RAPPORT D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE

Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec

Dossier n° : 174-20-02

Évaluation périodique des interventions des Éleveurs de volailles du Québec dans la mise en marché des produits visés par le Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec pour la période de 2019 à 2023

Le 18 décembre 2024

201, boulevard Crémazie Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2M 1L3
Téléphone : 514 873-4024
Courriel : rmaaqc@rmaaq.gouv.qc.ca

Régie des marchés agricoles et alimentaires Québec

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE 1

2. PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL DE L'INDUSTRIE DE LA VOLAILLE 2

3. INTERVENTIONS 6

4. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION PÉRIODIQUE 6

5. CONSTATS 9

6. RECOMMANDATIONS 16

7. CALENDRIER DE SUIVI 17

ANNEXE 1 Calendrier de suivi

ANNEXE 2 Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises préalablement à la séance publique

ANNEXE 3 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la volaille et réponses aux questions de la Régie

ANNEXE 4 Éleveurs de volailles du Québec
Mémoire des ÉVQ

ANNEXE 5 Réponses des ÉVQ aux questions de la Régie

ANNEXE 6 Conseil québécois de transformation de la volaille
Observations du CQTV et réponses aux questions de la Régie

ANNEXE 7 Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière
Les Couvoiriers du Québec
Mémoire de l'AQINAC et de LCQ et réponses aux questions de la Régie

ANNEXE 8 Ligne du temps

Photos de couverture : © Éleveurs de volailles du Québec

1. CONTEXTE

[1] La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*[1] (la Loi) établit des règles permettant d'organiser la production et la mise en marché des produits agricoles et alimentaires de façon efficace et ordonnée.

[2] La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie), conformément à l'article 5 de cette loi :

> […] a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

[3] L'article 62 de la Loi prévoit que la Régie doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre. Cet article se lit comme suit :

> 62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.
>
> La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

[4] Les Éleveurs de volailles du Québec (les ÉVQ) est l'office désigné pour diriger et appliquer le *Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec*[2] (le Plan conjoint). Il veille au respect des neuf règlements pris en vertu de ce plan, en plus de ses règles de régie interne[3] (le Règlement général). Trois règlements pris par la Régie[4] s'appliquent également au secteur visé par cette évaluation.

[5] Au point de vue de la gouvernance, la structure des ÉVQ est composée de cinq syndicats régionaux, dont le nombre d'administrateurs varie de sept à dix, d'un conseil d'administration, composé de onze administrateurs et appuyé d'un comité exécutif, de huit comités consultatifs et d'un comité consultatif spécifique au secteur du dindon. Une importante équipe administrative supporte les ÉVQ dans la réalisation de leurs mandats.

---

1 RLRQ, c. M-35.1.
2 RLRQ, c. M-35.1, r. 290.
3 *Règlement général des Éleveurs de volailles du Québec*, Décision 10933, 12 septembre 2016.
4 RLRQ, c. M-35.1, r. 293.; RLRQ, c. M-35.1, r. 294; RLRQ, c. M-35.1, r. 295.

[6] Selon les données de 2023, les ÉVQ représentent 623 titulaires de quotas de poulet (une diminution de 16 % depuis 2018) et 161 titulaires de quotas de dindon (une augmentation de 7 % depuis 2018).

[7] À l'échelle canadienne, le secteur de la volaille est assujetti à un système national de gestion de l'offre. Ainsi, des offices de commercialisation fédéraux, soit Les Producteurs de poulet du Canada (les PPC) et Les Éleveurs de dindon du Canada (les ÉDC), sont chargés de l'administration de leurs plans de commercialisation respectifs, dont notamment l'établissement des contingents nationaux et leur répartition entre les provinces.

[8] Ces offices fédéraux ont été créés par proclamation en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*[5] et font partie d'ententes nationales prévoyant notamment l'exercice de la compétence législative et la délégation de pouvoirs. Ces ententes sont l'*Accord fédéral-provincial de 2001 sur le poulet* et l'*Accord fédéral-provincial relatif à la mise en place d'un système global de commercialisation visant la réglementation de la commercialisation du dindon au Canada*.

[9] La période couverte par la présente évaluation débute en avril 2019 et se termine à la fin décembre 2023. Les faits marquants qui se sont produits entre le 1er janvier 2024 et la tenue de la séance publique du 12 septembre 2024 ont été pris en considération. Rappelons qu'à la demande des ÉVQ et en raison de changements à la direction de cet office, la Régie a reporté la date de l'évaluation périodique, laquelle était initialement prévue en mai 2024.

2. PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL DE L'INDUSTRIE DE LA VOLAILLE

[10] Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (le MAPAQ) a déposé un portrait-diagnostic du secteur de la volaille couvrant les années 2018-2022[6]. La Régie en retient les éléments suivants et invite le lecteur à le consulter pour plus de détails.

La situation financière des entreprises avicoles

- Les recettes monétaires dans le secteur du poulet ont connu une croissance annuelle moyenne de 9 % entre 2018 et 2022. Les recettes ont aussi progressé dans le secteur du dindon, malgré la baisse de la production;
- De 2018 à 2022, les entreprises avicoles au Québec ont généré des revenus d'exploitation de 1,1 million de dollars (M$) en moyenne, contre 944 821 $ pour les dépenses d'exploitation (un bénéfice net d'exploitation de 135 164 $);

5 LRC (1985), ch. F-4.
6 Voir annexe 3.

- De 2017 à 2021, la marge bénéficiaire nette des entreprises avicoles du Québec a diminué de 31,4 %. Ceci est expliqué par l'augmentation des dépenses d'exploitation combinée à une stagnation des revenus.

Le poulet

Une consommation à la hausse

- Le poulet demeure la première viande consommée au Canada (41 % du marché) et la deuxième au Québec (32 %);
- De 2018 à 2022, la consommation de poulet par habitant au Canada a augmenté (+2 %) mais moins qu'aux États-Unis (+7 %) et moins que durant la période précédente (+10 %), en raison de la pandémie de COVID-19;
- De 2013 à 2022, le prix à la consommation de la volaille a augmenté moins rapidement (+37 %) que celui des viandes rouges, dont le bœuf (+55 %), des poissons et des fruits de mer (+40 %) au Québec;
- Sur le plan des coupes, les poitrines de poulet sont les plus populaires au Québec.

Le commerce interprovincial et international : valeur en hausse, volume en baisse

- Le commerce interprovincial du poulet au Québec s'effectue principalement avec l'Ontario (pour les achats) et l'Atlantique (pour les ventes). Globalement, la balance commerciale du Québec vis-à-vis les autres provinces canadiennes est positive;
- Le contingent tarifaire du Canada dans le cadre des accords commerciaux s'élève à 110 millions de kilogrammes (Mkg) avec un taux de remplissage de l'ordre de 83,1 % pour 2022. Ce taux sera sensiblement plus élevé à partir de 2023, suivant la ratification du PTPGP par le Chili en 2022;
- La balance commerciale du Canada est excédentaire. Depuis 2018, la valeur des exportations de poulet à chair a augmenté pour atteindre 663 M$ (+45 %) en 2022. Toutefois, le volume des exportations de poulet à chair a diminué en 2022 comparativement aux données de 2018;
- En 2022, 70 % des poulets à chair importés au Canada provenaient des États-Unis;
- Les poules de réforme importées par le Canada proviennent essentiellement des États-Unis (98 % du volume). Leur volume a peu varié durant la période visée par la présente évaluation, mais la valeur correspondante a augmenté de 118 % en 2022 en raison de la hausse des prix unitaires.

L'allocation canadienne et la part du Québec : L'accroissement de la population favorise l'Ontario et l'Alberta

- De 2018 à 2022, l'allocation canadienne a connu une croissance annuelle moyenne de 2,1 %, atteignant plus de 1 386 MKg en 2022, malgré des réductions de l'allocation au début de la pandémie;
- De 2018 à 2022, la part du Québec dans l'allocation a légèrement diminué (de 27,0 % à 26,6 %) alors que les parts de l'Ontario et de l'Alberta ont augmenté respectivement de 34,5% et de 9,8 % en 2022 dû à l'accroissement plus rapide de la population et de la consommation associée.

La production au Québec

- En 2022, la production québécoise de poulet s'établit à 205,7 millions de têtes. Elle a connu une croissance annuelle moyenne inférieure par rapport à la période précédente, principalement en raison des fermetures des services de restauration pendant la pandémie;
- Les entreprises produisant annuellement plus de 540 000 poulets sont plus nombreuses en 2022 qu'en 2018. Elles représentent 14 % du nombre d'exploitations mais 40% de la production annuelle.

Le dindon

Une consommation à la baisse

- Contrairement au poulet, la consommation de dindon par habitant a baissé au Canada de 2018 à 2022 (-22 %), plus fortement qu'aux États-Unis (-10 %) alors qu'elle est restée stable au cours de la période précédente (+1 %);
- Sur le plan des coupes, la dinde entière est la plus populaire au Québec.

Le commerce interprovincial et international : valeur et volume en hausse

- Le contingent tarifaire du Canada dans le cadre des accords commerciaux s'élève à 8,5 Mkg, avec un taux de remplissage de l'ordre de seulement 51,8 % pour 2022;
- La balance commerciale du Canada est excédentaire. Depuis 2018, la valeur des exportations de dindon a augmenté pour atteindre 84 M$ (+134 %) en 2022. Le volume des exportations a augmenté (+38 %) entre 2018 et 2022;
- Depuis 2022, la Pologne et la France remplacent les États-Unis comme principaux fournisseurs de dindons au Canada.

L'allocation canadienne et la part du Québec

- Sur la période concernée, l'allocation de dindon a connu une certaine décroissance annuelle moyenne, tant à l'échelle canadienne (-0,5 %) qu'au Québec (-0,4 %), due aux impacts de la pandémie;
- De 2018 à 2022, la part du Québec dans l'allocation a légèrement diminué (de 20,9 % à 19,7 %) alors que celle de l'Ontario a augmenté (47,5 % en 2022).

La production en décroissance

- La production de dindon s'est établie à 3,9 millions de têtes en 2022. La production a subi une décroissance amorcée à partir de 2017 avant de se stabiliser en 2021, puis d'augmenter légèrement en 2022. Cette décroissance contraste avec la situation du poulet;
- De 2018 à 2022, les plus petites entreprises (entre 26 et 35 999 têtes produites annuellement) sont plus nombreuses, contrairement au secteur du poulet.

La transformation

- Au Québec, le secteur compte 34 entreprises de transformation alimentaire qui opèrent 42 établissements de première ou deuxième transformation. Olymel et Exceldor en sont les chefs de file. Ces dernières sont des coopératives de producteurs;
- Au niveau des livraisons de volaille transformée, le Québec (2,8 milliards de dollars (G$)) se positionne deuxième au Canada en 2022, après l'Ontario (5,1 G$). Les livraisons ont augmenté au cours de la période concernée, malgré la faible augmentation de la consommation de poulet et la baisse de celle de dindon;
- Le secteur fait face à un enjeu de main-d'œuvre.

Le développement de projets au profit de l'industrie, quelques initiatives soulignées

- Mise en œuvre de la stratégie pour l'utilisation responsable des antibiotiques, adoptée en 2014;
- Lutte contre la propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène à la suite de la détection du premier cas au Québec en 2022;
- Projet pilote de marché de proximité des ÉVQ afin d'attribuer un contingent annuel d'un maximum de 2 000 poulets (ou 6 000 kg de poids vif);
- Projet pilote d'abattage à la ferme du MAPAQ mis en œuvre depuis 2022;
- Programme d'apprentissage en milieu de travail visant le poste d'ouvrier avicole.

La recherche et le développement

- Entre 2017 et 2020, près de 90 projets de recherche ont été menés dans les productions de poulets et de dindons au Québec, pour un investissement total de près de 5 M$.

3. INTERVENTIONS

[11] Lors de la séance publique, outre le mémoire[7] des ÉVQ et leurs réponses aux questions de la Régie[8] ainsi que le portrait sectoriel du MAPAQ[9], la Régie a reçu les observations des organismes suivants :

- Le Conseil québécois de la transformation de la volaille (le CQTV)[10];
- L'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)[11];
- Les Couvoiriers du Québec (LCQ) dont le mémoire a été produit et déposé conjointement avec l'AQINAC.

[12] La Régie souligne la qualité des différentes interventions. Pour les fins du présent rapport, elle ne retient toutefois que les éléments objectifs et constructifs qui y sont formulés.

4. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION PÉRIODIQUE

[13] La dernière évaluation périodique a eu lieu le 23 mai 2019 et le rapport de la Régie a été publié le 30 mars 2020. Pour chacune des recommandations contenues dans ce rapport[12], les ÉVQ ont identifié dans leur mémoire le suivi qu'ils lui ont donné.

7 Voir annexe 4.
8 Voir annexe 5.
9 Voir annexe 3.
10 Voir annexe 6.
11 Voir annexe 7.
12 RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC, *Rapport d'évaluation périodique des interventions des Éleveurs de volailles du Québec dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec*, 30 mars 2020, en ligne : <https://services.rmaaq.gouv.qc.ca/DocuCentre/EvalPerio/2020/174-20-01_Rapport_evaluation_periodique_EVQ_20200330.pdf>

1. **Établir un plan d'action pour la réalisation d'une démarche de concertation avec les autres intervenants de la filière avicole en vue d'en arriver à identifier et à partager des objectifs communs et la réalisation concertée d'actions au bénéfice de chacun de ces intervenants et des consommateurs, en assurant une mise en marché efficace et ordonnée et en favorisant des relations harmonieuses entre ces intervenants. La Régie souhaite que tous les acteurs concernés contribuent de bonne foi à cet exercice. Ce plan devra être communiqué à la Régie au plus tard un an suivant la parution du présent rapport.**

    - Dès juin 2019, les ÉVQ ont entrepris des démarches auprès des autres membres de la filière pour lancer les travaux de réalisation d'une planification stratégique sectorielle. Les échanges ont d'abord porté sur l'opportunité de débuter par le secteur du dindon, mais au fil des discussions, il a été convenu de commencer par le secteur du poulet. En juillet 2021, les ÉVQ ont transmis à la Régie un compte-rendu de l'état d'avancement des travaux;
    - En 2022, les ÉVQ et le CQTV ont mis le projet en veilleuse et ont convenu de consacrer leurs efforts au renouvellement de la convention de mise en marché du poulet pour ne reprendre les travaux liés à la planification stratégique qu'en 2023;
    - La fin du projet de planification stratégique sectorielle pour le poulet, couvrant les années 2025 à 2029, est prévue en novembre 2024;
    - Les étapes préparatoires visant la réalisation d'une planification stratégique du secteur du dindon seront lancées en 2025.

2. **Clarifier le Plan stratégique (des ÉVQ) en termes de durée et d'indicateurs d'atteinte des objectifs; plus de précisions devraient être apportées aux pourcentages d'atteinte anticipés des actions identifiées au plan pour chacune des années visées par celui-ci. Un document complémentaire au Plan stratégique des ÉVQ devra être communiqué à la Régie au plus tard le 31 décembre 2020.**

    - En juillet 2021, les ÉVQ ont transmis à la Régie un plan détaillé[13] avec les indicateurs de réalisation pour les quatre cibles et actions identifiées dans leur propre *Plan stratégique 2019-2022*. Cependant, plusieurs actions visaient une consultation des producteurs afin de préciser les travaux à initier. Dans ces cas précis, il était plus difficile d'identifier les indicateurs de réussite souhaités.
    - Les ÉVQ ont finalement adopté en 2023 leur *Plan stratégique 2023-2026*. Il contient des indicateurs de rendement pour chaque année.

3. **Faire rapport annuellement à la Régie, au plus tard le 15 décembre de chaque année, de l'évolution du projet pilote – Production de poulets pour les marchés de**

[13] Voir l'Annexe 1 du mémoire des ÉVQ (Annexe 4 du présent rapport).

proximité permettant aux ÉVQ d'attribuer à de nouvelles entreprises un contingent annuel d'au plus 2 000 poulets, et ce, à au plus 20 producteurs.

- Les ÉVQ ont fait rapport de l'évolution du projet pilote à deux reprises, soit en 2020 et en 2021. Aucun rapport spécifique n'a été produit en 2022 ou 2023, bien qu'un bilan ait été communiqué dans le mémoire déposé en vue de la présente évaluation périodique. Au total, dans le cadre du projet, 27 nouveaux producteurs de poulet dédiés à ces marchés ont chacun reçu un contingent annuel d'au plus 2 000 poulets. En 2023, ces derniers ont mise en marché un peu plus de 90 000 kg au total.
- En 2024, les ÉVQ prévoient réviser le *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet*[14] afin de pérenniser ce mode de mise en marché.

4. **Effectuer le suivi des actions entreprises concernant la gouvernance de l'office, dans l'objectif de tenir compte davantage de la diversité des modèles de production avicole et des intervenants dans leur gestion, et en faire rapport à la Régie au cours du mois de juin 2022**

   - Les ÉVQ ont transmis un rapport sur les réalisations en lien avec cette recommandation le 20 septembre 2022. Celui-ci couvre les éléments de la diversité en matière de relève dans les instances et dans la production, de la taille des entreprises et de l'accès au contingent. Une mise à jour du suivi de ces éléments a été présentée dans le mémoire des ÉVQ, soit dans la section 4, portant sur la gouvernance, et dans la section 7, portant sur les réalisations dans la mise en marché;
   - Compte tenu du nombre élevé de nouveaux membres au conseil d'administration et d'une nouvelle direction générale, les ÉVQ ont jugé pertinent, en 2024, de créer un comité de la gouvernance dont le mandat est de veiller à ce que le conseil d'administration remplisse ses responsabilités légales, éthiques et fonctionnelles;
   - Concernant le comité des éleveurs de dindon, il est doté de son propre mode électoral depuis 2018. Il a le statut de comité consultatif au terme du Règlement général. En 2024, le comité a entrepris une démarche de réflexion sur ses pouvoirs au sein de la structure des ÉVQ. Accompagné par la direction des affaires publiques et syndicales de l'UPA, il évaluera les options lui permettant une plus grande autonomie et une meilleure représentativité au sein du conseil d'administration des ÉVQ;
   - La promotion et la valorisation de la relève ont été identifiées comme un enjeu important. Afin de solutionner celui-ci, des postes dédiés à la relève dans les conseils d'administration des régions ont été planifiés. Le profil recherché est celui d'une personne entre 18 et 40 ans, ayant un minimum de 20 % des parts

[14] RLRQ, c. M-35.1. r. 292.

dans une ferme de poulet ou de dindon, qui est impliquée activement au sein de l'entreprise et qui n'est pas apparentée avec un autre membre du conseil d'administration du syndicat.

5. **Présenter clairement et succinctement, en vue de la prochaine évaluation périodique, les différentes interventions de l'office en lien avec les présentes recommandations de la Régie et le suivi qui en a été fait selon le calendrier prévu à cette fin et joint à l'annexe A du présent rapport.**

   - Le mémoire des ÉVQ permet au lecteur de bien identifier les différentes interventions de l'office en lien avec les dernières recommandations de la Régie et le suivi qui en a été fait.

5. CONSTATS

[14] Le bilan des interventions des ÉVQ dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint au cours de la période concernée est positif. Quant aux recommandations du rapport précédent, une seule n'a pas été réalisée, soit la première, en raison du manque d'implication de tous les acteurs concernés. La période sous étude a été marquée par des évènements majeurs, ne laissant qu'une période « d'accalmie » d'à peine 12 mois pour les intervenants du secteur[15]. Soulignons notamment les éléments suivants qui ont eu un impact sur le travail des ÉVQ, mais aussi sur l'ensemble de la filière :

- De mars 2020 à mai 2022 : les vagues 1 à 6 de la pandémie de COVID-19;
- De mars 2022 à mai 2024 : une période d'inflation importante marquée par des taux directeurs élevés;
- 2023 : entrée en vigueur d'une nouvelle convention de mise en marché dans le secteur du poulet décrétée par la Régie[16];
- 2022 : premières éclosions d'influenza aviaire au Québec;
- 2019-2020 : entrée en vigueur de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) et de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

[15] Malgré la gravité de ces évènements, la maturité de la filière et sa grande résilience ont permis d'assurer le maintien de la chaîne de la production à la distribution aux consommateurs.

[15] Voir Annexe 8 Ligne du temps, et Annexe 4, pp. 5-6.
[16] *Conseil québécois de la transformation de la volaille* et *Exceldor Coopérative*, 2023 QCRMAAQ 40 (Décision 12394).

[16] À la lumière de la documentation reçue et des observations entendues, les mentions et commentaires suivants quant aux actions des ÉVQ méritent d'être reproduits.

5.1 Portrait des interventions de l'Office

5.1.1 Actions réglementaires

[17] La mise à jour réglementaire est un enjeu continuel. L'écosystème de la production et de la consommation, de même que le contexte socio-économique, sont en constante évolution et les ajustements au cadre réglementaire sont inévitables. Ainsi, conscients de cette réalité, les ÉVQ ont été actifs sur le plan réglementaire, et ce, en cohérence avec certaines cibles et actions de leur plan stratégique 2019-2022. Ces actions sont résumées dans le mémoire des ÉVQ[17], mais il est pertinent de mentionner les suivantes :

Secteur du poulet

- Adoption d'un règlement modifiant le *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet*[18] et portant sur l'encadrement des locations de quota. Ces mesures ont été traitées et adoptées par la Régie dans le cadre de la demande, formulée par plusieurs producteurs, d'abolir la détention maximale de quotas prévue à ce même règlement. La Décision 12351[19] du 17 mars 2023 traite du problème de l'utilisation du quota comme objet de commerce dans le secteur du poulet, soulevé depuis de nombreuses années, et de l'importance des mesures d'encadrement de la location de quota pour y pallier.
- Adoption de trois règlements modifiant le *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet*[20] par des ajustements au système centralisé de vente de quotas (SCVQ). Deux de ces règlements sont toujours sous étude, dont l'un d'eux qui vise la stabilisation des prix du quota au SCVQ afin de tenter d'éliminer les effets des surenchères potentielles tout en permettant de conserver un prix de transaction représentatif de la valeur du quota sur le marché. Le prix du quota demeure un élément important à considérer relativement à la relève et au démarrage de nouvelles entreprises.
- Adoption d'un règlement modifiant le *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet*[21] et visant à améliorer les conditions d'application au

---

17 Voir Annexe 4, pp. 16-19.
18 Préc., note 13.
19 *Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière inc.* et *Éleveurs de volailles du Québec*, 2023 QCRMAAQ 14 (Décision 12351). Cette décision fait actuellement l'objet d'un recours en révision judiciaire.
20 Préc., note 13.
21 Id.

Programme d'aide au démarrage, favorisant ainsi l'accès à de nouveaux producteurs dans le secteur.

Secteur du dindon

- Adoption d'un règlement modifiant le *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon*[22] et prévoyant l'implantation de cycles et de fiches de production, permettant ainsi une meilleure planification de la production du dindon pour tous les intervenants concernés. Le règlement a d'ailleurs été reçu favorablement par les acteurs de la filière.
- Adoption de deux règlements modifiant le *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon*[23] et visant des encadrements aux ajustements de fin de période.

[18] Les règlements dans le secteur du poulet subissent de nombreuses interventions de la part des ÉVQ, dont le rythme rend parfois difficile le suivi de la règlementation en vigueur. L'étapisme dans la refonte des règles est sans doute parfois utile et nécessaire, mais un meilleur équilibre est certainement à la portée des instances et il pourrait être opportun de regrouper des modifications règlementaires en une seule démarche pour en faciliter l'approbation et assurer plus de fluidité dans leur compréhension, leur cohérence et leur application.

[19] Quant au *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon*[24], les cycles et les fiches de production ont nécessité des modifications substantielles, mais le gain en termes de prévisibilité est considérable. Par ailleurs, trois demandes pendantes d'acteurs de la filière transmises à la Régie, l'une datant de 2014[25], une autre de 2016[26] et la dernière de 2021[27], sont toujours actives et sont liées à de possibles modifications à ce règlement. Il devient impératif que des discussions relatives à la mise à jour de ce règlement soient entreprises, si ce n'est pas déjà le cas, et que des décisions soient prises à cet égard afin notamment que ces trois demandes

22 RLRQ, c. M-35.1, r. 291.
23 Id.
24 Id.
25 Dossier 174-07-01-D, *Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière*, *Sollio Groupe coopératif* et *Conseil québécois de la transformation de la volaille*, parties demanderesses et *Les Éleveurs de volailles du Québec*, partie mise en cause – Demande d'abrogation, ou subsidiairement de suspension, du Règlement sur la production et la mise en marché du dindon.
26 Dossier 174-09-04-89, *Les Éleveurs de volailles du Québec*, partie demanderesse et *Agiska Coopérative*, partie mise en cause – Demande en vue de faire enquête et en vue de l'émission de diverses ordonnances en vertu de l'article 43 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.
27 Dossier 174-07-10-101, *Agiska Coopérative*, partie demanderesse et *Les Éleveurs de volailles du Québec*, partie mise en cause – Demande d'exemption de l'application des articles 9 et 34 du Règlement sur la production et la mise en marché du poulet et des articles 7, 7.2 et 14.1 du Règlement sur la production et la mise en marché du dindon.

puissent être traitées définitivement. Il n'est dans l'intérêt ni de la justice administrative, ni d'une mise en marché efficace et ordonnée de maintenir ces dossiers en suspens.

5.1.2 Mise en marché et soutien à la production

[20] Parmi les nombreuses actions réalisées par les ÉVQ et répertoriées à leur mémoire, les suivantes méritent d'être mentionnées :

- La gestion efficace du projet pilote « Production de poulets pour les marchés de proximité », qui a permis l'émergence de 27 nouveaux producteurs en quatre ans[28];
- L'élaboration d'un portrait complet du parc immobilier relatif à la production de volaille, réalisée à 50 %;
- Les efforts d'inspection de la production hors quota;
- La mise en place d'une équipe mobile pour l'accompagnement des producteurs[29].

[21] Ainsi, en ce qui a trait au projet pilote relatif aux marchés de proximité, des décisions devront être prises à court terme quant aux suites à y donner. Le portrait du parc immobilier doit être complété le plus rapidement possible, notamment afin d'alimenter d'éventuelles discussions sur le projet de « poulaillers du futur ». Les inspections et les accompagnements effectués par les ÉVQ sont des actions intéressantes qui méritent par ailleurs d'être mieux documentées.

[22] Le secteur de la volaille a la particularité d'être sous le système de gestion de l'offre. Ce contexte, favorable pour le secteur à plusieurs égards, nécessite un examen qui va au-delà de l'office provincial et du Plan conjoint. La gestion de l'offre n'a pas de sens sans le cumul de l'apport de tous les acteurs de la filière. La demande des consommateurs, qui permet d'ajuster l'offre, n'est pas pour un oiseau brut, mais pour un oiseau transformé qui se retrouve notamment dans le panier d'épicerie ou servi dans les secteurs de la restauration et l'hôtellerie ou dans les institutions. Les acteurs de la filière, de la fourniture d'intrants à la distribution en passant nécessairement par la production et la transformation, ne peuvent vivre l'un sans l'autre. C'est un mariage éternel et incontournable.

[23] L'établissement de l'allocation nationale ne peut donc pas être l'apanage d'un seul joueur. La gestion de l'offre n'est pas uniquement une affaire de producteurs. Le CQTV a soulevé à de nombreuses reprises sa mise à l'écart dans le processus de détermination de l'allocation aux tables nationales et les impacts des décisions prises sur les transformateurs. Cette situation est préoccupante.

---

28 Voir le résumé à l'Annexe 4, p. 20.
29 Id.

[24] Les ÉVQ sont en voie d'adopter une approche plus collaborative avec les producteurs ontariens en prévision des réunions nationales d'allocation et souhaitent également mieux comprendre la position de l'Ouest canadien par des rencontres avec les producteurs de la Colombie-Britannique. Il ne semble toutefois pas y avoir une ouverture claire à collaborer avec les autres acteurs de la filière sur cet aspect pour le moment.

[25] Pourtant, une position québécoise cohérente et qui tient compte des enjeux de chacun des maillons de la chaîne aurait certainement une portée plus efficiente aux tables nationales en mettant de l'avant l'unité des parties concernées plutôt que leurs éternelles dissensions, en plus de partager leurs modèles d'analyse économique respectifs. Les producteurs, transformateurs et consommateurs en sortiraient sans aucun doute gagnants.

[26] Au chapitre de la recherche et du développement, les efforts consentis par les ÉVQ sont pertinents et suffisants. Cet aspect positif est d'ailleurs souligné par tous les intervenants. Le tableau 18 du mémoire des ÉVQ[30] résume bien l'ensemble des projets de recherche terminés au cours de la période sous étude et en cours de réalisation.

5.1.3 Communications et formations

[27] Dans le contexte de la diversité sans cesse grandissante des communications, en ce qui a trait tant aux formats qu'aux moyens, il importe de viser un juste équilibre afin de ne pas noyer les messages les plus importants. Les ÉVQ tendent vers cet équilibre et leur mémoire, aux pages 21 à 26, est éloquent sur les efforts qu'ils consentent aux communications, tant pour les producteurs et la filière que pour le grand public, ce qui inclut les démarches de promotion des marchés.

[28] L'évaluation des efforts de communication est essentielle et permet de s'ajuster constamment à la réceptivité des destinataires aux outils utilisés. Une mesure à cet effet a été prise par les ÉVQ en 2022 sous forme de sondage, effectué par la firme Léger Marketing et dont les résultats sont reportés à l'annexe 4 de leur mémoire. L'exercice sera répété en 2025.

[29] Au chapitre des communications et de la promotion des marchés, il est difficile d'en demander plus aux ÉVQ que de poursuivre dans la même direction et de valider régulièrement auprès des publics cibles les choix qui sont faits en la matière.

[30] Il est également important d'ajouter, pour tenir compte de certaines observations des intervenants, que des informations claires se doivent d'être constamment relayées aux producteurs à l'égard des questions de salubrité et de biosécurité, sujets essentiels à la santé du secteur de la volaille. Il faut d'ailleurs mentionner que les ÉVQ participent à des événements afin

[30] Annexe 4, pp. 28-29.

de sensibiliser et d'accompagner les producteurs, notamment ceux impliqués dans les circuits courts, au respect du *Règlement sur les renseignements relatifs à la production et la vente de poussins à chair et de dindonneaux*[31], dont l'une des finalités a un impact direct sur ces questions. Il est primordial que tous les intervenants concernés contribuent à l'application de ce règlement.

[31] En terminant, il est important de souligner la qualité du travail à caractère didactique effectué par les ÉVQ et diffusé sur leur site Internet, pour le bénéfice des producteurs, à l'égard des règlements en vigueur ainsi que, selon le cas, des modifications réglementaires qu'ils souhaitent soumettre pour approbation.

5.1.4 Gouvernance, planification stratégique et finances

[32] Du coté des finances des ÉVQ, les données démontrent une situation saine et stable du chiffre d'affaires entre 2019 et 2023, ce dernier oscillant entre 12 M$ et 13 M$. Au début de 2019, le Fonds d'administration du Plan conjoint avait un actif net négatif d'environ 127 000 $. La hausse de la contribution a permis de le renflouer et de générer des surplus annuels sur une période de cinq ans. L'analyse des états financiers démontre un bon contrôle des dépenses. Finalement, l'actif net total est même passé de 6,6 M$ à 13,0 M$ entre 2019 et 2023.

[33] En ce qui concerne les administrateurs des ÉVQ, il est pertinent de noter que neuf des onze actuellement en poste ont débuté leur mandat au cours de la période sous étude, dont huit depuis 2023. Deux de ces postes, tout comme 15 % des postes d'administrateurs dans les syndicats régionaux, sont comblés par des femmes. Des changements importants sont également survenus dans l'équipe administrative des ÉVQ pendant cette période, notamment au niveau de la direction générale.

[34] Bien que les ÉVQ soulignent que « le renouvellement des membres des conseils d'administration en région et sur le plan provincial est un enjeu qui préoccupe l'organisation »[32], ces mouvements récents dans les différents postes du conseil d'administration semblent indiquer un certain intérêt des producteurs à s'impliquer davantage. Somme toute, les ÉVQ doivent poursuivre leurs efforts de « sollicitation » visant la participation et l'implication des producteurs dans la vie démocratique de l'organisation. La création d'un poste d'administrateur réservé à la relève dans les conseils d'administration des syndicats régionaux mérite d'ailleurs d'être soulignée.

[35] Dans ce contexte de mouvement des acteurs internes, les ÉVQ ont fait preuve d'audace et d'innovation en créant un « comité de la gouvernance », dont le mandat général est de « veiller à ce que le conseil d'administration des ÉVQ remplisse ses responsabilités légales,

---

31 RLRQ c, M-35.1, r. 294.
32 Annexe 4, p. 10.

éthiques et fonctionnelles »[33]. Il s'agit certainement d'une bonne pratique qui pourrait nourrir l'inspiration d'autres offices ou syndicats responsables de plans conjoints.

[36] La révision du statut du comité des éleveurs de dindon, entamée en 2024, est un élément pertinent à retenir et à suivre compte tenu des enjeux de fond auxquels ce secteur est confronté. Une mise à jour à cet égard sera nécessaire avant la prochaine évaluation périodique.

[37] Au cours de la période sous étude, les ÉVQ ont adopté une nouvelle planification stratégique 2023-2026. Les axes, stratégies et actions retenus y sont clairement mentionnés, mais ces éléments comportent une certaine dose d'abstraction. Bien que ces concepts soient englobants et transversaux, les actions qui en découlent doivent s'accorder clairement avec la réalité du terrain. Les acteurs concernés doivent être en mesure de bien comprendre le « quoi », le « comment » et le « quand » de façon à s'investir pleinement dans la réalisation de l'action. De plus, il faut être en mesure de pouvoir juger de l'atteinte du résultat souhaité en le mesurant. La planification stratégique détaillée présentée à l'annexe 2 du mémoire des ÉVQ reste déficiente sur cet aspect. Comme plusieurs actions sont difficilement mesurables, ceci risque de laisser une trop grande place à la nuance au moment du bilan.

[38] Cette planification stratégique est propre à l'organisation : les ÉVQ n'ont pas à consulter les autres acteurs de la filière pour réaliser cet exercice, qui les concerne eux seuls. Certes, les ÉVQ ont tout avantage à la faire connaître aux intervenants de la filière mais ils ne sont pas tenus de retenir les commentaires externes pour la concevoir. D'ailleurs, les intervenants qui soulèvent ce manque de collaboration ne partagent certainement pas plus leur propre planification avec les ÉVQ.

[39] Par ailleurs, la planification stratégique de la filière est toujours en cours d'élaboration, alors qu'elle faisait déjà partie des recommandations de la Régie en 2020. Il s'agit toujours du forum approprié pour permettre à tous les acteurs de la filière de participer et de s'impliquer concrètement. Cette initiative est d'ailleurs saluée par tous les intervenants. Plus particulièrement, la proposition de l'AQINAC et des LCQ[34] concernant la création d'un « comité filière permanent » qui pourrait découler de cette planification stratégique mérite d'être soulignée.

[40] La qualité des relations entre les acteurs de la filière dans le secteur de la volaille a, depuis un bon moment, fait l'objet de nombreux commentaires et observations, notamment dans les précédents rapports d'évaluation périodique du secteur. Certains sujets de mésentente sont récurrents et apparemment insolubles. La maturité actuelle de la filière doit servir de tremplin pour permettre les échanges nécessaires à la résolution des enjeux soulevés. L'agenda du comité

[33] Id., p. 9.
[34] Annexe 7, p. 13.

filière permanent devra nécessairement prévoir des plans d'actions précis découlant de ces discussions, dont notamment :

- la coordination ou la cohésion de la production;
- les poulaillers « du futur »;
- les enjeux de main-d'œuvre et les solutions possibles;
- une approche « Québec » cohérente au sein des acteurs de la filière provinciale en vue des réunions d'allocation aux PPC et aux EDC;
- les enjeux de biosécurité et de santé et salubrité dans les conditions d'élevage;
- les enjeux du secteur du dindon, notamment les perspectives de marché, la qualité des oiseaux, les services-conseils en production, la mise à jour réglementaire et le renouvellement de la convention de mise en marché.

[41] Ce nouveau forum de discussion représente une occasion privilégiée de faire progresser ces enjeux, auxquels il est grand temps de trouver des solutions. Étant donné l'optimisme manifesté par les intervenants et surtout l'apaisement apparent et récent des tensions entre les acteurs qui ont marqué ce secteur de production depuis trop longtemps, la prochaine période est favorable à une meilleure cohésion des actions de la filière.

[42] Il demeure qu'une telle approche requiert la volonté de chaque maillon de la filière de faire preuve de collaboration et de transparence et de partager des données névralgiques qui sont trop souvent gardées comme arguments de négociation. Pour ce faire, un climat de confiance doit s'établir et il repose sur les personnes en place.

6. RECOMMANDATIONS

[43] Compte tenu des observations reçues et des constats faits par la Régie dans son évaluation des interventions des Éleveurs de volailles du Québec dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint, la Régie recommande à l'Office de :

1. Assurer le leadership des travaux d'élaboration du plan stratégique de la filière en vue de son adoption, incluant l'élaboration d'indicateurs mesurables et la création d'un « comité filière permanent » dont l'agenda devra notamment traiter des points suivants :
    - la coordination ou la cohésion de la production;
    - les poulaillers « du futur »;
    - les enjeux de main-d'œuvre et les solutions possibles;
    - une approche « Québec » cohérente au sein des acteurs de la filière provinciale en vue des réunions d'allocation aux PPC et aux EDC;

- les enjeux de biosécurité et de santé et salubrité dans les conditions d'élevage;
- les enjeux du secteur du dindon, notamment les perspectives de marché, la qualité des oiseaux, les services-conseils, la mise à jour réglementaire et le renouvellement de la convention de mise en marché.

Les ÉVQ devront déposer à la Régie, aussitôt qu'il sera adopté par les parties concernées, le plan stratégique de la filière et, par la suite, déposer annuellement à la Régie un rapport des travaux du « comité filière permanent »;

2. Compléter le portrait du parc immobilier des installations de production de la volaille du Québec au plus tard le 31 décembre 2026 et en déposer une copie à la Régie au plus tard le 31 mars 2027;

3. Déterminer les suites à donner au projet pilote « Production de poulets pour les marchés de proximité » et en informer la Régie au plus tard le 31 décembre 2025;

4. Déposer annuellement à la Régie, sous pli confidentiel, un bilan des mesures d'inspection de la production hors quota et de leurs résultats;

5. Déposer annuellement à la Régie un bilan des actions de l'équipe mobile mise en place pour l'accompagnement des producteurs.

7. CALENDRIER DE SUIVI

[44] La Régie privilégie un suivi administratif d'ici la prochaine évaluation périodique. Il est donc utile de prévoir au moins une rencontre avec le conseiller économique de la Régie responsable du secteur de la volaille. Cette rencontre est prévue dans le calendrier de suivi et permettra d'établir l'état d'avancement en regard des recommandations de la Régie.

Gilles Bergeron

Carole Fortin

Simon Trépanier

ANNEXE 1

Calendrier de suivi

CALENDRIER DE SUIVI - ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC - 2024
PROCHAINE ÉVALUATION PÉRIODIQUE PRÉVUE EN SEPTEMBRE 2029

Recommandations	Actions	Responsables	2025												2026												2027												2028												2029											
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1. Assurer le leadership des travaux d'élaboration du plan stratégique de la filière en vue de son adoption, incluant l'élaboration d'indicateurs mesurables et la création d'un « comité filière permanent » dont l'agenda devra notamment traiter des points suivants : • la coordination ou la cohésion de la production; • les poulaillers « du futur »; • les enjeux de main-d'œuvre et les solutions possibles; • une approche « Québec » cohérente au sein des acteurs de la filière provinciale en vue des réunions d'allocation aux PPC et aux EDC; • les enjeux de biosécurité et de santé et salubrité dans les conditions d'élevage; • les enjeux du secteur du dindon, notamment les perspectives de marché, la qualité des oiseaux, les services-conseils, la mise à jour réglementaire et le renouvellement de la convention de mise en marché. Les ÉVQ devront déposer à la Régie, aussitôt qu'il sera adopté par les parties concernées, le plan stratégique de la filière et, par la suite, déposer annuellement à la Régie un rapport des travaux du « comité filière permanent »	Adoption et dépôt de la planification stratégique filière Déposer annuellement à la RMAAQ un rapport des travaux du « comité filière permanent »	ÉVQ											X												X												X												X											
2. Compléter le portrait du parc immobilier des installations de production de la volaille du Québec au plus tard le 31 décembre 2026 et en déposer une copie à la Régie au plus tard le 31 mars 2027	Portrait du parc immobilier complété Dépôt du portrait à la RMAAQ	ÉVQ																								X			X																																
3. Déterminer les suites à donner au projet pilote « Production de poulets pour les marchés de proximité » et en informer la Régie au plus tard le 31 décembre 2025	Décision quant aux suites du projet pilote Déposer à la RMAAQ les suites établies	ÉVQ											X																																																
4. Déposer annuellement à la Régie, sous pli confidentiel, un bilan des mesures d'inspection de la production hors quota et de leurs résultats	Dépôt annuel du bilan	ÉVQ					X												X												X												X											
5. Déposer annuellement à la Régie un bilan des actions de l'équipe mobile mise en place pour l'accompagnement des producteurs	Dépôt annuel du bilan	ÉVQ					X												X												X												X											
Rencontre administrative de suivi (mi-parcours)																															X																											
Prochaine séance d'évaluation périodique																																																										

ANNEXE 2

Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises préalablement à la séance publique

Régie des marchés agricoles et alimentaires Québec

QUESTIONS DE LA RÉGIE

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT

A. INVESTISSEMENT ET OPTIMISATION DE LA PRODUCTION

Questions adressées aux ÉVQ

1. Du point de vue de l'Office, la vétusté des bâtiments d'élevage est-elle une préoccupation ? Si oui, quels sont les freins et opportunités en lien avec la modernisation de ceux-ci et les investissements nécessaires à la ferme par les producteurs et quelles sont les solutions envisageables, le cas échéant ? Quand l'Office entend finaliser le portrait du parc immobilier du Québec ? Quelle est l'opinion de l'Office sur les normes de construction des poulaillers en Ontario?

Questions adressées au CQTV

2. À la page 7 de son mémoire, le CQTV souligne l'importance pour les transformateurs d'être compétitifs sur le marché canadien de la viande de poulet et de dindon. Pouvez-vous élaborer sur les freins aux investissements dans les usines dans le secteur de la transformation de la volaille ? Existe-t-il des études en ce sens ? Quelles sont les solutions envisageables pour répondre à cet enjeu ?

3. À la page 13, au paragraphe 74 de son mémoire, le CQTV aborde la question des meilleures pratiques (intersectorielles et interprovinciales). Pouvez-vous élaborer sur ce point, notamment par des exemples concrets et précis ?

Questions adressées à tous les intervenants

4. La modernisation des sites d'élevage et des usines est-elle considérée comme un outil pour contrer l'enjeu de la rareté de la main d'œuvre et des travailleurs étrangers temporaires dans le secteur avicole qui est relevé à plusieurs niveaux dans les mémoires déposés ? Dans le cadre des réflexions en cours pour une planification stratégique sectorielle, comment la filière envisage-t-elle d'aborder l'enjeu de la main-d'œuvre ?

B. GESTION DE L'OFFRE

Questions adressées à tous les intervenants

5. Sachant que l'un des objectifs du système de la gestion de l'offre est d'assurer un arrimage entre l'offre et la demande, les données utilisées pour déterminer l'allocation sont-elles indirectement ou directement affectées par la production hors quota, l'abattage

et la mise en marché des poules de réforme (production nationale et importations) et la production et la mise en marché dans les circuits courts (moins de 300 poulets et 25 dindons) et quelle en est l'ampleur, le cas échéant ? Comment en assure-t-on le contrôle ?

5.1. Est-ce possible d'expliquer l'augmentation importante des importations québécoises de poules de réforme ?

6. Quel est l'impact de la diminution de la consommation de dindons sur les producteurs de dindons québécois et quelles sont vos perceptions générales quant à l'avenir de cette viande, notamment dans le contexte de la gestion de l'offre ? Comment abordez-vous cet enjeu en tant que filière et quelles solutions tangibles et contrôlables peuvent être envisagées pour y faire face ?

6.1. Les données du MAPAQ se limitent à 2022 et il est question d'une stabilisation de la production en 2021. Où en sommes-nous en 2023-2024 ?

6.2. Quels sont les impacts ou effets de la nouvelle politique d'allocation des EDC adoptée en 2023 ?

6.3. Avez-vous des commentaires sur la qualité des dindons produits au Québec ?

7. Considérant que le produit sous gestion de l'offre, dans le cas présent la volaille, n'est pas un produit brut, mais le résultat d'un minimum de transformation qui implique une chaine d'intervenants dont chaque maillon est indispensable pour le bon fonctionnement du système, que pensez-vous de la proposition formulée en conclusion au mémoire conjoint AQINAC-LCQ, soit la formation d'un comité filière permanent ? Quelles en seraient la composition et sa gouvernance ? À quelle fréquence ce comité devrait se rencontrer pour être efficient et efficace? Quels pourraient être les sujets qui y seraient abordés ?

8. En ce qui concerne le mécanisme de détermination de l'allocation nationale dans le secteur du poulet, est-il possible d'élaborer sur les projets des ÉVQ concernant des rencontres préalables aux réunions d'allocation avec les CFO (Ontario) et des rencontres exploratoires avec les producteurs de Colombie-Britannique ? Dans le cas où de tels projets sont bel et bien concrets, est-il envisageable d'étendre l'exercice avec d'autres intervenants de la filière et de l'étendre également au secteur du dindon ? Veuillez préciser et commenter.

Questions adressées au CQTV

9. Nous souhaitons obtenir des commentaires sur le paragraphe 55, à la page 10 du mémoire du CQTV en expliquant en quoi cette situation diffère dans les autres secteurs de la gestion de l'offre et les pistes de solution envisageable à cet égard.

C. ENJEUX DE BIOSÉCURITÉ

Questions adressées à tous les intervenants

10. Dans le contexte des éclosions de maladie, notamment l'IAHP au Québec en 2022 (23 élevages, dont 15 commerciaux et 8 non qualifiés), la filière est-elle préoccupée par l'impact de ces éclosions sur les sites « non commerciaux », dont 8 ont été officiellement répertoriés en 2022 ?

    10.1. Qui assure ou doit assurer le contrôle et la vérification sur ces sites et comment doit-on le faire ?

    10.2. La prévention à cet égard faite par les ÉVQ dans le cadre du programme de circuits courts et dans le contrôle de la vente de poussins est-elle suffisante étant donné les impacts importants tant en termes de santé et d'économie ?

    10.3. La filière est-elle préoccupée par la traçabilité des poulets et dindons produits au Québec ?

Questions adressées au MAPAQ

11. À mi-parcours de sa mise en œuvre, quelle est l'évaluation du MAPAQ de son projet pilote d'abattage à la ferme (objectifs visés, intérêt à participer, portrait statistique, impacts économiques) ?

D. ENJEUX ET PLANIFICATION STRATÉGIQUES

Questions adressées aux ÉVQ

12. La Régie constate que l'Office a fait des interventions en lien avec des cibles et actions de son Plan stratégique 2019-2022. Est-ce que l'Office dispose d'un bilan plus détaillé pour toutes les cibles et, le cas échéant, est-il possible de le déposer au dossier ?

Questions adressées à tous les intervenants

13. Que pensez-vous de l'affirmation du MAPAQ selon laquelle : Dans le contexte de la baisse de la part du Québec dans l'allocation de production, « *Les allocations d'expansion du marché et de spécialité pourraient représenter des avenues de développement à explorer et à cibler par la filière québécoise dans le cadre d'une planification stratégique sectorielle* ».

14. La question de la relève est un élément important dans plusieurs secteurs sous gestion de l'offre.

    14.1. Dans l'optique où les démarrages d'entreprises avicoles sont majoritairement issus d'un transfert familial (71 %), ce qui est supérieur à la moyenne de l'ensemble des secteurs (54 %) (voir Portrait-diagnostic sectoriel, page 18), peut-on affirmer qu'il s'agit d'une particularité des secteurs de la gestion de l'offre et dans l'affirmative, quels sont les enjeux de relève non apparentée dans ces secteurs ? Les efforts entrepris par les ÉVQ à cet égard semblent-ils suffisants ?

14.2. Dans le cadre des réflexions en cours pour une planification stratégique sectorielle, comment la filière envisage-t-elle d'aborder l'enjeu de la relève ?

E. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Questions adressées à tous les intervenants

15. Quels sont les aspects du développement durable et de l'impact des changements climatiques qui constituent des éléments de préoccupation pour la filière ? Pouvez-vous expliquer comment la filière entend limiter ces impacts ?

ANNEXE 3

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la volaille
et réponses aux questions de la Régie

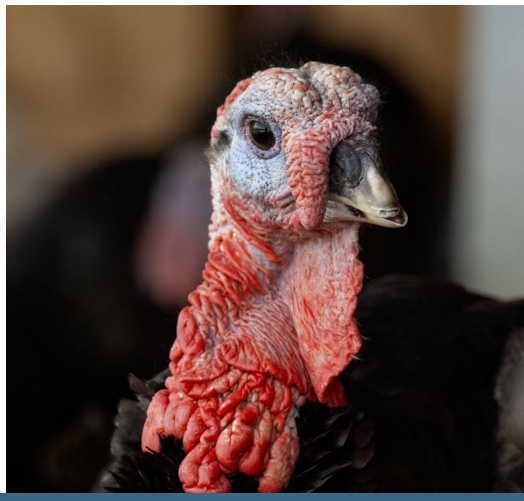

PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

DE L'INDUSTRIE DE LA VOLAILLE AU QUÉBEC

Votre gouvernement

Québec

AVANT-PROPOS

Le présent portrait-diagnostic sectoriel a été réalisé dans le cadre de l'examen périodique des interventions des Éleveurs de volailles du Québec dans la mise en marché du poulet et du dindon au Québec.

Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M-35.1) :

> « À la demande de la Régie et au plus tard tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé. »

Afin d'appuyer l'évaluation des résultats du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec (chapitre M-35.1, r. 290), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a été mandaté pour l'élaboration d'un portrait-diagnostic sectoriel du secteur avicole au Québec. À la demande de la Régie, ce document présente un portrait évolutif et comparatif de ce secteur tout en tenant compte de son contexte dynamique et concurrentiel.

L'analyse sectorielle, menée dans une perspective de développement durable, rend compte des facteurs ou des changements économiques, environnementaux et sociaux affectant la viabilité et le développement du secteur avicole. La prise en compte des principes de développement durable a permis de déterminer les principaux enjeux suivants, qui ont été pris en considération dans ce portrait-diagnostic : la pertinence de l'élaboration de planifications stratégiques de filières pour la production de poulet et de dindon respectivement, la production pour les marchés de proximité, la santé et le bien-être animal, notamment.

Le *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la volaille au Québec* présente des informations portant sur l'évolution de la production, de la transformation, de la mise en marché et de la consommation du secteur avicole au Québec. La période couverte s'étend des années 2018 à 2022, sauf indication contraire.

FAITS SAILLANTS

- De 2018 à 2022, la consommation par habitant au Canada a progressé de 2 % pour le poulet (+10 % aux États-Unis) et elle a diminué de 22 % pour le dindon (-7 % aux États-Unis). Elle a diminué de 5 % pour les viandes rouges.
- La volaille, particulièrement le poulet, reste la viande préférée des Canadiens et des Américains. Ces derniers en consomment plus que les Canadiens.
- Au Québec, le bœuf et le poulet sont les viandes les plus achetées au comptoir de viandes des grands détaillants. En 2021, les ventes de dinde ont doublé par rapport à 2019 (prépandémie).
- Ces dix dernières années, au Québec et au Canada, le prix de la volaille a crû moins rapidement (+34 %) que celui des principales viandes rouges, tels le bœuf (+55 %) et le porc (+36 %).
- De 2018 à 2022, les exportations québécoises de poulet ont enregistré une croissance de 50 % en valeur et une augmentation modeste de 5 % en ce qui concerne les volumes transigés. Toutefois, les exportations de dindons ont connu une tendance à la baisse, avec une diminution de 12 % en valeur et une chute de 41 % en volumes.
- Entre 2018 et 2022, la production de poulet au Québec a connu une croissance annuelle moyenne inférieure à celle de la période précédente (2013-2017), notamment en raison de la COVID-19.
- La décroissance de la production de dindon, amorcée en 2017, s'est stabilisée en 2021.
- Au Québec, de 2020 à 2022, les prix aux producteurs de poulet et de dindon ont augmenté de 26 % et 25 % respectivement.
- La marge bénéficiaire nette des entreprises de production de volaille et de production d'œufs au Québec a diminué de 31,4 % entre 2017 et 2021.
- La structure financière des entreprises de production avicole québécoises se distingue par un ratio d'endettement légèrement plus faible par rapport au reste du Canada. De 2013 à 2021, ce ratio est passé de 21 % à 24 % au Québec et, dans le reste du Canada, de 21 % à 25 %.
- En 2022, le Québec s'est distingué comme la deuxième province la plus importante en matière de transformation, avec des livraisons manufacturières atteignant la somme de 2,8 milliards de dollars. Cela représente 24 % des livraisons canadiennes.
- Le Québec a connu ses premières éclosions d'Influenza aviaire en 2022, menant la filière à poursuivre ses efforts en matière de biosécurité.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos I
Faits saillants II
1 La gestion de l'offre canadienne et le cadre rÉglementaire québécois 1
1.1 La gestion de l'offre à l'échelle canadienne 1
1.2 Les accords fédéraux-provinciaux 1
1.3 Le cadre rÉglementaire québécois 1
2 La demande, les réseaux de commercialisation et les marchés 2
2.1 L'évolution de la consommation 2
2.2 Le circuit de commercialisation 5
2.3 Le commerce 5
3 La production 9
3.1 Les allocations de production de poulet et de dindon 9
3.2 La production de poulet et de dindon 10
3.3 Le nombre d'entreprises, la production annuelle et la répartition régionale 10
3.4 La situation financière des fermes de poulet et de dindon 12
3.5 Le développement durable 17
4 La transformation 18
4.1 Le portrait des établissements 18
4.2 Les livraisons manufacturières de l'industrie de la transformation de la volaille 19
4.3 Le prix de gros 21
4.4 Les performances financières 21
4.5 Les investissements 22
4.6 Les difficultés de recrutement 22
5 La recherche et l'innovation 23
5.1 Les principaux acteurs de la recherche 23
5.2 Les innovations des cinq dernières années et LES priorités de recherche 23
6 Les enjeux et les défis 25
Annexe chapitre 2 26
Annexe chapitre 3 33
Annexe chapitre 4 38

1 LA GESTION DE L'OFFRE CANADIENNE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE QUÉBÉCOIS

1.1 LA GESTION DE L'OFFRE À L'ÉCHELLE CANADIENNE

Les offices de commercialisation, soit les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC) et les Producteurs de poulet du Canada (PPC), ont été créés[1] respectivement en 1974 et 1978. Ils sont chargés d'administrer la commercialisation de la production de leurs membres respectifs et de prévoir les règles et mécanismes de détermination des contingents et leur répartition entre les provinces.

Le conseil d'administration des ÉDC est formé de représentants des producteurs des huit provinces membres[2], dont l'un d'eux agit à titre de président, de deux représentants des transformateurs et d'un représentant des surtransformateurs, pour un total de onze administrateurs. Du côté des PPC, le conseil d'administration est composé de quinze membres, soit un représentant des producteurs pour chacune des dix provinces membres, deux représentants des transformateurs, un représentant des surtransformateurs, un représentant du secteur de la restauration et un président indépendant[3].

Le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) est chargé de superviser ces offices et de veiller au bon fonctionnement de la gestion de l'offre, de la production à la commercialisation, et ce, dans l'intérêt primordial des producteurs et des consommateurs. Il approuve notamment les allocations de production établies par les offices.

1.2 LES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

La gestion de l'offre des secteurs du dindon et du poulet s'appuie sur deux accords distincts : l'Accord fédéral-provincial relatif à la mise en place d'un système global de commercialisation visant la réglementation de la commercialisation du dindon au Canada et l'Accord fédéral-provincial (AFP) de 2001 sur le poulet.

En 2016, les ÉDC ont amorcé la révision de la Politique nationale d'allocation commerciale. À l'automne 2023, des modifications ont été apportées, notamment pour tenir compte de certains facteurs dans la répartition de la croissance des allocations entre les différentes provinces.

En 2018, à la demande du CPAC, des modifications ont été apportées à l'Entente opérationnelle (Annexe B) de l'AFP de 2001 sur le poulet afin d'inclure un addenda intitulé « Entente relative aux mesures de sauvegarde au Canada atlantique (Entente)[4] ». L'Entente conclue en 2021 vise, lorsque cela est nécessaire, à maintenir l'intégrité de la production dans les provinces atlantiques en déterminant un seuil de diminution de kilogrammes à ne pas dépasser lors de l'établissement et du partage des allocations.

1.3 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE QUÉBÉCOIS

Depuis 1971, la production de volaille (poulet et dindon) au Québec est assujettie au Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 290), adopté en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M-35.1). Les Éleveurs de volailles du Québec (ÉVQ) sont responsables d'administrer ce plan. Ils peuvent notamment réglementer la production, organiser la mise en marché ainsi que négocier les prix et les conditions de vente avec les acheteurs.

---

1. Ils ont été créés en vertu de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme (1972), qui est devenue par la suite la Loi sur les offices des produits agricoles (LRC [1985], ch. F-4).
2. Les provinces qui participent au système de gestion de l'offre du dindon sont la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.
3. La présidence est assumée par un des représentants des producteurs nommés par les offices provinciaux. Après l'élection du président, un nouveau producteur est désigné pour représenter la province d'origine du président.
4. Cette entente avait été convenue entre les offices des provinces lors des modifications effectuées à l'Annexe B pour inclure de nouvelles dispositions permettant la répartition de la croissance des allocations selon un mode différentiel entre les provinces, mais il n'avait pas été jugé nécessaire d'inclure cet addenda en même temps.

2 LA DEMANDE, LES RÉSEAUX DE COMMERCIALISATION ET LES MARCHÉS

2.1 L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION[5]

Consommation mondiale : la viande de volaille porte la croissance des viandes

Depuis 2018, la consommation mondiale de viande de volaille a progressé de 12 % pour atteindre 137,4 millions de tonnes en 2022. En comparaison, la population mondiale s'est accrue de 4 % au cours de la période. La volaille[6] arrive en tête des principales viandes consommées (incluant les viandes porcine, bovine, ovine et caprine) avec une part de 40 %. La Chine, les États-Unis, l'Union européenne et le Brésil consomment la moitié de la production mondiale de volaille tandis que le Canada occupe la 22e position au classement de la consommation totale par pays. L'augmentation de la consommation mondiale au cours des dix dernières années est surtout attribuable à des pays de l'Asie, notamment la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan et les Philippines. De 2018 à 2022, la consommation chinoise totale s'est accrue de 5,9 % en moyenne annuellement.

Tableau 1. Consommation de viande de volaille dans les principaux pays consommateurs, de 2018 à 2022 (en milliers de tonnes)

	Moyenne 2013-2017	2018	2019	2020	2021	2022	TCAM 2018-2022
Chine	18 348	20 675	22 155	25 298	25 657	26 021	5,9 %
États-Unis	17 303	18 645	19 225	19 470	19 460	19 450	1,1 %
Union européenne (27)	10 297	10 854	10 736	11 018	10 873	10 977	nd
Brésil	9 300	10 012	9 952	10 314	10 854	11 422	3,3 %
Mexique	3 963	4 355	4 652	4 611	4 874	5 152	4,3 %
Fédération de Russie	4 294	4 587	4 608	4 596	4 651	4 707	0,6 %
Canada	1 390	1 548	1 574	1 549	1 550	1 606	0,9 %
Autres pays	nd	62 742	66 800	67 524	57 465	58 101	-1,9 %
Monde	112 196	122 564	128 966	133 362	135 384	137 437	2,9 %

TCAM : Taux de croissance annuel moyen.
Note : En 2018, 2019 et 2020, l'Union européenne comprenait 28 pays.
Source : FAOSTAT; compilation du MAPAQ.

2.1.1 Consommation[7] canadienne et américaine : des tendances semblables

Entre 2018 et 2022, la consommation de poulet par personne au Canada a légèrement augmenté, passant de 34,7 kg à 35,4 kg, soit une hausse de 0,7 kg ou 2 %. Cette croissance est toutefois modeste comparativement à celle de 7 % observée aux États-Unis durant la même période (voir la figure 1). Elle est également inférieure à l'augmentation de 10 % enregistrée au Canada entre 2013 et 2017 (voir le tableau 10 en annexe). Il est à noter qu'en 2020, la pandémie de COVID-19 a entraîné une baisse de la consommation au Canada, avant que celle-ci ne reprenne son rythme de croissance habituel.

La consommation du dindon a, pour sa part, glissé de 4,3 kg à 3,3 kg (-22 %), alors qu'elle avait légèrement augmenté dans la période précédente (+1 %). C'est un recul plus important qu'aux États-Unis (-10 %). Par ailleurs, le consommateur américain mange plus de viande de poulet et de dindon que celui au Canada, soit 53,0 kg de poulet et 6,6 kg de dindon.

Finalement, à titre comparatif, au Canada, la consommation par habitant pour les viandes rouges[8] a diminué de 2,4 kg (-5 %), passant de 50,2 kg à 47,8 kg au cours de la même période.

5. La consommation est exprimée en volume, en équivalent poids carcasse.
6. Pour certains pays, le terme « volaille » peut englober les poulets, les dindes, les canards, les poules, les pintades et les oies.
7. La consommation apparente ne tient pas compte des pertes subies dans les points de vente au détail, dans les foyers, les restaurants ou les institutions lors de l'entreposage et de la préparation, ni des aliments non consommés. Il s'agit de la disponibilité des aliments. Par exemple, la viande de poulet peut être consommée fraîche ou dans un mets vendu préparé comme une pizza ou un pâté.
8. Dans le cas des statistiques présentées dans ce document, les viandes rouges englobent le bœuf, le veau, le porc et l'agneau.

Figure 1. Évolution de la consommation par personne de poulet et de dindon au Canada et aux États-Unis, de 2018 à 2022

(indices 100 = 2018)

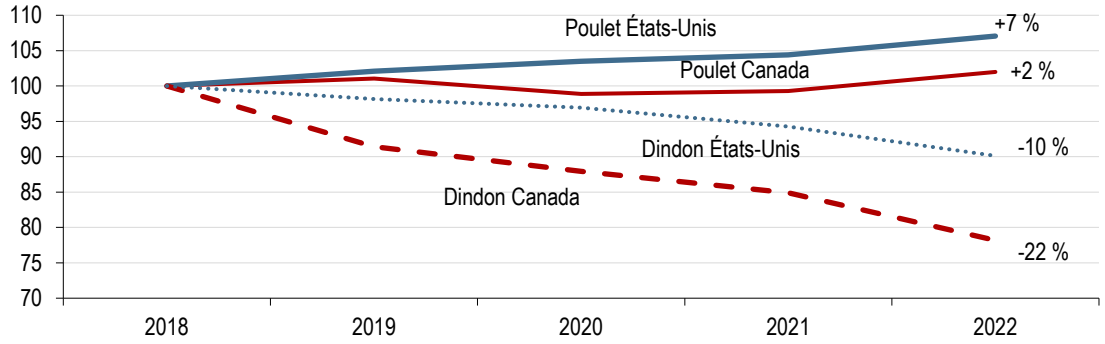

Sources : USDA, Economic Research Service; Statistique Canada, tableau 32-10-0054-01; compilation du MAPAQ.

Le poulet est la viande préférée des Canadiens avec 41 % des parts de consommation, suivi du bœuf (29 %), du porc (24 %), du dindon (4 %), de l'agneau (1 %) et du veau (1 %). Depuis dix ans, la viande de poulet gagne des parts de consommation aux dépens d'autres viandes (figure 2).

Figure 2. Parts relatives des principales viandes en matière de consommation par personne au Canada, en 2013, en 2018 et en 2022

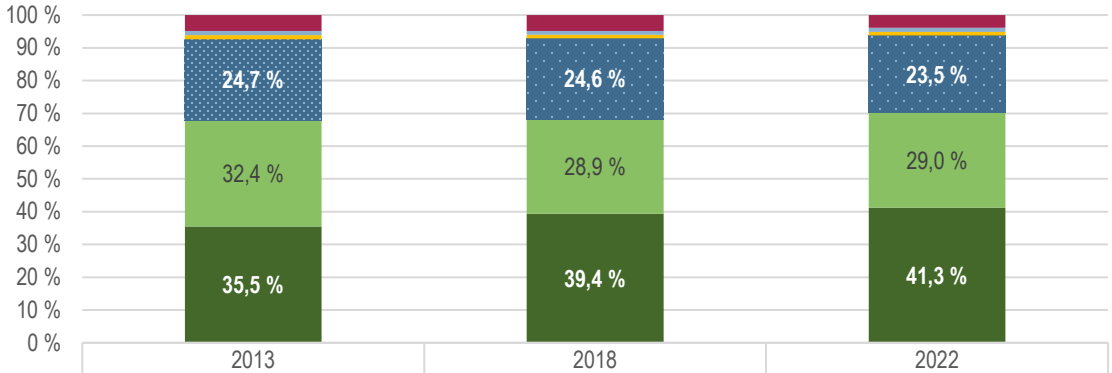

	2013	2018	2022
Dindon	4,9 %	4,9 %	3,9 %
Mouton et agneau	1,2 %	1,2 %	1,3 %
Veau	1,3 %	1,1 %	1,0 %
Porc	24,7 %	24,6 %	23,5 %
Boeuf	32,4 %	28,9 %	29,0 %
Poulet	35,5 %	39,4 %	41,3 %

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0054-01; compilation du MAPAQ.

2.1.2 Marché québécois : la viande de dindon augmente ses parts des ventes au détail

En l'absence de statistiques par province, l'analyse du circuit de commercialisation de la viande de volaille au Québec (se référer à la section 2.2) permet d'estimer la consommation par personne pour le Québec à 28,5 kg pour l'année 2022, ce qui est inférieur à la moyenne canadienne (38,7 kg).

En 2022, le bœuf demeure la viande privilégiée des Québécois avec 37 % des ventes au détail[9] en volume, suivi du poulet (32 %) et du porc (21 %). Par rapport à la moyenne des ventes entre 2013 et 2017, les viandes de bœuf et de dinde ont augmenté leurs parts de marché en 2022 tandis que celle du poulet a eu tendance à se stabiliser (tableau 2).

9. Dans ce document, les grands détaillants englobent les supermarchés, Walmart, les clubs-entrepôts et les magasins de marchandises générales (p. ex. : Hart, Tigre géant). Cela ne comprend pas les ventes de viande dans les magasins spécialisés (p. ex. : boucheries, épiceries ethniques), les petites épiceries de quartier et les dépanneurs.

Tableau 2. Part (en pourcentage) des ventes de viandes (fraîches et surgelées) dans les grands détaillants au Québec (selon le volume de vente)

	Moyenne 2013-2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bœuf	33,4 %	37,6 %	37,5 %	37,6 %	36,3 %	37,0 %
Poulet	32,0 %	30,9 %	32,9 %	33,1 %	32,2 %	31,6 %
Porc	23,3 %	21,7 %	20,0 %	19,3 %	18,9 %	21,0 %
Dinde	4,7 %	3,9 %	3,8 %	4,4 %	7,4 %	5,1 %
Jambon à cuire	2,3 %	2,5 %	2,5 %	2,1 %	1,8 %	2,2 %
Veau	2,1 %	1,8 %	1,8 %	1,8 %	1,8 %	1,5 %
Agneau	0,4 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %
Autres viandes	1,8 %	1,4 %	1,3 %	1,3 %	1,3 %	1,3 %

L'arrondissement des données peut faire en sorte que le total n'égale pas 100 %.
Source : NielsenIQ, ventes au détail dans les grandes surfaces au Québec; compilation du MAPAQ.

Sur le plan des coupes de viande, la dinde entière et les poitrines de poulet sont les plus populaires (tableau 3).

Tableau 3. Parts relatives des coupes de viande vendues dans les grands magasins au Québec (selon le volume de viandes fraîches et surgelées), de 2018 à 2022

	Moyenne 2013-2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dinde						
Dinde entière	84 %	75 %	75 %	79 %	88 %	86 %
Poitrine de dinde	7 %	12 %	11 %	11 %	6 %	6 %
Autres parties de la dinde	10 %	14 %	15 %	10 %	6 %	8 %
Poulet						
Poitrines de poulet	34 %	38 %	37 %	38 %	40 %	38 %
Poulet entier	20 %	14 %	17 %	16 %	18 %	20 %
Pilons et cuisses de poulet	13 %	16 %	15 %	15 %	15 %	18 %
Ailes de poulet	2 %	2 %	1 %	1 %	2 %	1 %
Autres parties du poulet	31 %	30 %	29 %	30 %	26 %	23 %

L'arrondissement des données peut faire en sorte que le total n'égale pas 100 %.
Source : NielsenIQ, ventes au détail dans les grandes surfaces au Québec; compilation du MAPAQ.

Les ventes de poulet cuit entier et vendu chaud chez les grands détaillants sont passées de 11 913 à 11 064 kg entre 2018 et 2022. Il s'agit d'une baisse de 1,8 % en moyenne par année. Ce recul s'est surtout fait sentir en 2020 et en 2021, lors de la pandémie de COVID-19, alors que les Québécois cuisinaient davantage.

2.1.3 Prix à la consommation : le prix de la volaille a augmenté moins rapidement que celui des viandes rouges, des poissons et des fruits de mer

Au Québec, au cours des dix dernières années (de 2013 à 2022), les prix à la consommation de la viande de poulet ont augmenté moins rapidement (+34 %) que ceux d'autres sources de protéines animales, dont le bœuf (+55 %), les poissons et fruits de mer (+40 %) et le porc (+36 %). Pour l'ensemble de la volaille, les prix se sont accrus de 37 %.

Figure 3. Croissance des prix à la consommation au Québec, de 2013 à 2022 (indice 100 = 2013)

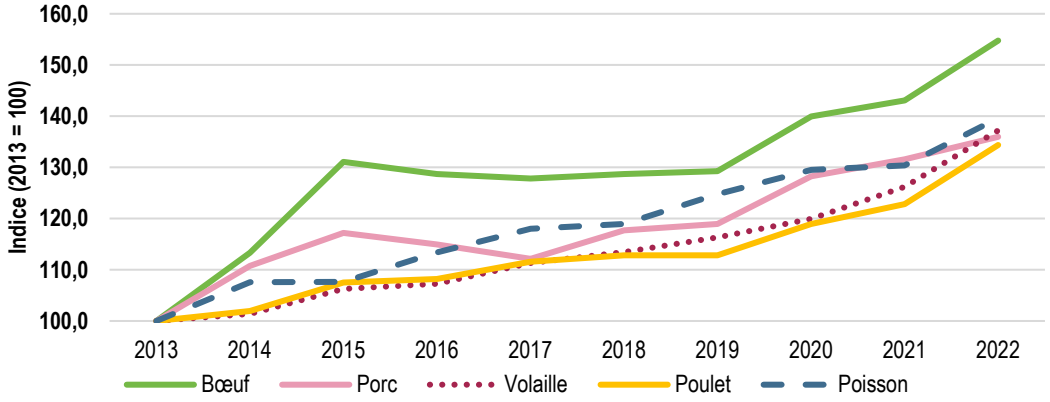

Source : Statistique Canada, tableau 18-10-0005-01; compilation du MAPAQ.

2.2 LE CIRCUIT DE COMMERCIALISATION

Le circuit de commercialisation présente la dynamique des flux économiques du secteur de la volaille, de la production, de la transformation et de la distribution au Québec en 2022. Près de 202 millions de poulets et 4 millions de dindons ont emprunté ce circuit, générant un total de 1 031 M$ en recettes de marché pour les producteurs. Les transformateurs ont, pour leur part, généré des livraisons manufacturières de 2 800 M$. L'approvisionnement des détaillants et des services alimentaires provenant des transformateurs québécois est estimé à 1 102 M$, représentant 68 % de leurs achats.

Les flux économiques détaillés pour chacun des maillons sont présentés en annexe.

2.3 LE COMMERCE

2.3.1 Le commerce interprovincial[10] : une stabilité dans le secteur du poulet

En comparant les années 2018-2022 (figure 7) aux années 2013-2017 (annexe, figure 17), on constate des augmentations du côté des ventes (exportations) de poulet et une certaine stabilité pour les achats (importations) depuis 2016. Entre 2018 et 2022, les ventes oscillent entre 39,7 et 47,2 millions de kilogrammes (Mkg) et les achats, entre 20,1 et 22,5 Mkg.

Figure 4. Commerce interprovincial de poulets vivants pour le Québec, de 2018 à 2022

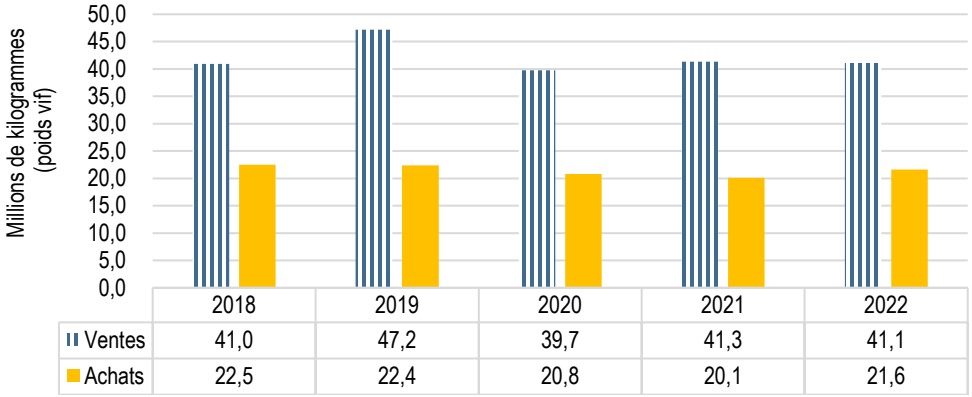

	2018	2019	2020	2021	2022
Ventes	41,0	47,2	39,7	41,3	41,1
Achats	22,5	22,4	20,8	20,1	21,6

Sources : Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture et agroalimentaire Canada, Division de l'industrie animale, Section d'information sur les marchés, compilation du MAPAQ.

10. En ce qui concerne le commerce interprovincial de dindon vivant, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) publie les données du Québec avec celles de l'Atlantique depuis 2017, ne permettant plus de distinguer les achats et ventes propres au Québec.

Le commerce interprovincial du Québec s'effectue principalement avec l'Ontario et l'Atlantique. Entre 2018 et 2022, presque toutes les ventes (entre 98,7 et 100 %) ont été réalisées en Atlantique, tandis que 96 % des achats provenaient de l'Ontario.

2.3.2 Le commerce international : des valeurs influencées par l'inflation des prix

Les accords commerciaux

En raison de la gestion de l'offre, les importations de poulet et de dindon sont principalement réalisées en fonction des contingents tarifaires prévus dans les accords commerciaux suivants : l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur l'agriculture (OMC), le Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) (voir l'annexe 2).

En 2022, les contingents tarifaires pour le poulet étaient de 110 Mkg, répartis comme suit : 39,8 Mkg pour l'OMC, 19,6 Mkg pour le PTPGP et 51 Mkg pour l'ACEUM. Pour le dindon[11], les contingents étaient de 5,6 Mkg pour l'OMC et de 2,9 Mkg pour le PTPGP, soit un total de 8,5 Mkg. Ces contingents[12] ont été remplis à 83,1 % pour le poulet et 51,8 % pour le dindon en 2022.

Le commerce international du Canada

Les échanges commerciaux du Canada de volaille : une balance commerciale excédentaire soutenue par les exportations de poulets à chair

Depuis 2018, les valeurs des exportations annuelles de poulet à chair et de dindon ont augmenté pour atteindre respectivement 663 M$ (+45 %) et 84 M$ (+134 %) en 2022. Cette croissance s'inscrit dans un contexte inflationniste puisque les volumes des exportations de poulet à chair ont baissé en 2022 comparativement à 2018 (voir le tableau 16 en annexe).

Il en va de même pour les importations dont la valeur a augmenté de 37 %, passant de 427 M$ à 585 M$ alors que le volume importé est resté stable (3 % sur cinq ans). Le poulet à chair est principalement échangé avec les États-Unis malgré une multitude de destinations (49) et de provenances (15) en 2022.

En ce qui concerne les dindons, la valeur des exportations a augmenté plus rapidement (134 %) que les volumes (+29 %) entre 2018 et 2022. La faible fluctuation des importations de dindon au Canada a entraîné un excédent commercial de 46 M$ en 2022, contre seulement 4,7 M$ en 2018.

La balance commerciale du Canada est positive pour cette période contrairement à la période 2013-2017 (voir le tableau 17 en annexe).

Tableau 4. Valeur des échanges commerciaux[(1)] de poulet à chair et de dindon du Canada en millions de dollars, de 2018 à 2022

Année	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	En millions de dollars								
	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total
2018	456,4	35,8	492,2	426,9	31,1	458,0	29,5	4,7	34,2
2019	473,4	42,7	516,1	428,9	32,1	461,0	44,5	10,5	55,1
2020	501,5	57,1	558,6	418,9	25,2	444,1	82,6	32,0	114,5
2021	555,2	70,7	625,8	446,7	27,4	474,1	108,5	43,2	151,8
2022	662,7	83,7	746,4	585,0	37,7	622,7	77,7	46,0	123,7
Moyenne 2018-2022	529,8	58,0	587,8	461,3	30,7	492,0	68,6	27,3	95,8

(1) Les animaux vivants et la viande de poule sont exclus.
Note : Ces données incluent les importations et les exportations en vertu du Programme d'importation pour réexportation.
Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

11. Pour le dindon, l'accès minimal qui s'applique est l'engagement convenu en vertu de l'OMC, soit 5,6 Mkg.
12. Le Chili a ratifié le PTPGP en 2022, pour une entrée en vigueur en février 2023. Il est prévisible que cela ait un impact à la hausse sur les importations.

Les échanges commerciaux du Québec : le poids et la croissance des exportations de poulets à chair ont contribué au surplus commercial des poulets et dindons

Durant la période 2018 à 2022, le Québec a maintenu une balance commerciale excédentaire pour l'ensemble des échanges commerciaux de poulet à chair et de dindon, comme cela avait été le cas durant le quinquennat précédent (2013-2017) (voir le tableau 21 en annexe). Le surplus commercial a crû constamment, passant de 273 M$ en 2018 à 425 M$ en 2022, soit une augmentation de 55 %.

Cette performance est principalement due à la croissance des exportations de poulet à chair, dont la valeur a augmenté de 50 % (avec une augmentation de 5 % en volume). Parallèlement, la valeur des exportations de dindon a baissé de 12 % (diminution de 41 % en volume). De même, la valeur des importations de poulet à chair a aussi baissé de 18 % entre 2018 et 2022 (baisse de 30 % en volume).

Tableau 5. Valeur des échanges commerciaux[1] [2] de poulet à chair et de dindon du Québec en milliers de dollars, de 2018 à 2022

Année	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	En millers de dollars								
	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total
2018	295 542	10 030	305 572	31 696	564	32 261	263 846	9 466	273 312
2019	311 420	11 806	323 226	35 283	158	35 442	276 137	11 648	287 784
2020	332 858	9 865	342 722	28 048	165	28 213	304 810	9 700	314 510
2021	369 239	14 805	384 044	30 292	189	30 481	338 947	14 616	353 563
2022	443 640	8 854	452 494	25 960	1 983	27 944	417 680	6 871	424 551
Moyenne 2018-2022	350 540	11 072	361 612	30 256	612	30 868	320 284	10 460	330 744

[1] Les animaux vivants et la viande de poule sont exclus.
[2] Les données sur les importations sont recueillies selon la province de dédouanement. Les valeurs et les quantités réellement importées au Québec peuvent différer.
Note : Ces données incluent les importations et les exportations en vertu du Programme d'importation pour réexportation.
Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

En 2022, les importations québécoises de poulet à chair provenaient presque exclusivement de la Thaïlande (82 % en valeur et 73 % du volume importé) et des États-Unis (8 % de la valeur et 12 % du volume). En 2022, les importations de dindons provenaient de la Pologne (plus de 50 %) et de la France (plus de 30 %) alors que la presque totalité des dindons importés provenait des États-Unis jusqu'en 2021.

2.3.3 Les importations de poules de réforme

Au Canada, la valeur des importations de poules de réforme, qui avait baissé de 47 % entre 2015 et 2020, a connu une tendance inverse durant les deux années suivantes avec une augmentation de 118 %. Les volumes importés ont légèrement fluctué (figure 5). En 2022, l'inflation a contribué à la hausse de 96 % de la valeur des importations alors que le volume importé n'a à peu près pas varié (0,5 %). Les poules de réforme importées par le Canada proviennent des États-Unis (98 % en valeur et volume). D'ailleurs, les découpes de poules (par opposition aux poules entières) de réforme ont représenté 70 % en volume et 80 % en valeur des importations canadiennes de poules de réforme du Canada en 2022.

Figure 5. Importations de poules de réforme au Canada entre 2013 et 2022

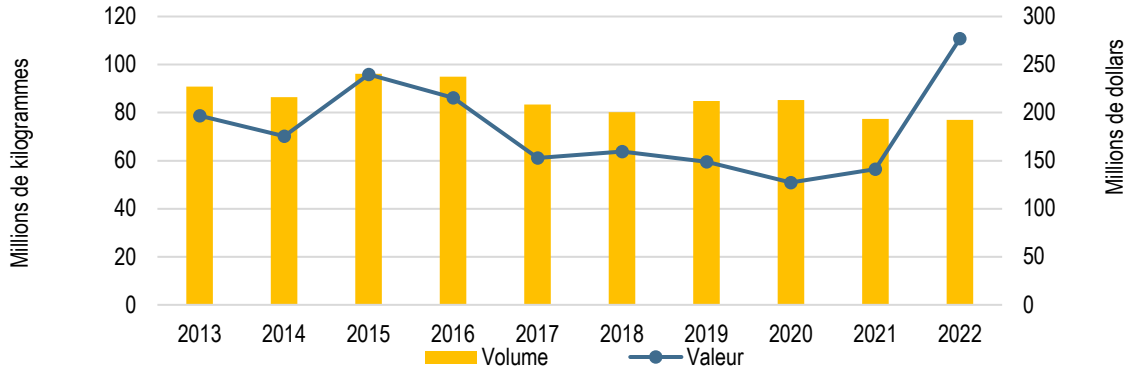

Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

Depuis 2020, les importations québécoises de poules de réforme ont augmenté de 70 % en valeur et 50 % en volume. En 2022, les importations québécoises de poules de réforme sont constituées de découpes (57 %) et de préparations ou conserves de viandes (37 %).

Figure 6. Importations de poules de réforme au Québec entre 2013 et 2022

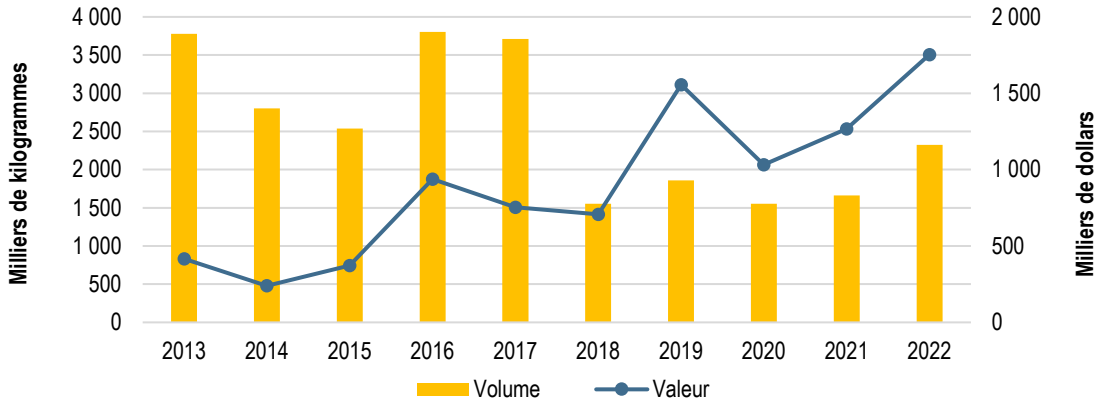

Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

Constats

- De 2018 à 2022, la consommation par habitant au Canada a progressé de 2 % pour le poulet (+10 % aux États-Unis) et elle a diminué de 22 % pour le dindon (-7 % aux États-Unis). Elle a reculé de 5 % pour les viandes rouges.
- La volaille, particulièrement le poulet, reste la viande préférée des Canadiens et des Américains. Ces derniers en consomment plus que les Canadiens.
- Au Québec, le bœuf et le poulet sont les viandes les plus achetées au comptoir de viandes des grands détaillants. En 2021, les ventes de dinde ont doublé par rapport à 2019 (prépandémie).
- Entre 2013 et 2022, au Québec et au Canada, le prix de la volaille a crû moins rapidement que celui des principales viandes rouges.

3 LA PRODUCTION

3.1 LES ALLOCATIONS DE PRODUCTION DE POULET ET DE DINDON

Les allocations de production de poulet sont établies par les PPC pour chacune des périodes de production au cours d'une année[13]. Elles considèrent la base préétablie de production pour ces périodes et le niveau de croissance nécessaire afin de combler les besoins du marché canadien.

De 2018 à 2022, l'allocation canadienne a connu une croissance annuelle moyenne de 2,1 %, atteignant 1 386,3 MKg en 2022. La croissance du Québec de 1,7 % est inférieure à la moyenne canadienne. C'est en Ontario (2,9 %) et en Alberta (2,4 %) que l'on observe la plus forte hausse (tableau 6). Les croissances annuelles moyennes observées entre 2013 et 2017 étaient plus élevées.

Tableau 6. Allocations annuelles de poulet au Canada en poids éviscérés et parts de marché, de 2018 à 2022

Année	Colombie-Britannique		Alberta		Prairies		Ontario		Québec		Provinces de l'Atlantique		Canada
	Allocations (en Mkg)	Part	Allocations (en Mkg)	Part	Allocations (en Mkg)	Part	Allocations (en Mkg)	Part	Allocations (en Mkg)	Part	Allocations (en Mkg)	Part	Allocations totales (en Mkg)
2018	185,8	14,6 %	123,6	9,7 %	99,1	7,8 %	425,9	33,4 %	343,5	27,0 %	95,4	7,5 %	1273,3
2019	188,2	14,6 %	126,5	9,8 %	99,7	7,7 %	434,9	33,6 %	346,5	26,8 %	96,5	7,5 %	1292,3
2020	186,6	14,6 %	126,2	9,9 %	99,2	7,8 %	428,4	33,6 %	341,1	26,7 %	94,2	7,4 %	1275,8
2021	189,9	14,4 %	129,6	9,8 %	101,5	7,7 %	446,7	33,8 %	355,2	26,9 %	98,6	7,5 %	1321,5
2022	197,0	14,2 %	135,9	9,8 %	103,9	7,5 %	478,2	34,5 %	368,1	26,6 %	103,3	7,4 %	1386,3
Croissance annuelle moyenne 2018-2022	1,5 %		2,4 %		1,2 %		2,9 %		1,7 %		2,0 %		2,1 %
Croissance annuelle moyenne 2013-2017	3,5 %		5,6 %		2,9 %		4,5 %		3,3 %		3,7 %		3,9 %

Note : Les allocations périodiques ont été ramenées sur une base annuelle et comprennent les allocations domestiques ainsi que les allocations de spécialité et d'expansion des marchés s'il y a lieu.
Source : Les PPC, livrets de données; compilation MAPAQ.

Il est à noter qu'au début de la pandémie de COVID-19, au printemps 2020, les allocations ont été réduites dans l'ensemble du Canada.

La part du Québec dans l'allocation de production a légèrement diminué, passant de 27,0 % en 2018 à 26,6 % en 2022. Par contre, les parts de l'Ontario et de l'Alberta ont augmenté, passant respectivement de 33,4 % à 34,5 % et de 9,7 % à 9,8 %. La croissance démographique est l'un des facteurs qui expliquent ces résultats[14].

La méthode de répartition de la croissance des allocations « selon l'avantage comparatif[15] » appliquée depuis 2014 affecte l'allocation domestique uniquement. Les allocations d'expansion du marché et de spécialité[16] pourraient représenter des avenues de développement à explorer et à cibler par la filière québécoise dans le cadre d'une planification stratégique sectorielle.

En ce qui concerne les allocations pour la production de dindon (oiseaux entiers et oiseaux pour la surtransformation), elles sont établies par les Éleveurs de dindon du Canada et couvrent une période de production allant du 1er mai au 30 avril de l'année suivante.

13. Il y a 6,5 périodes de production par année.
14. Pour plus de détail sur la répartition de la croissance des allocations selon un mode différentiel, se référer au *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la volaille au Québec,* 2019, page 27.
15. Cette méthode prévoit la répartition de la croissance des allocations en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment la croissance démographique, les activités de surtransformation et l'utilisation du contingent.
16. La Politique d'expansion du marché permet l'obtention d'une allocation pour faciliter l'utilisation planifiée de poulets et pour équilibrer la consommation de viande blanche et de viande brune. La Politique sur la production de spécialité permet l'obtention d'une allocation pour la production et la commercialisation d'espèces de poulet ne concurrençant pas le marché conventionnel. Les classes de poulet permises sont notamment les suivantes : Poule-soie; Hong Kong Golden; Loong Kong TC; Mt. Lehman; Blue Leg Taiwanese.

Pour la période 2018-2022, en raison de la réduction de l'allocation pour la période 2020-2021 due aux impacts de la COVID-19, l'allocation a connu une décroissance annuelle moyenne, tant à l'échelle canadienne (-0,5 %) qu'au Québec (-0,4 %).

Tableau 7. Allocations annuelles de dindon au Canada en poids éviscérés et parts de marché, de 2018-2019 à 2022-2023

Année	Colombie-Britannique		Prairies		Ontario		Québec		Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse		Canada
	Allocations (en Mkg)	Part	Allocations (en Mkg)	Part	Allocations (en Mkg)	Part	Allocations (en Mkg)	Part	Allocations (en Mkg)	Part	Allocations totales (en Mkg)
2018-2019	18,7	12,5 %	29,9	20,0 %	60,3	40,4 %	33,4	22,4 %	7,0	4,7 %	149,2
2019-2020	18,7	12,7 %	27,3	18,6 %	60,3	41,1 %	33,4	22,8 %	7,0	4,8 %	146,6
2020-2021	16,7	13,2 %	24,3	19,3 %	50,3	39,9 %	28,5	22,6 %	6,2	4,9 %	126,0
2021-2022	18,4	13,2 %	26,8	19,3 %	55,5	39,9 %	31,5	22,6 %	6,8	4,9 %	139,0
2022-2023	19,3	13,2 %	28,1	19,3 %	58,1	39,8 %	32,9	22,5 %	7,6	5,2 %	146,0
Croissance annuelle moyenne 2018-2022	0,8 %		-1,5 %		-0,9 %		-0,4 %		2,2 %		-0,5 %
Croissance annuelle moyenne 2013-2017	-0,5 %		-2,0 %		1,2 %		1,2 %		-0,2 %		0,3 %

Source : Les ÉDC, données sur le dindon canadien; compilation MAPAQ.

3.2 LA PRODUCTION DE POULET ET DE DINDON

Entre 2018 et 2022, la production de poulet a connu une croissance annuelle moyenne inférieure à celle de la période précédente, en raison des fermetures des services de restauration pendant la pandémie de la COVID-19. La croissance annuelle moyenne du Québec a été de 1,4 %, légèrement inférieure à la moyenne canadienne de 1,7 % (voir le tableau 23 en annexe). Les parts de production des provinces sont demeurées relativement stables.

En ce qui concerne la production de dindon, la décroissance amorcée à partir de 2017 s'est poursuivie jusqu'en 2021, où elle s'est stabilisée, avant d'augmenter légèrement en 2022. Pour le Québec, cette décroissance totalise 3,9 % et elle est supérieure à la moyenne canadienne de -2,7 %. Les plus fortes décroissances sont observées dans l'Ouest canadien (voir le tableau 24 en annexe).

3.3 LE NOMBRE D'ENTREPRISES, LA PRODUCTION ANNUELLE ET LA RÉPARTITION RÉGIONALE

3.3.1 Titulaires de quotas, production annuelle et répartition régionale

En 2022, le nombre de titulaires de quotas s'établissait à 628 pour le poulet et 154 pour le dindon. La production annuelle a atteint 205,7 millions de poulets et 3,9 millions de dindons. De 2014 à 2022, bien que le nombre de titulaires de quotas de poulet ait reculé, leur production s'est accrue. Ce fut l'inverse dans le secteur du dindon.

Tableau 8. Répartition régionale des exploitations et de la production annuelle du secteur du poulet au Québec, pour 2014, 2018 et 2022

Région administrative	Nombre d'exploitations*						Production annuelle					
	2014		2018		2022		2014		2018		2022	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	M têtes	Part	M têtes	Part	M têtes	Part
Montérégie	227	30 %	226	31 %	194	31 %	59,1	34 %	64,9	34 %	72,8	35 %
Lanaudière	165	22 %	162	22 %	131	21 %	40,1	23 %	44,4	23 %	44,1	21 %
Chaudière-Appalaches	146	19 %	139	19 %	119	19 %	24,8	14 %	28,1	15 %	31,5	15 %
Centre-du-Québec	91	12 %	87	12 %	77	12 %	20,3	12 %	21,4	11 %	23,8	12 %
Mauricie	54	7 %	51	7 %	39	6 %	11,2	6 %	12,2	6 %	13,5	7 %
Laurentides	25	3 %	25	3 %	20	3 %	7,1	4 %	7,8	4 %	8,2	4 %
Autres	48	6 %	50	7 %	48	8 %	11,1	6 %	12,0	6 %	11,8	6 %
Total	**756**	**100 %**	**740**	**100 %**	**628**	**100 %**	**173,6**	**100 %**	**190,8**	**100 %**	**205,7**	**100 %**

* Titulaires de quotas.
Note : En raison de l'arrondissement des données, la somme des parties peut différer du total.
Sources : Estimation du MAPAQ à partir du livret de données des Producteurs de poulet du Canada et de la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec, pour les exploitations ayant une production annuelle de 301 poulets et plus.

Parmi les régions, la Montérégie est demeurée, en 2022, la région la plus importante pour les deux secteurs en termes de parts du nombre d'exploitations et de la production annuelle, avec des parts respectives de 31 % et 35 % pour le poulet et de 38 % et 53 % pour le dindon. Ces proportions sont restées relativement stables entre 2014 et 2022.

Tableau 9. Répartition régionale des exploitations et de la production annuelle du secteur du dindon au Québec, pour 2014, 2018 et 2022

Région administrative	Nombre d'exploitations*						Production annuelle					
	2014		2018		2022		2014		2018		2022	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	k têtes	Part	k têtes	Part	k têtes	Part
Montérégie	53	39 %	58	39 %	58	38 %	2 348,5	53 %	2 466,2	57 %	2 087,8	53 %
Capitale-Nationale	26	19 %	22	15 %	22	14 %	608,4	14 %	490,8	11 %	432,2	11 %
Lanaudière	14	10 %	19	13 %	19	13 %	471,8	11 %	579,6	13 %	479,9	12 %
Chaudière-Appalaches	12	9 %	13	9 %	18	12 %	357,3	8 %	357,5	8 %	552,3	14 %
Centre-du-Québec	10	7 %	11	7 %	11	7 %	196,7	4 %	196,0	5 %	164,0	4 %
Mauricie	9	7 %	10	7 %	12	8 %	216,6	5 %	193,4	4 %	170,7	4 %
Autres	12	9 %	14	10 %	14	9 %	193,7	4 %	29,5	1 %	51,1	1 %
Total	**136**	**100 %**	**147**	**100 %**	**154**	**100 %**	**4 393,0**	**100 %**	**4 313,0**	**100 %**	**3 938,0**	**100 %**

* Titulaires de quotas.
Note : En raison de l'arrondissement des données, la somme des parties peut différer du total.
Source : Estimation du MAPAQ à partir des données sur le dindon canadien des Éleveurs de dindon du Canada, de Statistique Canada, tableau 32-10-0117-01 et de la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec, pour les exploitations ayant une production annuelle de 26 dindons et plus.

3.3.2 Taille des exploitations : concentration de la production au sein des grandes entreprises

En 2022, les exploitations du secteur du poulet qui produisaient annuellement 540 000 poulets ou plus constituaient 14 % du total des exploitations et étaient responsables de la production de 40 % des poulets. Depuis 2014, le nombre et la production de ces exploitations ont augmenté, principalement aux dépens des plus petites entreprises (301 à 179 999 poulets) dont la part a diminué de 52 % à 48 %.

Dans le secteur du dindon, les exploitations produisant 72 000 dindons ou plus représentaient également 14 % du total des exploitations, mais elles produisaient 46 % des dindons.

Figure 7. Répartition des exploitations et de la production annuelle du secteur du poulet* au Québec selon la taille de l'exploitation

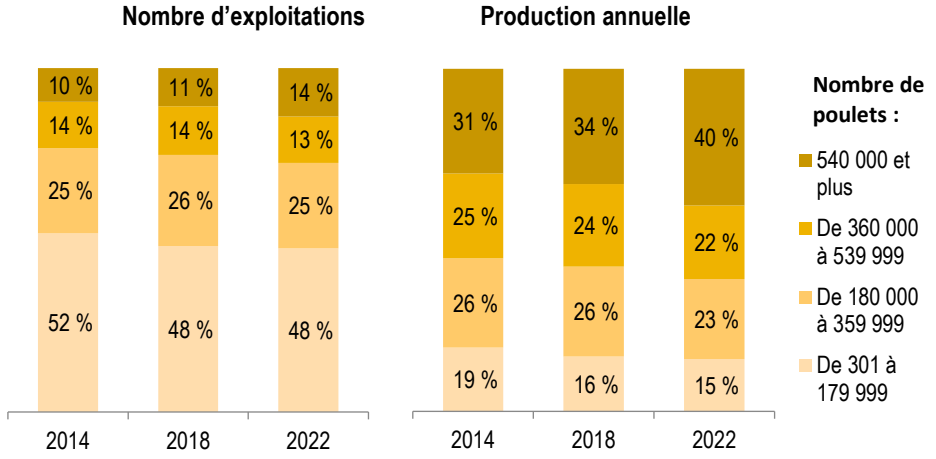

* Exploitations ayant une production annuelle de 301 poulets et plus.
Note : En raison de l'arrondissement des données, la somme des parties peut différer du total.
Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec.

Les exploitations de taille intermédiaire ont gagné en importance pour les dindons (de 36 000 à 71 999 dindons) tandis que les plus petites (26 à 35 999 dindons) sont en diminution.

Figure 8. Répartition des exploitations et de la production annuelle du secteur du dindon* au Québec selon la taille de l'exploitation

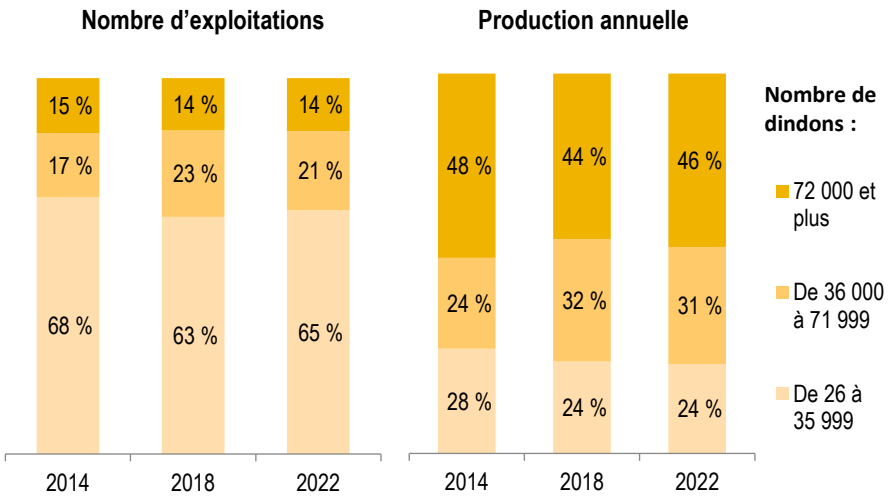

* Exploitations ayant une production annuelle de 26 dindons et plus.
Note : En raison de l'arrondissement des données, la somme des parties peut différer du total.
Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec.

3.4 LA SITUATION FINANCIÈRE DES FERMES DE POULET ET DE DINDON

3.4.1 Les prix aux producteurs

Après avoir connu une croissance modeste de 2018 à 2020, le prix reçu par les producteurs de poulet canadiens s'est mis à augmenter en 2021.

Figure 9. Prix moyens payés aux producteurs de poulet dans les provinces canadiennes, de 2018 à 2022

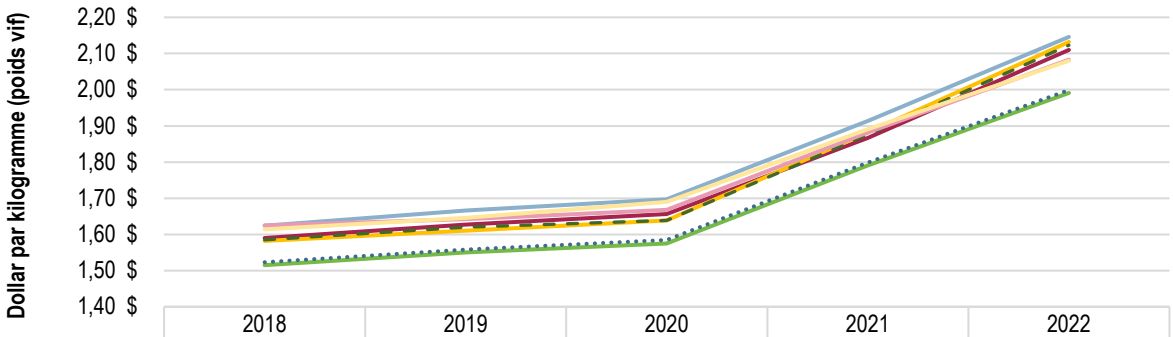

	2018	2019	2020	2021	2022
C.-B.	1,62 $	1,67 $	1,70 $	1,91 $	2,15 $
ALB.	1,59 $	1,63 $	1,66 $	1,87 $	2,11 $
SASK.	1,58 $	1,61 $	1,64 $	1,88 $	2,13 $
MAN.	1,59 $	1,62 $	1,64 $	1,88 $	2,12 $
ONT.	1,52 $	1,55 $	1,58 $	1,79 $	1,99 $
QUÉ.	1,52 $	1,56 $	1,59 $	1,80 $	2,00 $
N.-B.	1,63 $	1,64 $	1,67 $	1,88 $	2,08 $
N.-É.	1,61 $	1,65 $	1,69 $	1,89 $	2,08 $

Source : Les Producteurs de poulet du Canada, livrets des données; compilation MAPAQ.

En 2018, tout comme en 2017, les producteurs québécois de poulet recevaient un prix moyen de 1,52 $/kg, ce qui correspond au prix le plus bas observé depuis 2013 avec une baisse continue de 2013 à 2017 (voir la figure 25 en annexe).

Figure 10. Prix moyens payés aux producteurs de dindon dans les provinces canadiennes, de 2018 à 2022

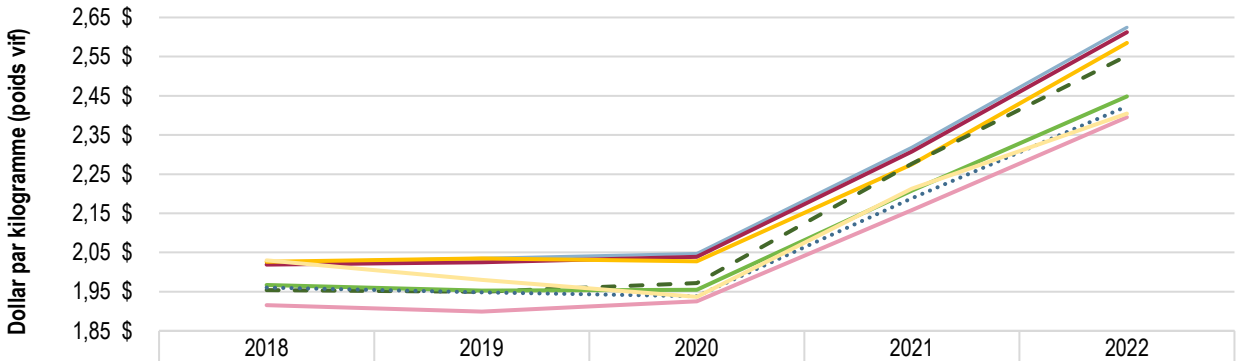

	2018	2019	2020	2021	2022
C.-B.	2,02 $	2,03 $	2,05 $	2,32 $	2,62 $
ALB.	2,02 $	2,03 $	2,04 $	2,31 $	2,61 $
SASK.	2,03 $	2,04 $	2,03 $	2,28 $	2,59 $
MAN.	1,95 $	1,95 $	1,97 $	2,28 $	2,55 $
ONT.	1,97 $	1,95 $	1,95 $	2,21 $	2,45 $
QUÉ.	1,96 $	1,95 $	1,94 $	2,19 $	2,42 $
N.-B.	1,92 $	1,90 $	1,93 $	2,16 $	2,40 $
N.-É.	2,03 $	1,98 $	1,94 $	2,21 $	2,40 $

Source : Les Éleveurs de dindon du Canada, données sur le dindon canadien; compilation MAPAQ.

Du côté des prix pour le dindon, l'évolution est comparable à celle des prix du poulet. Après avoir connu une quasi-stabilité de 2018 à 2020, les prix aux producteurs ont augmenté en 2021 et 2022, pour atteindre 2,42 $/kg en 2022 au Québec.

Une bonne part de la croissance des prix aux producteurs est attribuable à la hausse des prix de l'alimentation animale qui représente plus ou moins 40 % du coût de production. Depuis l'année 2018, le prix moyen de l'alimentation animale ($/tonne métrique) a connu une hausse moyenne annuelle de 10,8 % au Québec[17]. Plus spécifiquement, de 2018 à 2020, le taux de croissance moyen était de 1,5 %, mais par la suite, de 2020 à 2022, ce taux est passé à 23,3 %.

Figure 11. Prix pondéré pour l'alimentation animale commerciale (dollars par tonne métrique), au Québec et au Canada, de 2018 à 2022

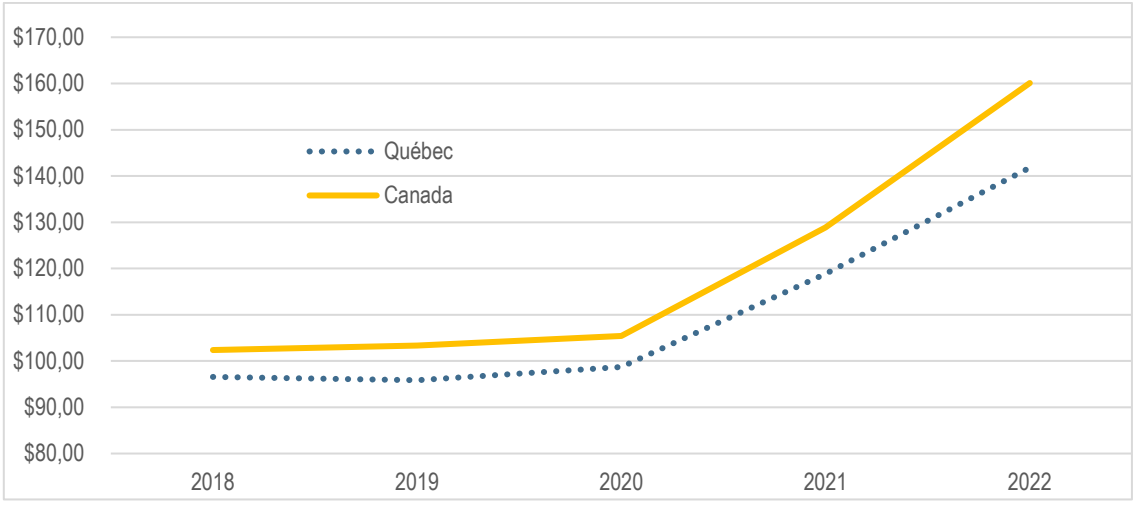

Source : Statistique Canada, tableau 18-10-0258-01; compilation du MAPAQ.

17. Selon l'indice des prix des entrées en agriculture, de Statistique Canada.

3.4.2 Les recettes monétaires

Après avoir connu un ralentissement de la croissance, voire une stagnation de leurs recettes monétaires, les producteurs de poulet du Québec ont bénéficié d'une augmentation en 2021 en cohérence avec un prix au producteur en croissance à compter de la même année. Cette évolution des prix a favorisé la croissance annuelle moyenne des recettes de 9,0 % entre 2018 et 2022, ce qui a compensé la progression plus modeste des volumes de production. Dans la période précédente, la croissance annuelle moyenne au Québec était négative (-0,03 %) (voir la figure 29 en annexe).

Figure 12. Recettes monétaires totales de la production de poulet, de 2018 à 2022

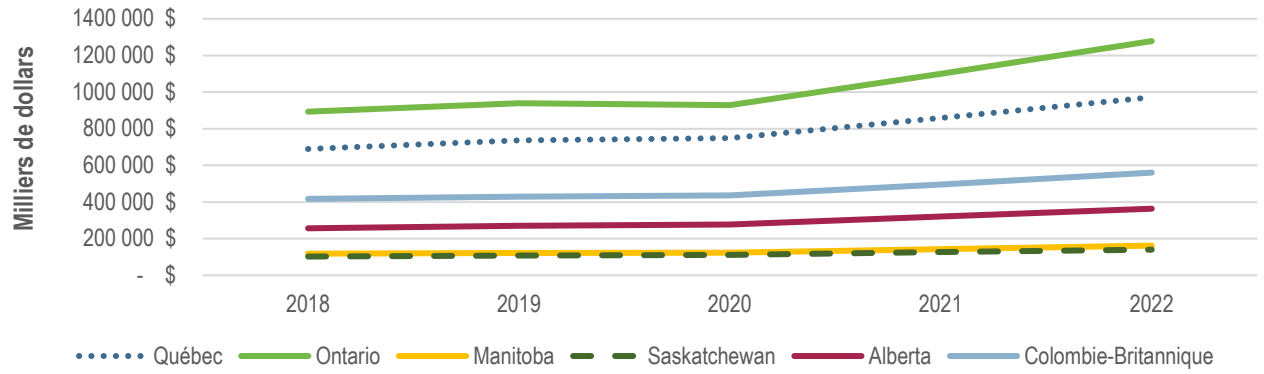

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0045-01; compilation du MAPAQ.

Toujours au cours de la période 2018-2022, les recettes monétaires du dindon ont affiché quant à elles une décroissance jusqu'en 2020. Au Québec, les recettes ont diminué en moyenne de 3 % par année de 2018 à 2020.

Durant la période 2020-2022, comme dans le cas du poulet, les recettes monétaires ont connu des augmentations, en cohérence avec la hausse des prix reçus par les producteurs. Au cours de la période précédente, les recettes ont crû en moyenne annuellement de 0,4 % (voir le graphique 30 en annexe).

Figure 13. Recettes monétaires totales de la production de dindon, de 2018 à 2022

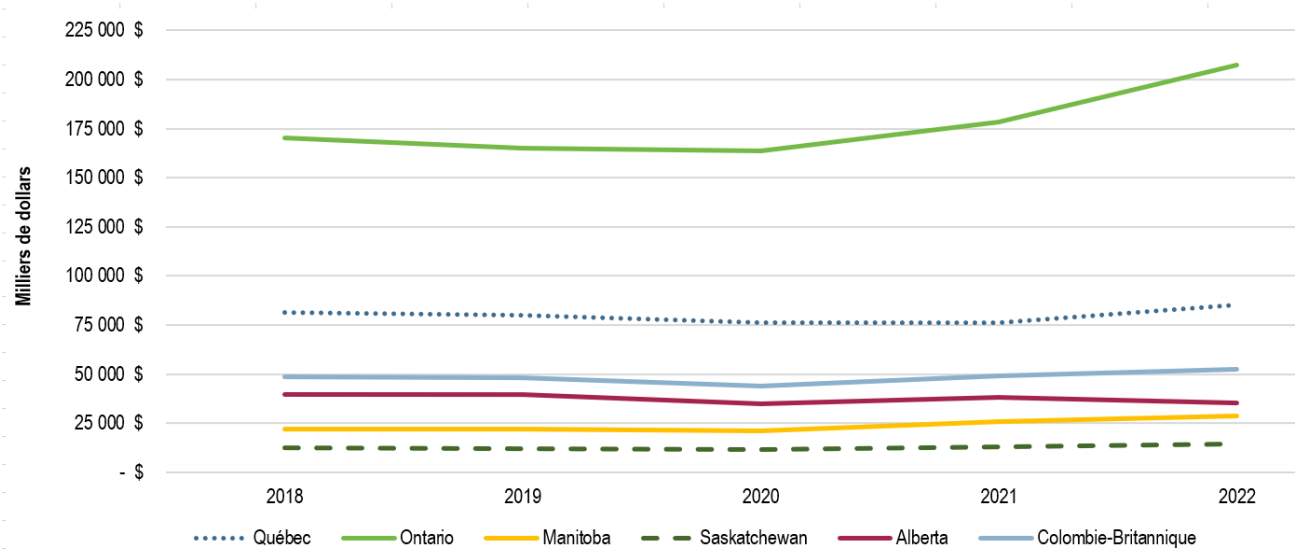

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0045-01; compilation du MAPAQ.

Cette hausse des prix a permis de compenser la baisse de production de dindons au Québec.

3.4.3 Performance et structure financière

De 2018 à 2022, les entreprises de volaille et d'œufs au Québec ont généré en moyenne des revenus d'exploitation de 1,1 M$ par entreprise. Les dépenses d'exploitation se sont quant à elles élevées à 944 821 $ par entreprise. Ainsi, un bénéfice net moyen de 135 164 $ a été dégagé pendant cette période.

À l'échelle canadienne, le Québec se classe au deuxième rang, après l'Ontario. En effet, de 2018 à 2022, la part du bénéfice net d'exploitation du Québec représentait 21 % du total canadien, contre 42 % pour l'Ontario. La différence entre le Québec et l'Ontario s'explique principalement par les parts d'allocation qui varient entre 20,4 % et 26,6 % selon les secteurs (volaille et œufs) pour le Québec et entre 34,5 % et 39,8 % pour l'Ontario.

Figure 14. Contribution au bénéfice net total d'exploitation des entreprises de volaille et de production d'œufs au Canada par province (en pourcentage)

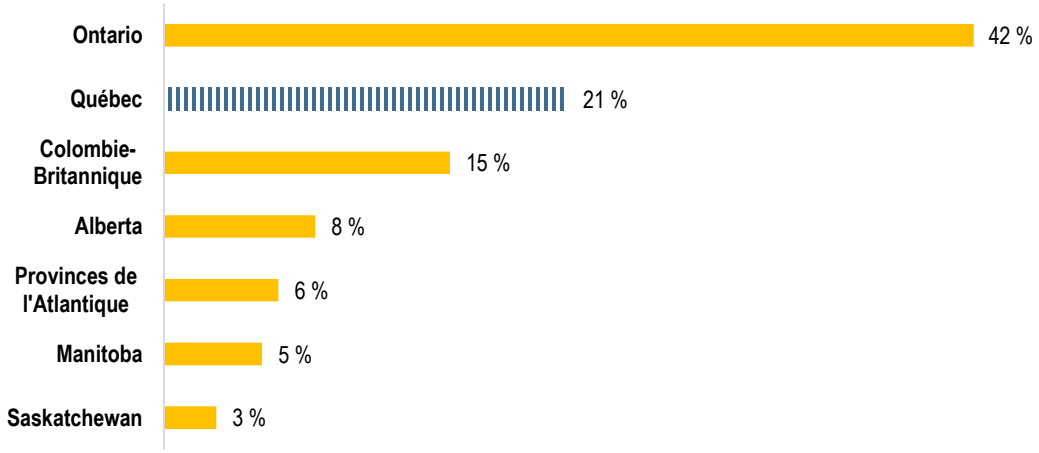

Source : Statistique Canada, Programme des données fiscales agricoles (extraction de 2023); compilation du MAPAQ.

Au Québec, plus de 90 % du bénéfice net d'exploitation est généré par les exploitations ayant des revenus bruts supérieurs à 1 M$ alors que ce pourcentage s'élève à 85 % pour l'ensemble du Canada. Les entreprises générant plus d'un million de dollars de revenu au Québec représentent près de la moitié des entreprises (48 %), alors qu'au Canada, cette proportion est moindre (38 %).

La structure financière du secteur avicole québécois se distingue par un ratio d'endettement relativement plus faible par rapport au reste du Canada. En 2021, le taux d'endettement s'élevait à 24 %, ce qui représente une augmentation de 15 % par rapport à 2013.

Figure 15. Ratio d'endettement du secteur avicole au Québec et dans le reste du Canada[18]

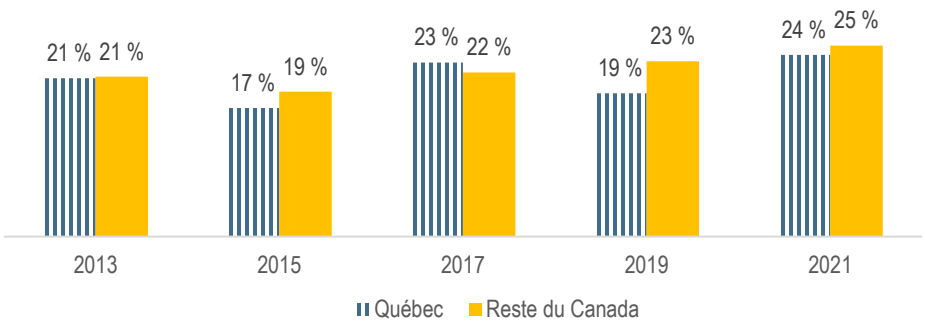

Source : Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes; compilation du MAPAQ

18. L'Enquête financière sur les fermes s'effectue une fois tous les deux ans, et les données disponibles les plus récentes remontent à 2021.

3.4.4 Rentabilité[19]

De 2018 à 2022, la marge bénéficiaire pour les exploitations de volaille, toutes catégories confondues, s'est établie en moyenne à 14,0 % sans les paiements directs et à 15,2 % avec les paiements de programmes. Les exploitations ayant des revenus bruts compris entre 100 000 $ et 249 999 $ affichent le taux de marge moyen le plus élevé, soit 15,1 % sans paiements de programmes et 18,4 % avec paiement (figure 16).

Figure 16. Marge bénéficiaire nette[20] par catégorie de revenus, moyenne 2018-2022

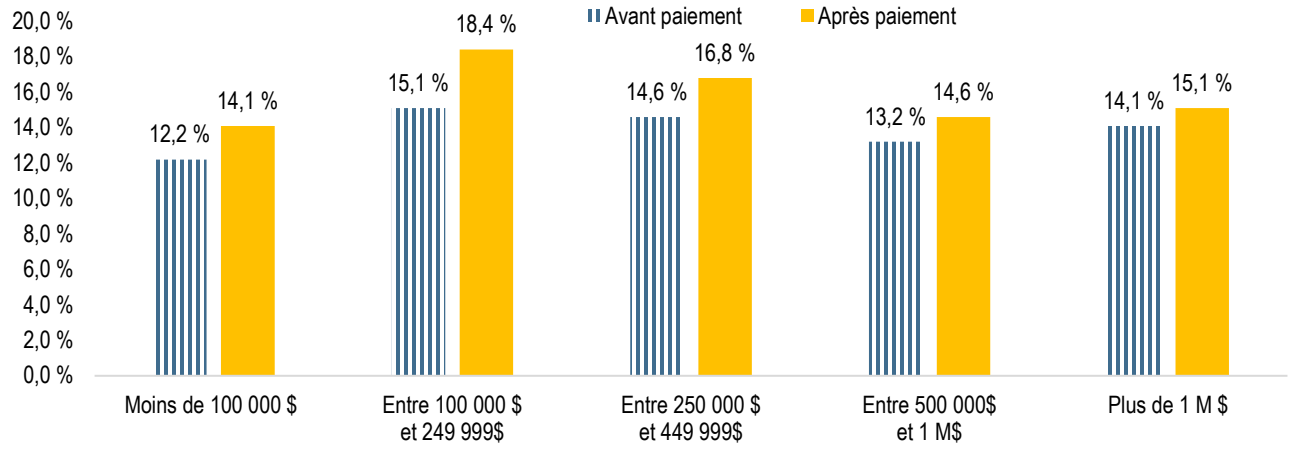

Source : La Financière agricole du Québec, Programme Agri-stabilité; compilation du MAPAQ.

De 2017 à 2021, la marge bénéficiaire nette[21] des entreprises du Québec a diminué, passant de 17,1 % à 11,7 %. Cette diminution est principalement attribuable à une augmentation des dépenses d'exploitation combinée à une stagnation des revenus. Après s'être rétractées, les marges bénéficiaires des entreprises de volaille et d'œufs des autres provinces du Canada se sont toutes relevées pour pratiquement atteindre en 2021 leur niveau de 2017. Seule la marge bénéficiaire nette des entreprises québécoises n'a cessé de diminuer dans les cinq dernières années.

Figure 17. Marge bénéficiaire nette des entreprises de volaille et de production d'œufs par province, de 2017 à 2021

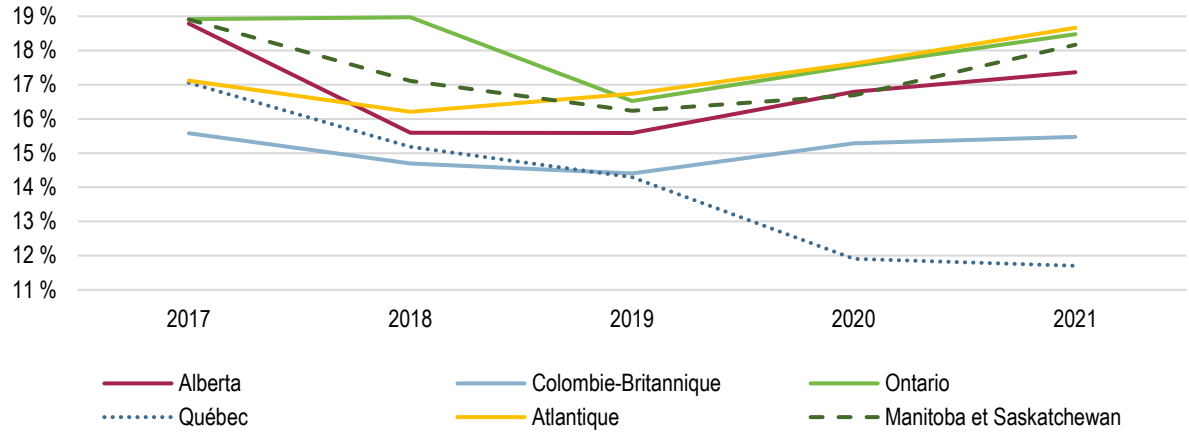

Source : Statistique Canada, Programme des données fiscales agricoles (extraction de 2023); compilation du MAPAQ.

19. L'analyse de la rentabilité du secteur avicole a porté sur un échantillon d'adhérents au programme Agri-stabilité. Entre 2018 et 2022, 96,9 % des adhérents étaient situés dans les régions centrales du Québec, tandis que seulement 3,1 % se trouvaient dans les régions périphériques.
20. Le taux de marge a été calculé pour les exploitations rentables, soit celles qui couvrent leurs dépenses globales.
21. La marge bénéficiaire nette est calculée en prenant le ratio du bénéfice net d'exploitation sur les revenus totaux d'exploitation.

Constats

- Entre 2018 et 2022, la production de poulet au Québec a connu une croissance annuelle moyenne inférieure à celle de la période précédente (2013-2017), notamment en raison de la COVID 19.
- La décroissance de la production de dindon, amorcée en 2017, s'est stabilisée en 2021.
- Au Québec, de 2020 à 2022, les prix aux producteurs de poulet et de dindon ont augmenté de 26 % et 25 % respectivement.
- La marge bénéficiaire nette des entreprises de volaille et de production d'œufs au Québec a diminué de 31,4 % entre 2017 et 2021.
- La structure financière du secteur avicole québécois se distingue par un ratio d'endettement relativement plus faible par rapport au reste du Canada.

3.5 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.5.1 Santé animale

Les filières canadiennes de production de poulet et de dindon ont adopté en 2014 une stratégie d'utilisation responsable des antibiotiques. Cette stratégie prévoyait le retrait de l'utilisation en prévention des antibiotiques de catégories I, II et III[22] selon un calendrier précis pour ces productions.

Depuis mai 2015, les antibiotiques de catégorie I ne peuvent plus être utilisés en prévention pour la volaille, y compris chez les reproducteurs de poulets de chair. L'interdiction d'utiliser les antibiotiques de catégorie II en prévention est entrée en vigueur le 1er janvier 2019 pour le poulet et le dindon. Les difficultés rencontrées lors du retrait des antibiotiques de catégorie II et le contexte de la COVID-19 ont retardé l'entrée en vigueur du retrait de la catégorie III pour l'élevage de dindon prévue en mai 2021. En ce qui concerne l'élevage de poulet, la stratégie prévoit désormais une réduction, et non le retrait, de l'utilisation en prévention des antibiotiques de catégorie III.

L'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été détectée pour la première fois au Québec en avril 2022. Au cours de cette année, 23 élevages, dont 15 avicoles commerciaux, ont été touchés. De ce nombre, l'IAHP a affecté 10 élevages de poulet et de dindon entraînant la mort et la destruction de près de 260 000 oiseaux. Le Québec a été, en 2022, la quatrième province en importance touchée par des éclosions d'IAHP derrière la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

3.5.2 Projet pilote des ÉVQ de production pour les marchés de proximité et projet pilote d'abattage à la ferme du MAPAQ

En 2020, les ÉVQ ont développé et mis en œuvre le projet pilote Production de poulets pour les marchés de proximité, d'une durée de 5 ans, permettant à un minimum de 10 candidats par année d'obtenir un droit de produire annuellement un maximum de 2 000 poulets (ou 6 000 kilos de poids vifs). La décision de la Régie (décision 11 658) permettant la mise en œuvre de ce projet pilote prévoit la possibilité d'attribuer jusqu'à 20 droits de produire par année, disposition n'ayant pas été utilisée par les ÉVQ. Cette même décision a également modifié le Règlement sur le contingentement de la vente aux consommateurs des producteurs de volailles (chapitre M-35.1, r. 284) en faisant passer de 100 à 300 le nombre de poulets par année pouvant être vendus directement par un producteur à un consommateur sans être assujetti au Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec.

Depuis 2022, le MAPAQ a mis en œuvre un projet pilote d'abattage à la ferme. D'une durée de 4 ans, ce projet permet à l'exploitant autorisé par le ministre à abattre un maximum de 300 poulets sur le site de la ferme où est situé l'abattoir et à vendre les poulets ainsi produits à sa ferme ou au marché public. Ce projet pilote a pour but de permettre au Ministère de statuer sur la salubrité des viandes ainsi

22. Santé Canada classe les antibiotiques selon leur ordre d'importance en santé humaine : I. Très haute importance; II. Haute importance; III. Moyenne importance et IV. Faible importance.

produites au regard des pratiques d'abattage constatées et des opérations exécutées par les exploitants. Depuis 2022, 13 autorisations ont été délivrées et 9 exploitants ont lancé leurs opérations.

3.5.3 Substitution énergétique

Certaines entreprises avicoles ont installé des systèmes de production d'énergie renouvelable, tels des panneaux solaires, des éoliennes ou la combustion de biomasse, notamment. Selon les données du Recensement de l'agriculture de Statistique Canada réalisé en 2016, des 875 fermes répondantes, 31 d'entre elles ont déclaré utiliser des systèmes de production d'énergie renouvelable (3,5 %). En 2021, le nombre d'entreprises est passé à 85 sur 913 fermes répondantes au recensement, soit 9,3 %.

3.5.4 Portrait de la relève et formation[23]

La production de poulets et de dindons constituait l'activité principale d'environ 2 % des jeunes de la relève agricole établie[24] au Québec en 2021. La proportion féminine atteignait 35 %, ce qui est supérieur à la moyenne de l'ensemble des secteurs (29 %). Une large part (37 %) détient un diplôme d'études collégiales (DEC), alors que la moyenne, pour l'ensemble de la relève, s'établissait à 31 %.

Les démarrages sont majoritairement issus d'un transfert familial (71 %), ce qui est supérieur à la moyenne de l'ensemble des secteurs (54 %). Une proportion de 38 % de la relève du secteur était établie depuis moins de 5 ans, ce qui est plus élevé que la moyenne de l'ensemble des secteurs (34 %).

L'offre de formation initiale pour le secteur de la production animale couvre tous les niveaux (secondaire, collégial et universitaire). De 2018 à 2022, le nombre de personnes diplômées pour des études professionnelles (DEP) en production animale est passé de 175 à 197[25]. Pour le programme collégial (DEC) en gestion et technologies d'entreprise agricole, on observe une augmentation des diplômés, passant de 150 en 2018 à 176 en 2022. Pour cette même période, on remarque une légère hausse des diplômes de premier cycle universitaire en agriculture[26], passant de 185 en 2018 à 200 en 2022. Par ailleurs, un programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) est lié au secteur primaire pour la volaille, celui d'ouvrier avicole. De 2018-2019 à 2021-2022, 19 certificats[27] ont été octroyés dans le cadre de ce programme.

4 LA TRANSFORMATION

4.1 LE PORTRAIT DES ÉTABLISSEMENTS

Les deux entreprises chefs de file québécoises, Olymel et Exceldor, figurent parmi les cinq grandes entreprises canadiennes qui détenaient ensemble 57 % des parts de marché en 2022.

23. Section réalisée grâce aux données recueillies dans le cadre du Recensement de la relève agricole établie 2021 (MAPAQ).
24. On qualifie de « relève agricole établie » les personnes de moins de 40 ans qui possèdent au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole.
25. Donnée de 2022 provisoire.
26. Selon la classification de disciplines établie par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de la première composante de programme.
27. On qualifie de « certificat » l'attestation des personnes ayant acquis toutes les compétences requises pour obtenir le certificat de qualification professionnelle.

Figure 18. Parts de marché* canadiennes des transformateurs de volaille au Canada en 2022

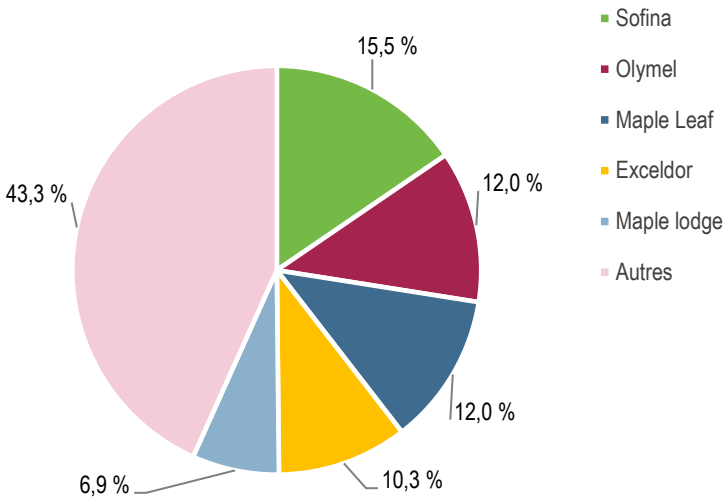

* Estimations faites à partir d'états financiers disponibles et d'articles de presse.
Sources : Rapports annuels des entreprises, revue de presse et compilation du MAPAQ.

Au Québec, le secteur compte 34 entreprises[28] de transformation alimentaire qui exploitent 42 établissements. Des établissements se spécialisent dans la première transformation, soit l'abattage et la première découpe de la viande, et d'autres établissements font une deuxième transformation qui consiste à introduire une valeur ajoutée au produit (charcuteries; portions normalisées).

Figure 19. Nombre d'entreprises d'abattage et de transformation de la volaille au Québec selon le chiffre d'affaires

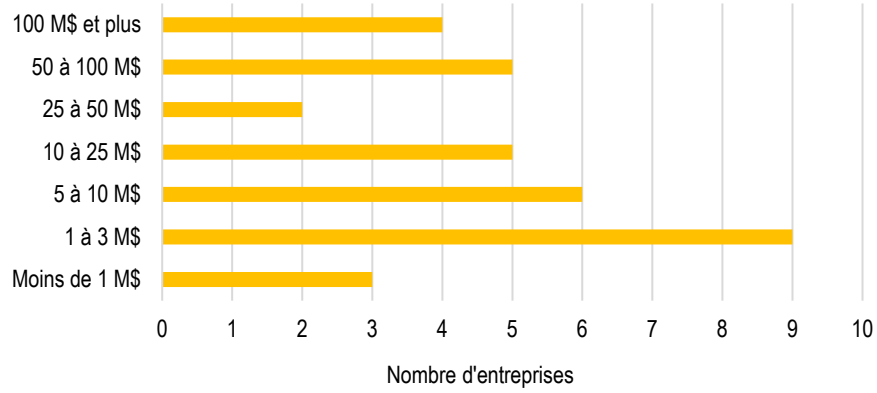

Source : Compilation du MAPAQ.

4.2 LES LIVRAISONS MANUFACTURIÈRES DE L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION DE LA VOLAILLE

Les livraisons manufacturières canadiennes de volaille transformée ont atteint 11,6 G$ en 2022 tandis que la croissance annuelle moyenne était de 7 % de 2018 à 2022. Cet accroissement, qui se fait dans un contexte de faible augmentation de la consommation de poulet et de réduction de celle de dindon[29], a été principalement soutenu par une progression annuelle du prix industriel de la volaille fraîche et congelée de 6,5 % à compter de 2020.

28. Sources : MAPAQ et ACIA. Liste des entreprises qui font de l'abattage avec ou sans transformation, ou de la transformation uniquement.
29. Pour le poulet, la consommation par personne était de 34,7 kg en 2018 comparativement à 35,4 kg en 2022. Quant à la consommation de dindon, elle était de 4,3 kg en 2018 comparativement à 3,3 kg en 2022. La consommation par personne est exprimée en poids abattu.

Figure 20. Évolution des livraisons manufacturières (G$) de produits transformés de volaille* des principales provinces canadiennes et du prix industriel pour la volaille fraîche et congelée (2018 = 100), de 2018 à 2022

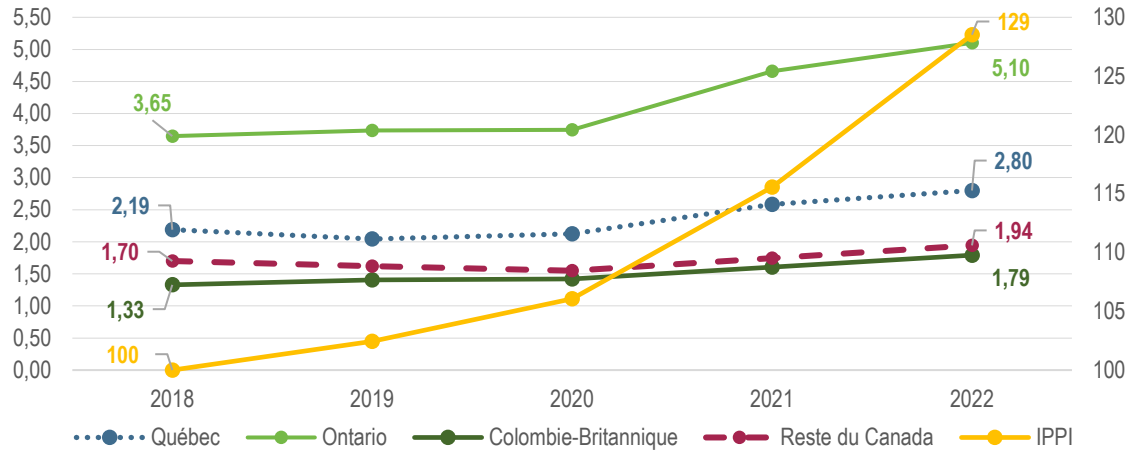

IPPI : indice du prix des produits industriels
* Les livraisons manufacturières du secteur de l'abattage et de la transformation de la volaille (SCIAN 311615) incluent aussi la transformation des petits gibiers, du lapin, du canard et des oies.
Source : Statistique Canada.

De 2018 à 2022, les livraisons manufacturières issues de la transformation de volaille au Québec ont connu une croissance annuelle moyenne de 6,4 %, contre 9,6 % pour la période précédente (2013-2017). En 2022, ces livraisons ont atteint 2,8 G$. L'Ontario, qui compte un plus grand nombre d'entreprises effectuant une deuxième transformation et ayant une valeur ajoutée supérieure, a enregistré la plus forte progression annuelle des livraisons (8,7 %), suivie de la Colombie-Britannique (7,8 %).

La part du Québec dans les livraisons manufacturières totales du Canada a été en moyenne de 24 % tout au long de cette période, plaçant le Québec au deuxième rang au Canada, derrière l'Ontario (43 %) et devant la Colombie-Britannique (16 %) et les autres provinces canadiennes (18 %). Cette répartition est comparable à celle de la période précédente, où la part moyenne du Québec était de 23 %, celle de l'Ontario de 44 %, et celles de la Colombie-Britannique et du reste du Canada de 18 % et 15 % respectivement.

Figure 21. Évolution des parts de marché des livraisons manufacturières de volaille des principales provinces canadiennes pour 2018 et 2022

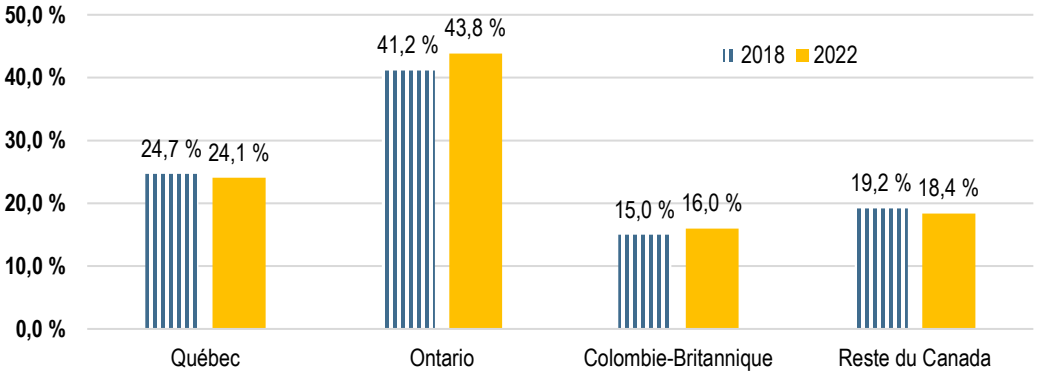

Source : Compilation du MAPAQ.

Au cours de cette période, l'Ontario a vu sa part de marché augmenter au détriment des parts de marché du Québec et du reste du Canada.

De 2018 à 2022, les parts des livraisons manufacturières ont légèrement baissé au Québec (-0,6 %) et ailleurs au Canada (-0,8 %), contre une augmentation de 2,6 % en Ontario (figure 21).

4.3 LE PRIX DE GROS

En comparant les indices des prix de gros[30] des produits transformés entre 2018 et 2022, on constate que tous les indices ont connu une croissance constante (figure 22). Les croissances les plus importantes sont celles des ailes (25 %), des cuisses (24 %) et du poulet entier (23 %). L'indice de prix de la poitrine (16 %) a enregistré la croissance la plus faible durant la même période.

Pendant la première année de la pandémie, l'indice du prix de gros de la poitrine a baissé de 5 % et a augmenté par la suite. Pendant la même période, la demande soutenue pour les ailes et les cuisses a eu pour effet d'augmenter leur indice de prix de 5,5 % et 1,2 % respectivement.

Figure 22. Évolution des indices de prix de gros annuels pour divers produits au Canada, de 2018 à 2022

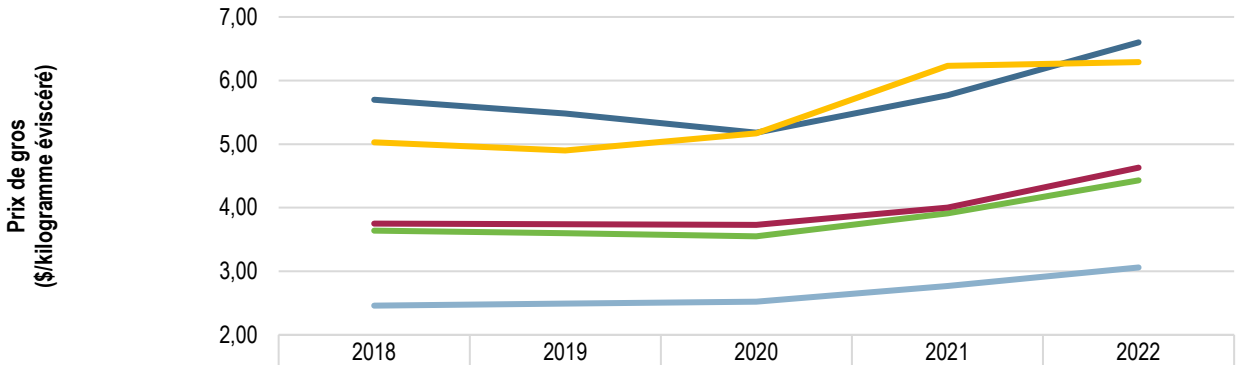

	2018	2019	2020	2021	2022
Composite du marché	3,64 $	3,60 $	3,55 $	3,91 $	4,43 $
Poulets entiers	3,75 $	3,74 $	3,73 $	4,00 $	4,63 $
Poitrines	5,70 $	5,48 $	5,18 $	5,77 $	6,60 $
Ailes	5,03 $	4,90 $	5,17 $	6,23 $	6,29 $
Cuisses	2,46 $	2,49 $	2,52 $	2,77 $	3,06 $

Source : Les PPC, livrets des données sur le poulet; compilation du MAPAQ.

La croissance des prix entre 2018 et 2022 a été supérieure à celle entre 2013 et 2017 pour tous les indices, à l'exception des poitrines (voir la figure 33 en annexe). Ce constat peut s'expliquer par l'augmentation du coût des matières premières et l'inflation alimentaire. En effet, l'augmentation des prix des aliments[31] a atteint 10,3 % en septembre 2022.

4.4 LES PERFORMANCES FINANCIÈRES[32]

Olymel

Pour l'ensemble de ses activités touchant la viande (poulet et porc), la société en commandite Olymel (Sollio Alimentation) a réalisé un chiffre d'affaires de 4,6 G$ pour l'exercice 2021-2022. La croissance du chiffre d'affaires est notamment due au secteur de la volaille. En effet, ce secteur a connu une bonne performance, s'expliquant par un contexte de marché favorable[33] ainsi que par des investissements en automatisation qui ont occasionné des impacts positifs sur les marges. En 2021-2022, il est à noter

30. Le prix de gros d'Express Markets Inc. (EMI) est un indice qui représente le coût pour les produits de commodité comprenant aussi des coûts d'emballage et de main-d'œuvre et étant influencé par les aléas des marchés des viandes. L'indice ne représenterait que 25 % à 30 % des ventes des transformateurs. Les produits à forte valeur ajoutée ne sont pas inclus dans cet indice.
31. Rapport annuel sur les prix alimentaires 2023, 13e édition, Université Dalhousie, Université de Guelph, Université de la Colombie-Britannique et Université de la Saskatchewan.
32 Les sections 4.4 et 4.5 présentent des informations sur les deux plus grandes entreprises québécoises. Ces informations proviennent de divers rapports annuels et de l'actualité.
33. Le rapport annuel 2022 de Sollio Groupe Coopératif pour l'exercice 2021-2022 fait état d'une hausse des kilos vendus et des prix de vente, notamment d'une forte demande pour les produits de poulet frais.

qu'Olymel, en raison des difficultés liées au secteur porcin, a enregistré un déficit de 445,7 millions de dollars comparativement à un déficit de 71,8 millions de dollars en 2020-2021.

Exceldor

La coopérative Exceldor a connu une bonne croissance. Le chiffre d'affaires a atteint près de 1,2 milliard de dollars en 2022 et l'entreprise produit chaque année environ 245 millions de kilogrammes de volaille. De l'exercice financier 2018-2019 à celui de 2022-2023, le chiffre d'affaires a crû de 68 %, passant de 690 M$ à 1 162 M$.

En 2019, Exceldor a réalisé une fusion avec la coopérative Granny's, au Manitoba. Les recettes annuelles de Granny's ont été estimées à 160 millions de dollars au moment de l'acquisition.

4.5 LES INVESTISSEMENTS

Olymel

Investissement Québec a investi en 2021 une somme de 150 millions de dollars en capitaux propres dans Olymel S.E.C. en vue de soutenir son développement et de renforcer sa compétitivité. Olymel a réalisé des projets pour améliorer l'efficience de ses processus et de ses équipements opérationnels dans l'ensemble de ses usines de transformation. Elle a aussi mis à niveau ses systèmes de gestion informatiques et aménagé deux abattoirs de poulets existants afin d'effectuer du préemballage sur place.

Exceldor

Exceldor a annoncé en 2019 avoir obtenu une participation majoritaire dans l'entreprise familiale Les Viandes Lacroix de Saint-Hyacinthe qui compte environ 450 employés. En 2022, l'entreprise a investi près de 20 millions de dollars dans le maintien et l'amélioration de ses infrastructures et le perfectionnement de ses méthodes. Elle a notamment lancé un projet de plus de 14 M$ à son usine de Saint-Bruno-de-Montarville afin d'augmenter sa capacité de production des produits cuits congelés. Son usine de Belœil a quant à elle obtenu une certification LEED.

Exceldor a installé dans les fermes de ses membres des balances intelligentes pour mieux planifier et connaître en temps réel la prise de poids de ses oiseaux. Tous les dindons sont désormais élevés sans antibiotiques.

4.6 LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

La compétitivité des entreprises québécoises de transformation de la volaille repose en grande partie sur la main-d'œuvre. Depuis 2018[34], on observe une augmentation du recours aux travailleurs étrangers temporaires (TÉT) pour des postes de manœuvre et de bouchers industriels dans les entreprises de transformation alimentaire, y compris celles spécialisées dans l'abattage et la transformation de volaille.

En avril 2022, le gouvernement fédéral a mis en place temporairement un plan d'action dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Ce plan vise à aider les employeurs à pourvoir les postes vacants en raison de la pénurie de main-d'œuvre. Ainsi, les employeurs du secteur de la fabrication de produits alimentaires ont désormais la possibilité d'embaucher jusqu'à 30 % de leur main-d'œuvre par le biais de ce programme, et ce, pour des postes dont le salaire est inférieur au salaire horaire médian.

Les entreprises doivent également composer avec un manque de disponibilité de travailleurs spécialisés comme en témoigne notamment la baisse des inscriptions (-50 %) et de la diplomation (-68 %) à l'attestation d'études collégiales en transformation des aliments[35].

34. Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire, *Diagnostic sectoriel de l'industrie de la transformation alimentaire du Québec*, 2021, p. 52-53.
35. *Ibid.*, p. 52-53.

Les solutions à ce défi passent par des améliorations technologiques dans les usines, la valorisation de la transformation alimentaire, la culture de la formation initiale et continue, la fidélisation des employés et le soutien au recrutement, à l'intégration et au développement des compétences des personnes immigrantes et des TÉT[36].

5 LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

5.1 LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA RECHERCHE

Les principaux acteurs de la recherche dans le secteur de la volaille sont la Chaire en recherche avicole et la Chaire de recherche en salubrité des viandes de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV) ainsi que la Chaire de recherche sur les stratégies alternatives d'alimentation des porcs et des volailles et la Chaire de recherche MAPAQ sur la qualité et la salubrité de la viande de l'Université Laval. Parmi les autres acteurs figurent l'Université McGill, le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD) et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), notamment. Entre 2017 et 2020[37], près de 90 projets de recherche ont été menés dans les productions de poulets et de dindons au Québec, pour un investissement total de près de 5 millions de dollars.

Figure 23. Financement en milliers de dollars de la recherche dans le secteur avicole pour les universités et les autres centres de recherche du Québec de 2017 à 2020

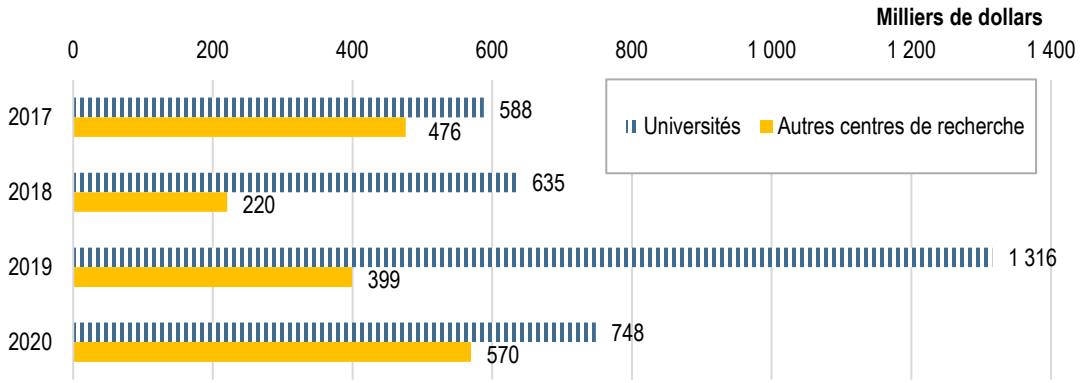

Source : ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec (MEI); compilation du MAPAQ.

5.2 LES INNOVATIONS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET LES PRIORITÉS DE RECHERCHE

Les recherches effectuées entre 2018 et 2022 et les priorités des prochaines années portent sur la santé et le bien-être des troupeaux, la qualité et la salubrité de la viande ainsi que le développement durable de la production.

5.2.1 Santé et bien-être des troupeaux

Avec le retrait de l'usage préventif des antibiotiques de catégorie I en 2014 et de catégorie II en 2018, ainsi que la volonté de cesser l'usage préventif des antibiotiques de catégorie III[38], l'industrie de la volaille a dû s'adapter afin de favoriser la santé digestive des animaux. La Chaire en recherche avicole de la FMV de l'Université de Montréal a d'ailleurs démontré une tendance à la réduction de l'antibiorésistance des souches actives dans les deux années suivant le retrait des antibiotiques de catégorie I. La recherche d'additifs alternatifs aux antibiotiques comportant une capacité de modulation

36. *Ibid.,* p. 97 à 101.
37. Les données pour 2021 et 2022 n'étaient pas disponibles au moment de la réalisation du portrait.
38. Santé Canada classe les antibiotiques selon leur ordre d'importance en santé humaine : I. Très haute importance; II. Haute importance; III. Moyenne importance et IV. Faible importance.

de la santé digestive, tels que les produits photogéniques, les probiotiques et certains minéraux, devient un outil important pour la filière.

En plus de la poursuite de la recherche d'alternatives aux antibiotiques, plusieurs défis demeurent pour la production avicole. Diverses avenues de recherche sont envisageables, visant notamment à :

- diminuer la prévalence de l'entérite nécrotique en contrôlant la coccidiose, une infection parasitaire liée à des organismes colonisant l'intestin;
- favoriser une meilleure santé digestive grâce à l'ajout d'ingrédients actifs dans l'alimentation (additifs alimentaires ou acidification de l'eau);
- évaluer les effets de stratégies d'ajouts nutritionnels et d'ingrédients actifs dans l'œuf d'incubation, offrant le potentiel de nécessiter une moins grande quantité d'ingrédients actifs que dans l'alimentation, avec des résultats similaires;
- caractériser et contrôler *Enterococcus cecorum*, une bactérie multirésistante dans l'élevage de poulet au Québec afin de surveiller et de diversifier l'utilisation d'anticoccidiens et ses alternatives.

5.2.2 Qualité et salubrité de la viande

Un projet de la Chaire de recherche MAPAQ sur la qualité et la salubrité de la viande (MuscULo) effectué en 2020 a révélé qu'un filet de poulet sur deux dans les épiceries du Québec présente des signes de myopathies des muscles pectoraux. La diminution de l'occurrence de myopathies pourrait entraîner une amélioration du bien-être et procurer des avantages pour les transformateurs (p. ex. : meilleure qualité de viande, homogénéité des poitrines). Le développement de stratégies alimentaires pourrait aider à réduire la fréquence des défauts de structure musculaire chez le poulet.

5.2.3 Développement durable

La Chaire de leadership en enseignement des bâtiments agricoles durables et la Chaire de recherche sur les stratégies alternatives d'alimentation des porcs et des volailles de l'Université Laval ont travaillé, en 2021 et 2022, sur la nutrition de précision chez les poulets de chair et son impact sur le bilan carbone et les rejets dans l'environnement. Les projets ont démontré qu'une réduction de 3 % de la protéine dans l'alimentation n'avait aucun impact sur les performances de croissance et sur la qualité de la viande, tout en diminuant l'excrétion de l'azote de plus de 10 %. Une diminution de l'apport en phosphore dans l'aliment permet également de réduire l'excrétion dans l'environnement sans compromettre les performances de croissance.

Les priorités des prochaines années pour les équipes de l'Université Laval et l'équipe de la Chaire de recherche du Canada sur les bioaérosols de l'Université de Montréal portent sur :

- le remplacement du maïs dans l'alimentation par des coproduits issus de différentes industries en vue de diminuer l'impact environnemental de la production avicole;
- la valorisation des coproduits de production, tels que les litières et les fumiers;
- la conception des bâtiments d'élevage, en prenant en compte l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la sécurité des travailleurs et le bien-être des animaux et des travailleurs.

6 LES ENJEUX ET LES DÉFIS

Les principaux enjeux du secteur de la volaille sont présentés dans le tableau suivant.

Enjeux	Défis et opportunités
Compétitivité et développement sectoriel concerté de la filière	• Il est essentiel que les secteurs du poulet et du dindon, y compris tous les maillons de la chaîne, collaborent de manière plus efficace. Cela permettra de faire face au ralentissement de la croissance de la consommation et de la production de poulet, ainsi qu'à la baisse de la production de dindon, notamment. • Quant au secteur du dindon, l'adoption d'une planification stratégique, comparable à celle entreprise initiée dans le secteur du poulet, pourrait être bénéfique. Cela contribuerait à renforcer la compétitivité des entreprises face à la gestion de l'offre et aux changements de comportement des consommateurs.
Production pour les marchés de proximité	• Le secteur de la volaille, évoluant dans un système de gestion de l'offre, devrait faire preuve d'agilité et de flexibilité afin de permettre le développement des différents modèles d'affaires incluant la flexibilité de la production pour la mise en marché de proximité.
Prévention, contrôle des maladies et bien-être animal	• Le Québec a connu ses premières éclosions d'influenza aviaire hautement pathogène en 2022. Ainsi, la filière, avec l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles, devrait poursuivre ses efforts afin de diminuer les risques de propagation de la maladie, notamment par l'application rigoureuse de protocoles de biosécurité. • Il est important de poursuivre les démarches pour le retrait de l'usage préventif de certaines catégories d'antibiotiques en élevage et l'augmentation de l'utilisation d'alternatives aux antimicrobiens afin de contrôler certaines maladies.
Main-d'œuvre	• La disponibilité de la main-d'œuvre, tant pour des emplois de manœuvre et de bouchers industriels dans la transformation des aliments que des emplois spécialisés, est un enjeu de compétitivité pour les entreprises québécoises de transformation de la volaille.
Recherche et infrastructures	• Assurer une adéquation entre les besoins en recherche et les ressources disponibles notamment par l'automatisation de certains équipements et la prise en compte des conditions d'élevage représentatives de la réalité.

ANNEXE CHAPITRE 2

Tableau 10. Consommation de poulet et de dindon par personne au Canada et aux États-Unis en kilogrammes, de 2013 à 2022

Année	Canada		États-Unis	
	Poulet	Dindon	Poulet	Dindon
2013	30,1 kg	4,1 kg	43,9 kg	7,3 kg
2014	31,1 kg	4,0 kg	44,7 kg	7,2 kg
2015	32,0 kg	4,2 kg	47,6 kg	7,3 kg
2016	32,7 kg	4,3 kg	48,0 kg	7,6 kg
2017	33,2 kg	4,2 kg	48,7 kg	7,5 kg
2018	34,7 kg	4,3 kg	49,5 kg	7,3 kg
2019	35,1 kg	3,9 kg	50,5 kg	7,2 kg
2020	34,3 kg	3,8 kg	51,2 kg	7,1 kg
2021	34,4 kg	3,6 kg	51,7 kg	6,9 kg
2022	35,4 kg	3,3 kg	53,0 kg	6,6 kg

Sources : USDA, Economic Research Service; Statistique Canada, tableau 32-10-0054-01; compilation du MAPAQ.

LE CIRCUIT DE COMMERCIALISATION[39]

Flux économiques : dynamiques de la production de poulet et de dindon au Québec en 2022

Près de 202 millions de poulets et 4 millions de dindons ont emprunté le circuit de la commercialisation en 2022, générant un total de 510 kilotonnes de poids vif (kt). De ce volume, à peu près 474 kt correspondent au poulet, c'est-à-dire 93 % du total commercialisé, alors que 36 kt sont issues du volume de dindon commercialisé.

Figure 24. Flux économiques de la production de poulet et de dindon au Québec en 2022

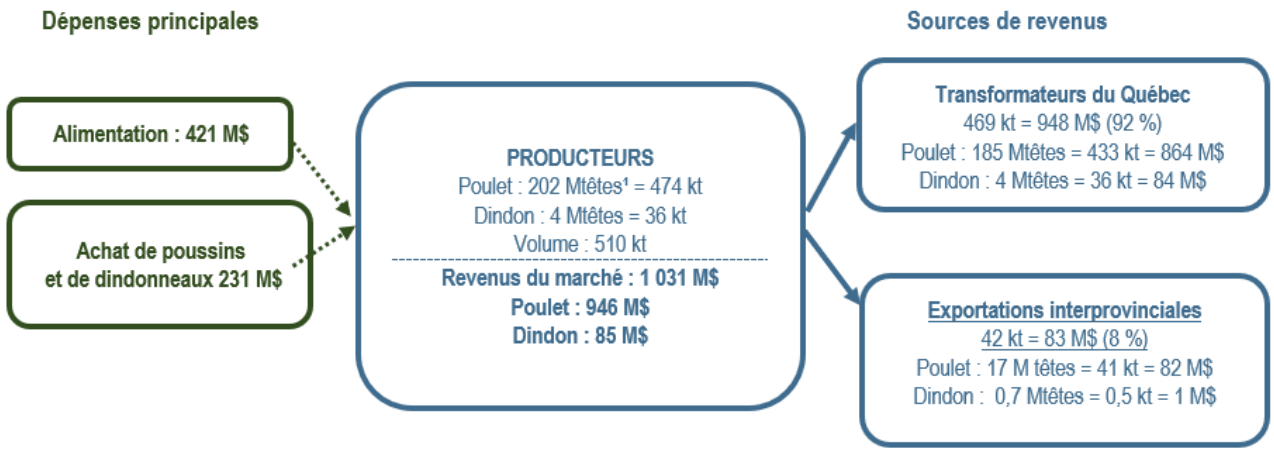

¹ Mtêtes : millions de têtes
kt : kilotonnes de poids vifs
La somme des valeurs et des volumes peut différer du total en raison de l'arrondissement.
Source : Statistique Canada et compilation du MAPAQ.

La totalité de la production a procuré aux producteurs de poulet et de dindon du Québec des revenus du marché de l'ordre de 1 031 M$[40]. La première source de revenus est la vente des animaux vivants aux transformateurs du Québec, elle atteint 948 M$, soit 92 % du total des revenus. Une deuxième source évaluée à 83 M$ (8 %) correspond à l'exportation interprovinciale issue de l'écoulement de 42 kt de poulet vers les provinces de l'Atlantique.

39. Les résultats présentés dans les paragraphes suivants constituent une évaluation de ce système complexe. Il faut donc considérer qu'ils apportent un éclairage sur la dynamique du secteur plutôt que de s'attarder à la valeur au dollar ou en volume près.
40. Cette somme exclut le poulet adulte.

Les principales dépenses effectuées par les producteurs concernent l'alimentation (421 M$) et l'achat de poussins et de dindonneaux (231 M$).

Flux économiques : dynamiques de la transformation de poulet et de dindon au Québec en 2022

Les abattoirs québécois ont acheté aux éleveurs du Québec 189 millions de têtes, qui ont été abattues et dépecées pour donner 348 kilotonnes de poids éviscéré (kt), dont 319 kt correspondent à la viande de poulet et 29 kt à celle de dindon. Ces achats au Québec s'élèvent à 948 M$, soit 60 % du total des achats en matière première par les transformateurs.

Par ailleurs, on estime que les importations interprovinciales atteignent 251 M$. De cette somme, 52 M$ proviennent de l'importation de têtes (19 kt) et 198 M$ de l'importation de viandes de poulet (49 kt). Les importations internationales de viandes se chiffrent à 7 M$ (2 kt). Notons que certaines importations internationales peuvent être comptabilisées comme des importations interprovinciales si elles transitent par une autre province avant d'arriver au Québec. C'est le cas des importations des morceaux et d'abats comestibles d'origine notamment américaine, effectuées dans le cadre du Programme d'importation pour réexportation (PIRE)[41] et du Programme d'exonération des droits (PED)[42]. En additionnant des ventes de 281 M$ réalisées entre transformateurs de volaille, on établit que l'achat total de matière première des transformateurs du Québec s'établit à 1 486 M$ (418 kt).

Figure 25. Approvisionnement et destination des produits de la transformation de poulet et de dindon au Québec en 2022

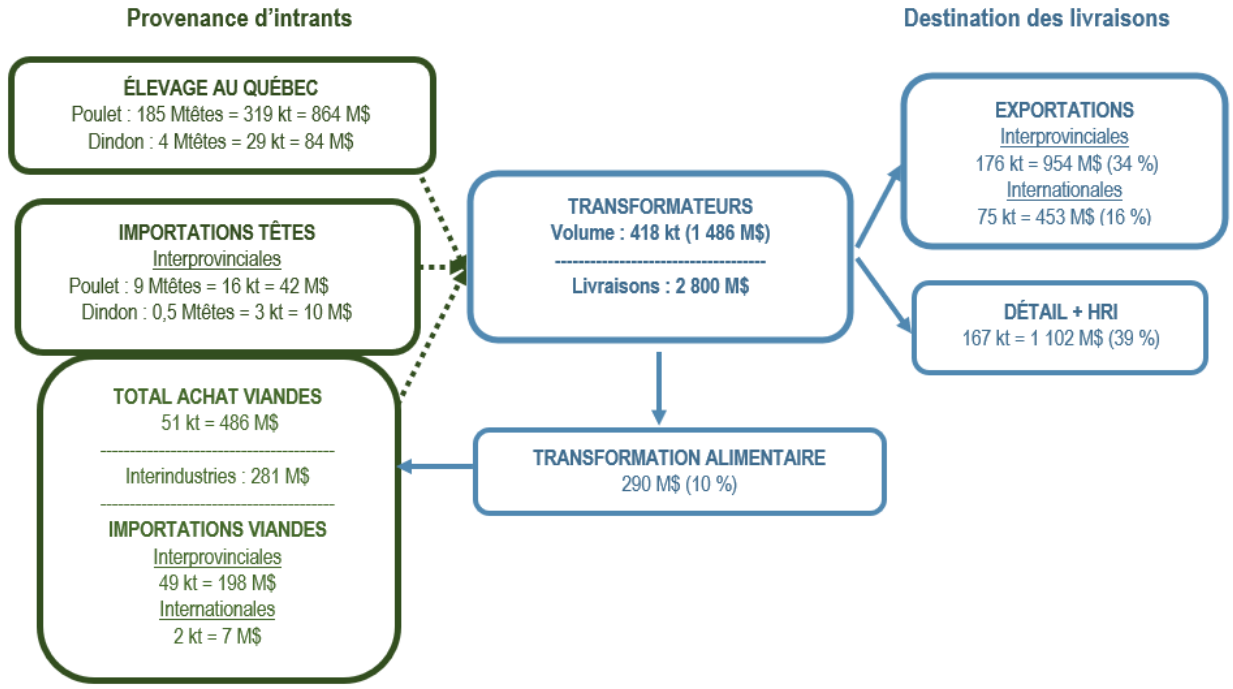

Mtêtes : millions de têtes
kt : kilotonnes de poids éviscéré
La somme des valeurs et des pourcentages peut différer du total en raison de l'arrondissement.
Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Global Trade tracker, Nielsen et compilation du MAPAQ.

Lorsqu'on ajoute les autres coûts et les marges bénéficiaires, les livraisons des transformateurs de la viande de volaille sont évaluées à 2 800 M$. Elles sont écoulées sur différents segments du marché. Les exportations interprovinciales et internationales représenteraient 50 % du total de la valeur des livraisons. Les transformateurs auraient expédié des produits de viande vers le marché interprovincial

41. Ce programme permet l'importation de poulet et de dindon pour la surtransformation, et tous les produits doivent être réexportés dans un délai de 90 jours.
42. Ce programme est géré par l'Agence des services frontaliers du Canada. Le délai d'exportation des produits transformés à partir de leur importation en vertu du programme peut atteindre quatre ans. Le programme permet également l'importation de produits marinés et la substitution de certains produits.

pour une valeur de 954 M$ (176 kt), principalement vers l'Ontario, alors que les ventes sur le marché international s'élèveraient à 453 M$ (75 kt). Ces dernières étaient constituées principalement des préparations et des conserves de viande ou d'abats de poulet exportés en grande majorité vers les États-Unis en vertu des programmes PIRE et PED. Une proportion d'environ 1 102 M$ (167 kt), soit 39 % de la valeur des livraisons, a été écoulée sur les marchés québécois du commerce au détail et des services alimentaires du réseau de l'hôtellerie, de la restauration et du marché institutionnel (HRI). Enfin, la dernière source des revenus, évaluée à 290 M$ ou 10 % du total des ventes, provenait des livraisons des viandes dans le secteur de la transformation alimentaire du Québec pour la surtransformation.

Flux économiques : provenance de la viande de poulet et de dindon consommée au Québec en 2022

Les achats de produits de viande de poulet et de dindon transformés effectués par les détaillants et les services alimentaires du réseau HRI s'élèveraient à 248 kt pour une valeur de 1 617 M$. L'approvisionnement provenant des transformateurs québécois était estimé à 1 102 M$ (167 kt), soit 68 % des achats. Les importations s'élèvent à 515 M$, soit 491 M$ (75 kt) provenant du reste du Canada et 24 M$ (6 kt) du marché international. En ajoutant 1 119 M$ pour les autres dépenses, dont la marge bénéficiaire, on obtient la valeur de la demande finale qui est de 2 736 M$.

Figure 26. Provenance de la viande de poulet et de dindon consommée au Québec en 2022 (commerce au détail alimentaire et réseau HRI*)

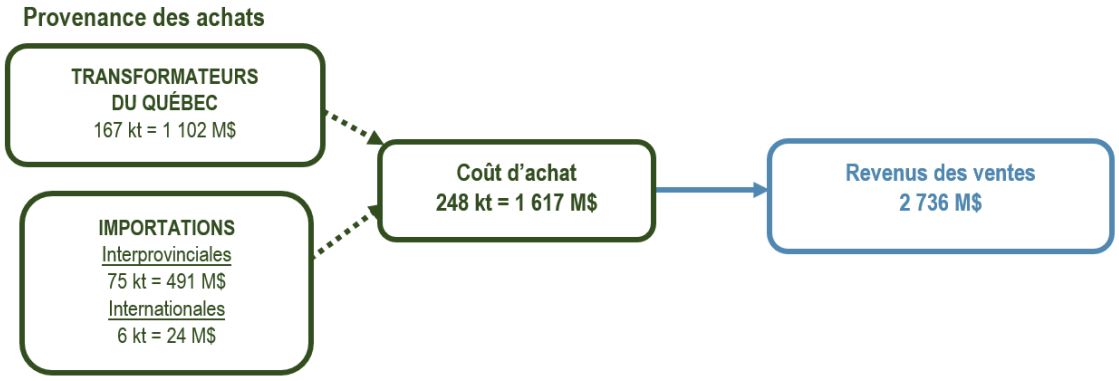

Kt : kilotonnes de poids éviscéré
* HRI : services alimentaires du réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des marchés institutionnels privés et publics
Sources : Statistique Canada, Institut de la Statistique du Québec, Global Trade Tracker, Nielsen et compilation du MAPAQ.

Commerce interprovincial

Figure 27. Commerce interprovincial de poulets vivants, de 2013 à 2017, en millions de kilogrammes (poids vif)

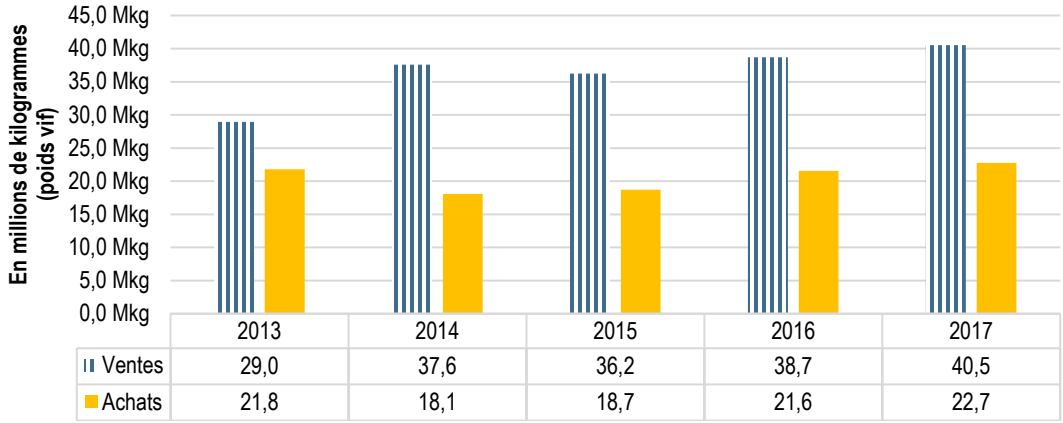

	2013	2014	2015	2016	2017
Ventes	29,0	37,6	36,2	38,7	40,5
Achats	21,8	18,1	18,7	21,6	22,7

Sources : Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture et agroalimentaire Canada, Division de l'industrie animale, Section d'information sur les marchés, compilation du MAPAQ.

Les accords commerciaux

Les contingents tarifaires accordés par le Canada en vertu d'accords commerciaux permettent l'importation de poulet et de dindon en franchise, soit avec des droits de douane nuls (ou très faibles), jusqu'à concurrence des quantités prévues par chaque accord. Les importations au-delà de ces quantités, soit hors contingents, sont sujettes à des tarifs beaucoup plus élevés, pouvant aller jusqu'à 249 %. Les accès au marché canadien convenus dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) représentent 7,5 % de la production de poulet[43] de l'année antérieure et, pour le dindon, c'est une proportion de 3,5 % de la production annuelle anticipée[44] qui s'est appliquée jusqu'à l'entrée en vigueur de l'ACEUM en 2020. Les nouveaux accès concédés en vertu de l'ACEUM s'échelonnent sur 16 ans, ils prévoient l'importation de poulet en franchise de 47 Mkg de l'an 1 à 62,9 Mkg à l'an 16 (et les années suivantes) et, pour le dindon, des accès correspondant à 3,5 % de la production de l'année précédente. Dans le cas du dindon, l'accès qui s'applique est le plus élevé entre celui de l'ACEUM et celui de l'OMC. Les produits couverts sont notamment du poulet ou du dindon entier ou en découpe, frais ou congelé, des abats ou des produits transformés.

Depuis le 30 décembre 2018, date de l'entrée en vigueur du PTPGP[45], de nouveaux accès au marché s'ajoutent pour les pays membres, soit 326 tonnes pour le poulet et 243 tonnes pour le dindon à l'an 1, jusqu'à 26 745 tonnes pour le poulet et 3 983 tonnes pour le dindon à terme au bout de 19 ans. Les tableaux 11, 12, 13 et 14 présentent les accès et les importations réalisées selon les accords.

L'Accord économique et commercial entre le Canada et l'Union européenne (AECG) ne prévoit pas de contingents tarifaires pour le poulet et le dindon.

Tableau 11. Contingents tarifaires de l'OMC, de l'ALENA et de l'ACEUM et importations de poulets réalisées au Canada, de 2018 à 2022

	En kilogrammes éviscérés				
	2018	2019	2020	2021	2022
Contingent tarifaire OMC	39 843 700	39 843 700	39 843 700	39 843 700	39 843 700
Contingent tarifaire ALENA	90 135 900	94 637 325	68 444 452(1)	-	-
Contingent tarifaire ACEUM	-	-	23 500 000(2)	49 000 000	51 000 000
Importations OMC	89 228 13	91 742 162	67 702 076	37 752 255	39 765 942
Importations ALENA				-	-
Importations ACEUM	-	-	22 961 676	48 326 964	50 459 331

(1) Contingent tarifaire du 1er janvier au 30 juin 2020.
(2) Contingent tarifaire du 1er juillet au 31 décembre 2020.
Source : Affaires mondiales Canada, compilation du MAPAQ.

Tableau 12. Contingents tarifaires du PTPGP et importations de poulets réalisées au Canada, de 2018 à 2022

	En kilogammes éviscérés				
	2018	2019	2020	2021	2022
Contingent tarifaire	326 000	7 833 000	11 750 000	15 667 000	19 583 000
Importations	-	-	-	542 053	1 521 127

Source : Affaires mondiales Canada, compilation du MAPAQ.

43. Cet engagement étant supérieur à celui concédé en vertu de l'OMC (39,9 Mkg éviscéré), c'était l'engagement de l'ALENA qui s'appliquait.
44. Dans le cas du dindon, l'accès minimal qui s'applique est de 5,6 Mkg de dindon éviscéré, soit l'engagement convenu en vertu de l'OMC.
45. Le PTPGP regroupe l'Australie, le Brunei, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Vietnam.

Tableau 13. Contingents tarifaires de l'OMC et importations de dindons réalisées au Canada, de 2018 à 2022

	En kilogrammes éviscérés				
	2018	2019	2020	2021	2022
Contingent tarifaire	5 588 000	5 588 000	5 588 000	5 588 000	5 588 000
Importations	5 545 180	5 508 935	5 426 585	5 455 815	4 402 697

Source : Affaires mondiales Canada, compilation du MAPAQ.

Tableau 14. Contingents tarifaires du PTPGP et importations de dindons réalisées au Canada, de 2018 à 2022

	En kilogrammes éviscérés				
	2018	2019	2020	2021	2022
Contingent tarifaire	243 000	1 167 000	1 750 000	2 333 000	2 917 000
Importations	-	-	-	-	-

Source : Affaires mondiales Canada, compilation du MAPAQ.

Tableau 15. Valeur des échanges commerciaux[1] de poulets à chair et dindons du Canada, de 2018 à 2022, en millions de dollars

Année	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	En millions de dollars								
	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total
2018	456,4	35,8	492,2	426,9	31,1	458,0	29,5	4,7	34,2
2019	473,4	42,7	516,1	428,9	32,1	461,0	44,5	10,5	55,1
2020	501,5	57,1	558,6	418,9	25,2	444,1	82,6	32,0	114,5
2021	555,2	70,7	625,8	446,7	27,4	474,1	108,5	43,2	151,8
2022	662,7	83,7	746,4	585,0	37,7	622,7	77,7	46,0	123,7
Moyenne 2018-2022	529,8	58,0	587,8	461,3	30,7	492,0	68,6	27,3	95,8

[1] Les animaux vivants et la viande de poule sont exclus.
Note : Ces données incluent les importations et les exportations en vertu du Programme d'importation pour réexportation.
Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

Tableau 16. Importations et exportations[1] de poulets à chair et dindons du Canada, de 2018 à 2022, en millions de kilogrammes

Année	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	En millions de kilogrammes								
	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total
2018	123,5	19,9	143,4	116,1	5,8	121,9	7,4	14,1	21,5
2019	124,5	21,3	145,8	109,9	5,7	115,6	14,6	15,6	30,2
2020	128,6	25,5	154,1	118,5	4,9	123,4	10,1	20,6	30,7
2021	133,6	27,6	161,2	118,9	5,2	124,1	14,7	22,4	37,1
2022	112,2	25,6	137,8	119,4	6,6	126,0	-7,2	19,0	11,8
Moyenne 2018-2022	124,5	24,0	148,5	116,6	5,6	122,2	7,9	18,3	26,3

[1] Les animaux vivants et la viande de poule sont exclus.
Note : Ces données incluent les importations et les exportations en vertu du Programme d'importation pour réexportation.
Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

Tableau 17. Valeur des échanges commerciaux[1] de poulets à chair et dindons du Canada, de 2013 à 2017, en millions de dollars

Année	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	En millions de dollars								
	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total
2013	363,2	32,2	395,4	467,0	26,3	493,3	-103,8	5,9	-97,9
2014	373,0	49,1	422,1	505,3	28,4	533,7	-132,3	20,7	-111,6
2015	461,8	52,7	514,5	569,2	37,2	606,4	-107,4	15,5	-91,9
2016	454,9	48,0	502,9	503,2	33,9	537,1	-48,3	14,1	-34,2
2017	443,4	38,5	481,9	503,9	31,8	535,7	-60,5	6,7	-53,8
Moyenne 2013-2017	419,3	44,1	463,4	509,7	31,5	541,2	-90,5	12,6	-77,9

[1] Les animaux vivants et la viande de poule sont exclus.
Note : Ces données incluent les importations et les exportations en vertu du Programme d'importation pour réexportation.
Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

Tableau 18. Importations et exportations[1] de poulets à chair et dindons du Canada, de 2013 à 2017, en millions de kilogrammes

Année	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	En millions de kilogrammes								
	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total
2013	150,1	23,6	173,7	144,9	6,0	150,9	5,2	17,6	22,8
2014	136,7	24,2	160,9	153,1	5,5	158,6	-16,4	18,7	2,3
2015	133,2	21,8	155,0	153,7	6,8	160,5	-20,5	15,0	-5,5
2016	134,1	26,2	160,3	133,6	6,4	140,0	0,5	19,8	20,3
2017	134,5	23,2	157,7	123,4	5,9	129,3	11,1	17,3	28,4
Moyenne 2013-2017	137,7	23,8	161,5	141,7	6,1	147,9	-4,0	17,7	13,7

[1] Les animaux vivants et la viande de poule sont exclus.
Note : Ces données incluent les importations et les exportations en vertu du Programme d'importation pour réexportation.
Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

Tableau 19. Valeur des échanges commerciaux[1] [2] de poulets à chair et dindons du Québec de 2018 à 2022, en milliers de dollars

Année	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	En millers de dollars								
	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total
2018	295 542	10 030	305 572	31 696	564	32 261	263 846	9 466	273 312
2019	311 420	11 806	323 226	35 283	158	35 442	276 137	11 648	287 784
2020	332 858	9 865	342 722	28 048	165	28 213	304 810	9 700	314 510
2021	369 239	14 805	384 044	30 292	189	30 481	338 947	14 616	353 563
2022	443 640	8 854	452 494	25 960	1 983	27 944	417 680	6 871	424 551
Moyenne 2018-2022	350 540	11 072	361 612	30 256	612	30 868	320 284	10 460	330 744

[1] Les animaux vivants et la viande de poule sont exclus.
[2] Les données sur les importations sont recueillies selon la province de dédouanement. Les valeurs et les quantités réellement importées au Québec peuvent différer.
Note : Ces données incluent les importations et les exportations en vertu du Programme d'importation pour réexportation.
Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

Tableau 20. Importations et exportations[1] [2] de poulets à chair et dindons du Québec de 2018 à 2022, en milliers de kilogrammes

Année	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	En millers de kilogrammes								
	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total
2018	49 001	3 971	52 972	6 309	105	6 414	42 692	3 866	46 558
2019	47 911	5 052	52 963	7 060	10	7 070	40 851	5 042	45 893
2020	52 809	3 674	56 483	5 647	12	5 659	47 162	3 662	50 824
2021	60 502	5 234	65 736	6 466	11	6 477	54 036	5 223	59 259
2022	51 312	2 340	53 652	4 441	420	4 861	46 871	1 920	48 791
Moyenne 2018-2022	52 307	4 054	56 361	5 985	112	6 096	46 322	3 943	50 265

[1] Les animaux vivants et la viande de poule sont exclus.
[2] Les données sur les importations sont recueillies selon la province de dédouanement. Les valeurs et les quantités réellement importées au Québec peuvent différer.
Note : Ces données incluent les importations et les exportations en vertu du Programme d'importation pour réexportation.
Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

Tableau 21. Valeur des échanges commerciaux[1] [2] de poulets à chair et dindons du Québec, de 2013 à 2017, en milliers de dollars

Année	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	En milliers de dollars								
	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total
2013	215 496	10 515	226 011	23 093	153	23 246	192 403	10 362	202 765
2014	241 404	12 126	253 530	20 153	50	20 203	221 251	12 076	233 327
2015	315 775	8 645	324 420	35 031	159	35 190	280 744	8 486	289 230
2016	320 133	10 319	330 452	46 531	313	46 844	273 602	10 006	283 608
2017	285 983	9 310	295 293	40 920	87	41 007	245 063	9 223	254 286
Moyenne 2013-2017	275 758	10 183	285 941	33 146	152	33 298	242 613	10 031	252 643

[1] Les animaux vivants et la viande de poule sont exclus.
[2] Les données sur les importations sont recueillies selon la province de dédouanement. Les valeurs et les quantités réellement importées au Québec peuvent différer.
Note : Ces données incluent les importations et les exportations en vertu du Programme d'importation pour réexportation.
Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

Tableau 22. Importations et exportations[1] [2] de poulets à chair et dindons du Québec, de 2013 à 2017, en milliers de kilogrammes

Année	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	En milliers de kilogrammes								
	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total
2013	61 620	4 424	66 044	5 819	28	5 847	55 801	4 396	60 197
2014	61 262	4 684	65 946	3 470	3	3 473	57 792	4 681	62 473
2015	64 353	3 099	67 452	5 964	26	5 990	58 389	3 073	61 462
2016	61 163	4 861	66 024	8 135	47	8 182	53 028	4 814	57 842
2017	52 128	4 478	56 606	7 261	6	7 267	44 867	4 472	49 339
Moyenne 2013-2017	60 105	4 309	64 414	6 130	22	6 152	53 975	4 287	58 263

[1] Les animaux vivants et la viande de poule sont exclus.
[2] Les données sur les importations sont recueillies selon la province de dédouanement. Les valeurs et les quantités réellement importées au Québec peuvent différer.
Note : Ces données incluent les importations et les exportations en vertu du Programme d'importation pour réexportation.
Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

ANNEXE CHAPITRE 3

Tableau 23. Production annuelle de poulets au Canada en poids éviscérés et parts de marché, de 2018 à 2022

Année	Colombie-Britannique		Alberta		Prairies		Ontario		Québec		Provinces de l'Atlantique		Canada
	Production (en Mkg)	Part	Production (en Mkg)	Part	Production (en Mkg)	Part	Production (en Mkg)	Part	Production (en Mkg)	Part	Production (en Mkg)	Part	Production totale (en Mkg)
2018	186,1	14,7 %	122,6	9,7 %	97,5	7,7 %	426,4	33,7 %	335,8	26,5 %	97,1	7,7 %	1 265,4
2019	187,2	14,4 %	127,2	9,8 %	100,1	7,7 %	438,6	33,8 %	347,4	26,8 %	97,1	7,5 %	1 297,7
2020	187,0	14,7 %	127,3	10,0 %	100,2	7,9 %	428,9	33,7 %	333,4	26,2 %	95,3	7,5 %	1 272,1
2021	188,7	14,3 %	131,1	9,9 %	101,2	7,7 %	449,1	34,1 %	348,4	26,4 %	99,8	7,6 %	1 318,1
2022	190,5	14,1 %	130,8	9,7 %	101,8	7,5 %	471,2	34,8 %	355,3	26,3 %	103,5	7,7 %	1 353,2
Croissance annuelle moyenne 2018-2022	0,6 %		1,6 %		1,1 %		2,5 %		1,4 %		1,6 %		1,7 %
Croissance annuelle moyenne 2013-2017	2,4 %		5,4 %		3,1 %		4,4 %		3,2 %		2,7 %		3,6 %

Source : Les PPC, livrets de données; compilation du MAPAQ.

Tableau 24. Production annuelle de dindons au Canada en poids éviscérés et parts de marché, de 2018 à 2022

Année	Colombie-Britannique		Prairies		Ontario		Québec		Nouveau-Brunswick		Canada
	Production (en Mkg)	Part	Production (en Mkg)	Part	Production (en Mkg)	Part	Production (en Mkg)	Part	Production (en Mkg)	Part	Production totale (en Mkg)
2018	20,5	12,2 %	31,3	18,6 %	73,9	43,9 %	35,1	20,9 %	7,4	4,4 %	168,1
2019	20,1	12,2 %	31,0	18,8 %	72,2	43,8 %	34,7	21,0 %	6,8	4,1 %	164,8
2020	18,4	11,6 %	28,5	18,0 %	71,1	45,0 %	33,3	21,1 %	6,6	4,2 %	157,8
2021	18,1	12,0 %	28,2	18,8 %	68,3	45,4 %	29,5	19,6 %	6,2	4,1 %	150,3
2022	17,0	11,3 %	25,3	16,9 %	71,3	47,5 %	29,6	19,7 %	6,7	4,5 %	149,9
Croissance annuelle moyenne 2018-2022	-4,3 %		-4,8 %		-0,9 %		-3,9 %		-2,2 %		-2,7 %
Croissance annuelle moyenne 2013-2017	-0,3 %		-1,4 %		1,1 %		1,5 %		-2,1 %		0,4 %

Source : Les ÉDC, données sur le dindon canadien; compilation du MAPAQ.

À l'échelle canadienne, le nombre de producteurs qui disposent de contingents de production a diminué de 1,8 % entre les années 2018 et 2022 avec 51 producteurs de moins. Cette diminution à l'échelle canadienne contraste avec la période précédente (2013-2017), au cours de laquelle il y a eu une augmentation de 6,6 % dans l'ensemble du Canada. Au Québec, on observe la plus forte diminution (-15,1 %) des années 2018 à 2022. Celle-ci était de -1,8 % dans la période précédente (2013-2017).

Tableau 25. Nombre de producteurs de poulets au Canada, de 2018 à 2022

Année	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	CA
2018	316	253	64	121	1 244	740	38	87	8	6	2 877
2019	308	253	68	122	1 274	655	38	89	8	6	2 821
2020	311	252	68	122	1 289	650	39	92	8	6	2 837
2021	312	246	71	125	1 298	626	39	92	8	6	2 823
2022	314	243	71	125	1 299	628	40	92	8	6	2 826
Variation 2018-2022	**-0,6 %**	**-4,0 %**	**10,9 %**	**3,3 %**	**4,4 %**	**-15,1 %**	**5,3 %**	**5,7 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**-1,8 %**
Variation 2013-2017	**-5,6 %**	**8,7 %**	**-1,5 %**	**3,5 %**	**18,5 %**	**-1,8 %**	**2,7 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**-25,0 %**	**6,6 %**

Source : Les PPC, livrets des données sur le poulet, compilation du MAPAQ.

En ce qui concerne le nombre de détenteurs de quotas de production de dindon à l'échelle canadienne, on observe que celui-ci a aussi tendance à diminuer (-3,4 %). Toutefois, seul le Québec a connu une augmentation du nombre de producteurs de dindon (+4,8 %) durant la même période. Entre les années 2013 et 2017, le nombre de producteurs canadiens a augmenté de 2,8 %.

Tableau 26. Nombre de producteurs de dindons au Canada, de 2018 à 2022

Année	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	CA
2018	67	48	11	55	165	147	18	20	531
2019	64	49	11	55	157	148	18	20	522
2020	62	46	11	52	155	157	18	20	521
2021	61	44	11	51	155	153	18	20	513
2022	61	44	11	49	156	154	18	20	513
Variation 2018-2022	**-9,0 %**	**-8,3 %**	**0,0 %**	**-10,9 %**	**-5,5 %**	**4,8 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**-3,4 %**
Variation 2013-2017	**7,8 %**	**9,1 %**	**-8,3 %**	**-5,2 %**	**-3,4 %**	**11,0 %**	**0,0 %**	**5,3 %**	**2,8 %**

Source : Les ÉDC, données sur le dindon canadien, compilation du MAPAQ.

Pour la période 2018-2022, en ce qui concerne la taille moyenne des fermes de poulet, le Québec affiche le plus important taux de croissance annuel moyen, supérieur à la moyenne canadienne, soit 5,7 %. Au cours de la période précédente, quoiqu'inférieur, ce taux était également plus élevé (3,6 %) que la moyenne annuelle canadienne (2,0 %). À l'exception de la Saskatchewan, les provinces ont connu une augmentation de la taille moyenne des élevages. La différence d'augmentation entre les provinces peut s'expliquer par la variation du nombre de producteurs.

Tableau 27. Production moyenne de poulets par ferme au Canada, de 2018 à 2022

Année	C.-B	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	CA
	– Milliers de kilogrammes (poids vivant) –										
2018	801	658	977	579	464	616	1 203	666	766	3 722	597
2019	827	682	945	590	465	720	1 190	653	753	3 785	624
2020	818	685	960	582	450	697	1 185	607	765	3 588	608
2021	823	722	929	574	467	755	1 217	645	793	3 763	633
2022	825	729	924	583	490	768	1 214	671	842	3 901	649
TCAM 2018-2022	**0,7 %**	**2,6 %**	**-1,4 %**	**0,2 %**	**1,4 %**	**5,7 %**	**0,2 %**	**0,2 %**	**2,4 %**	**1,2 %**	**2,1 %**
TCAM 2013-2017	**3,9 %**	**3,2 %**	**2,7 %**	**2,9 %**	**0,1 %**	**3,6 %**	**2,7 %**	**3,2 %**	**2,6 %**	**7,3 %**	**2,0 %**

Source : Les PPC, livrets des données sur le poulet, compilation du MAPAQ.

La production moyenne des fermes de dindon canadiennes a diminué en moyenne de 1,9 % annuellement au cours des cinq dernières années. Le Québec (-5,2 %) a connu une diminution moyenne plus élevée que le reste du Canada, alors qu'au cours de la période précédente cette diminution était moins élevée (-1,2 %). Les variations à la hausse ou à la baisse de la production et du nombre de producteurs expliquent les différences de croissance ou de diminution qui sont observées d'une province à l'autre.

Tableau 28. Production moyenne de dindons par ferme au Canada, de 2018 à 2022

Année	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	QC	N.-B.	N.-É.	CA
	Milliers de kilogrammes (poids vivant)								
2018	370	414	572	215	543	289	247	228	384
2019	380	405	556	213	558	284	222	215	383
2020	359	383	530	213	556	257	219	205	367
2021	359	384	520	228	535	234	190	207	356
2022	337	313	514	233	555	233	210	223	355
TCAM 2018-2022	**-2,3 %**	**-6,8 %**	**-2,6 %**	**2,0 %**	**0,5 %**	**-5,2 %**	**-3,9 %**	**-0,6 %**	**-1,9 %**
TCAM 2013-2017	**-2,2 %**	**-2,9 %**	**1,9 %**	**-1,6 %**	**2,0 %**	**-1,2 %**	**0,2 %**	**-5,2 %**	**-0,4 %**

Source : Les ÉDC, données sur le dindon canadien, compilation du MAPAQ.

En ce qui concerne la production de dindons, la décroissance, amorcée à partir de 2017, s'est poursuivie pour se stabiliser en 2021 et légèrement augmenter en 2022.

Figure 28. Importance des provinces canadiennes (en pourcentage) sur le plan des RMA de la production de poulet en 2018

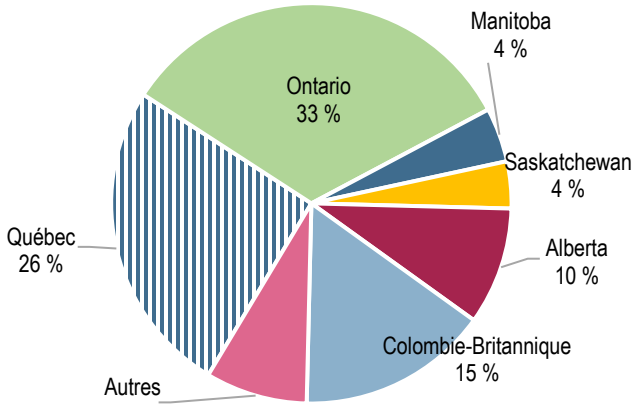

Figure 29. Importance des provinces canadiennes (en pourcentage) sur le plan des RMA de la production de poulet en 2022

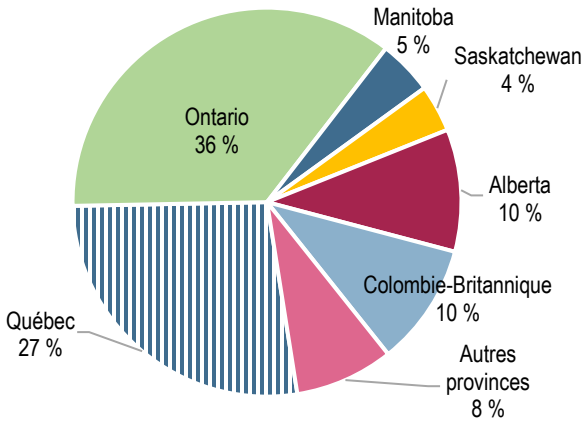

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0045-01; compilation du MAPAQ.

Figure 30. Importance des provinces canadiennes (en pourcentage) sur le plan des RMA de la production de dindon en 2018

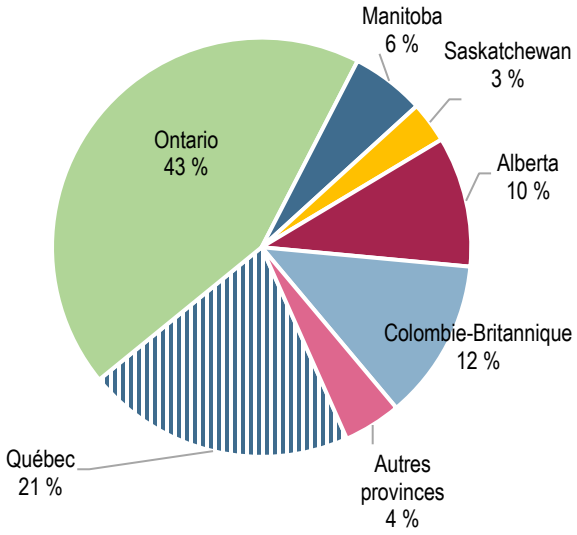

Figure 31. Importance des provinces canadiennes (en pourcentage) sur le plan des RMA de la production de dindon en 2022

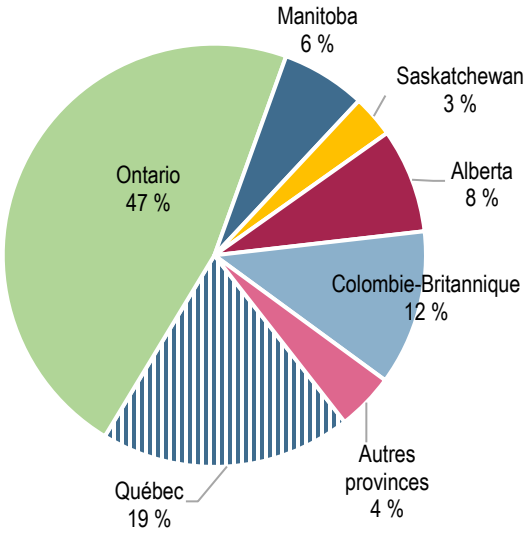

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0045-01; compilation du MAPAQ.

Figure 32. Recettes monétaires de la production de poulet de 2013 à 2017

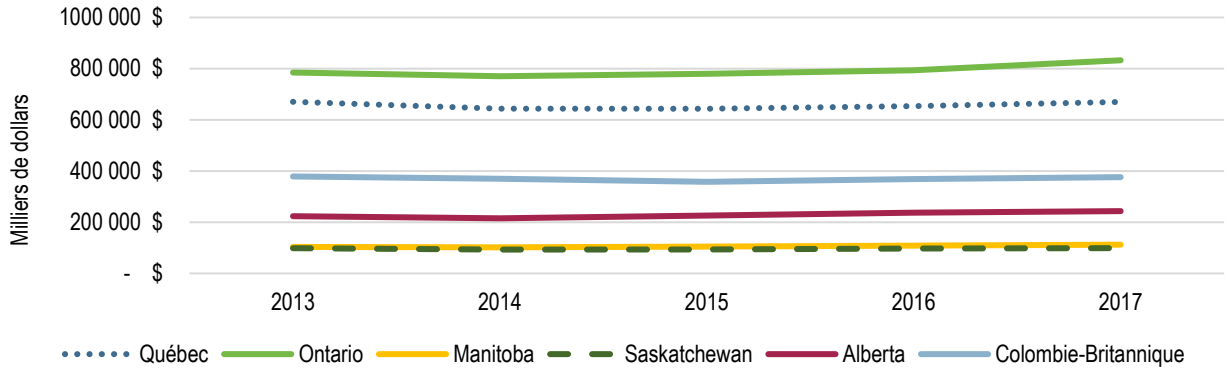

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0045-01; compilation du MAPAQ.

Figure 33. Recettes monétaires de la production de dindon de 2013 à 2017

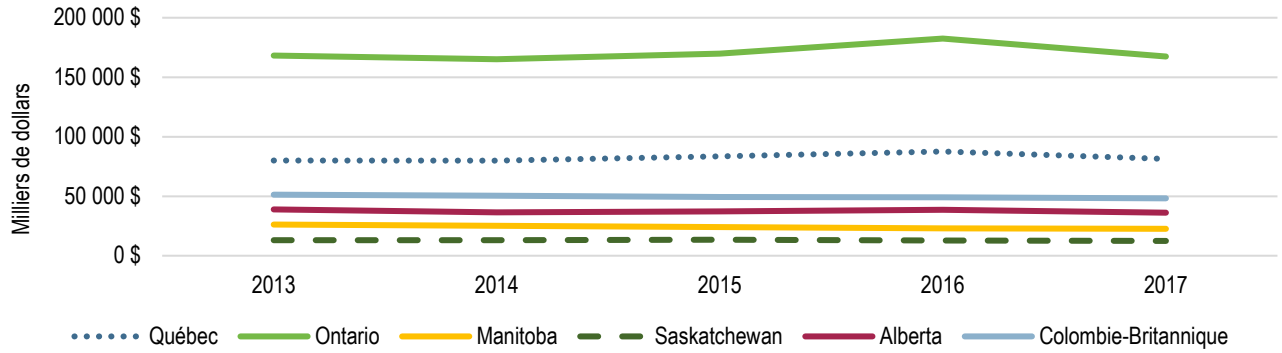

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0045-01; compilation du MAPAQ.

Figure 34. Prix moyens payés aux producteurs de poulet dans les provinces canadiennes de 2013 à 2017

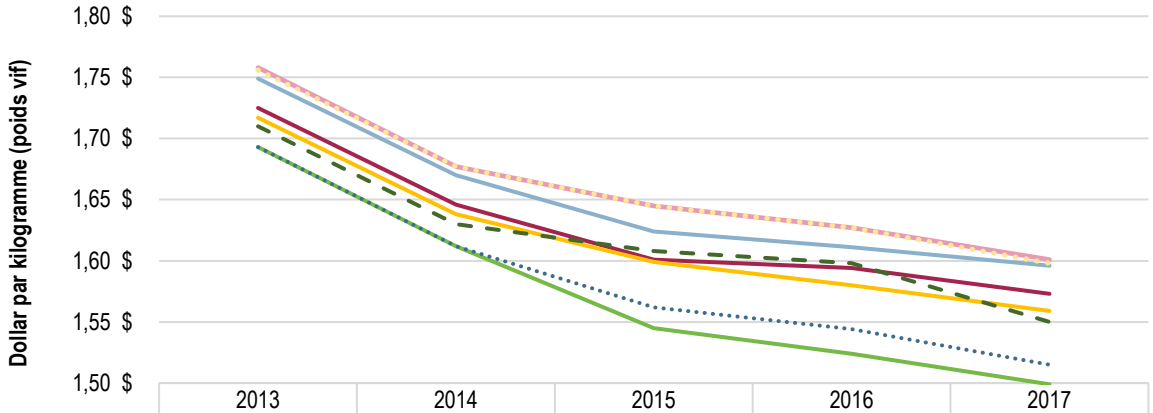

	2013	2014	2015	2016	2017
C.-B.	1,75 $	1,67 $	1,62 $	1,61 $	1,60 $
ALB.	1,73 $	1,65 $	1,60 $	1,59 $	1,57 $
SASK.	1,72 $	1,64 $	1,60 $	1,58 $	1,56 $
MAN.	1,71 $	1,63 $	1,61 $	1,60 $	1,55 $
ONT.	1,69 $	1,61 $	1,55 $	1,52 $	1,50 $
QUÉ.	1,69 $	1,61 $	1,56 $	1,54 $	1,52 $
N.-B.	1,76 $	1,68 $	1,65 $	1,63 $	1,60 $
N.-É.	1,76 $	1,68 $	1,65 $	1,63 $	1,60 $

Source : Les PPC, livrets des données; compilation du MAPAQ.

Figure 35. Prix moyens payés aux producteurs de dindon dans les provinces canadiennes de 2013 à 2017

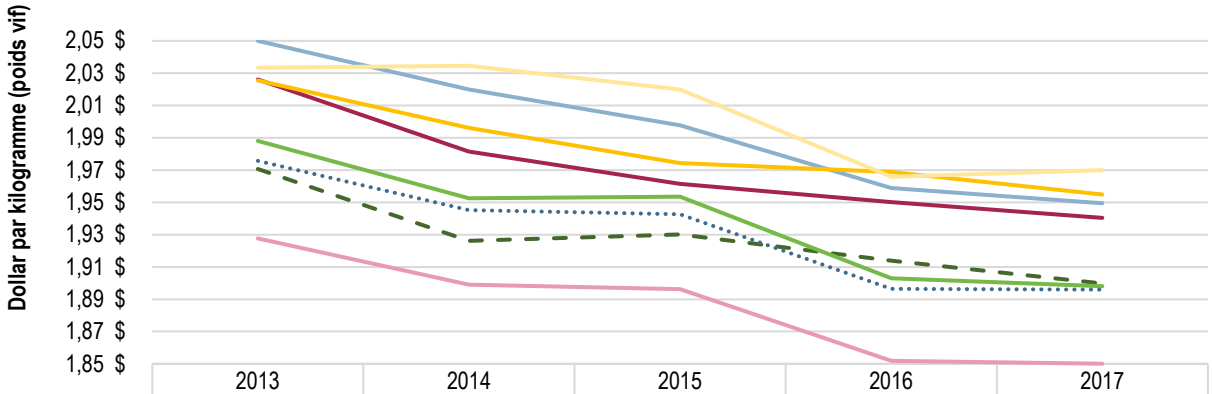

	2013	2014	2015	2016	2017
C.-B.	2,05 $	2,02 $	2,00 $	1,96 $	1,95 $
ALB.	2,03 $	1,98 $	1,96 $	1,95 $	1,94 $
SASK.	2,03 $	2,00 $	1,97 $	1,97 $	1,95 $
MAN.	1,97 $	1,93 $	1,93 $	1,91 $	1,90 $
ONT.	1,99 $	1,95 $	1,95 $	1,90 $	1,90 $
QUÉ.	1,98 $	1,95 $	1,94 $	1,90 $	1,90 $
N.-B.	1,93 $	1,90 $	1,90 $	1,85 $	1,85 $
N.-É.	2,03 $	2,03 $	2,02 $	1,97 $	1,97 $

Source : Les ÉDC, données sur le dindon canadien; compilation du MAPAQ.

ANNEXE CHAPITRE 4

Prix de gros du poulet

La présente section brosse un portrait de la composition des indices de prix de gros publiés par Express Markets Inc. (EMI). Cette firme publie différents indices de prix de gros dont deux indices sont partiellement pondérés en fonction des volumes vendus (poitrines et cuisses) et d'autres dont la pondération est fixe et ne dépend pas des volumes vendus (poulet entier, ailes et indice composite).

L'indice composite est la moyenne de cinq indices de prix basés sur des parts fixes plutôt que sur les volumes vendus. Ces indices, eux-mêmes composés de différents produits pondérés, sont les suivants : poulets entiers, poulets entiers sans cou et abats, demi-poulets, diverses coupes (p. ex. : poitrines et cuisses entières) et diverses découpes (p. ex. : hauts de cuisses, pilons, filets de poitrines).

Entre les années 2013 et 2017, l'indice composite du marché a crû de 9,4 %, alors que celui du poulet a affiché une croissance de 8,5 %, de 18,1 % pour les poitrines et de 10,6 % pour les ailes. En ce qui concerne l'indice de prix de gros des cuisses, il a diminué de 6,3 %.

Figure 36. Évolution des indices de prix de gros annuels pour divers produits au Canada, de 2013 à 2017

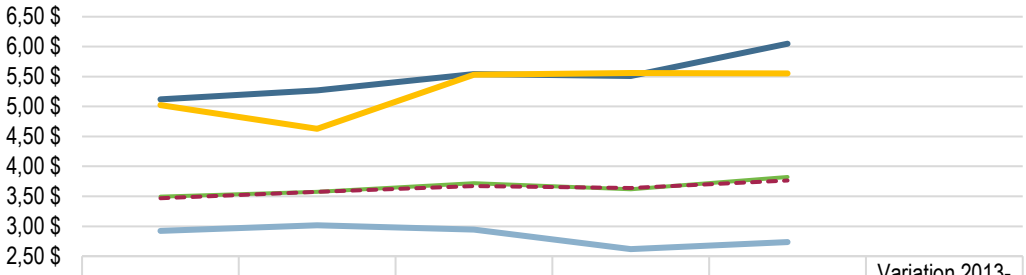

	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2013-2017
Composite du marché	3,50 $	3,58 $	3,72 $	3,62 $	3,82 $	9,4 %
Poulets entiers	3,47 $	3,58 $	3,67 $	3,64 $	3,76 $	8,5 %
Poitrines	5,12 $	5,27 $	5,54 $	5,51 $	6,05 $	18,1 %
Ailes	5,02 $	4,63 $	5,53 $	5,56 $	5,55 $	10,6 %
Cuisses	2,92 $	3,02 $	2,94 $	2,62 $	2,74 $	-6,3 %

Source : Les PPC, livrets des données sur le poulet, compilation du MAPAQ.

RÉALISATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Sous-ministériat à la transformation, aux marchés, à la main-d'œuvre et aux politiques gouvernementales

COORDINATION ET RÉDACTION

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales et secteur porc

COLLABORATION À L'ANALYSE ET À LA RÉDACTION

Sous-ministériat aux politiques bioalimentaires, aux programmes et à l'innovation

Direction des analyses et politiques de sécurité du revenu agricole
Direction des études et des perspectives économiques
Direction du soutien aux partenariats et à l'innovation

Sous-ministériat à la transformation, aux marchés, à la main-d'œuvre et aux politiques intergouvernementales

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales et secteur porc
Direction du développement stratégique de la transformation alimentaire

Sous-ministériat au développement durable, territorial et sectoriel

Direction de la coordination, de la relève et des services-conseils

Sous-ministériat à la salubrité alimentaire, à l'inspection et à la santé animale

Direction adjointe de la prévention, de surveillance et du contrôle
Direction de la santé et du bien-être des animaux
Direction de la salubrité des aliments

RELECTURE

Coordination du comité de relecture : Direction des politiques commerciales et intergouvernementales et secteur porc

SOUTIEN TECHNIQUE ET PHOTOGRAPHIES

Direction des communications

RÉVISION LINGUISTIQUE

Gilles Bordage
Réviseur linguistique et rédacteur

Gouvernement du Québec

Format : PDF
ISBN : 978-2-550-98229-6

Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Évaluation périodique des interventions des Éleveurs de volailles du Québec dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint

B. GESTION DE L'OFFRE

Questions adressées à tous les intervenants

6.1 Les données du MAPAQ se limitent à 2022 et il est question d'une stabilisation de la production en 2021. Où en sommes-nous en 2023-2024?

Réponse

Les données de production pour 2023 ont été intégrées au tableau sur la production de dindons au Canada (en poids éviscérés).

Année	Colombie-Britannique		Prairies		Ontario		Québec		Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse		Canada
	Production (en Mkg)	Part	Production (en Mkg)	Part	Production (en Mkg)	Part	Production (en Mkg)	Part	Production (en Mkg)	Part	Production totale (en Mkg)
2018	20,5	12,2 %	31,3	18,6 %	73,9	43,9 %	35,1	20,9 %	7,4	4,4 %	168,1
2019	20,1	12,2 %	31,0	18,8 %	72,2	43,8 %	34,7	21,0 %	6,8	4,1 %	164,8
2020	18,4	11,6 %	28,5	18,0 %	71,1	45,0 %	33,3	21,1 %	6,6	4,2 %	157,8
2021	18,1	12,0 %	28,2	18,8 %	68,3	45,4 %	29,5	19,6 %	6,2	4,1 %	150,3
2022	17,0	11,3 %	25,3	16,9 %	71,3	47,5 %	29,6	19,7 %	6,7	4,5 %	149,9
2023	16,7	10,5%	29,1	18,3%	75,7	47,6%	29,6	18,6%	7,9	5,0%	159,0
Croissance annuelle moyenne 2018-2022	-4,3 %		-4,8 %		-0,9 %		-3,9 %		-2,2 %		-2,7 %
Croissance annuelle moyenne 2013-2017	-0,3 %		-1,4 %		1,1 %		1,5 %		-2,1 %		0,4 %

Source : Les ÉDC, Données sur le dindon canadien; compilation du MAPAQ.

C. ENJEUX DE BIOSÉCURITÉ

Questions adressées à tous les intervenants

10. Dans le contexte des éclosions de maladie, notamment l'IAHP au Québec en 2022 (23 élevages, dont 15 commerciaux et 8 non qualifiés), la filière est-elle préoccupée par l'impact de ces éclosions sur les sites « non commerciaux », dont 8 ont été officiellement répertoriés en 2022?

Réponse

L'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) est une maladie virale sévère qui peut toucher plusieurs espèces d'oiseaux, et plus rarement, d'autres animaux. Elle peut causer de graves problèmes de santé et des mortalités élevées lorsqu'elle est présente chez la volaille d'élevage. La propagation de ce virus peut entraîner des conséquences dévastatrices pour les entreprises agricoles. Ainsi, le Québec a développé plusieurs initiatives de gestion du risque lié à cette maladie au fil des années. Toutefois, l'épisode d'IAHP de 2022 a été la plus importante maladie animale touchant les volailles domestiques au Canada. Les éclosions de 2021 à 2024 ont été d'une ampleur et d'un nombre sans précédent pour le Québec et le reste du pays.

L'IAHP est une maladie à déclaration obligatoire auprès du MAPAQ et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). L'ACIA coordonne les interventions visant à circonscrire et à éliminer le virus détecté chez des oiseaux domestiques notamment par des enquêtes, des quarantaines et des dépeuplements. Des zones sont établies autour des lieux infectés pour autoriser le transport de produits à risque sous certaines conditions de surveillance et de biosécurité. De plus, les activités d'intervention en cas de maladie de l'ACIA sont modulées selon le risque associé à la volaille commerciale ou non commerciale (petite exploitation).

Selon les investigations de l'ACIA combinant des analyses génétiques et épidémiologiques, les conclusions des enquêtes sur les 103 fermes de basses-cours infectées (de décembre 2021 à septembre 2023) démontrent que l'accès extérieur est la source d'exposition principale pour ce type d'élevage. L'ACIA a identifié peu de transmission de ferme en ferme et aucune transmission aux élevages commerciaux. Les conclusions pour les réseaux de transmission pour 218 fermes commerciales infectées (de décembre 2021 à septembre 2023) établissent plutôt un lien vers des bris de biosécurité liés notamment à des introductions indépendantes du virus associées à une conception inadéquate des entrées de bâtiments, ou une transmission par un partage régulier d'employés ou d'équipement ou encore à la mauvaise gestion des carcasses d'oiseaux morts et du fumier.

Les actions sur le territoire québécois ont été coordonnées grâce à la collaboration étroite maintenue entre l'ACIA, le MAPAQ, l'industrie par l'entremise de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles, les autorités de santé publique et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Cette collaboration a permis de répondre rapidement et efficacement, de minimiser les conséquences sur les marchés, de soutenir les efforts de prévention, de rehausser la vigilance et de déployer des communications stratégiques.

Le MAPAQ participe à cette gestion grâce à un engagement sur plusieurs fronts en mettant en place un grand nombre d'activités comme les services essentiels que procure le Laboratoire de santé animale du MAPAQ et l'encadrement en matière de bien-être animal. Afin d'améliorer la santé des volailles élevées sur les sites dits « non commerciaux », le MAPAQ s'est aussi engagé dans plusieurs initiatives pour rehausser la prévention et le contrôle des maladies par l'accompagnement et la création d'outils adaptés à la réalité de ces élevages.

- « Programme de surveillance des maladies aviaires d'importance dans les élevages de basse-cour » qui subventionne les analyses des maladies d'importance suivantes : influenza aviaire, maladie de Newcastle, laryngotrachéite infectieuse et mycoplasmose à *Mycoplasma gallisepticum*.
- « Groupe basse-cour » qui offre aux médecins vétérinaires praticiens l'occasion d'échanger leurs connaissances et leurs avis sur la santé et les maladies des oiseaux de basse-cour. Un groupe de discussion en ligne leur permet aussi de partager de l'information et d'interagir sur des questions de santé animale.
- Groupe de discussion de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux (SQSBEA) sur les besoins dans les élevages à petite échelle. Plusieurs organismes à but non lucratif, ayant pour membres des producteurs à petite échelle, font partie du groupe.
- Infolettre ciblant les petits élevages pour transmettre des informations ou des communiqués.
- Création d'une version, mise à jour et bonifiée, de la liste des services vétérinaires offerts pour les petits élevages d'oiseaux.
- Aide financière du MAPAQ à MAGON Inc pour la création de plusieurs formations de type « assemblée publique » sur une durée de deux ans. Le public cible est tout producteur à petite échelle et chaque formation couvre un sujet différent (biosécurité, bon voisinage avec la production commerciale, responsabilités des municipalités, préparation d'un premier élevage, etc.).
- Développement en cours d'une campagne sous forme d'ateliers dans le cadre du Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ) ayant pour thème la biosécurité dans les élevages à petite échelle.
- Demande en cours pour financer l'élaboration d'un plan de transfert des connaissances sur l'aménagement des poulaillers à petite échelle.

Finalement, au cours des éclosions d'IAHP H5N1, l'ACIA a envisagé de se retirer de certaines interventions telles que la gestion des cas dans les petits élevages. Bien que cela n'ait pas eu lieu, le MAPAQ travaille à consolider ses outils légistiques advenant des modifications du partage des rôles et responsabilités, notamment grâce au projet de loi nº 70 qui vise l'amélioration de la loi sur la protection sanitaire des animaux (P-42).

Question adressée au MAPAQ

11. À mi-parcours de sa mise en œuvre, quelle est l'évaluation du MAPAQ de son projet pilote d'abattage à la ferme (objectifs visés, intérêt à participer, portrait statistique, impacts économiques)?

Réponse

Pour le moment, il est trop tôt pour statuer sur l'atteinte des objectifs du projet pilote. Un bilan public sera produit au terme du projet pilote.
Les objectifs du projet pilote sont :

- évaluer les pratiques d'abattage de poulets à la ferme par une personne qui en fait l'élevage, notamment leurs incidences sur la salubrité des viandes;
- recueillir de l'information relative à la faisabilité et à la pertinence d'instaurer des normes relatives à de telles pratiques;
- définir, le cas échéant, des normes qui pourraient permettre l'exploitation d'un abattoir de poulets à la ferme.

Depuis la mise en œuvre des projets pilotes en 2022, 20 autorisations ont été émises par le ministre et 9 exploitants autorisés ont opéré leur abattoir. Les participants proviennent de plusieurs régions.
Ces informations se retrouvent sur la page web du MAPAQ
https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/abattoirs/Pages/abattage-poulets.aspx

D. ENJEUX ET PLANIFICATIONS STRATÉGIQUES

Questions adressées à tous les intervenants

14. La question de la relève est un élément important dans plusieurs secteurs sous gestion de l'offre.
14.1 Dans l'optique où les démarrages d'entreprises avicoles sont majoritairement issus d'un transfert familial (71 %), ce qui est supérieur à la moyenne de l'ensemble des secteurs (54 %) (voir Portrait-diagnostic sectoriel, page 18), peut-on affirmer qu'il s'agit d'une particularité des secteurs de la gestion de l'offre et dans l'affirmative, quels sont les enjeux de relève non apparentée dans ces secteurs? Les efforts entrepris par les ÉVQ à cet égard semblent-ils suffisants?

Comparaisons avec les autres secteurs sous gestion de l'offre

En 2021 comme les années précédentes, le secteur de la production laitière comprenait la plus forte proportion de la relève établie par transfert familial (83 % de la relève est établie par transfert familial, 9 % par transfert non apparenté et 8 % par démarrage).

Pour le secteur avicole dans son ensemble, les jeunes agriculteurs de la relève se sont établis le plus souvent par transfert familial (57 %). Si l'on parle uniquement d'entreprises de poulets et de dindons, cette même proportion grimpe à 71 %. Toutefois, dans le secteur des œufs, 37 % sont établis par transfert familial et 63 % par démarrage.

Données complémentaires

Pour l'ensemble de la relève établie, l'établissement à la suite d'un transfert non apparenté demeure relativement stable à 10 % en 2021 (8 % en 2011). Toutefois, en l'espace de 10 ans, la proportion de la relève établie par transfert non apparentée exerçant dans les productions sous gestion de l'offre a augmenté, passant de 22 % en 2011 à 31 % en 2021.

La majorité des jeunes de la relève des secteurs sous gestion de l'offre ont un père et/ou une mère qui est producteur ou productrice agricole : dans le secteur des poulets et dindons, 88 % de la relève étaient des enfants de producteurs agricoles, comparativement à 72 % dans le secteur des œufs et 92 % dans le secteur des bovins laitiers et de la production laitière.

Les enjeux pour la relève et les cédants

Pour s'établir, la relève agricole doit faire face à divers enjeux comme le coût plus élevé des actifs et des terres. Par ailleurs, les productions sous gestion de l'offre nécessitent des investissements considérables, notamment l'achat de quotas.

Certains secteurs de production nécessitant moins d'investissement peuvent attirer davantage les jeunes agricultrices et agriculteurs.

Les conditions d'accès au financement ne sont pas toujours favorables pour les nouveaux entrepreneurs. Aussi, la relève agricole, tous secteurs confondus, gagnerait à mieux comprendre le processus d'octroi et les critères d'évaluation d'une demande de prêt, mais également les enjeux de la création et de la reprise d'une entreprise.
Par ailleurs, le fait que plusieurs entreprises agricoles (tous secteurs confondus) n'ont pas de plan de relève constitue un frein à l'établissement. Or, un transfert d'entreprise devrait être planifié hâtivement pour traverser un processus complexe.

Des facteurs clés de succès peuvent dépendre des cédants et de la relève, qu'ils soient apparentés ou non. La préparation adéquate de ceux-ci, leurs profils professionnels et personnels et leurs valeurs peuvent jouer un rôle non négligeable, positif ou négatif, pour les premières années de l'établissement.

Source : Recensement de la relève agricole, 2021.

Le MAPAQ est sensible aux enjeux d'accès pour la relève incluant la relève non apparentée. Le MAPAQ encourage les productions sous gestion de l'offre à y réfléchir et à bonifier au besoin les programmes favorisant la relève non apparenté.

QUESTION DES ÉVQ LORS DE LA SÉANCE D'ÉVALUATION DU PLAN CONJOINT

Explication de la diminution de marge au Québec (Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la volaille au Québec, figure 17, page 16).

- La marge bénéficiaire de toutes les provinces a diminué de 2017 à 2019 (à l'exception des provinces de l'Atlantique).
- Seule la marge bénéficiaire du Québec a diminué de 2019 à 2021.
- Dans la figure 17, le bénéfice net est exprimé en pourcentage des revenus.

Explication

- De 2019 à 2021, les dépenses d'exploitation des fermes de volaille et d'œufs du Québec ont augmenté deux fois plus rapidement (+5,4 %) que les revenus d'exploitation (+2,3 %), alors qu'en Ontario, par exemple, les revenus ont augmenté à un rythme plus élevé (+8,9 %) que les dépenses d'exploitation (+6,4 %). Les revenus exclusivement tirés de l'élevage de volailles et d'œufs (qui comptent pour près de 90 % des revenus) ont augmenté de 9,9 % en Ontario, alors que cette augmentation a été de 2,7 % au Québec.
- Les entreprises de volailles et d'œufs allouent en moyenne plus du tiers de leurs dépenses d'exploitation en aliments pour animaux. Or, les sommes allouées pour ces aliments par les entreprises québécoises ont augmenté de 16,2 % entre 2019 et 2021, alors que, pour les entreprises ontariennes par exemple, ces dépenses ont augmenté de 4,5 %.

(Informations complémentaires : Les données utilisées proviennent du Programme des données fiscales agricoles de Statistique Canada et représentent des entreprises d'élevages de volailles et de productions d'œufs [consommation et incubation]. Les différentes données sont présentées sous forme de *moyenne par exploitation.* Il n'est pas possible d'exclure les informations des entreprises de productions d'œufs des données.)

ANNEXE 4

Éleveurs de volailles du Québec

Mémoire des ÉVQ

Évaluation périodique des interventions relatives au Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec

Pour la période

de mai 2019 à mai 2024

Présentée à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Juillet 2024

Les Éleveurs de volailles du Québec

Table des matières

1	**Introduction et présentation de l'Office**	P-4
2	**Événements marquants de la période**	P-5
2.1	Pandémie de la COVID-19 et les enjeux de la main-d'œuvre	P-5
2.2	Les accords commerciaux (ACEUM et PTPGP)	P-6
2.3	Les éclosions d'influenza aviaire hautement pathogène	P-6
3	**Suivi des recommandations antérieures de la Régie**	P-7
4	**Gouvernance et administration de l'Office**	P-9
4.1	Les instances régionales et provinciale	P-9
4.2	Faits saillants financiers	P-11
5	**Offices nationaux**	P-12
5.1	Les Producteurs de poulet du Canada (PPC)	P-12
5.2	Les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC)	P-13
5.3	Les programmes à la ferme (PSAF-PSA-PST)	P-14
5.4	La stratégie nationale de réduction de l'utilisation préventive des antibiotiques	P-14
6	**Le travail en filière**	P-15
6.1	L'EQCMA devenu un acteur incontournable	P-15
7	**Production et mise en marché**	P-16
7.1	Actions réalisées dans le secteur du poulet	P-16
7.2	Actions réalisées dans le secteur du dindon	P-19
7.3	Autres interventions dans la production de la mise en marché	P-20
8	**Communications**	P-21
8.1	Plan de communication 2023-2024	P-21
8.2	Présentation des différents outils de communication	P-21
8.3	Sondage sur les outils de communication	P-22
8.4	Les implications dans la collectivité	P-22
8.5	Les relations gouvernementales	P-23
9	**Promotion des marchés**	P-25
9.1	Le Poulet du Québec	P-25
9.2	Le Dindon du Québec	P-26
10	**Recherche et développement**	P-27
11	**Enjeux et opportunités pour la prochaine période**	P-30
12	**Conclusion**	P-30

Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition régionale des producteurs de poulet et de dindon, 2019 et 2023
Tableau 2	Moments clés du plan d'action pour la réalisation d'une démarche de concertation avec les intervenants de la filière
Tableau 3	Liste des administrateurs 2024-2025, fonctions et ancienneté
Tableau 4	Composition des EVQ et des syndicats régionaux et représentation des genres
Tableau 5	Composition du comité des éleveurs de dindon et représentation des genres
Tableau 6	Représentativité des membres du conseil d'administration et du comité dindon sur la base de la taille des entreprises (détention de quota)
Tableau 7	Évolution des contributions pour le secteur du poulet et du dindon, 2019 à 2023
Tableau 8	Évolution des revenus et des charges, 2019 à 2023
Tableau 9	Évolution des Fonds de promotion pour la volaille, 2019 à 2023
Tableau 10	Évolution du Fonds d'administration du Plan conjoint, 2019 à 2023
Tableau 11	Évolution du Fonds de pénalité, 2019 à 2023
Tableau 12	Résumé des objectifs et des actions réalisées dans le secteur du poulet
Tableau 13	Résumé des objectifs et actions réalisées dans le secteur du dindon
Tableau 14	Autres interventions
Tableau 15	Nombre de producteurs dans le cadre du projet pilote *Production de poulets pour les marchés de proximité*
Tableau 16	Statistiques sur le nombre d'envois de l'infolettre et le taux d'ouverture moyen, 2019 à 2024
Tableau 17	Contributions des EVQ à des programmes sociaux et dons en produits
Tableau 18	Résumé des projets de recherche terminés et en cours

Liste des figures

Figure 1	Les cinq valeurs qui définissent les EVQ
Figure 2	Structure démocratique et organisationnelle
Figure 3	La filière avicole du Québec
Figure 4	Les quatre axes de la planification stratégique 2023-2026

Liste des graphiques

Graphique 1	Performance du Canada et du Québec, avant la pandémie et depuis, secteur poulet
Graphique 2	Taux de croissance des allocations de production pour les périodes A174 à A191, recommandation des EVQ, des Offices provinciaux et des transformateurs primaires, secteur poulet
Graphique 3	Parts négociées des provinces au lancement de la *Politique nationale d'allocation commerciale* 2023, secteur dindon
Graphique 4	Allocation canadienne et part du Québec, secteur dindon

Annexes

Annexe 1	Planification stratégique des EVQ 2019-2022
Annexe 2	Planification stratégique des EVQ 2023-2026
Annexe 3	Calendrier de réalisation de la planification stratégique de la filière du poulet
Annexe 4	Sondage sur les outils de communication des EVQ

1 → Introduction et présentation de l'Office

C'est à titre de responsable de l'application et de l'administration du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec (Plan conjoint) et dans le cadre du processus d'évaluation périodique des interventions de l'Office que les Éleveurs de volailles du Québec (EVQ) soumettent le présent rapport à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Il débute par un retour sur les recommandations issues du Rapport d'évaluation périodique de la RMAAQ rendu en mars 2020, puis présente les activités de l'Office pour la période de mai 2019 à mai 2024.

Fondés en 1966, les EVQ (alors connus sous le nom Fédération des producteurs de volailles du Québec) administrent le Plan conjoint depuis sa mise en place en 1970. L'année 2025 soulignera leurs 55 ans d'implication dans le développement du secteur avicole au Québec. Le Plan conjoint constitue la pierre d'assise de l'organisation de la production et de la mise en marché de la volaille au Québec et positionne les EVQ, chargés de son application et investis des larges pouvoirs qui y sont prévus, en tant que leader au sein de la filière avicole québécoise. De plus, les EVQ participent aux activités des Producteurs de poulet du Canada (PPC) et des Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC), les deux Offices fédéraux chargés d'administrer la composante fédérale de la réglementation découlant des accords fédéraux-provinciaux de mise en marché du poulet et du dindon, et désignent un représentant siégeant à chaque conseil d'administration de ceux-ci.

La démarche de planification stratégique 2019-2022 (annexe 1) a mené à l'adoption d'un libellé de mission, d'une vision et de cinq valeurs auquel s'identifient encore les EVQ en 2024. Cette réaffirmation est à la base de la planification stratégique 2023-2026 des EVQ (annexe 2). Comme il en sera question à la section 11 du rapport, cette planification stratégique permettra aux EVQ d'affronter les enjeux et de saisir les opportunités qui se profileront au cours des prochaines années. Celle-ci va d'ailleurs dans le sens des actions identifiées de façon préliminaire dans le cadre des travaux de la planification stratégique de la filière du poulet actuellement en cours d'élaboration.

Mission

Les EVQ ont pour mission de veiller à la promotion, à la défense et au développement des intérêts économiques et sociaux des producteurs québécois de volailles tant sur le plan local, régional, provincial et national qu'international.

À l'écoute des membres et du milieu, les EVQ stimulent la mobilisation sur des enjeux communs et les perspectives du monde avicole en s'assurant de l'équité entre les producteurs et de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée dans le cadre du Plan conjoint.

Vision

Grâce à leur leadership, leur proximité avec leurs membres, leur excellence dans l'exécution de leurs mandats et leur sens de l'équité et de l'intégrité, les EVQ innovent dans leurs interventions afin de favoriser l'essor de la relève, l'autonomie des fermes familiales et la compétitivité de la filière québécoise sur l'échiquier canadien.

Figure 1. Les cinq valeurs qui définissent les EVQ

C'est en 2019 que les EVQ ont terminé l'exercice d'identifier les réels détenteurs des quotas, un travail long et exigeant, mais néanmoins nécessaire. La connaissance du portrait réel de la détention permet à l'organisation de mieux évaluer la portée de ses décisions.

Puisque le secteur avicole bénéficie des conditions favorables de la gestion de l'offre, l'environnement d'affaires stable a contribué au maintien du nombre de fermes au cours de la période couverte par le présent rapport. Le secteur du dindon se démarque même par une croissance du nombre de producteurs.

Tableau 1. Répartition régionale des producteurs de poulet et de dindon, 2019 et 2023

	Poulet		Dindon	
	2019	2023	2019	2023
01 - Montérégie	122	122	42	42
02 - Rive-Nord	147	141	27	29
03 - Mauricie–Centre-du-Québec	121	113	19	19
04 - Est-du-Québec	153	146	36	34
05 - Cantons-de-l'Est	106	98	24	37
00 - Sans région	6	3		
Total	655	623	148	161

Source : *EVQ*

2 → Événements marquants de la période

2.1 Pandémie de la COVID-19 et les enjeux de main-d'œuvre

La pandémie de la COVID-19 a eu des impacts immédiats sur l'organisation comme sur toute la filière avicole. Dès les premières semaines du confinement, les EVQ, l'ensemble des acteurs de la filière et le gouvernement provincial ont constitué une cellule de crise afin de mettre en œuvre des actions concertées. Manifestement, la pandémie a bouleversé la mise en œuvre du plan stratégique 2019-2022 des EVQ.

Sur le plan canadien, la structure de la gestion de l'offre a permis de prendre rapidement la décision qui s'imposait alors : la réduction de la production. Le secteur du poulet a décrété une réduction de la production pour la période A163 alors qu'elle était déjà entamée. Cette coupure rapide et importante aura permis d'alléger la pression sur les travailleurs dans les installations d'abattage et d'adapter la redirection du produit sur le marché. Les effets de la pandémie ont également entraîné une coupure additionnelle de production dans le secteur du dindon pour la période 2020-2021, une coupure qui est venue s'ajouter à celle votée quelques mois plus tôt en raison du niveau élevé des stocks.

Il est à noter qu'en 2020, il aura fallu tenir douze rencontres, au lieu de trois, pour fixer l'allocation de six périodes de production de poulet. Il va sans dire qu'à l'instar des autres organisations, les EVQ ont dû, tant en ce qui concerne leur personnel que leurs administrateurs, revoir fréquemment leur organisation du travail et s'adapter aux réunions virtuelles.

En avril 2020, les EVQ et le Conseil québécois de la transformation de la volaille (CQTV) ont conclu une entente sur les capacités d'abattage couvrant les périodes A162 à A166. Cette entente permettait à un acheteur d'être libéré de ses obligations d'achat advenant une impossibilité d'abattre ou de faire abattre les poulets en raison des conséquences découlant des contraintes sanitaires. La RMAAQ a entériné l'entente dans le cadre d'une exemption visant à en permettre l'application, sans impacter les droits d'approvisionnement des acheteurs (volumes de références - VR), (Décision 11818, 22 mai 2020). Les EVQ rendaient disponible un fonds de 2 M$ pour couvrir la valeur des poulets qui ne seraient pas achetés, conformément aux termes de cette entente. De leur côté, les abattoirs acceptaient de fournir leurs capacités d'abattage analysées tous les lundis lors d'un comité formé des représentants des parties à la Convention de mise en marché du poulet (CMMP) et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Grâce à ce suivi serré et à la collaboration des acteurs ainsi que du MAPAQ dans l'atteinte d'un même objectif, aucun abattoir n'a cessé complètement ses opérations durant cette période et le fonds n'a pas été utilisé.

À la fin du mois de mai 2021, les employés d'un abattoir d'importance au Québec ont déclenché une grève qui a duré quelques semaines et fait les manchettes au Québec. Comme résultante de ce conflit de travail, près de 2,5 millions de poulets (environ 7,2 Mkg en poids vif) ont été euthanasiés à la ferme.

Cette situation a mis en perspective la vulnérabilité de la chaîne d'approvisionnement québécoise. Alors que le Québec et ses provinces limitrophes, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, comptent une vingtaine d'usines qui procèdent à l'abattage d'approximativement 170 Mkg (vif) de poulet par période de huit semaines, une quantité de poulet représentant environ 3,7 % de cette production globale (au plus fort des euthanasies) [1] n'a pas pu trouver son chemin jusqu'à un abattoir.

Par la suite, une deuxième vague d'euthanasies à la ferme a eu lieu en décembre 2021 et janvier 2022, engendrant le dépeuplement d'environ 1 M d'oiseaux (environ 3,7 Mkg vifs). Cette fois des enjeux de main-d'œuvre et un manque d'attrapeurs étaient en cause.

Bien que le contexte sanitaire de l'époque ait été singulier, force est de constater que les enjeux de main-d'œuvre étaient connus depuis bien avant la pandémie [2] et demeurent d'actualité. Le travail concerté des acteurs de la filière a permis de faire face, sans heurts, à la déstabilisante mise en place des mesures sanitaires et à leur évolution. Cette période de turbulence devrait permettre au secteur de tirer des leçons et, les EVQ l'espèrent, de travailler de manière proactive et collaborative entre les acteurs de la filière. Un travail mieux concerté permettrait notamment d'assurer des démarches structurées et soutenues pour favoriser la disponibilité et la stabilité de la main-d'oeuvre ainsi que la mise en place d'un plan de contingence.

La pandémie a aussi affecté les activités menées sur le terrain par les EVQ dans le cadre des programmes de salubrité et de bien-être animal. Des audits complets à la ferme ont été reportés ou remplacés par des audits dossiers, et quelques audits de tierce partie ont été conduits en mode virtuel. L'atténuation de la pandémie a permis le retour des audits à la ferme, mais avec des mesures sanitaires plus strictes. Le télétravail et le nombre accru d'audits dossiers a engendré, pour plus d'efficacité, la conversion électronique de tous les dossiers des producteurs.

[1] Lesquelles ont été réparties sur les périodes A169 et A170.

[2] La Régie faisait d'ailleurs mention des enjeux auxquels les transformateurs faisaient face quant au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre dans son Rapport d'évaluation périodique du 30 mars 2020 et le MAPAQ en faisait autant dans sa monographie de février 2011, mentionnée dans le Rapport d'évaluation périodique du 22 mai 2012 : « Les transformateurs font aussi face à des enjeux tels que le recrutement de la main-d'œuvre, les normes sanitaires (la salubrité et la traçabilité), l'innovation et les normes environnementales ».

2.2 Les accords commerciaux (ACEUM et PTPGP)

L'Accord Canada—États-Unis-Mexique (ACEUM) est entré en vigueur en juillet 2020, remplaçant ainsi l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). La nouvelle entente a modifié la méthode de calcul des contingents tarifaires (CT) pour le poulet et le dindon. L'impact est limité pour le poulet, mais la méthode de calcul a le potentiel d'impacter de façon plus importante le secteur du dindon, générant des discussions difficiles sur les allocations de production au sein des ÉDC.

L'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) est en vigueur depuis le 1er janvier 2019, avec de nouvelles concessions dans les secteurs du poulet et du dindon. Cependant, ce n'est que depuis la ratification de l'accord par le Chili, effective depuis février 2023, que les importations entrent au pays. Ces nouvelles importations ont un impact direct et perpétuel sur le secteur canadien de la volaille. Si elles privent les producteurs d'une partie de la croissance du marché du poulet avec un CT de 23,7 Mkg en 2024, elles font reculer la production de dindon à cause d'un CT de 3,53 Mkg. Puisque les importations chiliennes sont uniquement constituées de viande de poitrine, elles viennent remplacer chaque année 6,8 Mkg de production de dindon en poids éviscéré.

2.3 Les éclosions d'influenza aviaire hautement pathogène

C'est en 2022 que sont diagnostiqués les premiers cas d'influenza aviaire dans 10 troupeaux contingentés de poulets et de dindons au Québec. Dès les premiers cas, les producteurs ont rehaussé leur biosécurité à la ferme afin de s'adapter au niveau accru de contamination autour des poulaillers par les oiseaux sauvages et migrateurs. En 2023, ce sont sept producteurs dont les poulets et les dindons ont été contaminés par l'influenza aviaire. Pour la première moitié de l'année 2024, une baisse du nombre de cas a été observée, avec un seul cas diagnostiqué chez nos producteurs de poulets.

Lors de ces éclosions, les EVQ, en collaboration avec l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA), ont appris à gérer efficacement l'influenza aviaire. Ils ont au fur et à mesure bonifié leurs procédures de gestion et adapté les mesures de biosécurité à cette nouvelle menace zoosanitaire. Les visites à la ferme ont aussi dû être adaptées à cette nouvelle réalité. Lorsqu'une zone de contrôle est mise en place par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), les audits de cette zone sont reportés ou remplacés par des audits dossiers, et les inspections reportées. Les mesures de biosécurité appliquées par les auditeurs et les inspecteurs ont été rehaussées, et elles sont maintenant pratiques courantes.

En contexte d'influenza aviaire, les EVQ collaborent avec le MAPAQ depuis 2023 à la diffusion des bonnes pratiques d'élevage et des mesures de biosécurité auprès des vendeurs de poussins et des éleveurs-citoyens. Pour ce faire, les inspecteurs des EVQ visitent les vendeurs de poussins et leur distribuent de courts documents qui sont ensuite remis aux éleveurs-citoyens. Ces documents contiennent des liens vers des informations pratiques, dont des formations en ligne.

3 → Suivi des recommandations antérieures de la Régie

Dans son dernier rapport d'évaluation périodique, la RMAAQ a présenté différentes recommandations aux EVQ. Les faits saillants et les réalisations de l'Office sont résumés dans la présente section. C'est avec quelques mois de retard que les EVQ ont fait rapport à la Régie des suivis requis pour les recommandations 1 et 2. Il va sans dire que la pandémie de la COVID-19 a chamboulé tous les agendas et les activités régulières afin de faire face à l'urgence sanitaire.

En réponse à la recommandation 5 de la Régie, les EVQ présentent dans cette section un résumé des actions et des réalisations de l'Office sur les recommandations et fournissent quelques explications additionnelles.

Recommandation 1 - *Établir un plan d'action pour la réalisation d'une démarche de concertation avec les autres intervenants de la filière avicole en vue d'en arriver à identifier et à partager des objectifs communs et la réalisation concertée d'actions au bénéfice de chacun de ces intervenants et des consommateurs, en assurant une mise en marché efficace et ordonnée et en favorisant des relations harmonieuses entre ces intervenants. La Régie souhaite que tous les acteurs concernés contribuent de bonne foi à cet exercice. Ce plan devra être communiqué à la Régie au plus tard un an suivant la parution du présent rapport.*

Dès juin 2019, les EVQ ont entrepris des démarches auprès des autres membres de la filière pour lancer les travaux pour la réalisation d'une planification stratégique. Les échanges ont d'abord porté sur l'opportunité de débuter par le secteur du dindon, mais au fil des discussions, il a été convenu de commencer par le secteur du poulet. Le dindon suivra. Le tableau 2 présente les moments clés de ces travaux, complétant ainsi le compte-rendu que les EVQ avaient transmis à la Régie en juillet 2021.

Tableau 2. Moments clés du plan d'action pour la réalisation d'une démarche de concertation avec les intervenants de la filière

Date	Objectif	Parties impliquées	Résultat
Juin 2019	Rencontre exploratoire visant la réalisation d'une planification stratégique de la filière de la volaille.	EVQ, Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ), Les Couvoiriers du Québec (LCQ), Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC), CQTV, MAPAQ	Les parties conviennent qu'il faudrait d'abord amorcer cette démarche avec le secteur du dindon.
2019-2020	La demande d'abolition du plafond de détention de quota de poulet initiée par l'industrie monopolise les acteurs de la filière et crée un climat peu fertile à ce genre de démarche.		
Mars 2020	Déclaration de l'urgence sanitaire. Les EVQ mettent en place une cellule de gestion de crise avec des rencontres hebdomadaires. Les agendas de tous les groupes sont monopolisés par la gestion de la crise sanitaire.		
Avril 2021	Rencontre de relance visant la réalisation d'une planification stratégique de la filière de la volaille.	EVQ, POIQ, LCQ, AQINAC, CQTV, MAPAQ	Les parties conviennent : • de commencer avec le secteur du dindon • de définir des éléments qui ne devront pas être visés par la planification stratégique • d'évaluer une liste de consultants potentiels pour la réalisation de l'exercice
Juin 2021	Rencontre de suivi visant la réalisation d'une planification stratégique de la filière de la volaille.	EVQ, POIQ, LCQ, AQINAC, CQTV, MAPAQ	Les parties conviennent : • d'avoir l'appui de leur organisation pour lancée la démarche dans le dindon et subséquemment dans le poulet. • des éléments à ne pas inclure dans les travaux de la planification stratégique filière. • d'une liste de consultants pour participer à l'appel. • que les EVQ veilleront à la gestion administrative de la démarche. • de la constitution du comité de pilotage (EVQ, LCQ, AQINAC, CQTV).
2022	Les EVQ et le CQTV conviennent de consacrer leurs efforts au renouvellement de la convention de mise en marché du poulet et de reprendre les travaux liés à la planification stratégique en 2023.		
Automne 2023	Lancement de la démarche dans le poulet.	EVQ, POIQ, LCQ, AQINAC, CQTV	Appel de propositions; Choix de la firme; Dépôt de la demande de financement.
2024	Réalisation de la planification stratégique.	Groupe AGÉCO	Fin du projet prévu en novembre 2024 (calendrier de réalisation à l'annexe 3).
Juin 2024	Relance des partenaires du secteur dindon.	EVQ, à l'AQINAC et au CQTV	Lancer les étapes préparatoires visant la réalisation d'une planification stratégique du secteur du dindon en 2025.

Recommandation 2 - *Clarifier le Plan stratégique en termes de durée et d'indicateurs d'atteinte des objectifs; plus de précisions devraient être apportées aux pourcentages d'atteinte anticipés des actions identifiées au plan pour chacune des années visées par celui-ci. Un document complémentaire au Plan stratégique des EVQ devra être communiqué à la Régie au plus tard le 31 décembre 2020.*

En juillet 2021, les EVQ ont transmis à la Régie un plan détaillé avec les indicateurs de réalisation pour les quatre cibles et actions identifiées dans le Plan stratégique 2018-2022 de l'organisation. Plusieurs actions visaient une consultation des producteurs afin de préciser les travaux à initier. Dans ces cas, il était plus difficile de préciser les indicateurs de réussite. Ce document est joint comme annexe 1.

Les EVQ ont adopté en 2023 leur Plan stratégique 2023-2026. Il est joint comme annexe 2 du présent rapport. Les indicateurs de rendement sont identifiés pour chaque année et les éléments complétés en 2023 y sont clairement indiqués.

Recommandation 3 - *Faire rapport annuellement à la Régie, au plus tard le 15 décembre de chaque année, de l'évolution du projet pilote Production de poulets pour les marchés de proximité permettant aux EVQ d'attribuer à de nouvelles entreprises un contingent annuel d'au plus 2 000 poulets, et ce, à, au plus, 20 producteurs.*

Les EVQ ont fait rapport de l'évolution du projet pilote à deux reprises, en 2020 et en 2021.

Date de remise	Période couverte par le rapport sur l'évolution du projet pilote
16 décembre 2020	Édition 2020 – Lancement, processus de sélection et liste des gagnants.
20 septembre 2021	Éditions 2020 et 2021 – Processus de l'édition 2021 et suivi des gagnants de l'édition 2020.
5 juillet 2024	Éditions 2020 à 2023 – Processus de l'édition 2023, suivi des gagnants des éditions précédentes et leçons apprises. Voir la section 7.3.1 du présent rapport.

Recommandation 4 - *Effectuer le suivi des actions entreprises concernant la gouvernance de l'Office, dans l'objectif de tenir compte davantage de la diversité des modèles de production avicole et des intervenants dans leur gestion, et en faire rapport à la Régie au cours du mois de juin 2022.*

Les EVQ ont transmis un rapport sur les réalisations en lien avec cette recommandation le 20 septembre 2022. Celui-ci couvrait les éléments de diversité en matière de relève dans les instances et dans la production, de la taille d'entreprises et de l'accès au contingent. Une mise à jour de ces éléments est présentée dans le rapport dans la section 4 portant sur la gouvernance de l'Office et dans la section 7 portant sur les réalisations dans la mise en marché.

4 → Gouvernance et administration de l'Office

4.1 Les instances régionales et provinciale

La restructuration syndicale actuelle qui a fait passer le nombre de syndicats de 11 à 5 a été réalisée en 2013 et n'a pas été modifiée depuis.

Les cinq syndicats régionaux sont divisés comme suit :

1. Montérégie / 2. Rive-Nord / 3. Mauricie—Centre-du-Québec / 4. Est-du-Québec / 5. Cantons-de-l'Est

Chaque région se voit attitrer un nombre de délégués et de substituts en début d'année selon le nombre de producteurs dans la région pour l'obtention de conseils d'administration proportionnels. À la suite de cette attribution, chacune d'elles tient une assemblée générale à l'hiver pour élire son conseil d'administration.

Tous les ans, les producteurs de volailles élisent les dirigeants de leur syndicat régional (conseil d'administration et comité exécutif). Les présidents et premiers vice-présidents des syndicats régionaux forment le conseil d'administration des EVQ. À ces dix représentants régionaux s'ajoute un membre du comité des éleveurs de dindon qui a son propre mode électoral en vigueur depuis 2018. Chaque année, au terme de l'Assemblée générale annuelle (AGA) des EVQ, le conseil d'administration nomme son président. À sa première réunion, les membres du conseil nouvellement formé prennent connaissance et signent le code d'éthique et de déontologie annexé au *Règlement général* des EVQ, de même que la déclaration des intérêts commerciaux requis par la RMAAQ.

Le conseil d'administration des EVQ s'est presque entièrement renouvelé au cours des années 2023 et 2024 et un nouveau président est en poste depuis l'AGA 2024.

Tableau 3. Liste des administrateurs 2024-2025, fonctions et ancienneté

Administrateur	Fonction	Région	Ancienneté
Benoît Fontaine ● ●	Président	Cantons-de-l'Est	2024. Membre du CA de 2013 à 2016 et président des PPC de 2016 à 2022
René Gélinas ● ●	1er vice-président	Mauricie–Centre-du-Québec	2013
Joël Leblanc ● ●	2e vice-président	Montérégie	2023
Steve Houley ●	Membre du comité exécutif	Est-du-Québec	2022
Bruno Loranger ● ●	Membre du comité exécutif	Rive-Nord	2024
Martin Lemieux ●	Administrateur	Cantons-de-l'Est	2024. Membre du CA de 2012 à 2022, sauf deux années
Stéphane Parr ●	Administrateur	Mauricie–Centre-du-Québec	2023
Michaël Boulay ● ●	Administrateur	Montérégie	2023
Luce Bélanger ●	Administratrice	Est-du-Québec	2018
Christian Amireault ●	Administrateur	Rive-Nord	2024
Jennifer Paquet ● ●	Administratrice	Représentante du comité des éleveurs de dindon	2024. Membre du comité dindon depuis avril 2019

Type de production : ● Poulet ● Dindon

Plusieurs comités consultatifs sont formés en début de mandat et ils ont pour tâche d'étudier des dossiers spécifiques et de formuler des recommandations au conseil d'administration. Compte tenu du nombre élevé de nouveaux membres au conseil d'administration et d'une nouvelle direction générale, l'organisation a jugé pertinent de créer un comité de la gouvernance en 2024. Au sein de l'UPA, ce type de comité n'est pas commun, mais les Producteurs de poulet du Canada travaillent avec un tel comité qui est apprécié. Il a pour mandat de veiller à ce que le conseil d'administration des EVQ remplisse ses responsabilités légales, éthiques et fonctionnelles.

Comme mentionné plus haut, le comité des éleveurs de dindon a son propre mode électoral depuis 2018. Le comité est constitué de sept membres : deux pour chacune des deux zones de production (Est et Ouest de la province), deux candidats pour la province et le président des EVQ. Ce comité a le statut de comité consultatif au terme du *Règlement général* des EVQ. Il formule donc des recommandations au conseil d'administration sur tout sujet d'intérêt pour les producteurs de dindon. Ce statut est régulièrement remis en question par les producteurs de dindon en assemblée. En 2024, le comité, appuyé par le conseil d'administration, a entrepris une démarche de réflexion sur ses pouvoirs au sein de la structure des EVQ. Accompagné par la direction des affaires publiques et syndicales (DAPS) de l'UPA, il évaluera les options permettant au comité une plus grande autonomie et une meilleure représentativité au sein du conseil d'administration des EVQ.

En 2021, dans le cadre de la planification stratégique des EVQ et du plan de communication interne, la promotion et la valorisation de la relève ont été identifiées comme un enjeu important. Afin de solutionner cet enjeu, une des actions a été de mettre en place un poste dédié à la relève dans les conseils d'administration des régions. Le profil recherché est une personne entre 18 et 40 ans, ayant un minimum de 20 % des parts dans une ferme de poulet ou de dindon, qui est impliquée activement au sein de l'entreprise et qui n'est pas apparentée avec un autre membre du conseil d'administration du syndicat.

Figure 2. Structure démocratique et organisationnelle

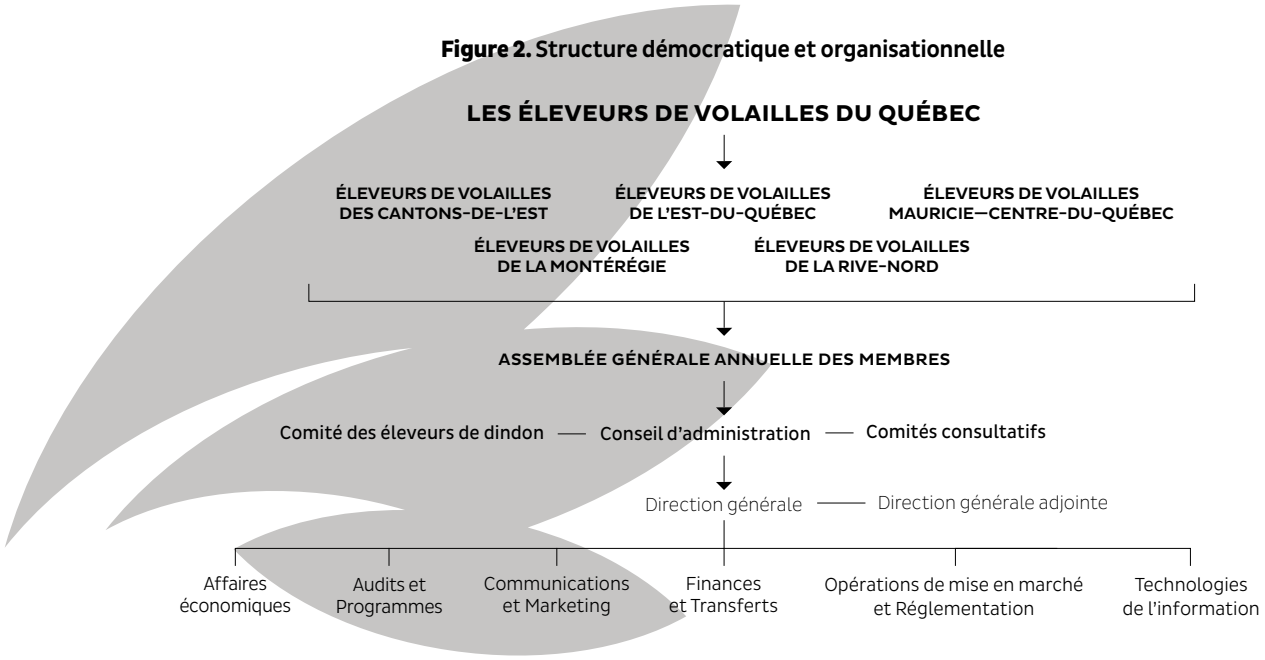

1 – Montérégie : deux postes d'observateur, relève
2 – Rive-Nord : deux postes d'observateur, relève
3 - Mauricie—Centre-du-Québec : un poste d'observateur, relève
4 – Est-du-Québec : un poste d'observateur, relève et un poste de relève votant (vacant)
5 – Cantons-de-l'Est : un poste d'observateur, relève

Quinze pour cent des postes d'administrateurs des syndicats régionaux sont occupés par des femmes. L'état actuel de la documentation des EVQ ne permet pas d'affirmer si cette proportion au sein des instances est représentative de l'ensemble des producteurs avicoles du Québec.

Tableau 4. Composition des EVQ et des syndicats régionaux et représentation des genres

Région	Administrateurs	Substituts	Relèves (observateur)
CA des EVQ	11 (2F, 9H)	7 (2F, 5H)	0
Syndicats régionaux	33 (5F, 28H)	12 (3F, 9H)	7 (1F,6H)
Montérégie	7 (H)	3 (1F, 2H)	2 (H)
Rive-Nord	7 (2F, 5H)	3 (1F, 2H)	2 (1F, 1H)
Mauricie—Centre-du-Québec	5 (1F, 4H)	2 (H)	1 (H)
Est-du-Québec	8 (2F, 6H)	2 (H)	1 (H)
Cantons-de-l'Est	6 (H)	2 (1F, 1H)	1 (H)

Tableau 5. Composition du comité des éleveurs de dindon et représentation des genres

Région	Membres	Substituts
Président	1 (H)	S.O.
Province	2 (H)	2 (1F, 1H)
Est	2 (1F, 1H)	2 (H)
Ouest	2 (H)	2 (H)
Global	13 (2F, 11H)	

Tableau 6. Représentativité des membres du CA et du comité dindon sur la base de la taille des entreprises (détention de quota)

	Poulet		Dindon	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Conseil d'administration	6 006	5 338	2 961	2 127
Tous les titulaires	3 762	2 510	3 894	2 544
Comité dindon	S.O.		6 798	7 970
Tous les titulaires	S.O.		3 894	2 544

Note : Données basées sur les périodes A190, 32P40, D77 et E53.
Source : *EVQ*

Le renouvellement des membres des conseils d'administration en région et sur le plan provincial est un enjeu qui préoccupe l'organisation. Les EVQ encouragent les membres du CA et leurs substituts ainsi que les membres du comité dindon à assister aux réunions des Offices nationaux du poulet et du dindon. Cela leur permet de mieux comprendre la dynamique de la gestion de l'offre au Canada et, en échangeant avec leurs homologues, de se saisir des enjeux propres aux autres Offices provinciaux.

Pour ce qui est du personnel, entre 40 et 45 employés œuvrent au sein de l'organisation.

4.2 Faits saillants financiers

4.2.1 Les contributions

Les activités des EVQ sont entièrement financées par les membres. À cet effet, les EVQ se sont basés sur le *Règlement sur les contributions des producteurs de dindons pour l'application du Plan conjoint* (chapitre M-35.1, r. 286), le *Règlement sur les contributions des producteurs de poulets pour l'application du Plan conjoint* (chapitre M-35.1, r. 287), de même que sur le *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* (chapitre M-35.1, r. 285) qui prévoit les contributions de promotion pour les secteurs du poulet et du dindon. Les surplus générés par l'un ou l'autre de ces prélevés sont versés dans des fonds distincts, sous réserve des contributions pour la promotion des marchés de la volaille qui sont versées dans un fonds affecté à cette fin.

En 2019, les EVQ ont modifié de façon significative les contributions sur le poulet. Après avoir encouru un important déficit dans le Fonds d'administration du Plan conjoint poulet en 2017, la contribution est passée de 1,73 $/100 kg à 2,10 $/100 kg. Cette hausse est reliée à une augmentation de 0,20 $/100 kg pour couvrir les augmentations des coûts généraux du fonds, de 0,02 $/100 kg pour pallier la hausse de la redevance des PPC, ainsi que de 0,15 $/100 kg pour mettre en place un Régime d'indemnisation des maladies avicoles du Québec (RIMAQ). En contrepartie de cette hausse, la contribution pour la promotion du poulet a été abaissée de 0,33 $/100 kg à 0,15 $/100 kg. De plus, les Producteurs de poulet du Canada ont depuis augmenté deux fois de 0,02 $/100 kg leur redevance, mais les EVQ ont absorbé ces hausses à même leur budget régulier, donc sans augmenter les contributions aux producteurs.

Pour ce qui est du dindon, les ÉDC ont mis en place en 2019 une redevance de 1,25 $/100 kg pour la promotion nationale. Par conséquent, les EVQ ont augmenté leur contribution du même montant pour pallier cette nouvelle dépense, la faisant passer de 1,76 $/100 kg à 3,01 $/100 kg. En 2020, toutefois, les EVQ ont décidé de prendre la redevance pour la campagne nationale à même la contribution pour la promotion dindon. Par conséquent, la contribution au Fonds de promotion est passée de 3,01 $/100 kg à 1,76 $/100 kg, laissant seulement 0,51 $/100 kg pour les initiatives promotionnelles provinciales.

Tableau 7. Évolution des contributions pour le secteur du poulet et du dindon, 2019 à 2023, en $/100 kg

Poulet	2019 (janvier)	2019 (juillet)	2020	2021	2022	2023
Plan conjoint	1,73 $	2,10 $	2,10 $	2,10 $	2,10 $	2,10 $
Promotion	0,33 $	0,15 $	0,15 $	0,15 $	0,15 $	0,15 $
Total	2,06 $	2,25 $	2,25 $	2,25 $	2,25 $	2,25 $

Source : *EVQ*

Dindon	2019 (janvier)	2019 (mars)	2020	2021	2022	2023
Plan conjoint	3,00 $	3,02 $	3,02 $	3,02 $	3,02 $	3,02 $
Promotion	1,76 $	3,01 $	1,76 $	1,76 $	1,76 $	1,76 $
Total	4,76 $	6,03 $	4,78 $	4,78 $	4,78 $	4,78 $

Source : *EVQ*

4.2.2 Évolution des revenus et des charges

Comme mentionné plus haut, les deux contributions spéciales pour la promotion du poulet et du dindon ont fortement diminué avec une incidence directe sur les dépenses reliées à ses fonds. En 2019, le budget de promotion du poulet a rétréci de 55 % et, en 2020, c'est celui du dindon qui a subi une baisse de 71 % des dépenses de promotion provinciale (à noter que les paiements de la redevance aux ÉDC sont comptabilisés comme dépense dans le Fonds de promotion du dindon). Pour ce qui est du Fonds du Plan conjoint, malgré la hausse des revenus en 2019, il y a eu un contrôle sur la hausse des dépenses afin de renflouer le fonds et générer des surplus sur cinq ans.

Tableau 8. Évolution des revenus et des charges, 2019 à 2023

Promotion Poulet	2019	2020	2021	2022	2023
Revenus	1 135 191	679 830	720 550	828 200	761 313
Charges	699 198	492 482	512 261	619 621	528 781
Déficit/excédent	435 993	187 348	208 289	208 579	232 532

Promotion Dindon	2019	2020	2021	2022	2023
Revenus	732 918	813 800	721 559	730 671	751 683
Charges	704 184	728 394	704 203	649 616	679 408
Déficit/excédent	28 734	85 406	17 356	81 055	72 275

Plan conjoint	2019	2020	2021	2022	2023
Revenus	10 841 579	11 152 528	11 225 047	11 488 331	12 340 200
Charges	9 651 259	9 585 074	10 282 016	10 160 639	11 353 640
Déficit/excédent	1 190 320	1 567 454	943 031	1 327 692	986 560

Source : EVQ

4.2.3 Évolution des fonds

Au début de 2019, le Fonds d'administration du Plan conjoint avait un actif net négatif d'environ 127 000 $. La hausse de la contribution a permis de renflouer le fonds et de générer des surplus annuels sur une période de cinq ans. C'est grâce à cette saine gestion financière que les EVQ ont été en mesure de rendre disponible, en avril 2020, un fonds de 2 M$ pour couvrir la valeur des oiseaux qui ne seraient pas achetés à cause d'un problème d'abattage lié à la pandémie. Cette réserve est nécessaire afin de permettre à l'organisation d'absorber toute année déficitaire. Au 31 décembre 2023, l'ensemble des fonds non affectés représente un actif net de 7,9 M pour 70 % des dépenses.

Le Fonds de pénalité présente les produits et les charges afférentes aux pénalités provinciales et nationales.

Tableau 9. Évolution des Fonds de promotion pour la volaille, 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Poulet	1 718 810	1 906 158	2 114 447	2 323 026	2 555 558
Dindon	804 526	889 932	907 288	988 343	1 060 618

Tableau 10. Évolution du Fonds d'administration du Plan conjoint, 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Poulet	982 118	2 614 958	3 089 900	3 932 327	4 744 564
Dindon	804 526	889 932	907 288	988 343	1 060 618

Tableau 11. Évolution du Fonds de pénalité, 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Poulet	2 317 153	2 496 738	2 653 888	2 784 654	2 803 057
Dindon	393 129	394 665	394 682	420 816	420 816

Source : *EVQ*

5 → Offices nationaux

Les EVQ entretiennent des liens étroits avec les Offices nationaux du poulet et du dindon. Via leur personnel et leurs délégués, ils participent activement aux projets et soutiennent leurs activités, en fournissant leur apport et expertise pour la réalisation des dossiers. Des représentants des EVQ siègent ainsi sur un grand nombre de comités et de groupes de travail, qu'ils aient pour mandat de réviser les politiques d'allocation ou les programmes à la ferme.

5.1 Les Producteurs de poulet du Canada (PPC)

Fondés en 1978, les Producteurs de poulet du Canada sont chargés d'administrer le plan de commercialisation du poulet à l'échelle fédérale en établissant des mécanismes de fixation des contingents nationaux et leur répartition entre les provinces. Le conseil d'administration est composé de quinze membres, soit d'un représentant des producteurs pour chacune des dix provinces, de deux représentants des transformateurs, d'un représentant des surtransformateurs, d'un représentant pour les services alimentaires et d'un président indépendant.

Les EVQ participent à l'ensemble des rencontres et des activités organisées par les PPC. La déléguée du Québec, Luce Bélanger, siège au comité exécutif depuis 2023.

5.1.1 L'allocation nationale

La part de l'allocation du contingent national qui revient au Québec est fixée selon les règles de l'annexe B de l'Accord fédéral-provincial (AFP) pour le poulet («l'*Entente opérationnelle*») entrée en vigueur en 2015 à laquelle a été jointe en 2021 l'*Entente relative aux mesures de sauvegarde au Canada atlantique*. La Régie avait d'ailleurs consulté les EVQ et le CQTV au sujet de la demande des PPC d'incorporer cette entente.

L'*Entente opérationnelle* précise notamment le partage de la croissance entre les provinces à l'aide d'une formule de croissance différenciée. Cette formule comporte sept facteurs économiques. Les EVQ analysent avec attention tout ce qui vient affecter la part de l'allocation de la province. La part de l'allocation du Québec a diminué graduellement au fil des ans comme il était anticipé en 2014, passant ainsi de 27,10 % à la première période d'application, en A127, à 26,38 % à la période A191. Le rythme de cette diminution est cependant plus rapide en raison de la croissance effective du contingent national plus grande qu'anticipée dans les scénarios de 2014 (3 % versus 1,5 %). Aussi, cette croissance plus élevée a fait intervenir plus tôt la mesure de sauvegarde du Canada atlantique, en A147 pour le Nouveau-Brunswick et en A151 pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, plutôt qu'en A193. De A147 à A191, 1,4 Mkg ont été transférés aux provinces de l'Atlantique, dont 414 380 kg en provenance du Québec. En contrepartie, l'allocation supplémentaire pour l'Ontario cessera à la période A192. Sur une période de 10 ans, c'est 4,6 Mkg de l'allocation du Québec qui auront été redirigés vers l'Ontario.

Graphique 1. Performance du Canada et du Québec, avant la pandémie et depuis, secteur poulet

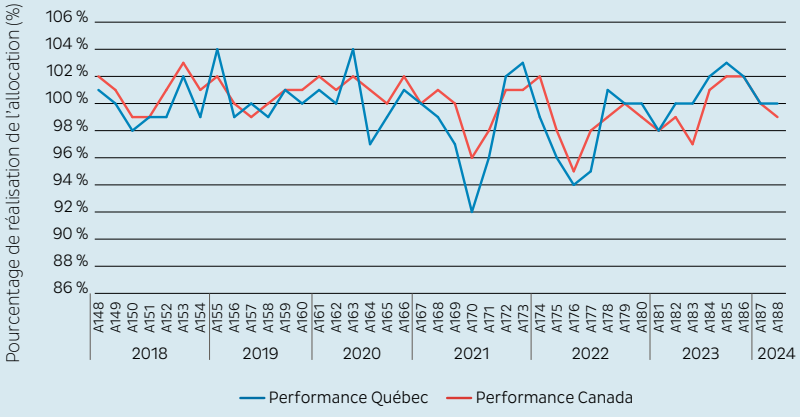

Source : *Calculs des EVQ selon les données des PPC.*

L'enjeu actuel relativement à la part de l'allocation du contingent national qui revient au Québec réside dans le facteur « Utilisation du contingent » qui compte pour 7,5 % de la formule de croissance différenciée. Le Québec a historiquement mieux performé que les autres provinces pour ce facteur, recevant ainsi en moyenne 45,05 % des kilogrammes attribués pour ce facteur, alors que la part de base du Québec a varié entre 26,37 % et 26,55 %. Or, en raison de la pandémie de la COVID-19 et de ses effets sur la régularité de la production, les PPC ont décidé de suspendre ce facteur à compter de la période A176. Uniquement pour cette période A176, le Québec a perdu 97 128 kg éviscérés par rapport à ce que la province aurait reçu sans la suspension de la composante « Utilisation du contingent ». Cela représente 0,18 % de l'allocation finale du Québec de 55,1 Mkg éviscérés.

Depuis la pandémie, la performance de la production par rapport à l'allocation de toutes les provinces est beaucoup plus variable qu'elle ne l'était avant. Les périodes de surproduction succèdent à des périodes de sous-production assez importantes, comme l'illustre le graphique 1. Par conséquent, le retour de l'application de la composante « Utilisation du contingent » risque fort de ne plus être autant à l'avantage du Québec qu'elle l'était avant la pandémie. Les PPC prévoient le retour de ce facteur dans la formule de croissance différenciée en A201.

Sur plusieurs périodes, cette variabilité de la performance de la production a un impact non négligeable sur les conditions des marchés, notamment sur la distribution annuelle des importations et l'évolution des stocks. Par conséquent, l'établissement des allocations de production est un processus plus complexe. C'est ce qui explique en grande partie la décision des PPC, prise en mars 2024, de fixer les allocations une période à la fois au lieu de deux périodes à la fois.

Le rôle des PPC est de fournir du poulet de qualité, en quantité suffisante et au juste prix, aux consommateurs canadiens. L'approvisionnement adéquat du marché est un aspect fondamental de la gestion de l'offre et le processus d'allocation en place aux PPC a été élaboré avec cet objectif.

À chaque période d'allocation, les EVQ effectuent avec sérieux les analyses de marché pour établir leur recommandation aux PPC. Dans le cadre de ces analyses, les EVQ échangent avec les acheteurs afin d'obtenir leurs observations concernant la dynamique des marché. Au cours des cinq dernières années, l'équipe des Affaires économiques a élaboré un modèle d'analyse permettant d'anticiper le bon niveau d'allocation. Au cours des 18 dernières allocations, les EVQ ont soumis la même recommandation que celle qui a été votée par les PPC lors de 9 d'entre elles, comme il est permis de le constater avec le graphique 2.

Graphique 2. Taux de croissance des allocations de production pour les périodes A174 à A191, recommandation des EVQ, des Offices provinciaux et des transformateurs primaires, secteur poulet

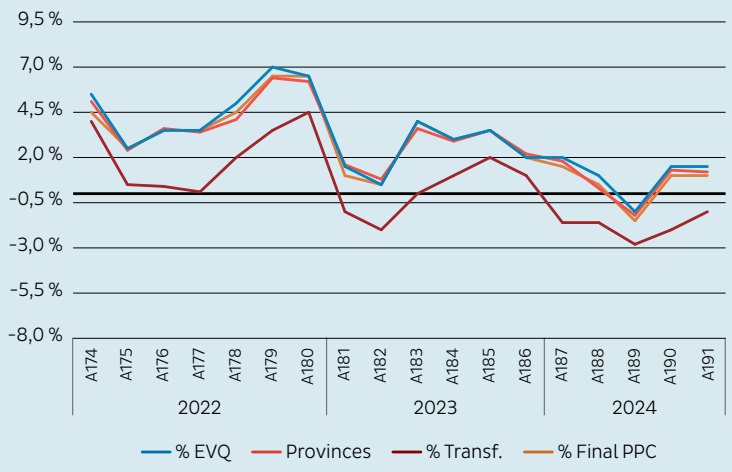

Source : *Calculs des EVQ selon les données des PPC.*

5.1.2 Le *Programme des jeunes producteurs de poulets des PPC*

Ce programme de développement professionnel des PPC a pour objectif de former de jeunes producteurs sur la gouvernance, la planification de la relève et l'image de marque. Il permet également de réseauter avec des intervenants de l'industrie agricole et du gouvernement. Cette opportunité offre des outils et une formation pour mieux réussir, mais surtout pour acquérir une meilleure vue d'ensemble du secteur.

Depuis son lancement en 2018, toutes les cohortes ont compté parmi leurs membres un jeune producteur de poulet du Québec.

5.1.3 Les redevances

En novembre 2018, le conseil d'administration des PPC a appuyé une hausse de la redevance de 0,02 $ par 100 kilogrammes par année pour les cinq prochaines années débutant en 2019. La hausse devait servir au financement des programmes en matière de publicité et d'image de marque et il était prévu que l'Office national effectue un examen annuel afin de déterminer si une hausse de la redevance était nécessaire. La première hausse de 0,02 $ par 100 kilogrammes a été imposée aux Offices provinciaux en 2019. Une deuxième hausse a suivi en 2020. Les EVQ ont choisi de ne pas faire payer cette hausse par les producteurs, décidant d'assumer la somme due à même les surplus accumulés. Par la suite, l'augmentation prévue de la redevance a été reportée de deux ans (2021-2022), car la pandémie a entraîné de faibles frais d'exploitation liés à l'annulation d'événements et de réunions.

En 2023, les PPC ont adopté leur plan stratégique triennal (2023-2025). Les priorités de 2024 ont nécessité une augmentation des revenus pour le financement des programmes en matière d'image de marque, de publicité et de recherche. Les PPC ont par conséquent augmenté la redevance 2023 de 0,02 $ par 100 kilogrammes. À nouveau, les EVQ ont choisi de ne pas faire payer cette hausse par les producteurs, décidant d'assumer la somme due à même les surplus accumulés. En revanche, l'augmentation des redevances de 0,02 $ par 100 kilogrammes des PPC de 2024 est facturée aux producteurs.

Pour 2025, le conseil d'administration des PPC continuera d'examiner sa situation financière avant de déterminer si de nouvelles augmentations de la redevance seront nécessaires.

5.2 Les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC)

L'Office de commercialisation les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC) a été créé en 1974. Il est chargé d'administrer son propre plan de commercialisation grâce à des mécanismes de fixation des contingents nationaux et de répartition entre les provinces. Le conseil d'administration des ÉDC est formé de représentants des producteurs pour chacune des huit provinces membres, dont l'un d'eux agit à titre de président, de deux représentants des transformateurs et d'un représentant des surtransformateurs, pour un total de onze administrateurs. Les EVQ occupent une place importante au sein des ÉDC puisqu'un Québécois occupe le poste de vice-président au comité exécutif depuis 2018.

5.2.1 L'allocation nationale

Les EVQ ont été très impliqués dans la révision de la *Politique d'allocation commerciale nationale* qui s'est conclue en septembre 2023 après quatre années de travail intensif. Ce sont d'ailleurs les EVQ qui ont proposé la formule de croissance différenciée qui est au cœur de la nouvelle politique. Au fil des rencontres, le comité de révision a analysé la pertinence et l'applicabilité de 16 facteurs économiques dont plusieurs ont été proposés par les EVQ. Les administrateurs en ont retenu quatre qui s'appliqueront sur la croissance au-delà de 144 Mkg éviscérés :

1. Parts de marché des provinces de la dernière période complétée (35 % de la croissance)
2. Part de la population canadienne (35 %)
3. Indice des prix des aliments pour animaux (IPEA) (15 %)
4. Pourcentage des ventes de produits du dindon (Nielsen) (15 %)

Pour la période en cours, l'allocation commerciale nationale est de 134,7 Mkg. Pour toutes les allocations inférieures à 144 Mkg, c'est la part négociée des provinces qui s'appliquera (voir graphique 3).

Graphique 3. Parts négociées des provinces au lancement de la *Politique nationale d'allocation commerciale* 2023, secteur dindon

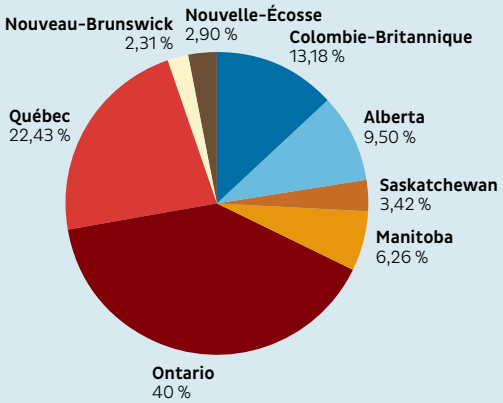

Source : *ÉDC.*

Lorsque la formule de croissance différenciée s'appliquera, donc lorsque l'allocation sera fixée au-dessus de 144 Mkg, les EVQ anticipent une légère baisse de la part du Québec de l'allocation nationale. C'est le facteur du pourcentage des ventes Nielsen qui défavorise la province. Et contrairement au secteur du poulet, la baisse continue de la part du Québec survient alors que l'allocation de production ne connaît aucune croissance depuis 10 ans (graphique 4).

Graphique 4. Allocation canadienne et part du Québec, secteur dindon

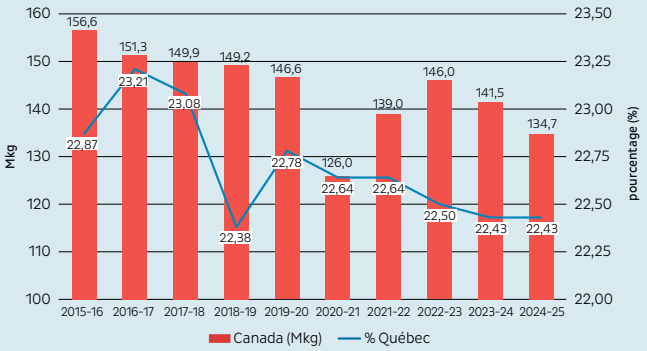

Source : *ÉDC.*

Comme pour le secteur du poulet, la fixation de l'allocation de production du dindon est plus ardue depuis la pandémie. Au lieu de déterminer l'allocation une fois en novembre pour la période réglementaire qui débute en mai de l'année suivante, les ÉDC ont toujours révisé leur première décision d'allocation depuis la période 2020-2021. En 2023-2024, l'allocation a même été révisée deux fois. Ces dernières années, les facteurs d'incertitude ont été : le niveau des importations du PTPGP et l'impact des éclosions d'Influenza aviaire sur l'approvisionnement.

5.2.2 La campagne nationale de promotion du dindon

En mars 2024, les administrateurs ont approuvé le renouvellement jusqu'en 2028 de la redevance de commercialisation dédiée au financement de la campagne nationale de promotion. Il s'agira du deuxième cycle quinquennal de financement. Les producteurs et les transformateurs financent cette campagne à parts égales à hauteur de 1,25 $/100 kg vifs. Cette campagne, lancée en 2018, permet de rallier toutes les provinces canadiennes afin de mettre de l'avant une campagne nationale visant à augmenter la consommation de dindon et à stimuler la demande à l'année. Les stratégies de cette campagne reposent globalement sur les médias de masse à l'échelle nationale.

Dans les discussions qui ont précédé le renouvellement, les EVQ ont reconnu que la campagne nationale a permis de réaliser plusieurs bonnes actions. Cependant, le Québec a noté également d'importantes lacunes quant à l'adaptation des concepts créatifs à la réalité du marché d'ici. Depuis cette intervention, les EVQ sont davantage impliqués dans la validation des concepts. De plus, une agence d'adaptation établie au Québec a également été engagée par l'agence de Toronto afin de mieux répondre aux besoins et à la spécificité du marché québécois. De plus, les ÉDC procéderont à un appel de propositions en 2024 et la spécificité du Québec sera prise en compte.

Les EVQ soulignent également que les Offices provinciaux auront accès à une partie de l'enveloppe dédiée au développement des marchés provenant du fonds d'atténuation d'Agriculture et Agroalimentaire

Canada. Ce fonds vise à dédommager les producteurs des secteurs sous gestion de l'offre qui ont à subir les impacts des importantes concessions effectuées par le Canada dans la conclusion des plus récents accords commerciaux (ACEUM et PTPGP). Les ÉDC ont convenu de mettre une partie du fonds d'atténuation à la disposition des Offices provinciaux qui ont la capacité de mener des campagnes de promotion. Dès 2024, les EVQ activeront des initiatives grâce à ces nouvelles entrées d'argent.

5.3 Les programmes à la ferme (PSAF-PSA-PST)

Les Producteurs de poulet du Canada et les Éleveurs de dindon du Canada, en collaboration avec les Offices provinciaux, travaillent à l'amélioration continue des exigences du *Programme de salubrité à la ferme* (PSAF), du *Programme de soins aux animaux* (PSA, poulet) et du *Programme de soins des troupeaux* (PST, dindon). Les consultations nationales sont traitées par cinq élus en Comité de production pour le secteur du poulet, ou par trois élus en Comité de production pour le secteur du dindon. Les EVQ participent activement à ces consultations.

L'excellence passe notamment par la certification des fermes selon les exigences de ces trois programmes, les audits internes et les audits de tierce partie. Pendant la période couverte par ce rapport, le pourcentage de certification des fermes était élevé, soit à 100 % chez le poulet et il est passé de 96 % à plus de 99 % chez le dindon.

Depuis plusieurs années, les Offices nationaux du poulet et du dindon effectuent des audits internes et les résultats permettent d'affirmer que le processus de gestion des audits par les EVQ, le travail des auditeurs et la mise en place des programmes par les producteurs sont conformes. De plus, des audits de tierce partie sont effectués annuellement sur 5 % des fermes canadiennes de poulet et de dindon, et la firme NSF arrive au même constat.

Les EVQ sont soucieux de l'importance de maintenir la conformité du processus des audits et des certifications, qui sont un gage de crédibilité auprès des consommateurs, des gouvernements et des clients de l'industrie.

5.4 La Stratégie nationale de réduction de l'utilisation préventive des antibiotiques

La Stratégie nationale de réduction de l'utilisation préventive des antibiotiques répond à l'objectif sociétal de protéger la santé et le bien-être des volailles tout en préservant l'efficacité des options de traitement tant en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire. Une telle stratégie est donc un incontournable pour contrer l'antibiorésistance et les deux Offices nationaux l'ont adoptée pour leur secteur.

Les EVQ sont des chefs de file dans ce domaine, car dès 2014, les antibiotiques de dernier recours en médecine humaine (catégorie I) ont été retirés tant chez le poulet que chez le dindon. En janvier 2019, l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie II n'était plus permise chez ces deux espèces. Pour la catégorie III, les antibiotiques ont été éliminés chez le dindon en 2019. Chez le poulet, les PPC et les Offices provinciaux ont convenu de mettre l'accent sur la réduction de l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie III, et ce, dans une approche non réglementaire.

6 → Le travail en filière

Afin de bien situer l'organisation dans son environnement d'affaires et de contextualiser les interventions, il importe de présenter un bref portrait de la filière et du rôle que les EVQ y jouent. La figure 3 présente l'ensemble de la filière.

Figure 3. La filière avicole du Québec

Le CQTV est le principal interlocuteur des EVQ. Le nombre de comités de travail réunissant les deux organisations est lié aux conventions de mise en marché du poulet du dindon. Ils se réunissent soit à intervalle fixe et régulier ou au besoin :

Poulet : Comité des conditions de marché, Comité des approvisionnements exceptionnels, Comité technique et Comité de vérification.

Dindon : Comité des approvisionnements et Comité des prix.

Les comités de liaison avec les couvoiriers et avec l'AQINAC se réunissent au besoin, au minimum une fois l'an. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger sur des enjeux communs.

Pendant la pandémie, le travail collaboratif en filière a été essentiel pour s'adapter rapidement aux changements survenus sur le marché. Dans les 18 mois qui ont suivi, une deuxième vague de défis affrontés en filière est survenue dans le domaine de la main-d'œuvre destinée à l'attrapage des poulets.

Dans un premier temps, à l'automne 2020, des éclosions au sein des équipes de capture ont amené la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) à scruter les conditions de travail de ces employés. Les entreprises ont eu à démontrer à la CNESST qu'elles sont en mesure de fournir un milieu de travail sécuritaire, notamment lorsque ces travailleurs œuvrent sur les fermes. Les nombreux échanges avec le groupe d'entreprises concernées et le CQTV ont amené les EVQ à multiplier les communications aux producteurs pour améliorer les conditions de travail et le maintien par les équipes de capture de la propreté des lieux mis à leur disposition.

Dans un second temps, à l'automne 2021, les EVQ, le CQTV et les entreprises d'attrapage se sont concertés pour faire pression auprès des instances fédérales pour débloquer la venue de travailleurs étrangers temporaires destinés à l'attrapage de volailles. L'allongement des délais fragilisait tous les maillons de la filière.

Ces deux événements illustrent que malgré les divergences de vues dans certains dossiers, les membres de la filière sont capables de travailler ensemble dans des buts communs. Les actions en matière de biosécurité présentées ci-après en sont un parfait exemple également.

6.1 L'EQCMA devenu un acteur incontournable

Créée en 2009, l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) travaille de concert avec les EVQ, les gouvernements et les intervenants de l'industrie avicole à la prévention, la préparation et à l'intervention contre des maladies avicoles ciblées afin de minimiser les impacts potentiels sur l'ensemble de la filière. L'EQCMA est financée à même le Fonds d'administration du Plan conjoint.

Les EVQ collaborent étroitement avec l'EQCMA à toutes les étapes de gestion des éclosions et lors des communications avec les producteurs. Les EVQ informent les producteurs des mesures de biosécurité rehaussées et les accompagnent dans leurs obligations réglementaires (ex.: permis). L'EQCMA, en collaboration avec les gouvernements, est la référence pour tout questionnement sur une gestion efficace des maladies avicoles.

L'EQCMA a le mandat de gérer deux maladies contagieuses à incidence économique, soit la laryngotrachéite infectieuse (LTI) et *Mycoplasma gallisepticum* (MG), avec ses partenaires. Chez le poulet, un cas de LTI a été diagnostiqué en 2021 et un autre cas en 2023. Concernant MG, au total, deux cas ont été diagnostiqués durant cette période, soit un cas en 2021 chez le dindon et un cas en 2023 chez le poulet. Des interventions rapides ont permis de contenir toutes ces éclosions aux sites infectés.

Le nombre de cas d'influenza aviaire diagnostiqué depuis 2022 est indiqué à la section 2.3. En parallèle avec la gestion de plus d'une vingtaine d'éclosions (influenza aviaire, LTI et MG), voici les principales réalisations du travail de l'EQCMA et de la filière pendant cette période :

- la révision du *Protocole d'intervention de l'EQCMA dans les cas de laryngotrachéite infectieuse et de mycoplasmose (MG) dans les troupeaux de volailles commerciaux au Québec* publiée en 2021
- deux révisions du Régime d'indemnisation des maladies avicoles du Québec (RIMAQ), par une nouvelle modélisation permettant d'évaluer le coût des changements souhaités aux couvertures actuelles par les Offices et les partenaires de la filière, en 2022 et 2024
- la réalisation de projets pour pallier la pénurie occasionnelle de CO_2 pour le dépeuplement des troupeaux : tests de gazage et de mousse à l'azote, acquisition d'un réservoir mobile de CO_2
- la mise à jour du site Internet pour une meilleure diffusion des informations
- la révision des protocoles de biosécurité en situation courante (vert), de vigilance (jaune) et d'urgence (orange) pour tous les intervenants du secteur avicole québécois publiée en 2024

Depuis 2019, les producteurs de poulet ont l'obligation d'être assurés par le Régime d'indemnisation des maladies avicoles du Québec (Décision 11638 – 10 juin 2019), lequel leur procure une indemnité en cas d'éclosion de maladies avicoles (LTI et MG), ainsi que pour compenser certains frais non couverts par les indemnités versées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments en cas de maladies déclarables comme l'influenza aviaire.

En 2023, des modifications réglementaires (Décision 12479 – 16 novembre 2023) découlant de la mise à jour du Protocole d'intervention de l'EQCMA dans les cas de laryngotrachéite infectieuse et de *Mycoplasma gallisepticum* (MG) dans les troupeaux de volailles commerciaux au Québec ont été approuvées. Ces nouvelles mesures permettent une intervention pour la mise en place préventive de mesures de biosécurité, soit en cas de suspicion de certaines maladies, ainsi que la mise en place de mesures de biosécurité régionale et de vaccination obligatoire lors d'éclosion de certaines maladies avicoles.

7 → Production et mise en marché

En tant qu'Office de producteurs, les EVQ ont la responsabilité d'assurer une mise en marché efficace et ordonnée du poulet et du dindon tout en respectant les principes de la gestion de l'offre : soit de fournir aux consommateurs canadiens un produit en quantité et à juste prix.

7.1 Actions réalisées dans le secteur du poulet

Un sommaire des objectifs et des actions réalisées dans le secteur du poulet se trouve dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12. Résumé des objectifs et des actions réalisées dans le secteur du poulet

Objectif du plan stratégique Cible 3, action 1. Mettre en place le système centralisé de vente de quota (SCVQ) et assurer son bon fonctionnement.	
Actions réalisées	**Résultats**
Avril 2019 : Reprise des séances de vente au SCVQ.	**2019 :** 2 séances pour un volume total transigé de 38 917 m² / **2021 :** 2 séances, 37 899 m² / **2022 :** 2 séances, 25 285 m² / **2023 :** 1 séance, 13 704 m² / **2024 :** 1 séance, 24 315 m²
Objectif du plan stratégique Cible 3, action 2. Réaliser une réflexion sur la réglementation, l'attribution, la production et les modalités de gestion des contingents.	
Actions réalisées	**Résultats**
Juillet 2019 : mise en place d'un projet pilote pour la production pour les marchés de proximité.	**Depuis le lancement :** 27 nouveaux producteurs de poulet dédiés à ces marchés. Plus de détails sur les réalisations à la section 7.3.1
Septembre 2020 : dépôt de modifications réglementaires pour améliorer le fonctionnement du SCVQ (quota invendu, priorités à l'achat).	**Décision 11908.** Modifications réglementaires approuvées.
Février 2021 : dépôt de modifications réglementaires encadrant les locations de quota.	**Décision 12351.** Approbation après plusieurs modifications de dispositions réglementaires limitant les locations de quota. Le quota nouvellement acquis ne peut être loué. Des historiques de location de quota lors de certains transferts ont été instaurés, de même que des limites de location (locataire) lors de la construction, l'agrandissement d'un poulailler ou la conclusion d'un nouveau bail à long terme, ainsi que lors de certains transferts. De plus, une réserve de quota administrée par les EVQ a été créée, par l'entremise de laquelle du quota peut être loué. **Décisions 12390 et 12495.** Mesures demandées pour ajuster d'urgence la mise en œuvre de certaines dispositions découlant de la décision 12351.
Décembre 2020 à juin 2022 : préparation et participation aux audiences de la Régie concernant l'abolition de la limite de détention et des règles encadrant les transferts réputés ainsi que la détention indirecte.	**Décision 12351.** Abolition immédiate de la limite de détention de quota de poulet.
Janvier 2022 : ajustements au SCVQ pour déterminer le prix de vente lorsque le quota d'un titulaire en défaut est vendu par les EVQ.	**Décision 12171.** Modifications réglementaires approuvées.
Mécanisme de stabilisation du prix au SCVQ.	**Modifications réglementaires déposées en 2022 et réactivation du dossier en 2024.** Le mécanisme actuel, dans le cas d'une forte demande des acheteurs de quota, tend à exercer une pression haussière sur les prix, puisque les quantités sont d'abord octroyées aux acheteurs qui misent le montant le plus élevé. Les EVQ souhaitent limiter la croissance du prix des quotas de poulet transigés sur le SCVQ en établissant un mécanisme de rajustement du prix de transaction lorsque nécessaire, suivant le respect de certaines conditions préétablies; cela peut prendre la forme d'un encan tronqué ou d'une mécanique d'exclusion. Les EVQ souhaitent ainsi éliminer la surenchère potentielle sur le prix des quotas tout en conservant un prix de transaction qui soit représentatif de la valeur du quota sur le marché.
Encadrement des cas de force majeure.	**Modifications réglementaires déposées en 2024.** Le Règlement actuel réfère à la définition usuelle stricte des cas de force majeure. Notamment, les éclosions de maladies avicoles ne sont actuellement pas considérées comme des cas de force majeure et ne donnent pas droit à des reprises en kilogrammes. Le Règlement vise la réalisation de l'allocation, bien que des troupeaux soient affectés par des maladies ou que le producteur soit aux prises avec une situation l'empêchant de produire. Les producteurs dans ces situations pourront, sous certaines conditions et suivant les circonstances, porter les kilogrammes non produits en raison d'une telle situation dans la réserve, louer un poulailler dans une autre zone, louer leur quota ou céder leurs kilogrammes lors des ajustements de fin de période.

Suite

Actions réalisées	Résultats
Priorités sur le système centralisé de vente de quota (SCVQ).	**Modifications déposées en 2024.** Après avoir revu les priorités pour l'achat de quota au SCVQ, les EVQ souhaitent ajuster les priorités pour les vendeurs. Ainsi, les premiers quotas vendus seraient ceux des vendeurs ayant un solde de quota invendu lors d'une séance précédente de moins de 300 m^2, ensuite ceux des titulaires devant mettre en vente une ponction pour déménagement du site de production d'un quota acquis hors SCVQ, puis ceux des vendeurs ayant un solde de quota invendu de plus de 300 m^2 et enfin, les autres offres de vente. Un prix par défaut sera aussi établi pour les vendeurs dont le quota n'est pas vendu après trois séances et les titulaires devant mettre en vente leur ponction devront continuer à produire ce quota sur le site acquis jusqu'à sa vente ou le placer dans la réserve.
Ajustements à la location de quota sortant.	**Modifications déposées en 2024.** Dans le cadre de la mise en œuvre des limites à la location découlant de la Décision 12351, des ajustements sont proposés pour éviter d'impacter certains producteurs plus lourdement en raison de leur situation. Les mesures liées aux limites quant à la location de quota sortant (locateur) seraient ajustées afin de permettre à tous les titulaires de pouvoir louer jusqu'à 25 % de leur quota si cela est fait via la réserve, malgré le pourcentage autorisé selon leur historique. Le nouveau titulaire pourrait aussi désormais, s'il entre en production plutôt que de se prévaloir du délai de cinq ans durant lequel il peut mettre tout son quota à la réserve, louer au plus 25 % de son quota, mais uniquement via la réserve.
Programme d'aide au démarrage.	**Modifications déposées en 2024.** Ajustement du *Programme d'aide au démarrage*. Notamment, deux prêts de quota de 1000 m^2 seraient attribués lorsque la croissance de la production atteint 2 % par rapport à l'année précédente, et un seul prêt de quota lorsque cette croissance atteint 1 %. Le quota serait prêté à vie selon les conditions du programme. D'autres ajustements seraient apportés, notamment quant à l'exigence d'être propriétaire de l'exploitation et de détenir toutes les autorisations municipales et environnementales lors de la mise en élevage des poulets.

Objectif du plan stratégique
Cible 3, action 3. Identifier les améliorations nécessaires à la Convention de mise en marché du poulet (CMMP) afin d'assurer la rentabilité des entreprises et une mise en marché efficace et ordonnée.

Actions réalisées	Résultats
Juillet-Août 2019 : Arbitrage de la grille de prix. La grille de prix, en vigueur depuis 2006, module le prix du poulet en fonction de sa catégorie de poids. Pour les EVQ, le changement dans la répartition des poulets livrés entre chaque catégorie de poids et les ajustements de prix versés en complément militaient pour l'ajustement de la grille de prix. Compte tenu de la similitude des marchés québécois et ontarien, une grille équivalente à celle de l'Ontario a été proposée aux acheteurs.	**Décision 11687.** La nouvelle grille arbitrée est entrée en vigueur à la période A159. Globalement, cette grille bonifie le prix des poulets de moins de 2,50 kg et génère ainsi un gain pour les producteurs. En revanche, les poulets livrés à un poids supérieur ont vu leur prix diminuer comparativement à l'ancienne grille. Les EVQ estiment qu'à son entrée en vigueur, l'impact global a été de 400 000 $ par période.
Mars 2020 : création d'une cellule de crise et entente sur les capacités d'abattage.	**Décision 11818.** La Régie entérine l'entente sur les capacités d'abattage. Suivi des capacités d'abattage par le CQTV et les EVQ, en collaboration avec le MAPAQ.

Suite

Actions réalisées	Résultats
Automne 2022 : arbitrage du renouvellement de la CMMP, initialement dénoncée par le CQTV. Les EVQ souhaitaient : · sécuriser l'abattage des poulets produits au Québec, en priorisant l'abattage des poulets produits au Québec · simplifier la gestion des volumes entre acheteurs et accroître leur accessibilité pour les acheteurs existants et les nouveaux acheteurs · assurer le respect des ententes d'approvisionnement · accroître la confiance et la transparence notamment en bonifiant les mesures concernant la pesée et le transport des poulets	**Décision 12394.** **Sommaire des modifications :** · resserrement de la définition de force majeure (grève et lock-out ne font plus partie de la définition) et application de celle-ci à l'ensemble des obligations de la Convention · obligation de faire des démarches pour faire abattre hors Québec avant d'invoquer la force majeure · fusion des volumes de référence (VR) d'acheteurs reconnus détenus par des acheteurs abattoirs · mise en place d'un nouveau programme pour les nouveaux acheteurs donnant droit à un maximum de 125 000 kg d'approvisionnement après trois ans (graduel) et accès à la croissance après environ cinq ans d'activités · les nouveaux acheteurs ont accès à l'enveloppe des approvisionnements exceptionnels · abolition de l'obligation de retenir les services de deux équipes de chargement par poulailler de 90 000 kg et plus · obligation pour les poulaillers de plus de deux étages d'être munis de balcons et d'ancrages avant le 8 décembre 2024 · ajustement des obligations liées aux balances, à la pesée et au transport · obligation des producteurs de fournir des installations sanitaires aux camionneurs et attrapeurs · enchâssement de la grille de prix dans la Convention, laquelle n'est pas révisable avant trois ans **Enjeux de mise en œuvre (problèmes transitoires) :** · grief d'application et d'interprétation (Décision 12436) : différend sur l'application transitoire de la Convention découlant de la demande d'un nouvel acheteur déposée au début de mai 2023, pour la période précédant l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention et alors que les règles étaient inconnues, concernant son statut sous la nouvelle Convention · exemptions requises pour permettre des transferts de VR et de volumes d'approvisionnement garantis (VAG) avant la fusion de ceux-ci, alors que les étapes préalables à ces périodes étaient réalisées (conclusion des ententes, calcul des droits d'approvisionnement des acheteurs) (Décisions 12481 et 12482)
Décembre 2024 : mise en application de l'article 9.01A de la CMMP.	Modifications réglementaires (RPMMP) déposées le 13 mai 2024.
2024 : modifications de consentement imminentes.	
Documenter les coûts de moulée et de poussins au Québec.	Module de déclaration des coûts de moulée et de poussins depuis janvier 2023.

7.2 Actions réalisées dans le secteur du dindon

Un sommaire des objectifs et actions réalisées dans le secteur du dindon se trouve dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13. Résumé des objectifs et actions réalisées dans le secteur du dindon

Objectif du plan stratégique Cible 4, action 1. Réformer la réglementation afin d'assurer un meilleur contrôle de la production.	
Actions réalisées	**Résultats**
Octobre 2019 : consultation des acteurs de l'industrie sur les changements proposés. Développement d'un portail pour une gestion sans papier des fiches de production. **Juillet 2021 :** dépôt du projet de modifications réglementaires relatif aux fiches de production (remplaçant les calendriers de placement de lot).	**Décision 12414.** Approbation du programme de fiches de production permettant aux producteurs de dindon de mieux planifier leur production et aux EVQ de leur fournir l'information à cette fin.
Mars 2021 : dépôt de modifications réglementaires pour ajuster les mesures encadrant les conversions de quota.	**Décision 12139.** Approbation des modifications réglementaires permettant d'ajuster la moyenne des ratios déclenchant les conversions proportionnellement au contingent global alloué pour la prochaine période de production, et ce, afin que le seuil créé par cette moyenne suive la courbe des allocations.
Mars 2023 : dépôt du projet de modifications réglementaires visant la gestion des ajustements de fin de période par les EVQ compte tenu de la fin des activités du seul regroupement au Québec (la participation à un regroupement était une condition préalable aux ajustements de fin de période).	**Décision 12374.** Approbation de modifications réglementaires pour prévoir une gestion centralisée d'une partie des ajustements de fin de période par les EVQ et des prix versés via les EVQ.
Novembre 2023 : dépôt de modifications réglementaires pour encadrer les ajustements de fin de période et la production effectuée dans le cadre du *Programme de développement des exportations de dindon du Québec.*	**Décision 12533.** Approbation des modifications réglementaires favorisant une meilleure planification de la production. Mise en place d'un programme d'ajustements de fin de période centralisé, permettant des échanges de gré à gré n'excédant pas 3 % du contingent individuel du titulaire cédant ou cessionnaire. Mise en place d'un encadrement de la production d'exportation et d'un régime de pénalités qui lui est propre, de sorte que la production d'exportation ne constitue plus un vase communicant avec la production domestique.
Objectif du plan stratégique Cible 4, action 2. Préciser les attentes des producteurs à l'égard de la CMMD afin d'assurer la rentabilité des entreprises.	
Actions réalisées	**Résultats**
Novembre 2021 : arbitrage du prix du dindon femelle. Le prix du dindon au Québec est établi sur la base du prix ontarien, lequel découle d'un coût de production, et est établi pour les dindons mâles et les dindons femelles. Le prix des dindonneaux femelles a drastiquement chuté en Ontario en raison d'une concurrence commerciale entre les couvoirs. Or, le prix du dindonneau femelle au Québec demeurait inchangé.	**Décision 12135.** La Régie ajuste le prix du dindon femelle en fonction du coût du dindonneau femelle tel que déterminé précédemment à l'épisode de concurrence entre les couvoiriers ontarien. Maintien temporaire, pour une durée de 20 semaines, d'un prix équivalent à la formule précédant l'épisode de concurrence commerciale en Ontario. L'impact est de 0,045 $/kg et de 0,03 $/kg selon la catégorie de dindon femelle pour une valeur de 328 000 $.
Mai 2022 : arbitrage de la grille de prix. Harmoniser les prix du Québec et de l'Ontario en introduisant un prix de base moyen pondéré. Reconnaissance de la qualité des dindons légers du Québec. Ajustement temporaire du prix pour compenser en partie l'écart de prix du dindonneau femelle avec l'Ontario.	**Décision 12189.** La Régie ajuste le prix du dindon femelle en fonction du coût du dindonneau femelle tel que déterminé précédemment à l'épisode de concurrence entre les couvoiriers ontariens. Maintien temporaire, pour une durée de 26 semaines, d'un prix équivalent à la formule précédant l'épisode de concurrence commerciale en Ontario. Comme pour la décision 12135, l'impact est de 0,045 $/kg et de 0,03 $/kg selon la catégorie de dindon femelle, mais cette fois-ci pour une valeur de 364 000 $.
Renouvellement de la CMMD.	Discussions en cours.
Documenter les coûts de moulée et de dindonneaux au Québec.	Module de déclaration des coûts de moulée et de dindonneaux depuis janvier 2023.
Programme d'aide au démarrage	Ce dossier a été suspendu compte tenu du contexte moins favorable et de fluctuations de l'allocation prévalant dans le secteur du dindon.

7.3 Autres interventions dans la production et la mise en marché

Tableau 14. Autres interventions

Objectif du plan stratégique Cible 3, action 4. Préciser les caractéristiques du poulailler du futur répondant aux attentes sociétales.	
Actions réalisées	**Résultats**
Brosser un portrait du parc immobilier du Québec pour faciliter la prise de décision pour le choix des prochains projets des EVQ et faire face rapidement aux situations d'urgence.	Les caractéristiques de 50 % des poulaillers sont documentées.
Autres interventions	
Opération de mesurage des poulaillers afin de connaître les superficies réelles de production et les densités d'élevage réelles.	Plus de 70 % des poulaillers ont été remesurés en date du 15 mai 2024.
Inspection des éleveurs-citoyens Respect du maximum de production sans quota (300 poulets et 25 dindons).	Nombre d'inspections. **2020** : 168 visites, **2021** : 16 visites, **2022** : 51 visites, **2023** : 61 visites
Sensibilisation des vendeurs de poussins à la biosécurité et à la réglementation.	Nombre de visites de vendeurs de poussins. **2021** : 19 visites, **2022** : 37 visites, **2023** : 84 visites

7.3.1 Projet pilote *Production de poulets pour les marchés de proximité*

Ce projet pilote, lancé en 2020, permet aux EVQ d'attribuer à de nouvelles entreprises un contingent annuel d'au plus 2 000 poulets, et ce, à au plus 20 producteurs. En quatre éditions, ce programme a permis l'émergence de 27 nouveaux producteurs sur 33 dossiers acceptés. En 2023, c'est un peu plus de 90 000 kg qui a été mis en marché par les trois premières cohortes.

Pour l'édition 2023, les EVQ ont constaté une diminution importante du nombre de candidatures, de même qu'une baisse de la qualité des dossiers soumis. Dans les discussions préalables, plusieurs personnes intéressées partagent leur difficulté à compléter le plan de commercialisation demandé, expliqué par la difficulté à confirmer un lieu d'abattage pour leurs poulets. L'obligation d'effectuer la découpe eux-mêmes constitue également un frein pour les candidats.

L'ensemble des producteurs desservant les marchés de proximité sont certifiés annuellement selon le PSAF et le PSA. Les EVQ sensibilisent ces producteurs à l'importance de la biosécurité en contexte d'influenza aviaire, puisque la majorité de ces producteurs laisse sortir leurs poulets à l'extérieur du poulailler.

En 2024, les EVQ procéderont à la révision du *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet* afin de pérenniser ce mode de mise en marché.

Tableau 15. Nombre de producteurs dans le cadre du projet pilote *Production de poulets pour les marchés de proximité*

Éditions	Nombre de nouveaux producteurs	Nombre de producteurs en activité (cumulatif)	Nombre de kg mis en marché
2020	10	S.O.	S.O.
2021	10	8	25 970
2022	10	17	62 519
2023	3	27	91 610

7.3.2 L'équipe mobile pour l'accompagnement des producteurs

Afin d'améliorer le service d'accompagnement aux producteurs par les EVQ, des employés se déplacent maintenant à la ferme pour répondre à leurs questions. Les sujets abordés touchent notamment la réglementation, la Convention, le portail, la relève, les programmes à la ferme, etc.

En plus des visites à la demande des producteurs, les EVQ feront des visites de courtoisie à la ferme selon des besoins ciblés ou, si le producteur préfère, de façon virtuelle. Les EVQ ont comme objectif d'effectuer une visite d'accompagnement sur toutes les fermes de poulets et de dindons du Québec sur une période de deux ans.

8 → Communications

Au fil des ans, les outils et les réseaux de communication se peaufinent, s'améliorent et se réinventent, et ce, afin de mieux desservir les producteurs et les divers acteurs du monde avicole.

8.1 Plan de communication 2023-2024

Objectifs :

- faire en sorte que les EVQ soient un joueur incontournable dans le domaine agricole
- s'assurer que les membres sentent que les EVQ sont là pour les représenter, les appuyer et les défendre
- maintenir la vitalité du secteur avicole au Québec
- mettre en place les mécanismes pour que les producteurs de volailles puissent assurer la rentabilité de leurs élevages
- élaborer un environnement favorable pour répondre aux demandes actuelles et futures des membres et du personnel des EVQ

Principaux outils et principales activités de communication:

Pour les producteurs

- Assemblée générale annuelle
- Assemblées générales régionales
- Boutique en ligne
- Carte de Noël corporative
- Feuillets, aide-mémoire, cartes pour promouvoir l'accompagnement aux membres
- Fiches informatives
- Formations
- Infolettres hebdomadaires et spécifiques
- Magazine *NOUVAiles*, publié trois fois par année
- Publications dans *La Terre de chez nous*
- Rapport annuel électronique
- Réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, YouTube)
- Revue de presse quotidienne
- Site Web volaillesduquebec.qc.ca
- Site Web evqdirect.ca
- Sondages
- Vidéos (reportages à la ferme ou autres)
- Vie associative (rencontres, activités sociales, réseautage)

Pour l'industrie avicole et l'Union des producteurs agricoles

- Cahier Volailles de *La Terre de chez nous*
- Événements (rendez-vous avicole AQINAC, Portes ouvertes de l'UPA, autres)

Pour le gouvernement du Québec et Canada

- Cahier informatif sur le secteur avicole au Québec
- Demandes budgétaires
- Documentation
- Événement Signature à l'Assemblée nationale du Québec
- Journée sur la Colline parlementaire
- Rencontres avec les décideurs
- Visites de fermes

Pour les médias

- Communiqués de presse
- Entrevues
- Formation

Pour le grand public

- Campagne de relations publiques (participation à l'émission *Arrive en campagne*)
- Commandites et dons
- Publicités et publireportages
- Réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, YouTube)
- Vidéos

8.2 Présentation des différents outils de communication

8.2.1 Fiches informatives

Depuis 2020, les EVQ se sont donné le mandat d'innover dans leurs interventions auprès des producteurs afin de favoriser l'essor de la relève, l'autonomie des fermes familiales et la compétitivité de la filière québécoise sur l'échiquier canadien. Ce mandat s'est traduit par la mise en place d'outils de communication et d'accompagnement en lien avec divers sujets inhérents au secteur avicole. Des fiches informatives et explicatives sont donc conçues et diffusées sur des sujets tels que : les guides et bilans (7 fiches), le Système centralisé de vente de quota de poulet, le prix du dindon, la biosécurité, l'intrusion à la ferme, les infections à *réovirus* chez le dindon, l'*Enterococcus cecorum* souches pathogènes, la bronchite infectieuse chez le poulet à griller, l'impact des modifications réglementaires - Décisions 12351 et 12390, les paiements aux producteurs ainsi que le chargement, le transport et la pesée des poulets.

8.2.2 Infolettre corporative *NOUVAiles Express*

Diffusée hebdomadairement, cette infolettre électronique rejoint plus de 1 300 abonnés. Elle informe les producteurs et les membres de la filière avicole sur l'avancement des dossiers, les actions et les représentations effectuées par l'organisation, les enjeux du secteur avicole, la santé et le bien-être animal, les maladies avicoles, les formations, les événements d'intérêt, l'actualité, les marques Le Poulet du Québec et Le Dindon du Québec, et offre des données économiques sur la production de poulet et de dindon. Elle est le meilleur moyen de transmettre de l'information aux producteurs et à la communauté avicole. L'envoi d'infolettres destinées spécifiquement aux titulaires de quota a débuté en 2022. Elles portent sur des sujets qui les concernent tout particulièrement.

Tableau 16. Statistiques sur le nombre d'envois de l'infolettre et le taux d'ouverture moyen, 2019 à 2024

Année	Nombre de *NOUVAiles Express* envoyé	Taux d'ouverture moyen du *NOUVAiles Express*	Nombre d'infolettres spécifiques envoyées	Taux d'ouverture moyen des infolettres spécifiques
2019	59	58 %		
2020	56	ND		
2021	61	62 %		
2022	50	63 %	76	69 %
2023	50	59 %	65	70 %
2024	22	54 %	32	73 %

*Données pour la période du 1er janvier au 6 juin 2024.
Source : *EVQ*

8.2.3 Magazine *NOUVAiles*

Créé en septembre 2016, le magazine *NOUVAiles* est un outil de communication très prisé des producteurs, mais également de l'ensemble des partenaires de la filière avicole. Avec l'objectif d'être la référence avicole au Québec, les contenus sont finement travaillés avec l'aide de nombreux collaborateurs externes. À raison de trois ou quatre parutions papier chaque année, c'est un total de 27 magazines qui ont été publiés depuis sa création. En novembre 2021, le magazine est passé à l'ère du numérique en devenant également disponible en format électronique consultable comme un livre ou une revue sur une plateforme numérique pour une expérience rehaussée.

Chaque numéro présente un éventail de sujets choisis avec rigueur. Un dossier principal permet d'aborder en profondeur un sujet, les thématiques traitées demeurent diverses au fil des années : la relève, la gestion de l'offre, la biosécurité, le développement durable, les retombées économiques des fermes de poulet et de dindon, la technologie au cœur de nos fermes, les plans d'affaires, le transfert d'entreprise et autres. Dans chaque numéro, on peut y lire des rubriques récurrentes : mot du président, *Programme d'aide à la relève*, reportage à la ferme, rapports économiques, rapports des Offices nationaux, marketing et campagnes nationales, recettes, outils de communication (fiches détachables) et autres.

Le magazine en version papier est acheminé par la poste à plus de 1 045 personnes incluant les producteurs, des membres de la filière, des acteurs gouvernementaux et des collaborateurs. Sa version numérique demeure disponible à partir du site Web corporatif des EVQ.

8.2.4 Site Web evqdirect.ca

À la suite du lancement du nouveau site Web corporatif volaillesduquebec.qc.ca en 2021, le service des Communications et du Marketing, en collaboration avec l'équipe des Technologies de l'information (TI), ont développé le site evqdirect.ca dédié uniquement aux producteurs. Sa mise en ligne a été concrétisée en novembre 2021.

Le site a été bonifié de nouvelles sections au fur et à mesure des besoins comme en témoigne l'ajout, en 2022, d'une section spécifiquement dédiée à l'influenza aviaire afin d'informer et d'outiller les producteurs pour qu'ils puissent faire face à ce virus.

À présent, evqdirect.ca renferme une mine d'informations pratiques : les dernières nouvelles concernant l'influenza aviaire ou les maladies avicoles, un agenda, une liste des services, les archives du *NOUVAiles Express*, la réglementation et les travaux de modifications réglementaires, les séances de vente de quotas, des indicateurs économiques, les formulaires et manuels des programmes à la ferme, des liens vers des formations ainsi que des outils de communication créés spécifiquement pour les producteurs. Bref, il présente de multiples sections où le producteur peut consulter ou télécharger de la documentation.

8.2.5 Formations destinées aux producteurs

Chaque année, deux directions des EVQ offrent des formations aux producteurs sur des sujets prioritaires dans le but de les aider dans leur gestion de la production ou pour mettre en place de bonnes pratiques. Ainsi, les directions Audits et Programmes et Opérations de mise en marché et Règlementation dispensent des séances d'information sur les Programmes à la ferme, les mesures de biosécurité, la réglementation et les opérations.

8.3 Sondage sur les outils de communication

À la fin de l'année 2022, les EVQ ont fait réaliser par Léger Marketing un sondage sur l'ensemble des outils de communication dont ils ont la responsabilité. Cet exercice, qui avait été fait pour la dernière fois en 2016, a démontré que les outils de communication proposés par les EVQ étaient globalement très appréciés. De plus, les spécificités testées pour chacun ont obtenu de très bons résultats (en termes de longueur, d'utilité et de fréquence). Par ailleurs, le fait que les producteurs consultaient en moyenne cinq outils de communication démontre leur intérêt pour ces derniers et leur attachement aux EVQ.

À la lumière des constats et des recommandations faites par la firme Léger, les EVQ ont procédé aux ajustements nécessaires pour améliorer ces outils. Ce sont des outils en constante évolution. Les principaux résultats du sondage de 2022 sont disponibles à l'annexe 4. Le prochain sondage sur les outils de communication sera effectué en 2025.

8.4 Les implications dans la collectivité

Les EVQ sont impliqués au sein des collectivités par le biais de commandites corporatives et de son volet philanthropique. En effet, dans toutes les régions, les producteurs de poulet et de dindon croient qu'il est important de redonner aux collectivités et de soutenir les gens moins favorisés. Les contributions des EVQ, des syndicats régionaux et des producteurs prennent diverses formes, entre autres des dons en argent et de produits de volaille aux organismes Moisson de leur région ainsi qu'à divers organismes de leur communauté. En 2020, les EVQ ont d'ailleurs acheté et remis aux Banques alimentaires du Québec des surplus de poulet causés par la pandémie d'une valeur de 181 000 $. La participation philanthropique des EVQ rayonnera encore plus à partir de 2024 puisque l'organisation s'est engagée à verser une somme de 45 000 $ sur trois ans à la campagne *Manger local fait grandir le monde* d'UPA Développement international.

De plus, en marge de leur assemblée générale annuelle, les EVQ organisent un cocktail-bénéfice; un moment clé pour soutenir un organisme ayant un impact à l'échelle provinciale. En 2023, l'organisme *Au cœur des familles agricoles* a reçu un montant de 10 250 $ et, en 2024, les Banques alimentaires du Québec ont bénéficié de la somme de 11 730 $.

Avec le volet des commandites corporatives, les EVQ s'impliquent dans plusieurs événements ayant pour but de tisser des liens, de bâtir et de maintenir des relations d'affaires profitables avec les intervenants de l'industrie.

De 2019 à aujourd'hui, la contribution sociale des EVQ s'est chiffrée à plus de 327 430 $.

Tableau 17. Contributions des EVQ à des programmes sociaux et dons en produits

	Philanthropie	Corporatif
2019	21 226 $	75 $
2020	21 248 $	181 691 $
2021	22 192 $	505 $
2022	20 609 $	566 $
2023	21 873 $	10 715 $
2024	15 000 $	11 730 $

Source : *EVQ*

8.5 Les relations gouvernementales

La stratégie de relations gouvernementales est en majeure partie centrée autour de la défense du système de gestion de l'offre. La présente section détaille les axes de communication mis de l'avant de 2019 à 2024. Plusieurs de ces actions ont été réalisées en collaboration avec le Mouvement pour la gestion de l'offre, le regroupement de tous les secteurs concernés du Québec.

L'année 2019 a été marquée par l'élection fédérale d'octobre. Les enjeux des EVQ lors de cette année mouvementée étaient les suivants :

- le maintien intégral de la gestion de l'offre et un arrêt des concessions de marché au sein d'ententes commerciales en prévision des négociations du Mercosur
- l'identification de l'origine des produits de volaille offerts aux consommateurs canadiens
- l'inclusion dans les textes d'ententes commerciales des clauses demandant la réciprocité des normes de qualité pour les pays qui exportent des produits de volaille au Canada
- l'attente des détails concernant les ententes commerciales qui ont affecté les productions sous gestion de l'offre. Le gouvernement fédéral avait promis une indemnisation complète et équitable qui compenserait l'ouverture du marché canadien provoqué par la signature du Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)

En 2020, la pandémie de COVID-19 a impacté le secteur de la volaille. La gestion de l'offre a permis de faire des ajustements pour assurer la continuité de la chaîne d'approvisionnement. Or, ces ajustements, dont la baisse de la production de 15 % pour deux périodes de production de poulet, ont généré des pertes pour les producteurs. Voici donc quelques demandes et préoccupations lors de cette année :

- la révision du programme d'achat de produits excédentaires pour mieux répondre aux besoins de la filière avicole
- la garantie du maintien de la chaîne d'approvisionnement dans l'expectative d'une autre vague de COVID-19. Une seule usine d'abattage est spécialisée dans la transformation de dindon au Québec. La fermeture de cette usine, en cas de COVID-19, aurait été catastrophique pour le secteur
- les demandes de compensations liées aux pertes encourues par la signature des traités de libre-échange récents. Les EVQ s'opposent également à l'octroi de nouvelles concessions dans le marché canadien de la volaille
- les Canadiens ont manifesté un désir de promouvoir l'autonomie alimentaire et de consommer des produits locaux. La gestion de l'offre est un modèle qui permet de répondre à cette demande.

Les EVQ ont donc demandé de soutenir avec des actions concrètes cette vision. Dans cette optique, l'enjeu de l'identification des produits est doublement important.

En 2021, l'objectif était de positionner l'organisation comme le principal interlocuteur auprès des différents gouvernements pour toutes les questions touchant de près ou de loin la filière avicole québécoise. Les EVQ ont donc interpellé les divers paliers gouvernementaux en personne et par le biais de correspondances sur des enjeux cruciaux. En voici quelques-uns :

- l'importance de défendre le modèle de ferme familiale au Québec
- l'importance de défendre la gestion de l'offre
- la nécessité d'avoir une meilleure offre de transformation
- éviter de nouvelles brèches lors de la signature de traités commerciaux
- l'obtention d'une identification claire du pays d'origine du poulet et du dindon vendus au Canada pour ainsi garantir la transparence auprès du consommateur

L'organisation a également travaillé tout au long de l'année avec les fonctionnaires du MAPAQ, du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et Emploi et Développement Canada sur divers dossiers chauds, plus particulièrement lors de la grève chez Exceldor et lors du retard dans le traitement des dossiers pour les travailleurs étrangers.

En 2022, l'objectif général était de développer et d'entretenir des relations avec les décideurs publics à l'échelle fédérale et provinciale. Voici quelques enjeux importants lors de cette année marquée par les élections générales dans la province :

- à cause de l'importante pénurie de main-d'œuvre qui frappait le secteur de l'abattage et de la transformation au Québec, des euthanasies à la ferme ont été effectuées. Un travail en collaboration avec la filière a été fait pour sensibiliser le gouvernement sur l'importance d'éviter de nouveau bris de la chaîne d'approvisionnement
- l'augmentation des coûts des intrants occasionnée notamment par la guerre en Ukraine et les mauvaises conditions de récoltes dans plusieurs pays occasionne un manque à gagner chez les producteurs de poulet et de dindon et alimente l'inflation.

En 2022, les EVQ ont accueilli favorablement l'annonce par le gouvernement libéral des compensations octroyées aux producteurs à la suite des pertes de marchés reliées à la signature de l'Accord Canada—États-Unis-Mexique. Les EVQ ont toutefois soutenu le projet de loi C-282 promu par le Bloc Québécois afin de garantir qu'aucune nouvelle brèche à la gestion de l'offre ne sera faite lors de la signature de futurs accords commerciaux.

En 2023, les EVQ avaient pour objectif de s'assurer que l'organisation soit toujours un joueur incontournable dans le domaine agricole auprès des instances gouvernementales. Au cours de l'année, les représentants des EVQ ont pu échanger avec plusieurs députés provinciaux. Lors de ces rencontres, les éléments suivants ont été abordés :

- la bonification des programmes d'aide à l'investissement pour les producteurs de volailles
- la croissance de la consommation et des capacités de production et d'abattage nécessaires
- les difficultés économiques auxquelles les producteurs doivent faire face dues à la hausse des taux d'intérêt et qui nuisent, entre autres, à la construction de nouveaux bâtiments
- le vieillissement des producteurs titulaires de quotas et la transmission à la relève
- l'aide pour l'abattage de dindons. Les EVQ ont réclamé une aide pour établir un nouveau transformateur et ainsi obtenir une plus grande flexibilité dans l'abattage des dindons

Au mois de mai 2023, les EVQ ont pris part à une journée de lobbyisme organisée par les Producteurs de poulet du Canada à Ottawa. Les représentants des EVQ ont alors eu le plaisir de participer à plusieurs rencontres avec des parlementaires. Ceux-ci ont pu parler des sujets suivants :

- le projet de loi C-282 concernant la gestion de l'offre. Les EVQ ont réitéré la demande d'empêcher de nouvelles concessions dans le secteur canadien du poulet lors des futurs accords commerciaux et lors des arrangements bilatéraux et de ne pas réduire les tarifs douaniers hors contingents
- le maintien des investissements versés à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) afin de renforcer la capacité de cet organisme à faire face aux épidémies

Le 18 mai s'est également tenu l'événement *Cantine du centre-ville* organisé par les quatre Offices nationaux sous gestion de l'offre du secteur avicole durant lequel des producteurs ont rencontré des intervenants du gouvernement fédéral. Les EVQ y avait deux représentants pour les secteurs du poulet et du dindon.

Jusqu'à présent, l'année 2024 a été marquée par le vote des sénateurs en faveur du projet de loi C-282 en deuxième lecture. Désormais, c'est le Comité sénatorial des affaires étrangères et du commerce international qui étudiera le projet de loi. La visite du ministre André Lamontagne à la ferme du nouveau président, Benoît Fontaine, et la journée de lobbyisme annuelle des PPC ont également ponctué les premiers mois de l'année. Les éléments suivants ont été au cœur des discussions :

- la volonté des producteurs de protéger l'aspect familial de nos règlements
- les difficultés pour l'obtention de permis de construction
- l'appui primordial des sénateurs envers le projet de loi C-282 pour protéger la gestion de l'offre
- le soutien envers l'adoption du projet de loi C-234 dans sa forme originale. Ce projet de loi vise à modifier la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* afin d'élargir la définition de machinerie agricole admissible et d'inclure le gaz naturel commercialisable et le propane à l'exemption qui s'applique au combustible agricole admissible
- la nécessité d'établir un protocole fédéral, provincial et territorial de reconnaissance des soins aux animaux pour contribuer à bâtir la confiance des consommateurs
- le besoin d'instaurer des tests d'ADN pour vérifier les importations de viande de volaille de réforme
- l'importance d'accroître la disponibilité des produits de santé animale pour poursuivre le processus de réduction des antimicrobiens

9 → Promotion des marchés

9.1 Le Poulet du Québec

Les campagnes et initiatives des cinq dernières années ont dépassé les attentes et ont solidifié la position de la marque Le Poulet du Québec sur le marché. Les efforts pour humaniser l'élevage, maintenir et renforcer la confiance des consommateurs et collaborer avec divers partenaires ont non seulement augmenté la notoriété de la marque, mais ont également créé une base solide pour les initiatives futures. La marque Le Poulet du Québec est désormais reconnue et appréciée, avec une notoriété en constante progression et des consommateurs fidèles, prêts à choisir le poulet du Québec pour leurs repas.

9.1.1 Personnalisation de l'élevage et promotion des producteurs

Au cours des cinq dernières années, l'un des objectifs majeurs du département marketing a été de personnaliser l'élevage de poulet en mettant de l'avant les producteurs eux-mêmes. En 2019, la campagne « Nos éleveurs, nos valeurs » a été un élément clé de cette stratégie. Elle mettait en vedette les producteurs à l'aide de publicités de 15 secondes diffusées sur des plateformes numériques premium, ciblant spécifiquement les milléniaux avec enfants et les super mamans. La campagne a généré plus de 12 millions d'impressions et a été soutenue par des événements comme une soirée spéciale au café RICARDO en collaboration avec les Producteurs de poulet du Canada. La participation à plusieurs saisons d'*Arrive en campagne* a également contribué à promouvoir le bien-être animal et les bonnes pratiques avicoles.

9.1.2 Maintien et renforcement de la confiance des consommateurs

Maintenir et renforcer la confiance des consommateurs a été primordial, surtout pendant la pandémie. En 2020, face aux défis posés par la fermeture des restaurants, plus de 78 000 kilogrammes de poulet, une valeur de plus de 181 000 $, ont été distribués aux Cuisines Solidaires. La campagne du mois national du poulet en septembre 2020 a également joué un rôle important, en soulignant les standards de qualité et de salubrité du poulet québécois à travers des reportages et des concours en ligne. En 2021, un sondage a révélé que la marque Le Poulet du Québec était bien reconnue, avec une perception globalement très positive, connue de près de trois Québécois adultes francophones sur cinq, ce qui a renforcé la confiance des consommateurs.

9.1.3 Augmentation de la notoriété de la marque

Augmenter la notoriété de la marque a toujours été un objectif important et constant. En 2021, une campagne de communication intégrée a soutenu ce positionnement spécifique, atteignant 24 % des Québécois avec un taux d'appréciation de 84 %, bien au-dessus de la moyenne. En 2022, une campagne publicitaire en partenariat avec les Aliments du Québec a généré 25 millions d'impressions et a considérablement augmenté la visibilité de la marque. La dernière campagne publicitaire diffusée à l'automne 2023, axée sur le thème « Le Poulet du Québec, le meilleur choix pour toutes vos découvertes culinaires », a atteint 57 % des Québécois avec un taux d'appréciation de 87 %, augmentant la notoriété de 7 % par rapport aux deux années précédentes.

Poulet Québec

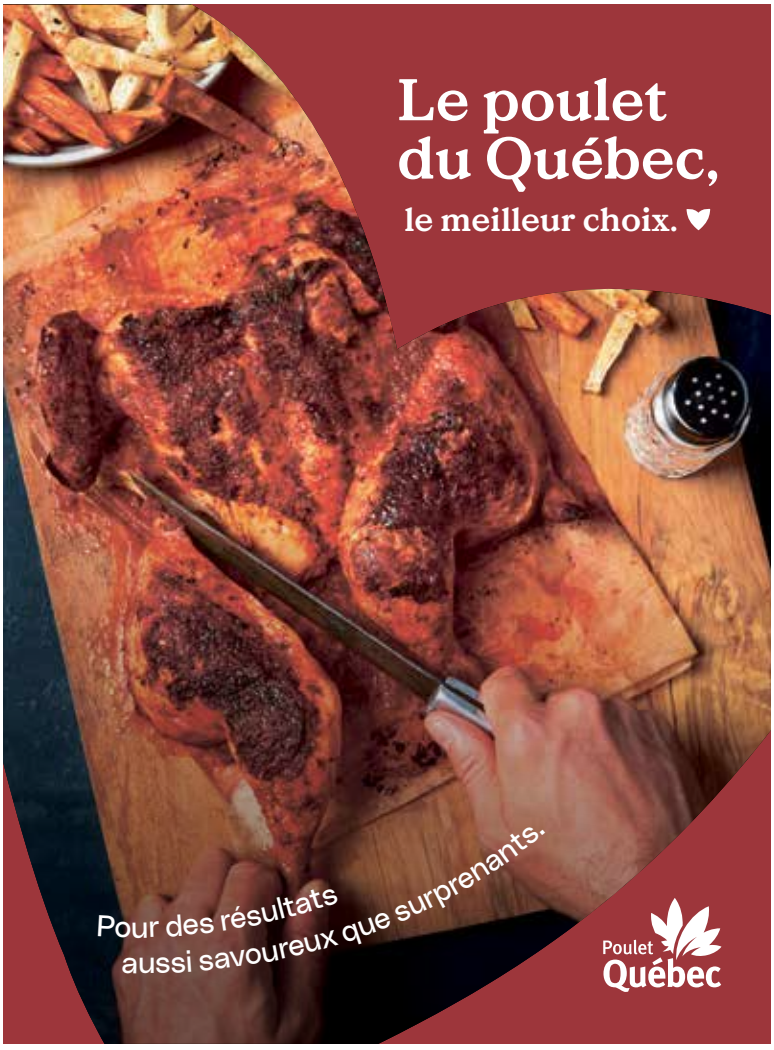

9.1.4 Initiatives de collaboration et d'événements spéciaux
Les collaborations stratégiques et les événements spéciaux ont été des leviers importants pour promouvoir le poulet du Québec. En 2019, la collaboration avec la Fondation St-Hubert a permis d'amasser près de 30 000 $ grâce à la vente de peluches. En 2020, une initiative en épicerie avec Bœuf Québec et Le porc du Québec a permis de proposer à la clientèle un cipâte aux trois viandes avec la présence des logos sur les emballages. En 2023, des collaborations avec Épatante patate et Aliments du Québec, tant en épicerie que dans les restaurants, ont renforcé la présence de la marque.

9.1.5 Stratégies numériques et engagement sur les réseaux sociaux
Le département marketing a optimisé sa stratégie numérique par une refonte du site Web en 2021 pour améliorer l'expérience utilisateur avec des outils personnalisés et plus de 1 000 recettes. Ce site a attiré plus de 1,2 million de visiteurs au cours des dernières années. En 2022, la stratégie numérique a aussi été réévaluée pour positionner la marque comme une autorité sur les réseaux sociaux, augmentant l'engagement et la portée. Les efforts ont inclus l'optimisation des contenus pour les médias sociaux, ainsi que des stratégies d'optimisation pour les moteurs de recherche, permettant à la marque de se démarquer et de consolider sa présence en ligne.

9.2 Le Dindon du Québec
Les initiatives de la marque Le Dindon du Québec sont orientées vers plusieurs objectifs clés :

- maintenir et renforcer la demande pour la viande de dindon en dépit des fluctuations du marché
- améliorer l'engagement des consommateurs via des plateformes numériques et augmenter la visibilité de la marque
- désaisonnaliser la consommation de dindon pour en faire une option alimentaire tout au long de l'année
- engager des auditoires jeunes et diversifiés en modernisant la perception du dindon

Les stratégies choisies démontrent l'engagement de la marque Le Dindon du Québec à adapter ses approches marketing en fonction des besoins du marché et des attentes des consommateurs afin de soutenir la croissance continue de la marque et d'élargir les possibilités de consommation de dindon à travers le Québec.

9.2.1. Campagnes mobiles et événements
Camion de rue du Dindon du Québec. Le camion de rue Le Dindon du Québec a été un élément clé lors de grands événements en 2019, vendant près de 10 000 portions de dindon au cours de 11 événements majeurs. Cette présence a permis de faire découvrir le dindon lors d'occasions festives, contribuant ainsi à la popularisation de la viande et à l'engagement direct avec le public.

Campagne « Héros de votre alimentation ». Face à la pandémie en 2020, cette campagne a été initiée pour présenter le dindon comme une solution alimentaire pratique et sûre. Elle visait également à renforcer, parallèlement à la campagne nationale « Pensez Dindon », le soutien communautaire par des dons de viande de dindon, positionnant la marque comme un acteur socialement responsable.

Campagnes de promotion croisées. Le Dindon du Québec a aussi incité les consommateurs à essayer le dindon par l'entremise de promotions croisées. Deux promotions ont eu lieu chez Metro durant la période estivale 2019, toutes deux avec des marinades adaptées à des repas au barbecue hors de l'ordinaire. Ces promotions ont été suivies d'un concours avec Metro permettant aux participants de gagner une carte-cadeau d'une valeur de 1 000 $, en plus de remettre un don de 1 000 $ en dindon à l'organisme de leur choix.

Mise à jour du logo et initiative éducative. L'actualisation du logo et le partenariat éducatif avec des programmes de formation en boucherie visaient à augmenter la reconnaissance du dindon comme un produit local de qualité et à assurer la disponibilité de compétences spécialisées pour sa préparation sur les lieux de vente.

9.2.2 Engagement numérique et stratégie de contenu
Stratégie sur les réseaux sociaux et refonte du site Web. Ces efforts ont eu pour objectif d'accroître l'engagement des consommateurs en rajeunissant l'image de marque et en améliorant la présence numérique. Cette stratégie a contribué à augmenter les interactions des consommateurs avec la marque et à maximiser l'impact du contenu en ligne.

Campagne « Parlons Dindon » et initiatives saisonnières. Les campagnes « Parlons Dindon », qui ont été en ligne au courant de l'année 2023 avaient pour objectif de transformer la perception du dindon, traditionnellement associée aux fêtes, pour en faire une option attractive tout au long de l'année. Les campagnes visaient à stimuler la demande pendant des périodes atypiques, comme l'été, mais aussi en renforçant les ventes pendant la période des fêtes. Diffusées sur une gamme de médias numériques, ces campagnes ont démontré des performances à la hauteur de nos attentes, avec un taux de clics moyen dépassant les normes de l'industrie et avec plus de 3 millions d'impressions. De plus, soulignons que « Parlons Dindon » a été reconnue par Grenier Magazine, se classant parmi les meilleures campagnes de son mois de diffusion.

Collaborations avec des créateurs de contenu. L'association stratégique avec des influenceurs était destinée à rajeunir l'auditoire et à renouveler l'intérêt pour le dindon, tout en exploitant le potentiel des plateformes de médias sociaux pour étendre la portée et l'impact de la marque. Cette activation ainsi que les publications vidéo et les *stories* publiées par nos deux influenceurs ont eu une portée de plus de 108 000 impressions ce qui a d'ailleurs permis d'aller chercher plus de 372 600 vues avec 11 698 interactions, de compiler 875 heures de visionnement sur Facebook et TikTok avec un taux d'engagement de plus de 7 %.

10 → Recherche et développement

Afin d'être à la fine pointe des connaissances scientifiques et d'adapter les pratiques d'élevage au contexte de la réduction des antibiotiques, des maladies émergentes et du développement durable, les EVQ investissent dans la recherche.

Durant la période couverte par le rapport, les EVQ ont contribué financièrement, à raison de 250 000 $ de 2017 à 2024, à la création de la *Chaire de recherche sur les stratégies alternatives d'alimentation des porcs et des volailles – approche systémique pour un développement durable* de l'Université Laval, ce qui a permis de stimuler la recherche en alimentation et d'assurer une relève de chercheurs en aviculture.

L'ensemble des projets de recherche terminés et en cours sont résumés dans le tableau 18. Les EVQ participent activement à la planification des projets en identifiant les producteurs qui désirent s'impliquer. Le taux de participation aux projets est élevé, avec plus de 130 producteurs. Les résultats de recherche sont ensuite vulgarisés et diffusés via nos outils de communications.

Tableau 18. Résumé des projets de recherche terminés et en cours

Projet 1. Évaluation de la valeur nutritionnelle des céréales et coproduits locaux.				
Sujet	**Équipe de réalisation**	**Échéancier**	**Partenaires impliqués**	**Coût total $ (part EVQ)**
Nutrition	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy, titulaire de la Chaire de recherche sur les stratégies alternatives d'alimentation des porcs et des volailles de l'Université Laval	Terminé en 2022	**Partenaires de la Chaire:** EVQ / MAPAQ / CRSAD / EPQ / CDPQ Semenciers	100 000 $ (contribution EVQ via la Chaire)
Projet 2a. Méta-analyse de la prédiction de la digestibilité des AA des ingrédients chez le poulet. Projet 2b. Méta-analyse de la prédiction de la digestibilité des AA avec l'utilisation de phytase et xylanase.				
Sujet	**Équipe de réalisation**	**Échéancier**	**Partenaires impliqués**	**Coût total $ (part EVQ)**
Nutrition et environnement	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy	a et b terminés en 2018	EVQ / MAPAQ / CRSAD / EPQ / CDPQ Meuneries	100 000 $ (contribution EVQ via la Chaire)
Projet 3. Effet de l'avoine nue sur les performances des poulets de chair et la santé digestive.				
Sujet	**Équipe de réalisation**	**Échéancier**	**Partenaires impliqués**	**Coût total $ (part EVQ)**
Nutrition	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy	Terminé en 2020	EVQ / MAPAQ / CRSAD / EPQ / CDPQ / INRAE Meuneries	60 000 $ (contribution EVQ via la Chaire)
Projet 4. Approche par méta-analyses sur la modulation de la santé digestive chez les poulets élevés sans antibiotiques.				
Sujet	**Équipe de réalisation**	**Échéancier**	**Partenaires impliqués**	**Coût total $ (part EVQ)**
Sans antibiotique	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy	Terminé en 2022	EVQ / MAPAQ / CDPQ Fournisseur d'additifs	60 000 $ (contribution EVQ via la Chaire)
Projet 5. Approche par méta-analyse sur l'impact des extraits végétaux à base de carvacrol sur les performances de croissance des poulets de chair.				
Sujet	**Équipe de réalisation**	**Échéancier**	**Partenaires impliqués**	**Coût total $ (part EVQ)**
Alternatives aux antibiotiques	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy	Terminé en 2022	EVQ / MAPAQ / CDPQ Fournisseur d'additifs	10 000 $ (contribution EVQ via la Chaire)
Projet 6. Optimisation de la salubrité des produits de viande de poulet par un meilleur contrôle de *Salmonella* et de *Clostridium perfringens* entérotoxinogène en production avicole à l'aide d'une approche intégrée basée sur l'évaluation du risque. Nombre de producteurs participants : 30				
Sujet	**Équipe de réalisation**	**Échéancier**	**Partenaires impliqués**	**Coût total $ (part EVQ)**
Salubrité de la viande	Dre Marie-Lou Gaucher de la Chaire de recherche en salubrité des viandes de l'Université de Montréal	2022-2024	EVQ / POIQ / LCQ / CQTV /AQINAC / ANSES / CNAM	788 000 $ (27 000 $)

Projet 7. Caractérisation et contrôle d'*Enterococcus cecorum*, une bactérie multirésistante en émergence chez le poulet de chair. Nombre de producteurs participants : 25

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total $ (part EVQ)
Santé animale	Dre Martine Boulianne, titulaire de la Chaire de recherche avicole de l'Université de Montréal	2022-2025	Dix vétérinaires praticiens	108 400 $ (21 612 $)

Projet 8. Validation de la méthode du bilan alimentaire pour estimer les rejets en phosphore d'un lieu d'élevage de poulets de chair. Nombre de producteurs participants : 40

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total $ (part EVQ)
Développement durable	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy	2022-2024	CRSAD / CRAAQ / CDPQ / CCEE 4 meuneries	100 000 $ (12 912 $)

Projet 9. Comparaison des indicateurs de l'usage d'antimicrobiens administrés par l'aliment chez les poulets de chair au Québec.

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total $ (part EVQ)
Utilisation des antibiotiques	Dre Julie Arseneault, titulaire de la Chaire sur l'antibiosurveillance-antibiorésistance de l'Université de Montréal	2022-2024	CRA	100 000 $ (3 000 $)

Projet 10. Étude de cas-témoin sur l'influenza aviaire au Québec. Nombre de fermes participantes : 30

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total $ (part EVQ)
Santé animale et biosécurité	Dr J-P Vaillancourt, chercheur de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal Dre Manon Racicot de l'ACIA	2023-2024	Fonds de recherche de la faculté / MAPAQ / CERCL	35 000 $ (3 000 $)

Projet 11. Impact de la génétique sur la santé, les performances zootechniques, le rendement et la qualité de la viande chez le poulet de chair.

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total $ (part EVQ)
Santé animale Génétique Qualité de la viande	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy	2023-2024	CRSAD / CRA	103 000 $ (65 000 $)

Projet 12. Transmission et mitigation de l'antibiorésistance chez le poulet à griller canadien. Nombre de producteurs participants : 7

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total $ (part EVQ)
Développement durable	Dr Pierre-Luc Chagnon, AAC	2023-2026	Universités McGill et Laval	273 000 $ (11 000 $)

Projet 13. Développement d'un amendement à base de fumiers avicoles et de biochar par bio digestion.

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total $ (part EVQ)
Antibiorésistance	Dr Moussa Diarra du Centre de recherche et de développement de l'Université de Guelph, Agriculture et Agroalimentaire Canada	2023-2024	AAC / Université de Sherbrooke	1 186 000 $ (4 750 $)

Projet 14. Impact de la réduction de la protéine brute chez les porcs et les poulets en France, au Canada et au Brésil. Révision de l'analyse du cycle de vie.

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total $ (part EVQ)
Nutrition et développement durable	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy	2024	IRDA / CRSAD / AAC	250 000 $ (contribution en nature)

Projet 15. Impact de l'optimisation de l'utilisation de la protéine sur la réduction de l'excrétion des nutriments, des émissions atmosphériques d'azote et la santé chez le poulet de chair.

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total $ (part EVQ)
Nutrition et développement durable	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy Dre Martine Boulianne Dr Elijah Kiarie, Université de Guelph	2023-2028	CRAC / AAC / PPC Meuneries et fournisseurs d'intrants	800 000 $ (contribution EVQ via la Chaire)

AAC : Agriculture et Agroalimentaire Canada

ACIA : Agence canadienne d'inspection des aliments

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (France)

AQINAC : Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière

CCEE : Comité de coordination effluents d'élevage

CDPQ : Centre de développement du Porc du Québec

CERCL : Centre d'expertise et de recherche clinique en santé et en bien-être animal

CNAM : Conservatoire national des arts et métiers (France)

CRA : Chaire en recherche avicole

CRAAQ : Centre de références en agriculture et agroalimentaire du Québec

CRAC : Conseil de recherches avicoles du Canada

CQTV : Conseil québécois de la transformation de la volaille

CRSAD : Centre de recherche en sciences animales de Deschambault

CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (France)

IRDA : Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

LCQ : Les Couvoiriers du Québec

POIQ : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

PPC : Producteurs de poulet du Canada

11 → Enjeux et opportunités pour la prochaine période

Les EVQ ont entrepris la démarche de révision de leur planification stratégique au cours de l'année 2022 avec l'appui d'une firme spécialisée. Les consultations réalisées auprès des membres et une séance de réflexion des délégués ont permis de recueillir les commentaires et avis quant aux actions à mettre en œuvre par l'organisation. Ces actions s'articulent autour de quatre grands axes, desquels découlent 10 stratégies à mettre en œuvre jusqu'en 2026. Cette planification stratégique 2023-2026 est jointe comme annexe 2. Les actions réalisées en 2023 y sont indiquées.

Le premier axe « Veiller à la rentabilité et à la pérennité des éleveurs de volaille du Québec » est celui qui aura la plus grande incidence sur le quotidien des producteurs. Au cœur des stratégies identifiées : l'accroissement de leur autonomie dans la réalisation de l'allocation. Cela passera par l'adaptation de la réglementation et par la capacité des EVQ à fournir aux producteurs des outils de planification et des moyens de se comparer les uns avec les autres.

Figure 4. Les quatre axes de la planification stratégique 2023-2026

À ce chapitre, le portail sécurisé des EVQ, qui se déploie graduellement depuis un an, démontre déjà sa capacité à réduire la paperasse et à faciliter la planification des producteurs. Des résultats comparatifs de la performance sont déjà livrés aux titulaires et suscitent des échanges constructifs avec le personnel des EVQ sur les moyens de s'améliorer. L'équipe mobile pour l'accompagnement des producteurs est aussi mise à contribution pour améliorer la compréhension de la réglementation. Le portail sécurisé et l'équipe mobile permettront également d'accomplir la stratégie 9 de l'axe 3 « Bâtir une organisation agile et durable qui place l'éleveur au cœur de ses actions ».

Le deuxième axe vise à améliorer le travail en filière et à augmenter le rayonnement des EVQ, notamment auprès de ses membres, tandis que le quatrième axe prévoit des stratégies pour mieux encadrer les nouveaux producteurs et la relève.

12 → Conclusion

Pour terminer, rappelons que le présent exercice d'évaluation périodique est l'occasion de démontrer à la Régie que les actions des EVQ servent les intérêts de l'ensemble des producteurs de poulet et de dindon et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée de la volaille.

Durant les cinq dernières années, et malgré le ralentissement global des opérations ressenti durant la pandémie, les EVQ ont réalisé et participé activement à la réalisation d'un nombre impressionnant de projets :

- gestion des effets de la pandémie :
  - réorganisation du travail et de la tenue des instances
  - mise en place et participation à une cellule de crise pour gérer la mise en place des mesures sanitaires et leurs effets
  - augmentation de la fréquence de fixation et/ou de révision des allocations et ainsi, des analyses économiques requises à leur soutien
  - démarches auprès des producteurs et des autorités gouvernementales pour favoriser les conditions de travail des équipes de capture afin d'assurer la continuité de la disponibilité de la main d'œuvre pour ce maillon de la filière
- interventions lors d'éclosions d'influenza aviaire, maladie nouvellement arrivée au Québec
- révision de la planification stratégique de l'organisation
- mise en place de mesures de gouvernance pour accompagner le nouveau conseil d'administration
- début des travaux de deux planifications stratégiques sectorielles
- mise en œuvre de plusieurs changements réglementaires dont plusieurs sont administrés de manière centralisée par les EVQ (SCVQ, locations de quota et réserve générale, démarrage de producteurs pour les marchés de proximité, planification de la production dans le dindon, ajustements aux conversions de quotas de dindon, gestion de la production pour exportation dans le dindon et nouveau processus de gestion des ajustements de fin de période dans le dindon)
- élaboration de plusieurs projets de règlement en cours de traitement
- plusieurs représentations auprès de la Régie : prix du dindon, *Convention de mise en marché du poulet*, limite de détention de quota, demandes d'approbation de modifications réglementaires structurantes
- négociation et participation à la mise en place, au plan national, de nouvelles mesures encadrant les attributions des allocations provinciales dans le poulet et dans le dindon
- révision des programmes à la ferme et des manières de réaliser les audits à la ferme, participation à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de l'utilisation préventive des antibiotiques
- multiples consultations des producteurs concernant des sujets réglementaires sensibles et utilisation continue de plusieurs outils de communication pour transmettre de l'information aux producteurs
- participation à de multiples démarches promotionnelles
- implications dans la collectivité
- investissement et participation à 15 projets de recherche et développement
- multiples représentations gouvernementales, notamment, pour la défense de la gestion de l'offre

Les interventions des EVQ relatives au Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec au cours de cinq années couvertes par le présent rapport démontrent la capacité de l'organisation à évoluer et à s'adapter à son environnement économique et social changeant, ainsi que son dévouement à défendre les intérêts de l'ensemble des producteurs et à améliorer les outils disponibles pour favoriser une mise en marché ordonnée du poulet et du dindon produit au Québec.

Pour les prochaines années, la mise en œuvre des 10 stratégies de la planification stratégique fera des EVQ un acteur proactif axé sur les solutions et en mesure d'accompagner les producteurs pour qu'ils puissent relever les défis de demain.

ANNEXE 5

Réponses des ÉVQ aux questions de la Régie

Les Éleveurs de volailles du Québec

QUESTIONS DE LA RÉGIE – Réponses des EVQ

Évaluation périodique des interventions des Éleveurs de volailles du Québec
dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint

Section 1 – Questions écrites transmises avant la séance publique

Question 12

La Régie constate que l'Office a fait des interventions en lien avec des cibles et actions de son Plan stratégique 2019-2022. Est-ce que l'Office dispose d'un bilan plus détaillé pour toutes les cibles et, le cas échéant, est-il possible de le déposer au dossier ?

Réponse :

Les EVQ n'ont pas effectué un bilan détaillé des cibles de la planification stratégique 2019-2022 avant de se lancer dans sa mise à jour qui a mené à la planification stratégique 2023-2026 comme annexe 2 au rapport des EVQ.

Une analyse sommaire a cependant permis de constater que ce sont toutes les actions liées à la consultation des éleveurs qui n'ont pas été réalisées et cela s'explique par la pandémie. Pour compenser les occasions de rencontres qui ont dû être éliminées, les EVQ ont investi les plateformes numériques. Est apparu, lors de la pandémie, le site *evqdirect* qui est devenu le lieu qui rassemble toutes les informations utiles aux éleveurs. On y a également glissé des vidéos explicatifs sur une multitude de sujets, allant de la réglementation au calcul du prix du poulet ou sur les faits saillants de la nouvelle convention de mise en marché.

Question 13

Que pensez-vous de l'affirmation du MAPAQ selon laquelle : Dans le contexte de la baisse de la part du Québec dans l'allocation de production, « *Les allocations d'expansion du marché et de spécialité pourraient représenter des avenues de développement à explorer et à cibler par la filière québécoise dans le cadre d'une planification stratégique sectorielle* ».

Réponse :

La Politique d'expansion du marché des PPC a pour but de faciliter l'utilisation planifiée de poulets et de produits de poulet canadiens, tout en évitant de perturber le marché canadien. Elle vise aussi à équilibrer la consommation de viande blanche et de viande brune. La politique du secteur du dindon adopte le même principe, bien qu'un volet prévoie l'exportation de l'ensemble de l'oiseau.

Tant pour le poulet que le dindon, ce sont des programmes qui sont actuellement dirigés par les transformateurs puisque c'est l'exportation des parties qui conditionne le recours à des allocations additionnelles. Les parties exportées sont généralement celles qui sont moins consommées par les Canadiens. Le graphique démontre que toutes les provinces

ont moins recours au programme, la production pour l'expansion des marchés ne représentant que 2,4% de la production totale.

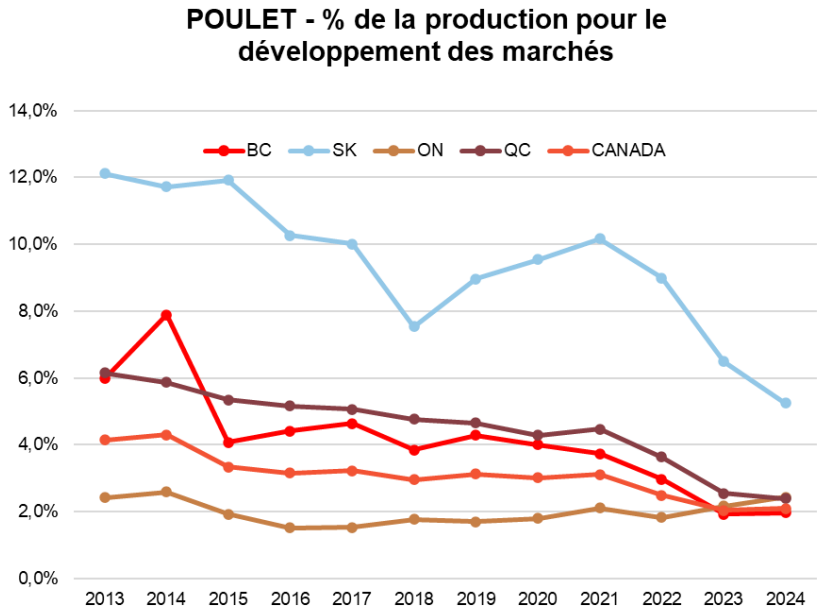

Source : PPC

La situation dans le secteur du dindon est différente et présente ses propres défis. La production pour export est stable et représente environ 11 % de la production totale, pour 17 Mkg, et l'Ontario en réalise 75 %.

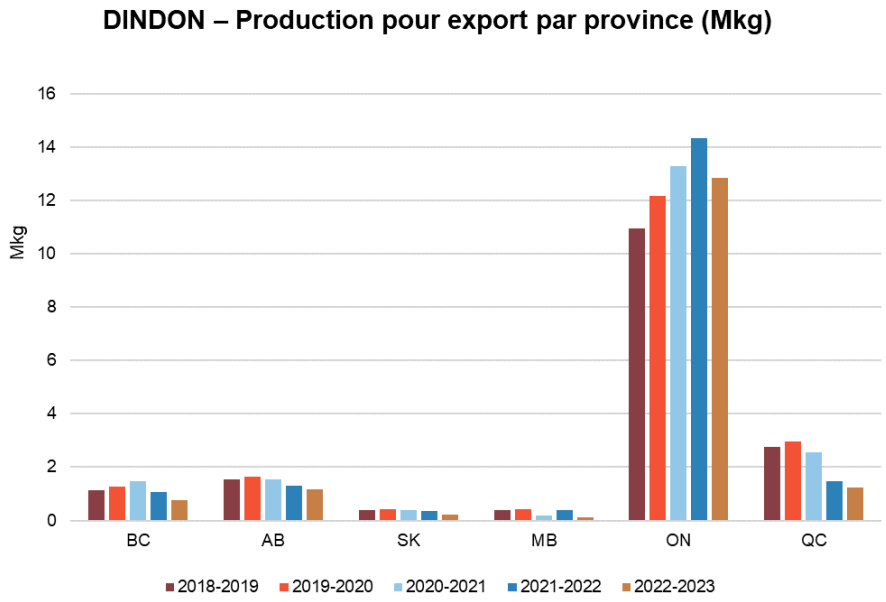

Source : ÉDC. Compilation EVQ.

Le premier enjeu réside dans le fait que le calcul des besoins canadiens évalue la demande pour les dindons entiers et pour la viande de poitrine. Pour ce dernier segment, les ÉDC évaluent qu'environ 15 % de l'approvisionnement vient de la production pour le programme d'exportation puisqu'ils considèrent que la viande de poitrine qui en résulte reste sur le marché canadien. Ce 15 % n'est pas produit par l'ensemble des provinces en suivant les principes de partage de l'allocation. Il l'est à 75 % (et plus) par l'Ontario alors que la part de l'allocation de cette province est de 40 %. L'autre enjeu réside dans la méthode de calcul du contingent tarifaire (CT) de l'ACEUM. Selon cet accord, le CT équivaut à 3,5 % de la production totale de l'année précédente ou au minimum 5,6 Mkg. Il tient donc compte de la production domestique ET de la production pour l'exportation. L'ALÉNA ne tenait compte que de la production domestique. Le Canada n'a pas encore senti l'impact de ce nouveau calcul parce que la production totale n'a pas atteint le seuil de déclenchement de 159 Mkg.

Hormis tout ce contexte, il convient de se repositionner sur le concept même de la gestion de l'offre dont l'objectif est de contrôler les importations pour limiter la production aux besoins du marché canadien. Si le Canada devait ouvrir les vannes de l'exportation, il s'exposerait à davantage de pressions pour augmenter les accès à son marché de la part des pays exportateurs qui bénéficient d'un coût de production plus concurrentiel.

Question 14
La question de la relève est un élément important dans plusieurs secteurs sous gestion de l'offre. Dans l'optique où les démarrages d'entreprises avicoles sont majoritairement issus d'un transfert familial (71 %), ce qui est supérieur à la moyenne de l'ensemble des secteurs (54 %) (voir Portrait-diagnostic sectoriel, page 18), peut-on affirmer qu'il s'agit d'une particularité des secteurs de la gestion de l'offre et dans l'affirmative, quels sont les enjeux de relève non apparentée dans ces secteurs ? Les efforts entrepris par les ÉVQ à cet égard semblent-ils suffisants ? Dans le cadre des réflexions en cours pour une planification stratégique sectorielle, comment la filière envisage-t-elle d'aborder l'enjeu de la relève ?

Réponse :
Comme tous les secteurs sous gestion de l'offre, l'accès à la production, donc la valeur des quotas, de la terre et des bâtiments, est le plus grand frein à l'établissement. Ces dernières années, les nouveaux producteurs qui se sont établis sans l'aide de leurs parents déjà dans le domaine avicole ont profité de la valeur acquise dans un autre secteur agricole, car les ventes de fermes complètes ne sont pas accessibles à des jeunes fraîchement diplômés sans racine agricole.

C'est en 2019 que les EVQ ont lancé la nouvelle version du *Programme d'aide à la relève* et le premier *Programme d'aide au démarrage* dans le secteur du poulet. Ces deux programmes sont basés sur des prêts de quota remboursables en tout ou en partie. Le *Programme d'aide à la relève*, qui est destiné aux jeunes éleveurs, a connu du succès. C'est l'équivalent de 5 % de la croissance annuelle qui est alloué à ce programme. En revanche, le *Programme d'aide au démarrage* a rapidement montré ses limites, malgré que deux

producteurs en bénéficient depuis les éditions 2020 et 2021. En 2023 et 2024, les EVQ ont entrepris une analyse de la viabilité financière de ces deux programmes avec l'aide d'un conseiller en gestion très impliqué dans le secteur avicole.

Deux programmes complètement refondus basés cette fois sur des prêts à vie seront bientôt offerts. Le *Programme d'aide au démarrage* a été déposé en mars 2024 et le conseil d'administration a adopté les grands principes du *Programme d'aide à la relève*. À ces deux programmes qui donnent un accès « conventionnel » à la production s'ajoute le programme pour les marchés de proximité. Le rapport présente le nombre de producteurs ayant bénéficié de ce projet pilote. Les EVQ entreprendront prochainement une consultation de ces producteurs afin d'établir les conditions à mettre en place pour assurer la pérennité de ce mode de mise en marché. L'un des enjeux, cependant, concerne le secteur de l'abattage qui doit avoir la flexibilité de ramasser les oiseaux de plus petites fermes.

Dans tous les cas, la clé du succès des programmes est de démarrer quelques nouveaux producteurs chaque année avec un prêt de quota assez généreux pour permettre la viabilité de l'entreprise et offrir un bon accompagnement aux récipiendaires.

Dans le secteur du dindon dont la valeur du quota est plafonnée à 500 $/m^2, le principal frein est l'absence de croissance. C'est d'ailleurs une des raisons qui a motivé le comité des éleveurs de dindon à mettre le projet de programme d'aide au démarrage sur pause. L'autre raison est la volonté d'harmoniser les conditions des programmes pour les deux productions. Cela pourra être fait lorsque la Régie aura approuvé le programme pour le secteur du poulet.

Le portrait diagnostic réalisé dans le cadre de la planification stratégique sectorielle du poulet a justement identifié la relève et l'accès à la production comme un enjeu de filière. Des actions à entreprendre viendront dans une étape ultérieure des travaux.

Question 15
Quels sont les aspects du développement durable et de l'impact des changements climatiques qui constituent des éléments de préoccupation pour la filière ? Pouvez-vous expliquer comment la filière entend limiter ces impacts ?

Réponse :
Le portrait-diagnostic réalisé par le Groupe AGÉCO dans le cadre de la planification stratégique sectorielle présente quelques enjeux liés aux changements climatiques. On y lit que les canicules plus fréquentes peuvent créer des stress thermiques mortels aux oiseaux et que les hivers plus cléments favorisent la survie de certains pathogènes, augmentant le risque de maladies. Est-ce que les bâtiments sont bien adaptés à cette réalité? Peut-on éviter l'attrapage des oiseaux en plein jour? Quelles autres pratiques doivent être revues? Ce sont là des pistes de recherche pertinentes.

On peut toutefois noter que les Producteurs de poulet du Canada et les Éleveurs de dindon du Canada ont réalisé ces dernières années des travaux d'analyse du cycle de vie. Le poulet et le dindon se démarquent des autres protéines par leur excellente capacité à convertir les aliments ingérés en viande. Au cours des 40 dernières années, l'empreinte carbone du poulet canadien a été réduite de 37 % et est parmi les plus faibles au monde.

Section 2 – Questions soulevées lors de la séance publique

Q1 – Est-ce que la contribution de 1,25 $/100 kg destinée au financement de la campagne nationale de promotion du dindon est comprise dans le coût de production servant à établir le prix au producteur?

Réponse :
Les prix payés aux éleveurs de dindon québécois sont basés sur les prix ontariens à la ferme, publiés chaque semaine par les Turkey Farmers of Ontario (TFO). Une semaine de décalage s'écoule entre l'ajustement des prix ontariens et celui des prix québécois.

Les changements de prix hebdomadaires pour les catégories de dindon sont fondés sur les fluctuations des prix des dindonneaux et des aliments, ainsi que sur la marge des producteurs, laquelle sert à rémunérer tous les coûts autres que les dindonneaux et l'alimentation. Elle est ajustée chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation.

En plus des fluctuations hebdomadaires, des écarts fixes existent entre les prix aux éleveurs au Québec et en Ontario. Ces écarts divergent selon les catégories de dindon et dépendent de la qualité des oiseaux livrés en Ontario et de la réalité de la production au Québec.

Afin de répondre à la question posée lors de la séance publique, les EVQ ont contacté les TFO. Ces derniers ont précisé aux EVQ que la marge de producteur n'inclut pas la contribution destinée au financement de la campagne nationale de promotion. Ils expliquent qu'en conséquence, si la contribution devait augmenter ou diminuer, cela n'aurait aucun impact sur le calcul du prix au producteur.

Q2 – Fournir un portrait statistique de l'utilisation de la réserve de quota crée en vertu des articles 19 et suivants du *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet*.

Réponse : Voir les graphiques ci-dessous.

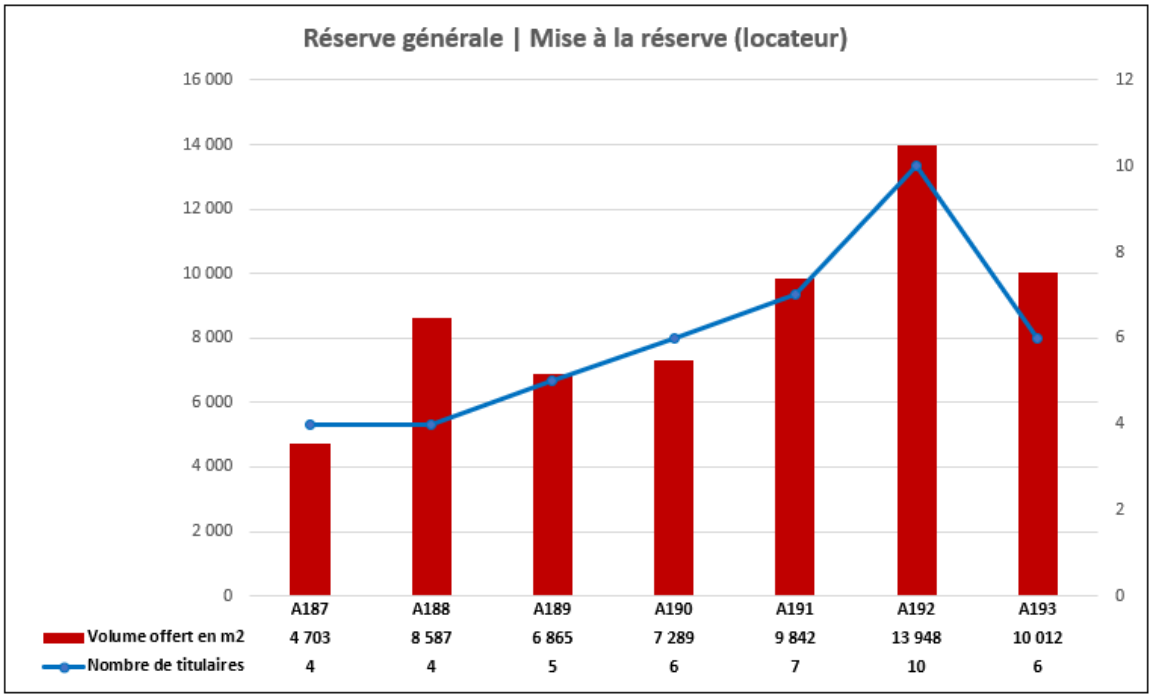

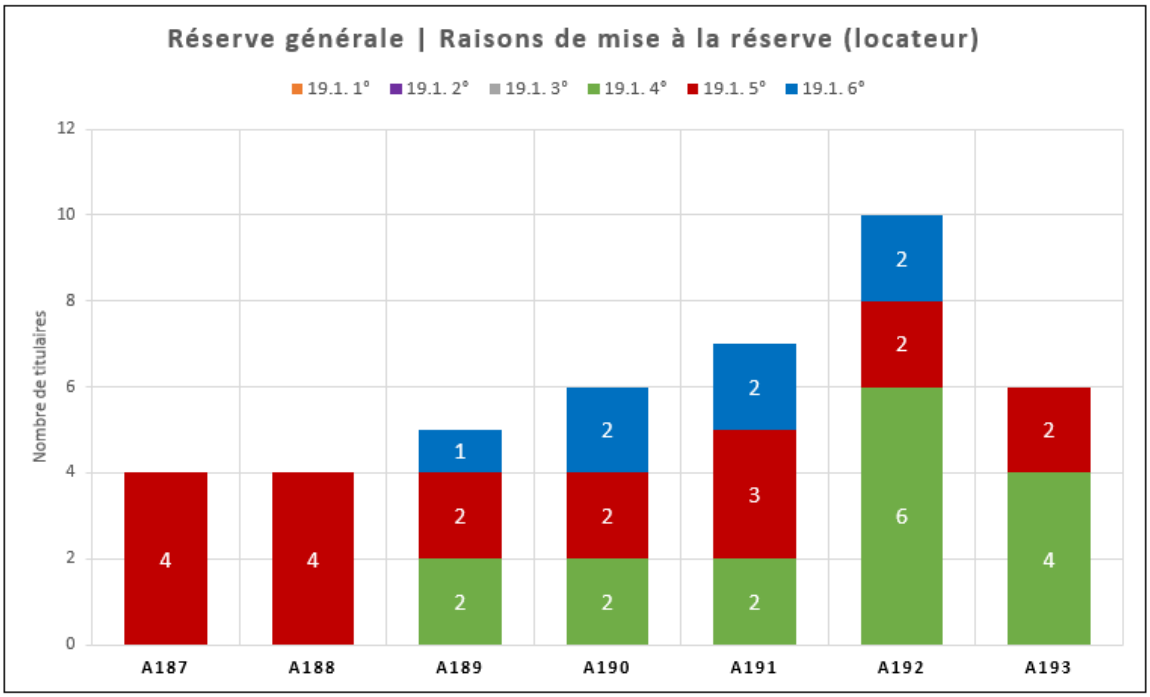

19.1. 1° les quotas suspendus par les Éleveurs conformément à l'article 95;

19.1. 2° les quotas réduits temporairement ou définitivement, suspendus, révoqués ou annulés par la Régie conformément aux articles 42, 96.1 et 98.1;

19.1. 3° à la suite d'une offre de vente de quota sur le système centralisé de vente de quota, ceux qui n'ont pas été vendus aux termes de l'article 28.01 ou le total des quotas d'un titulaire lorsque celui-ci est inférieur à 300 m², conformément à l'article 28.02;

19.1. 4° les quotas qui ne peuvent être produits conformément aux articles 5, 5.1 ou 26.2 par un nouveau titulaire;

19.1. 5° les quotas qui ne peuvent être produits pour cause de force majeure ou à la suite d'une incapacité physique du titulaire d'exploiter ce quota;

19.1. 6° les quotas qui peuvent être loués conformément aux articles 5, 5.1, 26.2, 37, 37.1 et à la section 5 du chapitre II.

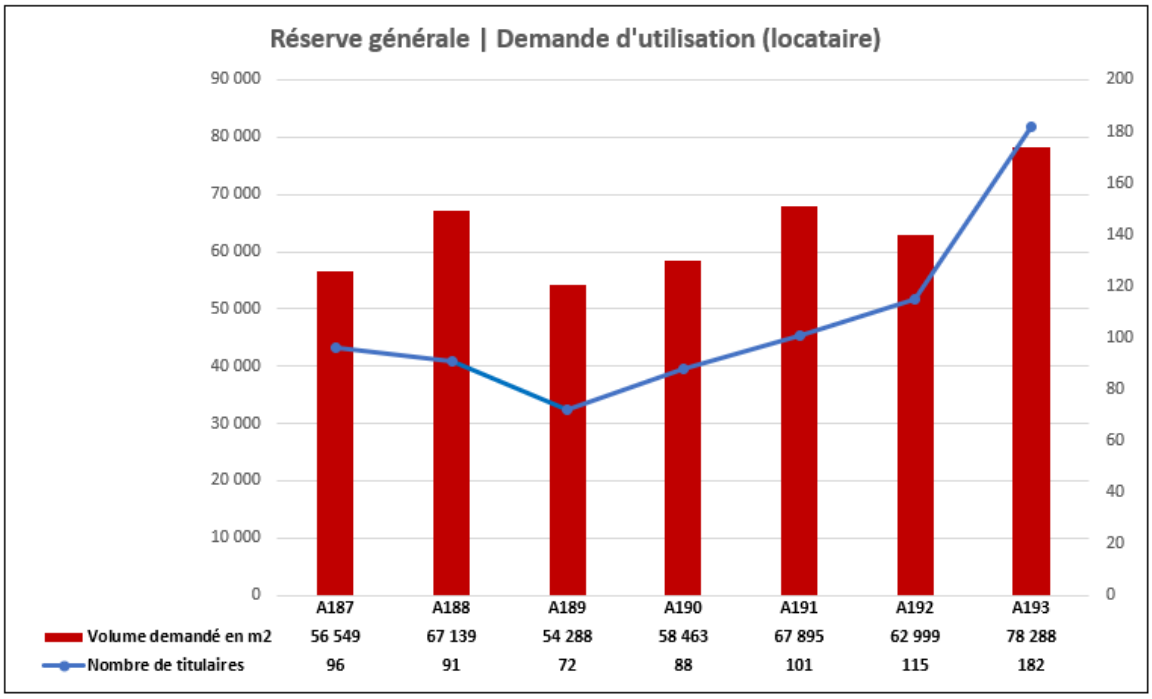
Réserve générale | Demande d'utilisation (locataire)
90 000
80 000
70 000
60 000
50 000
40 000
30 000
20 000
10 000
0
200
180
160
140
120
100
80
60
40
20
0
A187 A188 A189 A190 A191 A192 A193
Volume demandé en m2 56 549 67 139 54 288 58 463 67 895 62 999 78 288
Nombre de titulaires 96 91 72 88 101 115 182

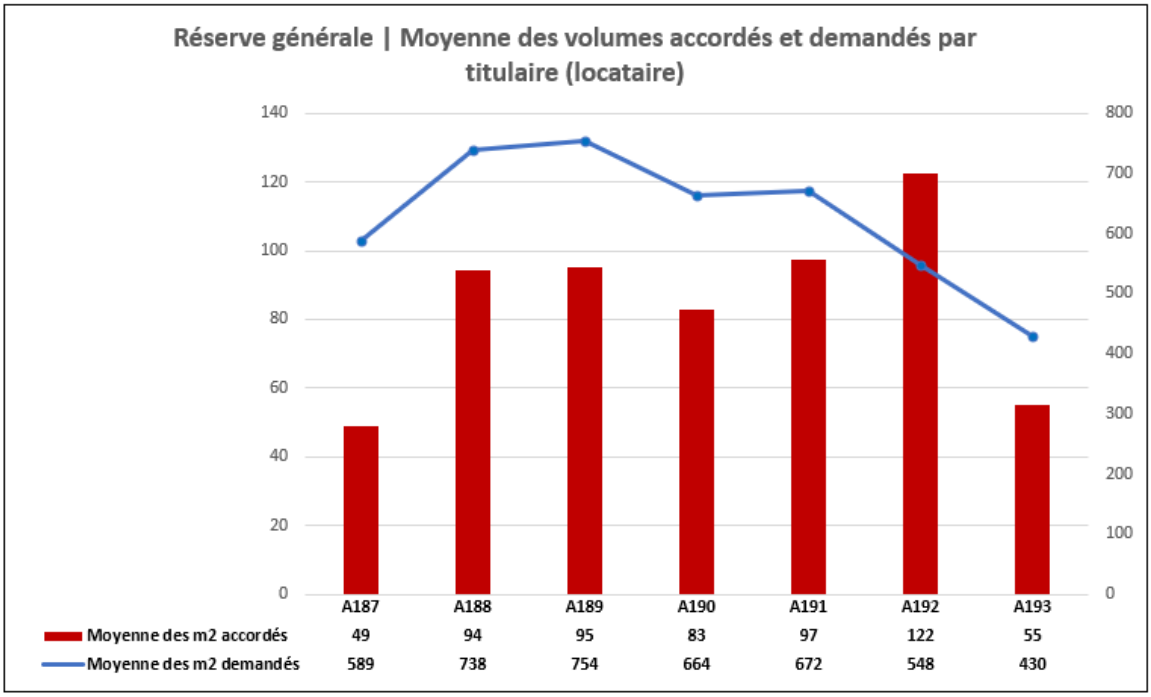
Réserve générale | Moyenne des volumes accordés et demandés par titulaire (locataire)
140
120
100
80
60
40
20
0
800
700
600
500
400
300
200
100
0
A187 A188 A189 A190 A191 A192 A193
Moyenne des m2 accordés 49 94 95 83 97 122 55
Moyenne des m2 demandés 589 738 754 664 672 548 430

ANNEXE 6

Conseil québécois de transformation de la volaille

Observations du CQTV et réponses aux questions de la Régie

Évaluation périodique des interventions relatives au Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec

Conseil québécois de la transformation de la volaille

12 septembre 2024

Introduction

Notre mémoire est inspiré par une approche collaborative, certes critique à l'occasion, mais dans un objectif constructif de créer de la valeur pour la filière avicole québécoise.

Pertinence du CQTV dans l'exercice comme partenaire, expert des marchés et de la transformation et en lien direct avec les consommateurs.

Les bons coups

Gestion durant la pandémie

Programmes PSAF / PSA / PST2

Modification au Règlement sur la production du dindon

Implication dans des projets de recherche

Le portrait du MAPAQ

Consommation alarmante dans le dindon

Tendance mondiale
Démographie et taille des ménages
Compétitivité

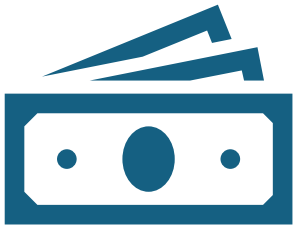

Relation entre la consommation et les facteurs économiques

Habitudes alimentaires
Réduction du pouvoir d’achat
Hausse du prix du vivant vs hausse au détail (EMI)

Le rapport des EVQ

Réalisation du plan stratégique

Manque de consultation des autres maillons lors de modifications règlementaires

Dindon : attente des producteurs vs la rentabilité

La qualité est un facteur clé dans la rentabilité

Création de valeur à toutes les étapes de la chaîne

Contribue à la compétitivité du Québec vs les autres provinces

Poulailler du futur

Impératif de consultation de la filière

Retard sur la compétition et urgence d'agir

Réalisation du plan stratégique

Équipe mobile

Opportunité de suivi de la qualité

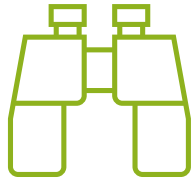

Production hors quotas

Absence de contrôle

Enjeux de la compétitivité

Marché = Canada central

Consommateur au centre des décisions (qualité et prix)

Filière agile, innovatrice et collaborative

Enjeux de collaboration

- **Gouvernance préoccupante durant la période 2018-2022**
  Approche récente rafraichissante par le nouveau C.A.

- **Messages aux médias et instances gouvernementales**

  - ✓ Manque de concertation sur les sujets touchants les abattoirs et les consommateurs
  - ✓ Étonnement du CQTV dans les sorties des EVQ sur le manque d'abattoirs dans le dindon

Enjeux de collaboration

- **Événements marquants**
  - ✓ Plan stratégique 2019-2022 adopté sans consultation
  - ✓ Collaboration déficiente lors de la grève de 2021 et dans la pénurie globale d'attrapeurs
  - ✓ Transparence difficile avec les ÉVQ dans le partage des informations durant l'Influenza aviaire
  - ✓ Demande d'arbitrage hâtif de la dernière convention au détriment d'une approche constructive pour le bien commun

Allocation et production - Poulet

01

Déséquilibre entre producteurs et transformateurs dans le pouvoir décisionnel

02

La recommandation du QC ne doit pas être similaire au reste du Canada mais représenter un juste équilibre entre l'offre et la demande

03

L'importance des ÉVQ à la table des PPC afin d'assurer la compétitivité de l'ensemble de notre filière

04

Adoption d'une approche factuelle et non intuitive

Allocation et production - Dindon

Le signal doit être entendu par les EVQ.

La consommation réduit plus rapidement que la production.

Les transformateurs montrent des pertes cumulatives sur les 7 dernières années.

Des investissements majeurs à venir pour maintenir la production dans les installations.
Pourquoi investir dans un secteur à perte?

Les allocations devront assurer une pérennité pour chaque maillon de la chaîne, faute de quoi des décisions seront prises au détriment de l’intérêt général du secteur.

Pistes d’amélioration

Établir des liens de communications adéquats et fréquents qui permettront des concertations fructueuses dans les dossiers importants

Mise en place d’indicateurs de suivi de performance sur les initiatives et projets mis de l’avant

Adoption de critères précis et d’une méthode rationnelle dans la détermination des allocations de concert avec les transformateurs

Les ÉVQ doivent démontrer un leadership fort à la table des PPC dans les allocations afin de supporter les besoins de la filière québécoise

Pistes d’amélioration

Poursuivre la réduction de l’utilisation des antibiotiques et l’amélioration des conditions d’élevage dans le but de contrer les maladies émergentes et les impacts négatifs sur la population

Se pencher rapidement sur l’amélioration des grades A dans le dindon et sur le lissage des cédules de production afin de réduire les inefficacités de la ferme à la table

La filière avicole québécoise gagnerait à s’inspirer des meilleures pratiques des autres productions et des autres provinces

Conclusion Dindon

- Le secteur du dindon arrive à la croisée des chemins.
- Malgré des efforts et des investissements monétaires importants dans des campagnes nationales de marketing, la consommation ne cesse de diminuer d'année en année.
- Les habitudes de consommation changent mais les éleveurs s'entêtent à déterminer des allocations où l'offre excède largement la demande et ce, au détriment de la rentabilité des transformateurs.
- La crise est majeure pour les transformateurs et plusieurs se questionnent sur l'avenir du secteur.
- Des gestes concrets et un changement profond dans la collaboration producteurs-transformateurs seront nécessaires à très court terme pour assurer la pérennité de notre industrie !

Conclusion Poulet

- La période 2018 à 2022 aura été marquée par plusieurs crises et soubresauts des conditions de marchés.
- La filière doit apprendre à gérer les défis et demeurer la plus efficace possible afin de garantir de la valeur au consommateur.
- Le CQTV est également d'avis qu'il faut tirer des leçons de ces années difficiles et travailler de manière proactive et collaborative. Cela nécessite de la coopération, de la confiance et de l'agilité. Beaucoup de travail reste à faire afin d'arriver à un climat de travail optimal, mais de réels progrès semblent en marche avec les équipes en place.
- C'est avec optimisme que le CQTV envisage travailler en collaboration avec le reste de la filière dans des dossiers urgents comme le lancement du chantier de travail sur le poulailler du futur. Le Québec accuse malheureusement un retard sur l'Ontario. Il est temps de redresser la barre, le futur frappe à notre porte !

Évaluation périodique des interventions relatives
au Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec

QUESTIONS DE LA RÉGIE

Réponses du
Conseil québécois de la transformation de la volaille

Déposées à la Régie des marchés agricoles
et alimentaires du Québec

9 septembre 2024

A. INVESTISSEMENT ET OPTIMISATION DE LA PRODUCTION

Questions adressées aux ÉVQ

1. Du point de vue de l'Office, la vétusté des bâtiments d'élevage est-elle une préoccupation? Si oui, quels sont les freins et opportunités en lien avec la modernisation de ceux-ci et les investissements nécessaires à la ferme par les producteurs et quelles sont les solutions envisageables, le cas échéant? Quand l'Office entend finaliser le portrait du parc immobilier du Québec? Quelle est l'opinion de l'Office sur les normes de construction des poulaillers en Ontario?

Questions adressées au CQTV

2. À la page 7 de son mémoire, le CQTV souligne l'importance pour les transformateurs d'être compétitifs sur le marché canadien de la viande de poulet et de dindon.

   a) Pouvez-vous élaborer sur les freins aux investissements dans les usines dans le secteur de la transformation de la volaille?

- Les principaux freins aux investissements dans les usines sont d'abord et avant tout directement liés aux possibilités de dégager des marges.
  - La profitabilité générale du secteur demeure un facteur clé pour favoriser les investissements. Les transformateurs doivent anticiper des gains ainsi que des risques économiques raisonnables pour justifier les investissements. L'absence de profits conduit à des hausses de coûts d'opération, des pertes d'efficacité, de l'incapacité à répondre aux demandes de nouveaux produits/spécifications de nos clients et/ou d'offrir des conditions de travail intéressantes afin d'attirer et de retenir des employés.

- La rentabilité de la transformation de la volaille est directement liée au principe de l'offre et la demande.
  - D'une part, la demande des consommateurs a connu un recul et, d'autre part, l'offre ne s'est pas ajustée pour y faire face. L'abondance est telle que même les produits à valeur ajoutée subissent une pression à la baisse de leurs prix. À cela s'ajoute une inflation importante dans les coûts de transformation. Trop souvent, les allocations poulets/dindons sont établies en ne considérant que des hausses de consommation, sans tenir compte des prix auxquels devront être vendus ces produits. Ultimement, toutes les volailles produites seront consommées, quitte à les donner. Comment justifier des investissements alors que s'accumulent des pertes d'année en année comme c'est le cas dans le dindon?
  - Une meilleure rentabilité permettrait d'investir, considérant que des retours sur investissements seraient possibles dans des délais raisonnables et également plus faciles à financer.

b) Existe-t-il des études en ce sens?

- Les Transformateurs de volaille et d'œufs du Canada (TVOC) ont produit un graphique montrant les écarts entre les indices de marges composées du EMI et le prix du vivant ontarien produit. On y remarque clairement la régression de cette marge au fil des dernières années. (Voir graphique ci-dessous)

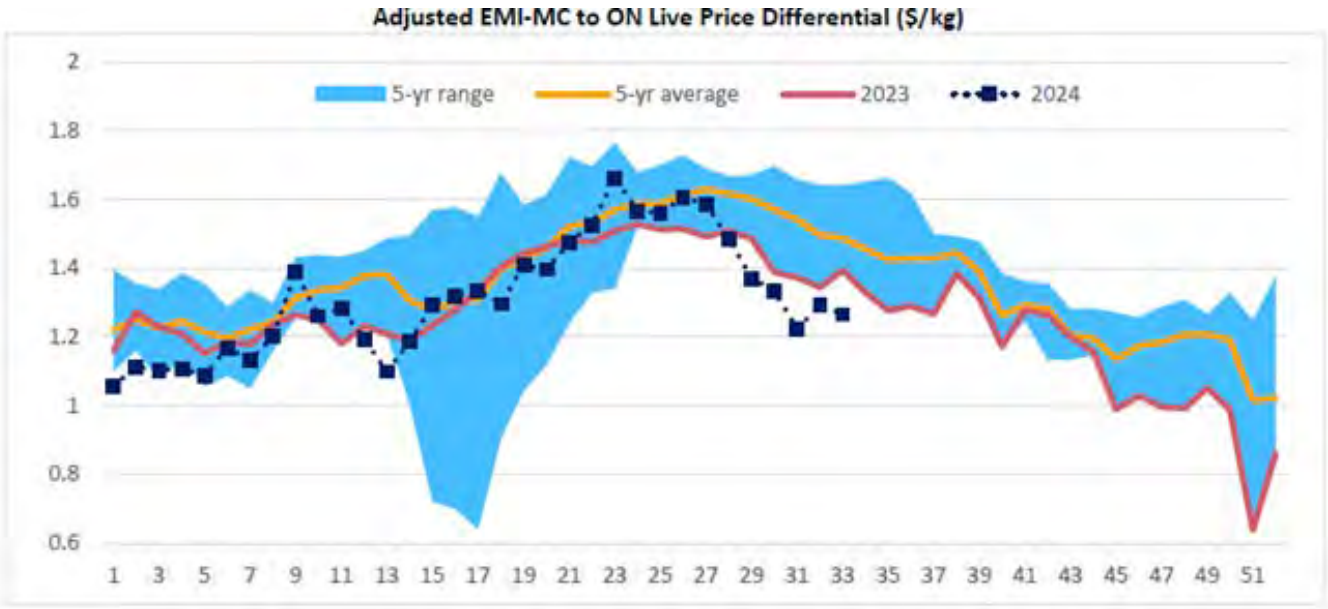

Graphique produit par les Transformateurs d'œufs et de volaille du Canada

c) Quelles sont les solutions envisageables pour répondre à cet enjeu?

- Pour dégager des marges, la filière doit retrouver un meilleur équilibre entre l'offre et la demande.
- Le prix du vivant a son importance dans cet équilibre. Le prix du vivant étant basé sur le coût de production, ce dernier doit être la priorité de tous les acteurs pour générer de l'efficience. Lors de l'établissement du prix payé au producteur, il faut s'assurer que celui-ci est établi pour une production efficace et efficiente, non seulement au niveau des producteurs, mais également des fournisseurs en amont afin d'éviter le transfert de l'inefficacité et des marges de profit déraisonnables dans le coût du poulet vivant. Depuis quelques années, on assiste à des variabilités dans les coûts de production entre les provinces et, par conséquent, dans le prix du vivant. Cette variabilité met au défi le système de gestion de l'offre. Les clients, particulièrement les clients nationaux, cherchent la meilleure offre « qualité/prix » à travers le pays.
- Les maillons en amont et en aval de la production doivent être considérés dans la gestion de l'offre et par les instances qui la gouvernent.
- Un programme d'investissement mis à la disponibilité des transformateurs offrirait un levier pour investir dans les usines pour les aspects comme ceux-ci : bien-être animal et aire de réception des oiseaux, mécanisation des opérations, diminution de la pénibilité du travail et

rétention de la main-d'œuvre, efficacité énergétique, maintien et amélioration de l'intégrité des bâtiments (ex. : gicleurs, amélioration structurelle), innovation et développement de produits, etc.

3. À la page 13, au paragraphe 74 de son mémoire, le CQTV aborde la question des meilleures pratiques (intersectorielles et interprovinciales). Pouvez-vous élaborer sur ce point, notamment par des exemples concrets et précis?

- Les Chickens Farmers of Ontario (CFO) et l'Association of Ontario Chicken Processors (OACP) ont des rencontres régulières sur les enjeux de la mise en marché et de la filière en général. Pour les allocations, ils tiennent deux ou trois rencontres précédant celle des PPC pour échanger leurs informations respectives sur les conditions des marchés. Ils réalisent également des activités de lobbying en partenariat.
- Depuis plusieurs années, la filière ontarienne du poulet a su se projeter vers l'avenir et indiquer clairement des normes de bâtiment à respecter, implanter des chargements modulaires et des poulaillers à un étage ; le tout avec des dates et des conséquences.
- Les filières québécoises des œufs de consommation, du lait, du porc et des légumes ont mis en place divers outils et moyens pour orienter la production sur les demandes des consommateurs et sur les critères ESG, pour implanter des systèmes de paiement encourageant les caractéristiques désirées pour le produit visé (ex. : système de démérite), ou encore pour orienter leur filière respective sur des besoins et objectifs précis (ex. : régie d'élevage, prévention des maladies, biosécurité, audits, programmes qualité, bien-être animal, normes de bâtiments).
- Dans certaines filières, les producteurs sont imputables des surplus de production et/ou en partage la responsabilité avec les transformateurs afin de supporter conjointement les risques de la mise en marché. Réaliser une veille serait intéressant et inspirant pour voir ce qui se fait bien et ce qui serait adaptable pour la volaille.
- Enfin, on peut convenir que la veille et l'implantation de meilleures pratiques sollicitent le courage managérial et de gestion de la part de l'office et de l'ensemble de la filière.

Questions adressées à tous les intervenants

4. La modernisation des sites d'élevage et des usines est-elle considérée comme un outil pour contrer l'enjeu de la rareté de la main d'œuvre et des travailleurs étrangers temporaires dans le secteur avicole qui est relevé à plusieurs niveaux dans les mémoires déposés ?

- Aux sites d'élevage, tous les aménagements et équipements dédiés à assurer la santé et la sécurité des attrapeurs de volaille contribueront à contrer l'enjeu de la main d'œuvre. Que ce soit l'aménagement des cours et des entrées des poulaillers, les balcons et les ancrages, les installations sanitaires et les salles de repos ainsi que des équipements mécanisés afin de faciliter le travail et retenir les travailleurs dans leur poste.
- Chez les transformateurs, chaque investissement inclut l'objectif de réduction de la main d'œuvre et la diminution de la pénibilité du travail en plus de l'amélioration de l'efficacité, et cela depuis des années.

- Les abattoirs de poulets de grande taille sont généralement très mécanisés et transforment un plus grand nombre de têtes par heure travaillée que les établissements de plus petites tailles. Ces investissements induisent une évolution du profil des compétences vers des métiers plus spécialisés (ex. : électromécanicien, assurance qualité, opération de robots). Comme mentionné précédemment, les conditions de rentabilité actuelle impactent sévèrement l'habilité à investir.
- Malgré cela, la réalité de ce type de travail et de l'environnement demeure difficile. Le travail en usine n'attire pas les nouvelles générations. Même avec les investissements, il y a un besoin de travailleurs étrangers temporaires, ne serait-ce que pour remplacer les départs à la retraite. Sans le recours à ces travailleurs, les transformateurs ne peuvent pas répondre à la demande des consommateurs.

Dans le cadre des réflexions en cours pour une planification stratégique sectorielle, comment la filière envisage-t-elle d'aborder l'enjeu de la main d'œuvre?

La réflexion stratégique, le choix des enjeux prioritaires et le plan d'action de la filière poulet seront discutés le 17 septembre prochain. La réflexion stratégique de la filière dindon pourrait débuter en 2025. On peut s'attendre que la filière saura identifier des moyens concrets à court, moyen et long terme pour cet enjeu de la main d'œuvre. Voici quelques idées à explorer :

- Valoriser l'image des filières volaille ainsi que les différents métiers qui la composent par le biais d'un plan d'action ;
- Travailler de concert avec le ministère de l'Éducation et le MAPAQ pour faire connaître le secteur et les possibilités d'emploi intéressantes ;
- S'assurer que des formations soient offertes pour ces métiers, partout en province.
- Compter sur le soutien de l'État en exemptant le secteur agroalimentaire de toutes mesures de restriction à l'égard des programmes de travailleurs étrangers, la transformation agroalimentaire constituant l'extension de la ferme ;
- Favoriser l'immigration permanente, plutôt que temporaire, pour les travailleurs du secteur agroalimentaire afin de maintenir à l'emploi des travailleurs d'expérience plutôt que déboursés des frais supplémentaires pour l'arrivée de nouveaux travailleurs.

B. GESTION DE L'OFFRE

Questions adressées à tous les intervenants

5. Sachant que l'un des objectifs du système de la gestion de l'offre est d'assurer un arrimage entre l'offre et la demande,

   a) … les données utilisées pour déterminer l'allocation sont-elles indirectement ou directement affectées par la production hors quota, l'abattage et la mise en marché des poules de réforme (production nationale et importations) et la production et la mise en marché dans les circuits courts (moins de 300 poulets et 25 dindons)

- Le processus de détermination des allocations ne tient pas compte de la production hors quota, des volumes de poules de réforme et des circuits courts puisque les données sont tout simplement inexistantes ou que trop imprécises.
- Par ailleurs, la production hors quota, les volumes de poulets de réforme et les circuits courts ont un effet sur les marchés de proximité, les marchés locaux et spécialisés. Ces marchés sont souvent occupés par de plus petits transformateurs.
- Les clients majeurs (grands détaillants et les grandes chaines de restauration) requièrent diverses certifications et conditions qui ne peuvent être remplies par ce type de production.
- Spécifiquement pour le hors quota, les acheteurs autorisés au sens de la convention sont audités et inspectés. Les transformateurs suivent les règles et n'achètent que des oiseaux produits sont la loi de la mise en marché. Cependant, les petits marchés locaux peuvent être la voie d'écoulement de ces produits venant nuire aux petits acheteurs au sens de la convention.
- En plus de miner le système de gestion de l'offre, la production hors quota est généralement écoulée sur les mêmes marchés que ceux des abattoirs de plus petites tailles, ce qui constitut une concurrence déloyale à leur égard.

b) Et quelle en est l'ampleur, le cas échéant ?

- Puisqu'il est impossible d'évaluer l'ampleur de la production hors quota, des volumes de poules de réforme et ceux en circuits courts, il est donc impossible d'évaluer l'impact de ces volumes sur le processus de détermination des allocations.

c) Comment en assure-t-on le contrôle ?

- On constate que depuis 2013, il n'y a plus de décisions de la Régie concernant les producteurs qui faisaient de la production hors quota. Est-ce parce qu'il n'y en a plus ? Y a-t-il encore des vérifications ? Sont-elles efficaces ?
- Se fier aux factures des couvoiriers n'est pas un bon outil de suivi.

5.1 Est-ce possible d'expliquer l'augmentation importante des importations québécoises de poules de réforme?

- Selon les données extraites du site de Innovation, science et développement Canada en 2022, 78% des importations de découpes et morceaux crus de poules de réforme proviennent de 4 entreprises situées en Ontario (Annexe 1).
- Il est difficile d'expliquer l'augmentation des importations de poules de réforme, d'autant plus que l'utilisation de tels produits est limitée.
- Les importations de ces oiseaux sont à surveiller pour constater ou non une tendance dans les prochaines années.

6. Quel est l'impact de la diminution de la consommation de dindons sur les producteurs de dindons québécois et quelles sont vos perceptions générales quant à l'avenir de cette viande, notamment dans le contexte de la gestion de l'offre? Comment abordez-vous cet enjeu en tant que filière et quelles solutions tangibles et contrôlables peuvent être envisagées pour y faire face?

- La diminution de la consommation de dindon est réelle et n'est pas unique au Québec. On constate la même réalité ailleurs au Canada, aux États-Unis et dans le monde. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette diminution au Canada et au Québec :
  - La consommation de dindon femelle (léger) a longtemps été soutenue par les promotions des détaillants ou par les transformateurs qui devaient écouler les surplus de dindons surgelés. Pour un investissement moindre, les épiceries vont attirer autant de consommateurs avec des promotions sur d'autres produits. Les chaînes d'alimentation limitent ces promotions en raison du coût important à moins que le transformateur primaire assume une part de la perte.
  - Malgré plusieurs tentatives, les transformateurs n'ont pas obtenu de succès pour vendre des découpes fraîches sur une base régulière.
  - La viande dindon lourd est essentiellement dirigée vers la fabrication de rôtis de dindons pour la charcuterie utilisée dans les sandwichs. Ces produits se retrouvent en restauration dans les sandwicheries ou encore en épicerie. Ils sont en concurrence avec le jambon dont le coût est inférieur.
  - En épicerie, la poitrine désossée fraîche est en compétition avec celle de poulet dont le prix est moins élevé.
  - Beaucoup de nouveaux arrivants proviennent de pays où il ne se consomme pas ou très peu de dindon.
  - L'offre de protéines s'est élargie avec les années et les consommateurs ont accès à un large éventail de produits répondant à leurs besoins nutritionnels et à leurs préférences.
  - Par rapport à nos grands-parents et nos parents, les nouvelles générations, dont la taille des familles est plus petite, sont moins portées à acheter un dindon entier. La réduction des poids vifs ne peut constituer une solution puisqu'il se rapprochera trop de celui d'un poulet dont le prix est moins élevé.
  - Depuis plusieurs années, les transformateurs, avec les producteurs, ont participé à des programmes de promotion, mais les résultats obtenus n'ont pas été à la hauteur des espérances.
- La diminution de la consommation de dindon à ce jour a eu des impacts moins grands du côté des producteurs que du côté des transformateurs. Les allocations de production ne sont pas alignées sur la demande réelle (un principe fondamental de la gestion de l'offre).
- Le travail en filière ne se fait pas en raison du manque de confiance entre les joueurs. Les besoins dans le dindon à court terme sont : 1) abaisser la production pour permettre un retour à la rentabilité et ainsi pouvoir investir dans les usines pour entretenir l'intégrité des bâtiments et améliorer l'efficacité et la diversité des produits offerts ; 2) abaisser le prix du vivant pour être plus compétitif avec d'autres viandes comme le porc ; 3) améliorer de manière significative la qualité des oiseaux livrés aux abattoirs par les producteurs.

- Il y a toujours une demande pour le dindon, mais les offices de production canadiens devront établir l'allocation en considérant une demande qui n'est pas subventionnée par les transformateurs et/ou les détaillants. Les transformateurs accusent des pertes importantes dans ce secteur remettant même en question la volonté de demeurer actif dans ce secteur. Tous doivent y trouver leur compte et de la viabilité.
- Il y a une place pour le dindon dans l'offre de protéines, mais l'avenir de cette viande est fragile. Il faut redéfinir. Le CQTV souhaite une réflexion stratégique de tous les acteurs de cette filière pour adresser ces enjeux et identifier des solutions tangibles. L'exercice permettra de réaliser un portrait lucide des forces et faiblesses ainsi que des opportunités et menaces (FFOM) et ainsi évaluer la juste place du dindon dans le marché. Les questions des besoins des consommateurs, de coût, de performance et d'efficacité seront forcément abordées.

6.1 Les données du MAPAQ se limitent à 2022 et il est question d'une stabilisation de la production en 2021. Où en sommes-nous en 2023-2024 ?

- Si on décèle une minime stabilisation en 2022, celle-ci ne s'est pas poursuivie selon le point de vue des transformateurs. Il faut aussi interpréter les données en tenant compte d'importants éléments de contexte tels que : l'influenza aviaire ayant affecté certains troupeaux de dindons ainsi que l'écoulement de volume à prix rabais pour écouler les stocks élevés.
- La production doit diminuer davantage en 2024 et en 2025. (Annexe 2. Lettre des TVOC à ÉDC.)

a) Quels sont les impacts ou effets de la nouvelle politique d'allocation des EDC adoptée en 2023?

- Il n'est pas possible d'observer d'effets de cette politique récemment mise en vigueur.

b) Avez-vous des commentaires sur la qualité des dindons produits au Québec ?

- La qualité des dindons est déficiente au Québec, particulièrement pour le mâle où les défauts de qualités sont significatifs et se situent au niveau de la poitrine, soit la partie ayant la plus grande valeur.
- On constate un écart marqué dans les proportions d'oiseaux de grade A chez les mâles entre les élevages américains et québécois (graphique ci-dessous).

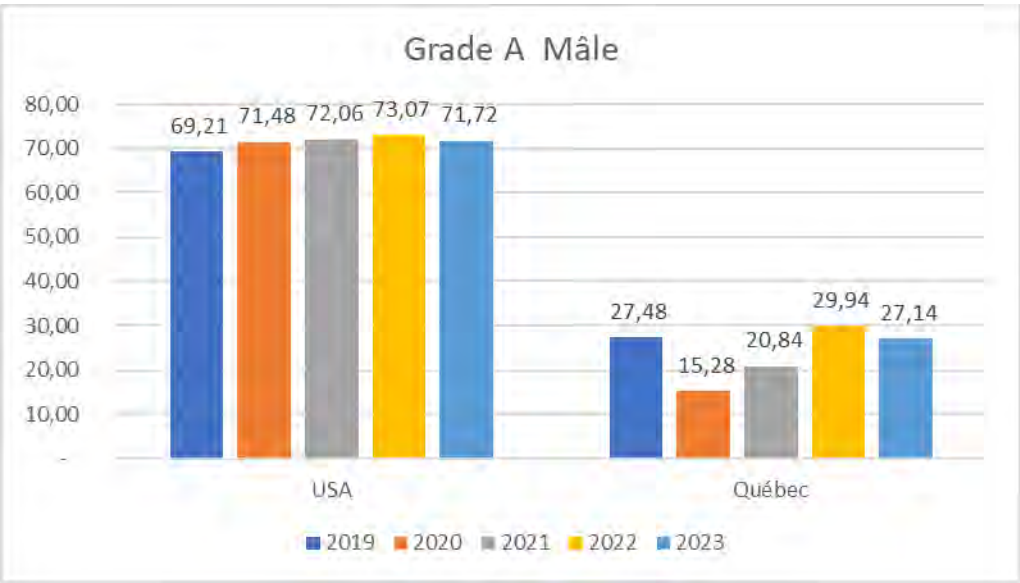

- Le problème de qualité est sérieux comme l'est le manque de volonté réelle à le régler par les producteurs.
- Ce manque de qualité entraine des coûts importants en usine et impactent négativement les capacités d'abattage, ce qui a des impacts jusqu'aux fermes. Ces oiseaux ne peuvent être conditionnés en usine à des vitesses optimales. Cette situation n'a cessé de se détériorer au fil des années.
- Cette non-qualité plombe l'efficacité et la rentabilité de la filière.
- Selon nos discussions avec les autres transformateurs canadiens et les données compilées par la firme *Intellimetrics* qui mesure la qualité aux États-Unis, le Québec élève les mêmes génétiques dans des conditions climatiques similaires que les autres producteurs en Amérique du Nord.
- Lors de visites sur des fermes américaines et dans des abattoirs, nous avons observé des dindes mâles d'un poids vif supérieur à celui du Québec, avec très peu de défauts, élevés dans des « pull shed » construites à peu de frais. La clé du succès est la régie d'élevage et nous n'avons pas encore trouvé la recette gagnante au Québec, malgré plusieurs efforts.
- A notre avis, la solution passera par un paiement sur la qualité où la dinde « utilité » sera déprimée et la dinde « A » bonifiée. Le système de gestion de l'offre se doit d'être efficace. La collaboration des autres maillons de la filière (couvoiriers, meuniers, vétérinaires) sera requise et des choix difficiles pour la filière devront être faits. Nous suggérons à la Régie de visionner la vidéo déjà soumise sous scellé dans le cadre de l'approbation du règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché du dindon 174-07-01-D-04.

7. Considérant que le produit sous gestion de l'offre, dans le cas présent la volaille, n'est pas un produit brut, mais le résultat d'un minimum de transformation qui implique une chaine d'intervenants dont chaque maillon est indispensable pour le bon fonctionnement du système, que pensez-vous de la proposition formulée en conclusion au mémoire conjoint AQINAC-LCQ, soit la formation d'un comité filière permanent ?

    - La filière du poulet est actuellement engagée dans une réflexion stratégique à l'issu de laquelle un plan d'actions sera élaboré en identifiant des comités opérationnels selon les enjeux prioritaires retenus. La filière dindon vivra un tel exercice éventuellement.

a) Quelles en seraient la composition et sa gouvernance ? À quelle fréquence ce comité devrait se rencontrer pour être efficient et efficace?

- L'ensemble des maillons de la filière devrait en faire partie. La composition doit inclure des producteurs d'œufs d'incubation, des couvoirs, des meuniers, des producteurs et des transformateurs. Des invités sur base *ad hoc,* comme les clients, devraient être considérés.
- La gouvernance pourrait prendre la forme d'un OBNL dûment constitué, à la manière de la filière porcine et de celle des grains.
- L'OBNL devrait se rencontrer aux trimestres. La direction devrait être donnée maillons le plus près du client, sinon à un tiers comme le MAPAQ ou le CTAQ.

b) Quels pourraient être les sujets qui y seraient abordés ?

- La structure choisie pourrait avoir la responsabilité de la réalisation du plan d'actions, issu de la réflexion stratégique, et dont les participants s'engagent à mettre en œuvre des actions concrètes alignées sur la vision et les objectifs.
- Cette organisation rappellera à tous que tout le travail fait dans cette chaine (filière) est orienté pour un client qui, lui, dicte la direction (le client n'étant pas le consommateur). Parfois, les maillons en amont pensent que les transformateurs doivent faire comprendre leur réalité et leur alignement aux clients de volaille. Or, cela ne fonctionne pas ainsi. Ajoutons que ces mêmes acteurs oublient que la gestion de l'offre est un privilège que l'on doit préserver et cela en assurant la plus grande efficacité et compétitivité. La création d'un tel organisme serait un pas dans la bonne direction. En autant que l'objectif soit de répondre aux attentes et besoins du marché.

8. En ce qui concerne le mécanisme de détermination de l'allocation nationale dans le secteur du poulet, est-il possible d'élaborer sur les projets des ÉVQ concernant des rencontres préalables aux réunions d'allocation avec les CFO (Ontario) et des rencontres exploratoires avec les producteurs de Colombie-Britannique?

- Il nous est très difficile de commenter sur le projet des EVQ puisque nous n'avons pas de détails sur celui-ci. Nous aimerions avoir plus de précisions sur ce projet, ce qui nous permettrait de mieux commenter dans le but d'éclairer la Régie.

- La collaboration et l'échange d'informations avec les autres offices sont toujours souhaités, mais ils ne doivent pas se traduire par une position ferme pour établir les volumes d'allocation.
- En Colombie-Britannique où le prix du poulet vivant pourrait s'établir à 25¢/kg (et peut-être au-delà) de plus que celui de l'Ontario au cours des prochains mois, les transformateurs locaux encaissent cet écart de prix, sinon les clients s'approvisionneront d'ailleurs ou réduiront leurs volumes d'achat.
- Cette situation est un risque important pour la gestion de l'offre partout au Canada, ainsi qu'un risque tous aussi important de briser la confiance des clients et éventuellement des consommateurs. Plusieurs clients ont commencé à faire des demandes d'approvisionnement en provenance de d'autres provinces. Si le projet des EVQ est de tenter de raisonner les éleveurs de Colombie-Britannique, cela est peut-être une bonne chose. Mais à ce jour, l'objectif final n'est pas clair. Pour le moment, les réalités de ces deux provinces sont totalement différentes. Les EVQ devraient focusser leurs rapprochements en tout premier lieu avec les provinces faisant partie du marché Canada central. Si on doit sortir de ce marché, le premier choix serait le Manitoba étant la province la plus proche du Canada central et qui, à l'occasion, écoule une partie de sa production sur le marché Canada central.
- Au terme de ces discussions, si les offices considèrent l'ensemble des paramètres économiques, ils devraient arriver à la conclusion qu'une portion plus importante de la croissance devrait être produite au Québec.
- C'est d'ailleurs ce que prévoit la Loi sur les offices des produits agricoles : *23.(2) L'office de commercialisation prend en compte les avantages comparatifs de production dans l'attribution de quotas additionnels destinés à répondre à la croissance prévue de la demande du marché.*
- À notre avis, cet élément devrait être à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Association nationale des régies agroalimentaires.
- Les offices doivent considérer la viabilité de tous les intervenants, incluant les transformateurs actuels. Souvent, ils limitent aux critères d'offre et demande en excluant la variable prix. L'augmentation de l'offre se traduit par une diminution de prix. Actuellement, ce sont les transformateurs qui assument les risques de marché lors de situation de surplus.
- Les producteurs profitent d'allocations élevées puisque leur marge unitaire de profit est établie peu importe les conditions de marché. Donc, plus le volume produit est important, plus le profit du producteur sera élevé.
- Du côté des surtransformateurs, ceux-ci formulent des demandes d'allocation, mais sans engagement d'achat auprès des transformateurs primaires à un prix viable pour les deux parties : en cas de surplus, ce sont les abattoirs qui devront écouler ces produits au rabais ou supporter des coûts d'entreposage.

Dans le cas où de tels projets sont bel et bien concrets, est-il envisageable d'étendre l'exercice avec d'autres intervenants de la filière et de l'étendre également au secteur du dindon ? Veuillez préciser et commenter.

- Il faut un rapprochement avec les transformateurs du Québec! Nous avons encore beaucoup trop d'écarts entre le CQTV et les EVQ sur les positions à prendre dans les allocations.

Questions adressées au CQTV

9. Nous souhaitons obtenir des commentaires sur le paragraphe 55, à la page 10 du mémoire du CQTV en expliquant en quoi cette situation diffère dans les autres secteurs de la gestion de l'offre et les pistes de solution envisageable à cet égard.

   - Dans les filières poulet et dindon, les inventaires sont pris entièrement en charge par les transformateurs. Il n'existe aucun mécanisme collectif de gestion des inventaires. Cette absence fait en sorte que seuls les transformateurs assument les risques de fluctuation du marché quand l'offre dépasse la demande. Les producteurs étant payés sur le coût de production et n'ayant pas à assumer une partie ou en totalité les inventaires en surplus, les allocations sont très souvent plus élevées que le marché.

   - Dans les filières œufs de consommation et lait, il existe des mécanismes de gestion des inventaires avec un partage de risque. Il existe des mécanismes permettant de gérer et d'écouler les surplus sur les marchés à des prix moindres, la différence étant supportée par les producteurs. Cette situation n'existe pas dans le poulet ni dans le dindon. Ce qui rend le tout encore plus dérangeant est que le pouvoir de décision sur les allocations réside dans les mains des producteurs. Donc d'un côté 100% du pouvoir de décisions appartient aux producteurs et de l'autre 100% du risque des marchés appartient aux transformateurs, assez invraisemblable.

   - Plusieurs pistes de solutions peuvent être explorées. A ce stade-ci, un groupe de travail a été formé par les Transformateurs de volaille et d'œufs du Canada (TVOC) ayant pour objectif d'adresser cette situation avec l'aide d'une firme d'experts externes. Une proposition sera présentée aux membres à la rencontre du mois d'octobre. Il nous fera plaisir par la suite d'en faire présentation à la Régie.

C. ENJEUX DE BIOSÉCURITÉ

Questions adressées à tous les intervenants

10. Dans le contexte des éclosions de maladie, notamment l'IAHP au Québec en 2022 (23 élevages, dont 15 commerciaux et 8 non qualifiés), la filière est-elle préoccupée par l'impact de ces éclosions sur les sites « non commerciaux », dont 8 ont été officiellement répertoriés en 2022 ?

    - La préoccupation envers les sites « non commerciaux » et les élevages de canards est bien réelle. Ces élevages ont des risques à la santé différents de ceux des élevages commerciaux : souvent multi-espèces aviaires, avec accès à l'extérieur, de plusieurs origines, qui ont peu ou pas de suivi de santé. Leur nombre ne semble pas très élevé au Québec comparativement en Ontario et en Colombie-Britannique, ce qui ne nous a pas trop préoccupés jusqu'ici. Mais avec des éclosions comme celle de 2022, il est clair que leur présence est davantage préoccupante, expliquant le commentaire sur la traçabilité ci-après mentionné

    - Un autre enjeu actuellement est la mortalité élevée dans les élevages non-commerciaux, en écho aux enjeux de mortalité faisant rage dans les élevages commerciaux. Des cas d'encéphalite, d'hépatite et d'autres maladies laissent les producteurs de basses cours perplexes devant leur haut taux de mortalité. Ces derniers commencent à poser beaucoup de questions.

Qui assure ou doit assurer le contrôle et la vérification sur ces sites et comment doit-on le faire ?

- Le suivi des élevages « non commerciaux » pourraient-il faire l'objet de suivi dans le cadre de la surveillance des « hors quota » par les ÉVQ? et en partie par le MAPAQ?

La prévention à cet égard faite par les ÉVQ dans le cadre du programme de circuits courts et dans le contrôle de la vente de poussins est-elle suffisante étant donné les impacts importants tant en termes de santé et d'économie ?

- Lorsque des éclosions de IA sont en cours, la vente de poussins « non-commerciaux » doit cesser durant cette période.

La filière est-elle préoccupée par la traçabilité des poulets et dindons produits au Québec ?

- Non. En cas de rappel de produits ou d'éclosion de maladie, la traçabilité est possible depuis les produits finis jusqu'aux fermes de production et elle rencontre les exigences actuelles de nos clients.
- Pour ce qui est de la traçabilité des maladies avicoles économiquement importantes, la filière aurait tout intérêt à ce que non seulement les fermes commerciales soient répertoriées géographiquement, mais aussi celles non-commerciales.
- La traçabilité implique aussi de connaître l'origine des oiseaux vivants et de pouvoir suivre les déplacements au cours de leur vie pour pouvoir rapidement déterminer des liens épidémiologiques lors d'éclosion de maladies importantes.

Questions adressées au MAPAQ

11. À mi-parcours de sa mise en œuvre, quelle est l'évaluation du MAPAQ de son projet pilote d'abattage à la ferme (objectifs visés, intérêt à participer, portrait statistique, impacts économiques)?

D. ENJEUX ET PLANIFICATION STRATÉGIQUES

Questions adressées aux ÉVQ

12. La Régie constate que l'Office a fait des interventions en lien avec des cibles et actions de son Plan stratégique 2019-2022. Est-ce que l'Office dispose d'un bilan plus détaillé pour toutes les cibles et, le cas échéant, est-il possible de le déposer au dossier ?

Questions adressées à tous les intervenants

13. Que pensez-vous de l'affirmation du MAPAQ selon laquelle : Dans le contexte de la baisse de la part du Québec dans l'allocation de production, « *Les allocations d'expansion du marché et de spécialité pourraient représenter des avenues de développement à explorer et à cibler par la filière québécoise dans le cadre d'une planification stratégique sectorielle* ».

- D'abord, précisons que la production pour expansion de marché est destinée à l'exportation.
- Un abattoir utilise actuellement ce programme pour des poulets et dindons destinés à la communauté juive américaine.
- Même si ces avenues peuvent être explorées, il n'en demeure pas moins que ces marchés sont changeants et subissent les pressions protectionnistes des pays qui importent cette volaille. Ce sont des marchés spécifiques et ponctuels. Par exemple, un des transformateurs a exporté des dindes halal vers le Proche-Orient avec un succès intéressant en 2023. Les exigences du pays importateur ont changé pour 2024, réduisant les exportations possibles à 0 kg.
- Il faut rester à l'affut des opportunités sur ces marchés, mais il faut alors que l'ensemble de la filière accepte de produire un produit spécifique pour un marché ponctuel, en étant agile et enthousiaste.
- Si on désire développer le marché d'exportation, il faudra trouver le moyen d'abaisser significativement le coût de produit. Or selon les données *Agristats* en juin 2024, le prix du poulet vivant québécois livré à l'abattoir est environ 70¢/kg supérieur à celui d'un poulet américain.
- Les éclosions de grippe aviaire qui ont pour effet d'interdire l'exportation de volailles produites dans la zone concernée constitue un risque supplémentaire à considérer.

14. La question de la relève est un élément important dans plusieurs secteurs sous gestion de l'offre.

a) Dans l'optique où les démarrages d'entreprises avicoles sont majoritairement issus d'un transfert familial (71 %), ce qui est supérieur à la moyenne de l'ensemble des secteurs (54 %) (voir Portrait-diagnostic sectoriel, page 18), peut-on affirmer qu'il s'agit d'une particularité des secteurs de la gestion de l'offre et dans l'affirmative, quels sont les enjeux de relève non apparentée dans ces secteurs? Les efforts entrepris par les ÉVQ à cet égard semblent-ils suffisants ?

- Selon le CQTV, les efforts entrepris par les EVQ sont insuffisants.
- Les EVQ n'ont pas de portrait de l'âge des producteurs, de leur plan de relève, du potentiel de relève non-apparenté, etc.
- Le CQTV ne craint pas qu'il n'y ait pas assez de producteurs pour produire les volumes québécois étant donné l'effet de consolidation et de concentration de la production chez un plus petite nombre d'entreprises.
- Il est tout de même bienvenu de compter sur de nouveaux joueurs qui participent à dynamiser le secteur, y apportant avec eux des idées et des visions nouvelles.
- Les programmes de relève devraient se soucier de l'efficacité et considérer des éléments comme un minimum de têtes pour assurer la viabilité de l'entreprise ainsi que du positionnement géographique par rapport aux services en amont et en aval. Le CTQV encourage le développement de la relève, mais il faudrait s'assurer lorsqu'il s'agit de fermes en régions éloignées, que des abattoirs se trouvent à proximité et qu'ils ont la capacité et le marché pour vendre ces volumes. Pour illustrer ce point, le cas d'un nouveau producteur établi dans la région d'Amqui, soit à quatre heures de l'abattoir le plus près. Les conditions

hivernales allongent la durée de transport et le risque d'animaux morts en transport. Les attrapeurs doivent faire huit heures de route pour charger une seule remorque. Actuellement, ces poulets sont abattus au Nouveau-Brunswick afin de minimiser les distances de transport.

- Les programmes de relève supposent un partage de la croissance organique, ce que les producteurs établis ne semblent, de toute évidence, pas prêts à concéder. Les filières lait, œufs de consommation et œufs d'incubation pourraient être intéressantes à examiner du point de vue de la relève dans un futur rapproché.
- Cela dit, le principal frein à la relève est l'accès aux quotas et au financement.
- Depuis une dizaine d'année, les Producteurs de poulets du Nouveau-Brunswick, avec des volumes de production inférieurs à ceux du Québec, ont permis à 7 producteurs non apparentés de démarrer une production avicole.

b) Dans le cadre des réflexions en cours pour une planification stratégique sectorielle, comment la filière envisage-t-elle d'aborder l'enjeu de la relève ?

- Le CQTV souhaite que cet enjeu soit retenu et que le plan d'action ciblera certaines actions concrètes à ce sujet.

E. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Questions adressées à tous les intervenants

15. Quels sont les aspects du développement durable et de l'impact des changements climatiques qui constituent des éléments de préoccupation pour la filière? Pouvez-vous expliquer comment la filière entend limiter ces impacts?

a) Impact des changements climatiques

- Les canicules sont déjà, et seront, de plus en plus critiques puisqu'elles s'étalent sur une plus longue période de l'année, sont plus intenses et/ou de plus longue durée et/ou plus fréquentes avec pour effets des conditions plus difficiles pour les périodes d'attrapage dans les poulaillers, de transport et d'attente en abris à l'arrivée à l'usine.
- La filière n'est pas à l'abri d'une modification des lois entournant le transport d'animaux vivants, interdisant le transport des volailles en période de canicules. Des lois semblables sont déjà en vigueur dans plusieurs pays d'Europe. Il en va de même pour des lois limitant les durées de transport maximales permises.

b) Développement durable

- Les membres du CQTV se penchent sur plusieurs aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance du développement durable, touchant notamment :

- la main-d'œuvre (ex. : conditions de travail, relève, santé et sécurité au travail, diversité/équité et inclusion) ;
- les écosystèmes (ex. : consommation d'eau, efficacité énergétique, émissions de gaz à effet de serre, économie circulaire, adaptation aux changements climatiques) ;
- la gestion de nos organisations (ex. : éthique et intégrité, bien-être animal, approvisionnement responsable, cybersécurité).

- La filière pilote des programmes assortis d'objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant une contribution aux objectifs de développement durable régionaux (Stratégie québécoise de développement durable 2023-2028), nationaux (Stratégie fédérale de développement durable 2023-2027) et internationaux (Objectifs 2030 de développement durable des Nations unies).
- Les entreprises de plus petites tailles n'ont souvent pas les ressources pour gérer tous les éléments de développement durable et pour les entreprises de grandes tailles, cette gestion implique des coûts importants.
- Dans le cas où la technologie est disponible, d'importants investissements devront être effectués dans les prochaines années afin de réduire la consommation d'énergie tout en éliminant les énergies fossiles, le remplacement d'équipements pour utiliser des emballages éco-responsables, d'abris d'oiseaux plus performants afin de les protéger des grandes chaleurs, etc.
- La transition énergétique se traduira par des hausses de coûts dans tous les maillons de la filière avec, par conséquent, des prix plus élevés aux consommateurs. Les transformateurs verront leurs coûts augmenter étant donné les potentiels impacts sur les prix de nos intrants, les attentes des clients pour avoir des emballages écoresponsables, etc.
- Les protéines animales et végétales qui sauront minimiser ces impacts en tireront avantage.
- L'amélioration de la qualité des oiseaux, l'amélioration de la conversion alimentaire, la diminution des ressources humaines et matérielles par unité produite en transformation alimentaire sont des exemples qui contribueront à réduire l'empreinte

___

Annexe 1 Innovation, science et développement Canada

0207131000 - Mcx & abats comes,de volailles de réforme espèce Gallus domesticus,frais/réfrig

Concentration du marché		
Nombre d'importateurs	**Valeur des importations (CAN $)**	**% cumulatif des importations**
4	173 600 239	78,03 %
Tous	**222 468 525**	**100,00 %**

ıda,e/d

Afficher seulement les entreprises avec une adresse en/au :

Toutes les provinces / Tous les terri | Afficher

Exporter la liste en Excel

Filtrer les articles | Affiche 1 à 4 de 4 entrées | **Afficher** 10 **entrées**

Principaux importateurs canadiens [2] en 2022			
Nom de l'entreprise (en ordre alphabétique)	**Ville**	**Province**	**Code postal** [3]
ADELPHIA POULTRY LTD.	Toronto	Ontario	M8Z 1B4
EASTERN MEAT SOLUTIONS INC	Mississauga	Ontario	L4W 4T9
ERIE MEAT PRODUCTS LIMITED	Mississauga	Ontario	L4X 2C1
GOODMARK POULTRY TORONTO INC.	Toronto	Ontario	M9W 6N4

[This letter is sent on behalf of the Turkey Primary Processing Sector of CPEP]

August 16, 2024 *Sent by email*

Mr. Phil Boyd
Turkey Farmers of Canada
7145 Credit Avenue, Building #2
Mississauga, ON L5N 6J7

Re: 2024/25 Allocation

Dear Phil,

At the TFC meeting in June, there were lengthy discussions regarding the 2024/25 allocation. It took some time to pass a motion to reduce the commercial allocation. The decision was to set the allocation at 132.75 Mkg.

The focus of the discussion was mostly in regard to stock levels and import levels, particularly the CPTPP TRQ utilization. Unfortunately, demand is very weak, and we are not seeing positive signs for the upcoming months and the crucial Thanksgiving and Christmas periods. Demand is always a combination of quantity and price. The level of consumption considered to set the allocation at 132.75 Mkg is currently not sustainable for processors as it will mean low wholesale prices.

The monthly report on wholesale prices and volumes shows signs of the weak market. For whole birds, even if quantities are small, the average price for the first 2 months of the control period is in the low to mid $3 per kg. For frozen breast meat, the average price for the same period is close to $8/kg. Thigh meat prices that were strong in the last few years have dropped significantly and frozen thigh meat prices are now trending toward $4.50/kg, $2.50 lower than they were in previous control periods (2011/22 and 2022/23). The level of stocks is another sign of the imbalance between supply and demand. On July 1, whole bird stocks were close to 23 Mkg, 4 Mkg higher than last year and in the high end of the 5-yr range and breast meat stocks are up 1 Mkg from last year and trending towards 3 Mkg.

Another concern is that the level of TRQ utilization is very low for both the WTO and CPTPP TRQ. For the WTO TRQ, it will be widely used by the end of the year and this additional supply of imported products will put additional pressure on domestic breast meat prices. For the CPTPP TRQ, the assumption used by TFC is that the 2/3 of the CPTPP TRQ will be utilized during the 2024/25 control period. If the CPTPP TRQ is not utilized, it is not because the Chilean supply is not available at a competitive price but because of the low demand on the domestic market. The CPTPP TRQ will eventually be fully utilized, and it will replace domestic production and the Canadian industry will need to adjust.

We believe that the TFC board should immediately consider the supply and demand for 2024/25 and a reduction of the commercial allocation. Changes to the commercial allocation late in the control period are always challenging for producers and processors, however, the situation requires it. For 2024/25, we recommend considering a commercial allocation of 128 Mkg.

For whole birds, this recommendation is based on the assumptions used by the TFC board for the 132.75 MKg allocation, which means an optimistic disappearance of 58 Mkg and a commercial production of 48.5 Mkg. For breast meat, the disappearance and closing stocks need to be adjusted down to ensure the processing industry is sustainable. Assuming breast meat closing stocks at the end of the control period of 1.5 Mkg and domestic disappearance at 27.5 Mkg, this means a commercial "FP" allocation of 79.5 Mkg.

We also suggest that when re-assessing the supply and demand for the 2024/25 control, it would be useful to have a longer term view and also assess the supply and demand for, at a minimum, the 2025/26 control period.

Sincerely,

Nicolas Paillat
Director, Chicken and Turkey Primary Processing Sectors

C.c.: CPEP TPP Members
Brian Douglas, Chair, FPCC

ANNEXE 7

Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière

Les Couvoiriers du Québec

Mémoire de l'AQINAC et de LCQ et réponses aux questions de la Régie

2024

Évaluation 2024 des interventions des Éleveurs de volailles du Québec dans l'administration du plan conjoint volaille

AQINAC - Julie Boudreau
L'AQINAC et LCQ
26/07/2024

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF....2
L'AQINAC ET LES COUVOIRIERS DU QUÉBEC....3
OBSERVATIONS PORTANT SUR LE PORTRAIT DIAGNOSTIQUE SECTORIEL ET SUR LE MÉMOIRE DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC....4
RETOUR SUR LES RECOMMANDATIONS 2019 DE LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC (RMAAQ)....6
COHÉSION DE LA PRODUCTION....7
SANTÉ ET SALUBRITÉ....8
BIOSÉCURITÉ....10
DÉVELOPPEMENT DURABLE....12
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS....13

Sommaire exécutif

- Nous sommes ravis de constater que plusieurs démarches ont été entreprises afin de répondre aux recommandations 2019 de la RMAAQ;
- Les intervenants du secteur manifestaient déjà depuis quelques années, la nécessité d'une plus grande collaboration entre les maillons de la filière;
- Les changements au niveau du conseil d'administration des ÉVQ, ainsi qu'à la direction générale en 2023 et 2024 ont modifié de façon importante le rôle de ceux-ci au niveau de la filière, et ce, de façon positive;
- Mise en place de la planification stratégique sectorielle;
- Besoins de davantage de cohésion au niveau de la production;
- Besoins de sensibilisation à la réduction des pathogènes;
- Poursuite de l'exercice de sensibilisation et de formation auprès des producteurs de volailles, afin de les sensibiliser aux enjeux liés à la résistance aux antibiotiques;
- Responsabilisation accrue des éleveurs aux enjeux de biosécurité;
- Création d'initiative concrète de développement durable.

L'AQINAC et Les Couvoiriers du Québec

L'AQINAC regroupe des entrepreneurs dont l'objectif commun est de contribuer efficacement au développement et à l'essor de l'industrie agricole et agroalimentaire québécoise. L'association réunit des membres de l'industrie en amont de la production. Elle compte plus de 200 membres actifs et associés : les fabricants d'aliments pour le bétail et la volaille, les négociants en céréales et les fournisseurs d'intrants, de biens et de services, qui emploient bon nombre de conseillers agricoles (agronomes, vétérinaires et autres professionnels).

Les membres de l'AQINAC produisent annuellement environ 5 200 000 tonnes d'équivalents en moulées complètes, dont 1 200 000 tonnes métriques (tm)[1] pour la production avicole. Ils sont d'importants générateurs d'emplois et des piliers économiques dans plusieurs régions du Québec.

Mission de l'AQINAC

Être le leader dans la défense et la promotion du secteur de la nutrition et de la production animale, et contribuer au développement d'une industrie agroalimentaire moderne et durable.

Les Couvoiriers du Québec inc. regroupent cinq couvoirs de "type chair" :

- Couvoir Boire & Frères inc.;
- Couvoir Sollio;
- Couvoir Scott (2020) inc.
- Couvoir Ramsay inc.;
- Entreprise Couvoir Côté s.e.c.

Annuellement, les membres de l'association mettent en incubation près de 290 millions d'œufs de « type chair » et mettent en marché près de 240 millions de poussins. Ils emploient près de 400 personnes pour la bonne marche de leurs opérations.

Mission de LCQ

Assurer un leadership dans la promotion et la représentation des intérêts des couvoirs québécois de poulets de type chair en favorisant le développement d'une industrie avicole moderne et durable

[1] www.aqinac.com

Observations portant sur le portrait diagnostique sectoriel et sur le mémoire des Éleveurs de volailles du Québec

Nos organisations ont pris connaissance du portrait diagnostique sectoriel de l'industrie de la volaille au Québec et du mémoire des Éleveurs de volailles du Québec. Nous tenons d'ailleurs à mentionner la qualité de ces deux documents et de l'excellent travail réalisé par le MAPAQ et les ÉVQ.

Nous retenons que :

- Le poulet demeure la viande préférée des Canadiens.
- Au Québec, le poulet est l'une des viandes les plus achetées au comptoir des viandes des grands détaillants et que les ventes de dinde ont doublées en 2021 par rapport à 2019 (prépandémie).
- La pandémie de COVID-19 a modifié de façon importante les habitudes des consommateurs et a eu un impact sur chacun des maillons de la filière avicole québécoise.
- La marge bénéficiaire nette des entreprises de volaille et de production d'œufs au Québec a diminué de 31,4% entre 2017 et 2021.
- En raison de la gestion de l'offre, les importations de poulet et de dindon sont principalement réalisées sous les contingents tarifaires prévus dans les accords commerciaux suivants :
    - L'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur l'agriculture (OMC),
    - Le Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
    - L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)
        - Nos soulignons qu'en 2022, les contingents tarifaires pour le poulet ont été remplis à 83,1% et à 51,8% pour le dindon en 2022.
- La compétitivité des entreprises québécoises de transformation de la volaille repose en grande partie sur la main-d'œuvre. Depuis 2018, on observe une augmentation du recours aux travailleurs étrangers temporaires (TÉT) pour combler le manque de ressources humaines.
- En avril 2022, le gouvernement fédéral a mis en place temporairement un Plan d'action dans le cadre du Programme TÉT.
    - Ce plan permettait aux employeurs de pourvoir les postes vacants en raison de la pénurie de main-d'œuvre, et d'embaucher jusqu'à 30 % de leur main-d'œuvre par le biais de ce programme.
        - Cependant, la décision du gouvernement fédéral de réformer ce programme passant le maximum de 30% à 20 % apporte son lot d'inquiétudes pour la filière.
        - Les travailleurs étrangers temporaires représentent une partie importante des ressources humaines en amont de la production (couvoirs et ferme de

reproduction), ainsi qu'au niveau de la transformation. Nous sommes d'avis que des représentations devront être faites devant les différents paliers gouvernementaux.

- Nous saluons la création en 2024 d'un comité de la gouvernance par les ÉVQ, comité ayant pour mandat de veiller à ce que le conseil d'administration remplisse leurs responsabilités légales, éthiques et fonctionnelles, tout en respectant les rôles de chacun :
    - Le conseil d'administration doit s'assurer de la pérennité et de la bonne gestion de l'organisation.
    - En revanche, la direction générale est embauchée pour assurer la gestion des opérations.
- Les Producteurs de poulet du Canada sont chargés d'administrer le plan de commercialisation du poulet à l'échelle fédérale. Nous reconnaissons l'importance de la participation des ÉVQ au comité exécutif des PPC, et ce, afin de prendre part et d'influencer les décisions.

Retour sur les recommandations 2019 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)

Interventions globalement positives dans la mise en marché du produit visé

L'évaluation des interventions des ÉVQ dans la mise en marché était globalement positive pour la période entre 2012 et 2019. Le rapport démontrait un secteur en santé, mais nécessitant toutefois certains ajustements. À la lecture du mémoire des ÉVQ, nous sommes ravis de constater que plusieurs démarches ont été entreprises afin de répondre aux recommandations de la RMAAQ.

Développement de la collaboration avec les partenaires dans la production et la mise en marché de la volaille (recommandation 2012 et 2019)

Malgré plusieurs recommandations de la RMAAQ lors des précédentes évaluations, les intervenants du secteur manifestaient encore une fois la nécessité d'une collaboration accrue entre les maillons de la filière. Effectivement, comme mentionné dans le rapport de la RMAAQ, les ÉVQ, qui représentent d'une certaine façon la base de la filière, doivent jouer un rôle de leader au sein de celle-ci. À noter que les changements au niveau du conseil d'administration des ÉVQ, ainsi qu'à la direction générale en 2023 et 2024 ont modifié de façon importante le rôle de ceux-ci au niveau de la filière, et ce, de façon positive.

Mise en place de la planification stratégique sectorielle

En 2019, la RMAAQ soulignait à nouveau l'importance de la mise en place d'une planification stratégique sectorielle. L'objectif était d'arriver à identifier et à partager des objectifs communs et la réalisation d'actions concertées au bénéfice de chacun des acteurs de la filière.

Cette recommandation a été respectée et la réalisation de la réflexion stratégique est bien entamée. En effet, les membres de la filière ont donné un mandat à une firme de consultants afin de réaliser une démarche d'analyse du contexte dans lequel évoluent les membres de la filière, de la définition des enjeux et des opportunités ainsi que de procéder à la consultation des membres et des parties prenantes de la filière. L'objectif de cet exercice est de statuer sur une vision commune et de définir des pistes d'actions orientées sur le marché afin d'assurer la croissance du secteur et la rentabilité des entreprises dans un contexte de gestion de l'offre qui encadre le développement du poulet au Canada. Cette planification stratégique devrait être finalisée à la fin 2024, sous la supervision administrative des ÉVQ.

Cohésion de la production

L'objectif ultime de la production avicole est de produire un poulet de qualité (physique, nutritif, salubre) dont le poids et l'alimentation répondent aux besoins du consommateur et des marchés, tout en livrant les quantités désirées au bon moment.

Lors de chaque éclosion au couvoir, le ratio de poussins produits mâles versus femelles est naturellement équilibré à plus ou moins 50% pour chacun des sexes. Considérant ce ratio, ainsi que le besoin d'approvisionnement en poussins de provenance autre qu'au Québec (selon les accords commerciaux), les couvoirs font face à une gestion logistique complexe afin de combler la demande québécoise. De plus, les demandes spécifiques des éleveurs, qui s'avèrent variables d'une semaine à l'autre, complexifient davantage cette logistique : poussins mâles ou femelles, poussins mixtes, provenant idéalement de poules du Québec pas trop jeunes ou pas trop vieilles, livrés à une journée ou une heure précise, etc. La situation est donc défavorable à une production efficace et ordonnée, entraîne des déséquilibres au niveau de la production et affecte collatéralement l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. En effet, cette instabilité affecte même les besoins en alimentation des oiseaux et entrave la régularité de ravitaillement par les fabricants d'aliments pour le bétail.

Nous devons mentionner que, malgré plusieurs approches faites par la filière auprès des ÉVQ, la situation est encore et toujours déséquilibrée. Ses capacités n'étant pas utilisées de façon optimale, le couvoir se retrouve en situation de sous ou de surcapacité.

Chaque intervenant de la chaîne de production avicole a pour mandat initial de répondre aux exigences toujours grandissantes des consommateurs et des marchés. Afin d'atteindre la cible d'une production efficace et ordonnée, et ce, dès l'étape de mise en incubation des poussins, la collaboration des membres de la filière doit être optimale.

Nous sommes persuadés que tous les acteurs de la filière trouveraient un grand intérêt à développer un réseau efficace grâce à une collaboration accrue de tous les maillons (voir figure 1).

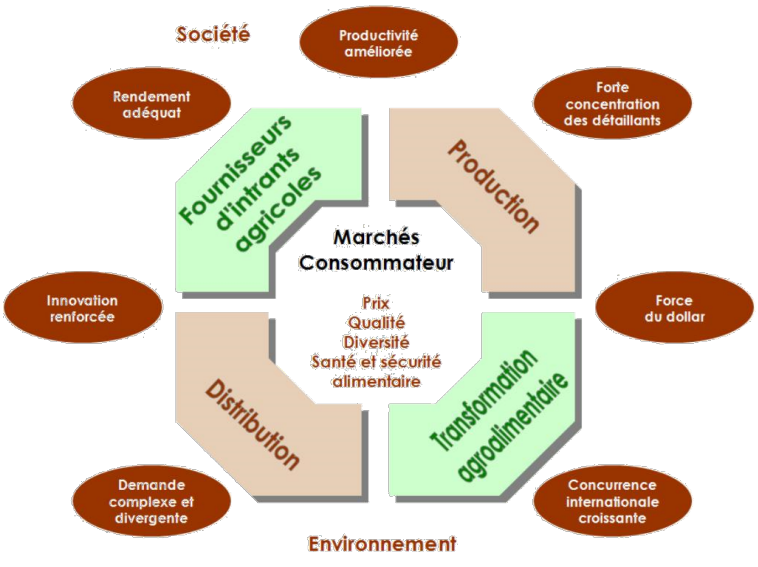

FIGURE 1

Santé et salubrité

RÉDUCTION DES PATHOGÈNES

La salubrité des aliments est une priorité pour le secteur agroalimentaire. En effet, celui-ci doit évoluer en fonction des normes de salubrité et des exigences grandissantes des consommateurs et des marchés.

Au cours des dernières années, l'Agence canadienne de Santé publique a rapporté plusieurs foyers d'éclosion de salmonellose associés à des produits de volaille. De même, Campylobacter et Clostridium demeurent à ce jour en tête de liste des principales causes de toxi-infection alimentaire rapportées par les organismes de surveillance. Le projet de recherche présenté par la Dre Marie-Lou Gaucher permet de développer nos connaissances pour une meilleure gestion du risque tout au long de la chaîne alimentaire, et ce, à partir des fermes d'élevage jusqu'aux transformateurs. Les connaissances acquises pourront permettre un meilleur contrôle du statut microbiologique de la volaille.

Une sensibilisation à cet enjeu demeure pour nous une priorité, et ce pour tous les maillons de la filière. À la ferme, la réduction des agents pathogènes commence par de bonnes pratiques de biosécurité, mais également d'une utilisation judicieuse des antimicrobiens.

RÉDUCTION DE L'UTILISATION DES ANTIMICROBIENS

Comme mentionné précédemment dans ce document, les consommateurs étant de plus en plus soucieux de leur santé et du bien-être des animaux. L'industrie avicole s'efforce donc de répondre à leurs préoccupations.

Outre les demandes du marché pour du poulet sans antibiotiques, nous sommes également préoccupés par la résistance aux antibiotiques. En effet, on prévoit que la résistance aux antibiotiques tuera plus de personnes que le cancer d'ici 2050.

La majorité de la résistance aux antibiotiques résulte d'une utilisation excessive ou abusive de ceux-ci. Fait à noter, de nombreux antibiotiques utilisés en agriculture le sont également en médecine humaine et que les animaux peuvent transmettre la résistance à l'homme par contact vivant et/ou par contamination environnementale.

Des statistiques alarmantes montrent qu'il est urgent de procéder à des changements radicaux au niveau mondial pour lutter contre la résistance aux antibiotiques sur tous les fronts, du secteur des soins de santé à celui de l'agriculture.

À cet effet, les Producteurs de poulet canadiens continuent de mettre au point leurs pratiques de production en réponse aux préférences des consommateurs. Lancée en 2011, la stratégie sur l'utilisation responsable des antimicrobiens (UAM) a montré la voie à suivre pour comprendre les

modes d'utilisation des antimicrobiens, promouvoir les bonnes pratiques de production, orienter la recherche et réduire l'utilisation des antimicrobiens.

Malgré la stratégie lancée par les PPC, nous sommes à même de nous rendre compte que nombreux sont les éleveurs qui réclament l'utilisation de produits antimicrobiens, et ce, pour diverses raisons. Cependant, le dépôt du projet de loi no 70, Loi modifiant la *Loi sur la protection sanitaire des animaux (loi P-42),* vise à bien outiller le Québec en vue d'assurer une meilleure protection de la santé animale et de la santé publique ainsi que de préserver la santé économique du secteur bioalimentaire.

Les modifications proposées permettraient au gouvernement de répondre plus efficacement aux situations d'urgence sanitaire, de se doter de méthodes d'intervention bonifiées pour faire face aux nouveaux enjeux en santé animale et de mieux lutter contre l'antibiorésistance. Ainsi, il serait possible de mettre en place un plan de traitement et de surveillance pour l'ensemble d'un troupeau lorsque certains individus montreraient des symptômes de maladie.

En conclusion, face aux prévisions alarmantes sur les conséquences de la résistance aux antibiotiques sur la santé et les moyens de subsistance des populations, les ÉVQ devront poursuivre les exercices de sensibilisation et de formation auprès des producteurs de volailles, afin de les sensibiliser aux enjeux liés à la résistance aux antibiotiques. Ils sont la pierre angulaire d'une utilisation toujours plus judicieuse des antibiotiques.

Biosécurité

RESPONSABILISATION DES ÉLEVEURS

Depuis avril 2022, la grippe aviaire s'est répandue chez les oiseaux sauvages dans l'ensemble des régions du Québec. Par la suite, de nombreux cas ont été détectés dans des élevages de volailles du Québec. Celle-ci se transmet directement d'un oiseau à un autre par les sécrétions et les excréments. Les oiseaux infectés peuvent propager le virus pendant une longue période, même s'ils ne présentent aucun signe de la maladie.

Le virus peut être introduit dans un élevage lorsque des oiseaux sauvages, des humains ou du matériel contaminé entrent en contact avec des oiseaux domestiques ou leur environnement. Par exemple, le virus peut se trouver sur des roues de véhicules, des bottes ou des mains contaminées.

Il n'existe aucun traitement reconnu contre la grippe aviaire, mais des mesures de biosécurité sont recommandées pour réduire le risque de propagation de la maladie à la volaille. Les bonnes pratiques de biosécurité sont effectivement essentielles pour prévenir l'introduction et la propagation de la maladie.

L'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) a mis en place des protocoles de biosécurité afin de sensibiliser tous les intervenants du secteur avicole québécois à leur application en situation courante, de vigilance ou d'urgence sanitaire. Ceux-ci sont destinés à contrôler les zones de biosécurité distinctes d'un site de production avicole afin de limiter l'accès et la circulation du personnel, des visiteurs, des véhicules de service et des équipements. Chaque intervenant (LCQ-AQINAC) doit donc suivre avec attention les protocoles qui leur sont attribués.

Cependant, les intervenants de LCQ et l'AQINAC ont répertorié plusieurs bris de biosécurité chez les éleveurs. D'ailleurs, les conclusions de la Dre Manon Racicot présentées lors de la dernière AGA de l'EQCMA déterminent que les principales sources d'introduction probables pour les fermes infectées primaires sont l'intégrité du bâtiment et le détassement.

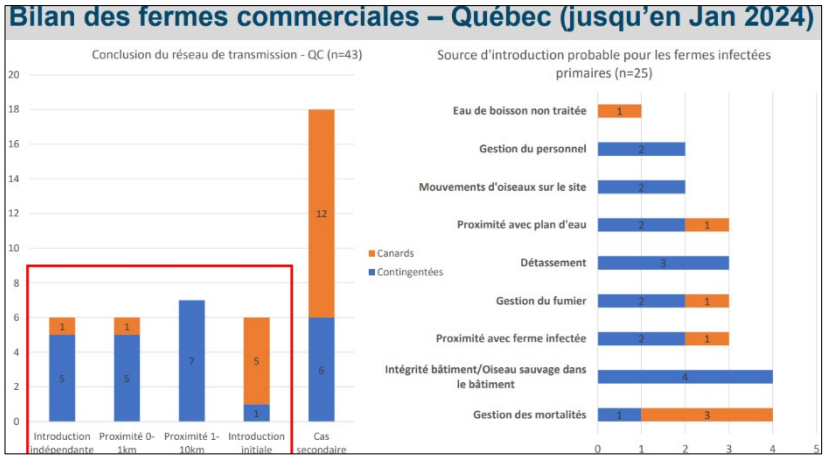

Tableau 1 _ Présentation Dre Manon Racicot – Mise à jour sur l'influenza aviaire – AGA-de l'EQCMA en janvier 2024

Les études effectuées depuis les dernières crises de grippe aviaire démontrent sans nul doute que le contact accru avec un environnement contaminé représente la principale cause de propagation de la maladie.

- Tracteur/équipement circulent sur le site près des bâtiments sans procédures de nettoyage et désinfection (N&D)
- Travail aux champs puis prendre soin des oiseaux sans changer de vêtements/chaussures
- Partage d'employés entre fermes
- Absence de vêtements dédiés à la ferme et à la zone d'élevage
- Contamination des véhicules
- Circulation sur la ferme
- Route sale et non réservée pour l'équarrisseur et la sortie de fumier
- Route propre pour la livraison de moulée, couvoir, litière propre…

Il est donc très important de spécifier que **chaque producteur avicole est responsable** de définir ses zones de biosécurité spécifiques à son site de production. Chacun d'eux doit mener une lutte constante contre l'introduction de la maladie. La préparation d'un schéma du site de production permet de relever les éléments clés de l'exploitation agricole, les flux de circulation, les endroits qui créent des difficultés quant à la gestion du site et les modifications qui peuvent être apportées pour améliorer les pratiques de biosécurité.

Développement durable

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont réalisé une analyse du cycle de vie (ACV). L'ACV est une approche reconnue à l'échelle internationale pour évaluer les incidences liées à l'ensemble des étapes de la vie d'un produit.

En 2018, les Producteurs de poulet du Canada ont reçu les résultats de leur toute première ACV. L'étude a été conçue pour mesurer la performance environnementale et sociale du secteur du poulet au Canada, de l'œuf d'incubation à la transformation.

Les principaux résultats sont:

- Compte tenu de la mesure de l'empreinte carbone moyenne du poulet à l'échelle mondiale, l'empreinte carbone du poulet canadien est parmi les plus faibles au monde.
- Depuis 1976, la performance environnementale s'est nettement améliorée en raison des gains importants en productivité et des améliorations importantes de l'indice de transformation.
- Au cours des 40 dernières années, l'empreinte carbone du secteur a été réduite de 37 %.
- La consommation d'eau a été réduite de 45 % au cours de la même période.
- 62 % de l'énergie totale utilisée par le secteur provient de sources renouvelables, les aliments pour poulet représentant la plus grande partie de la consommation d'énergie renouvelable.

Nous saluons les efforts constants du secteur et les engagements pris par les Éleveurs de volailles du Québec de ;

- Protéger la santé et le bien-être des oiseaux.
- Produire une volaille salubre.
- Préserver la vitalité de nos terres et de nos fermes.
- Amener une valeur accrue et des aliments abordables grâce à la gestion de l'offre.

Les enjeux de développement durable sont une priorité pour l'industrie agricole. Nous croyons que les ÉVQ doivent instaurer des projets concrets avec leurs membres.

…

Conclusion et recommandations

À la lumière de ce qui précède, nous constatons que les ÉVQ ont amorcé un cheminement leur permettant de revoir plusieurs façons de faire. La création d'un comité gouvernance démontre la volonté des élus d'améliorer la structure organisationnelle qu'elle met en place et au partage clair des responsabilités qu'elle établit entre les différents acteurs pour que sa gestion soit efficace et efficiente. La gouvernance d'une organisation doit effectivement répondre à de hauts standards de transparence, d'intégrité et d'efficacité.

Les recommandations de la RMAAQ sur la création d'un forum de concertation sont en voie se réaliser via la planification stratégique sectorielle. Nous ressentons également le désir de la nouvelle direction de développer davantage la collaboration avec les autres maillons de la filière.

L'environnement de la production avicole québécoise subit des changements importants sous l'impulsion de différents facteurs :

- Redéfinition des règles de commerce national et international découlant de la mondialisation et de la libéralisation des marchés;
- Augmentation de la population mondiale et des besoins alimentaires;
- Accroissement de la conscience environnementale de la population et de ses exigences sociétales;
- Accroissement de l'intérêt pour l'agriculture de proximité et les produits agricoles du terroir;
- Etc.

Ces facteurs influencent la compétitivité de la filière. Il s'agit, de plus, de tendances économiques, sociales et environnementales difficiles à contrôler. En d'autres termes, la filière doit rapidement s'adapter à de nombreux changements. **La création d'un comité filière permanent** permettrait donc d'évoluer ensemble (la filière) dans ce monde en changement, en développant le produit au bénéfice de tous les maillons de la filière, orienté vers les besoins du consommateur et des marchés, avec un partenariat « intrants, production, transformation, distribution ».

Évaluation périodique des Éleveurs de volaille du Québec

Réponse de l'AQINAC et Les Couvoiriers du Québec à la Régie des marché agricole et alimentaires du Québec (RMAAQ)

Question portant sur l'Analyse de cycle de vie des Producteurs de poulets du Canada [1]

En 2017, les Producteurs de poulet du Canada ont lancé leur première analyse du cycle de vie (ACV) de la chaîne de valeur du poulet au Canada pour mesurer sa performance environnementale et sociale de la production du poulet au Canada.[2]

Depuis 1976, la performance environnementale s'est nettement améliorée grâce aux gains majeurs sur le plan de la productivité et d'une amélioration d'environ 20% du taux de conversion alimentaire.

Au cours des 40 dernières années, le travail mené par les producteurs canadiens de poulet a entraîné les réductions suivantes :

[1] https://www.producteursdepoulet.ca/wp-content/uploads/2018/08/CFC_FR_F_Simple.pdf
[2] Étude réalisée par le Groupe AGÉCO

L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA PRODUCTION DU POULET AU CANADA [3]

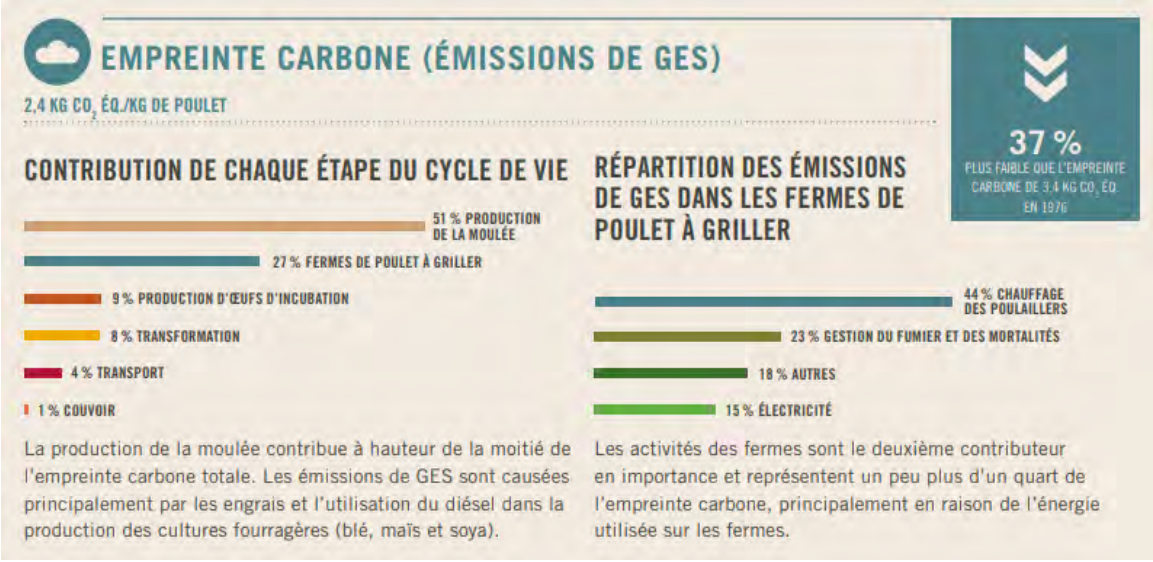

[3] Source : FAO. 2017. Global Livestock environmental Assessment Model (GLEAM)

UTILISATION DE L'ÉNERGIE

41 MJ / KG DE POULET

25 MJ / KG DE POULET

37 %
PLUS FAIBLE QUE LA VALEUR DE L'UTILISATION D'ÉNERGIES NON RENOUVELABLES DE 40 MJ EN 1976

62 % PROVIENNENT DE SOURCES RENOUVELABLES

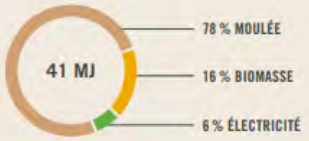

« 41 MJ permettraient d'allumer 8 ampoules électriques de 60 W pendant une journée (24 h) »

38 % PROVIENNENT DE SOURCES NON RENOUVELABLES PROPANE, GAZ NATUREL, MAZOUT

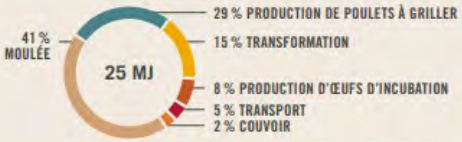

« 25 MJ permettraient d'allumer 5 ampoules électriques de 60 W pendant une journée (24 h) »

La production de la moulée consomme 41 % des ressources non renouvelables. Cela est principalement attribuable à la production d'engrais et à l'utilisation de diésel.

CONSOMMATION D'EAU

65 L D'EAU DOUCE / KG DE POULET

La production de la moulée est responsable de 59 % de la consommation totale d'eau. L'irrigation représente la plus grande contribution à la consommation d'eau.

45%
PLUS FAIBLE QUE LA VALEUR DE LA CONSOMMATION D'EAU DE 118 L EN 1976

ANNEXE 8
Ligne du temps

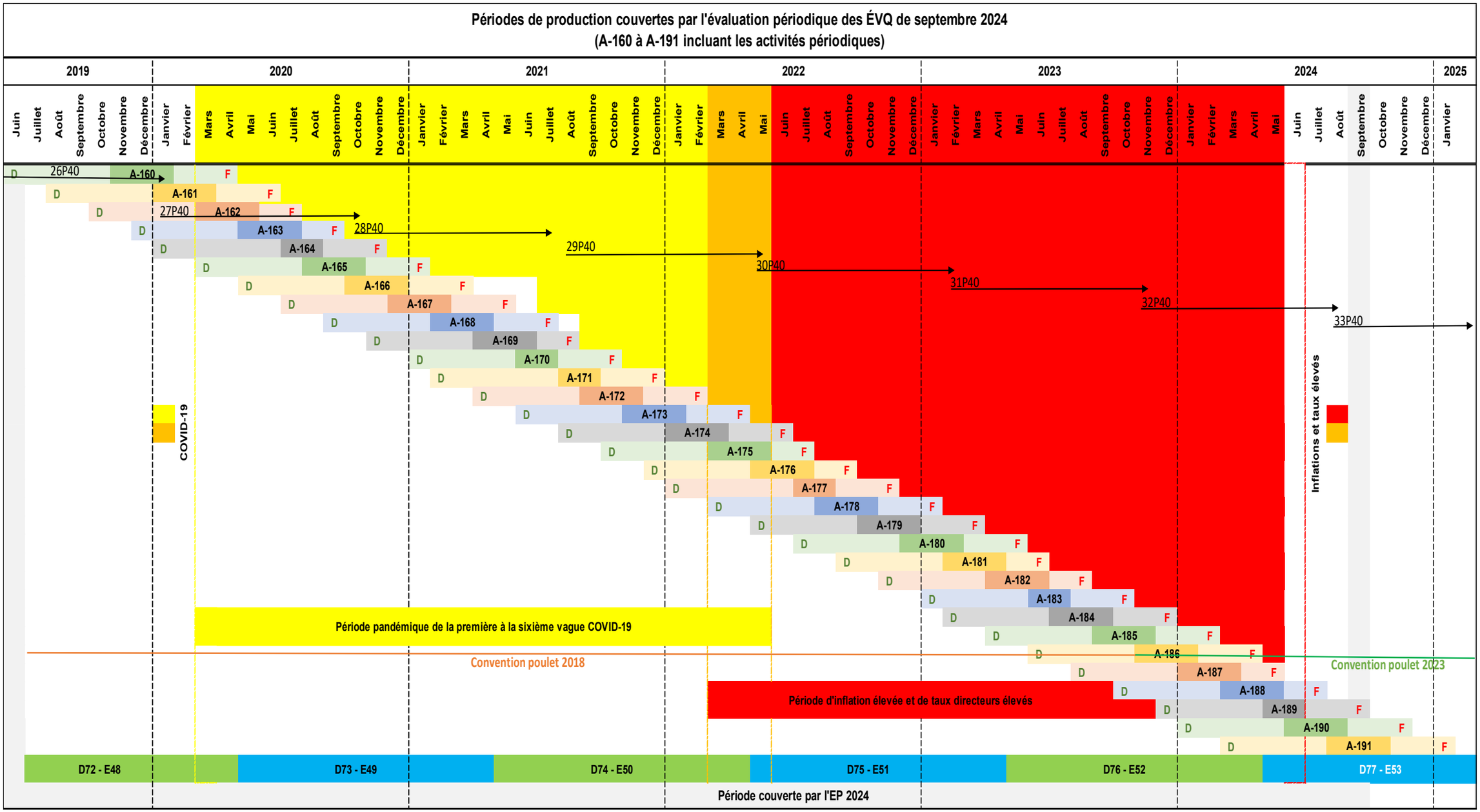
Périodes de production couvertes par l'évaluation périodique des ÉVQ de septembre 2024
(A-160 à A-191 incluant les activités périodiques)
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier
26P40
27P40
28P40
29P40
30P40
31P40
32P40
33P40
A-160
A-161
A-162
A-163
A-164
A-165
A-166
A-167
A-168
A-169
A-170
A-171
A-172
A-173
A-174
A-175
A-176
A-177
A-178
A-179
A-180
A-181
A-182
A-183
A-184
A-185
A-186
A-187
A-188
A-189
A-190
A-191
D
F
COVID-19
Inflations et taux élevés
Période pandémique de la première à la sixième vague COVID-19
Convention poulet 2018
Convention poulet 2023
Période d'inflation élevée et de taux directeurs élevés
D72 - E48
D73 - E49
D74 - E50
D75 - E51
D76 - E52
D77 - E53
Période couverte par l'EP 2024